This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

B 1,006,257

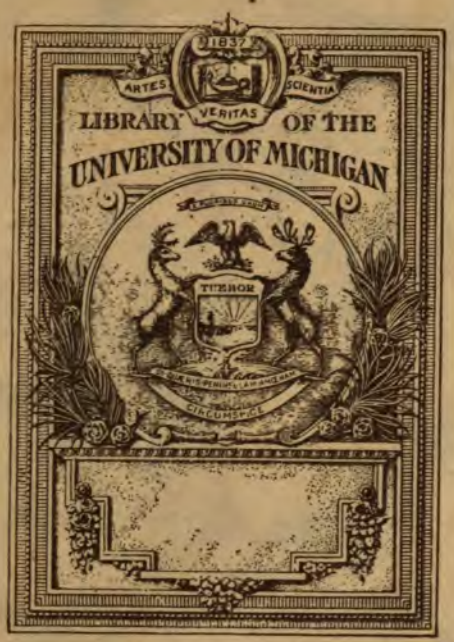
1837
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TIZHOR

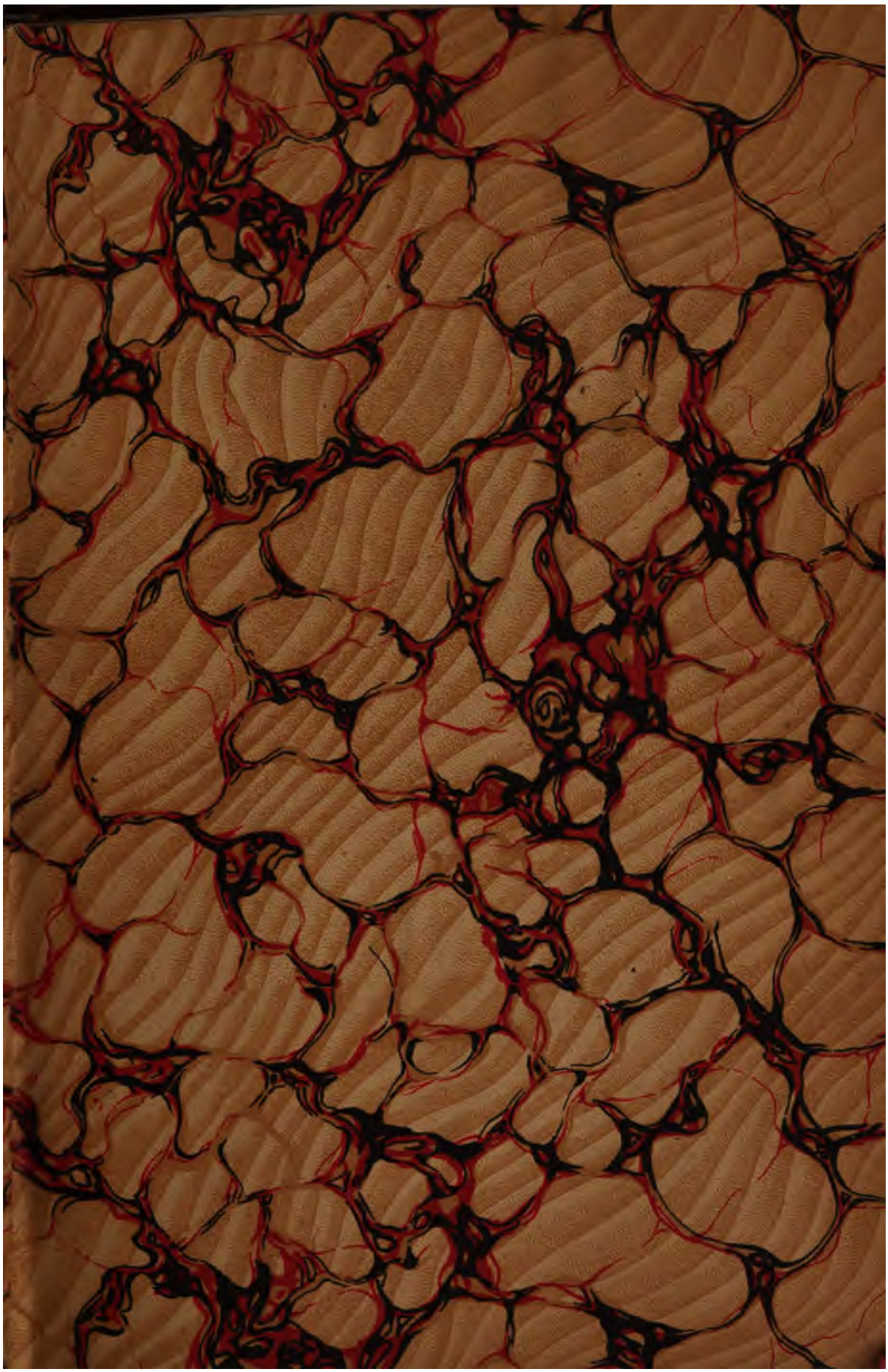

Z
2184
.D2
.M22

Bibliographie Historique

DU

DAUPHINÉ,

PENDANT

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE,

DE 1787 AU 11 NIVOSE AN XIV, 31 DÉCEMBRE 1805,

PAR

Edmond MAIGNIEN

Conservateur de la Bibliothèque de Grenoble,
Correspondant du ministère de l'instruction publique,
Officier d'Académie.

TOME PREMIER

GRENOBLE
De l'Imprimerie Dauphinoise
—
1891

Z
2184
.D2
.M22

Bibliographie Historique

DU

DAUPHINÉ,

PENDANT

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE,

DE 1787 AU 11 NIVOSE AN XIV, 31 DÉCEMBRE 1805,

PAR

Edmond MAIGNIEN

Conservateur de la Bibliothèque de Grenoble,
Correspondant du ministère de l'instruction publique,
Officier d'Académie.

TOME PREMIER

GRENOBLE
De l'Imprimerie Dauphinoise

1891

Champion
7248
Libr
3 vols
8-7-1922
gen

Bibliographie Historique du Dauphiné

Mich
7248
n. 11309 cat. 55

404481

Bibliographie Historique

DU

DAUPHINÉ,

PENDANT

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE,

DE 1787 AU 11 NIVOSE AN XIV, 31 DÉCEMBRE 1805,

PAR

Edmond MAIGNIEN

Conservateur de la Bibliothèque de Grenoble,
Correspondant du ministère de l'instruction publique,
Officier d'Académie.

TOME PREMIER

GRENOBLE
De l'Imprimerie Dauphinoise
—
1891

PRÉFACE

Les événements historiques dont la province de Dauphiné a été le théâtre depuis l'époque mémorable de notre régénération en 1789 et ceux qui se passèrent dans la ville de Grenoble, d'où partit le premier cri de liberté, sont encore peu connus. Il fallait avant de tenter d'écrire cette histoire, en présenter le cadre et publier la nomenclature des documents ; aucune période historique n'en a provoqué un nombre aussi considérable. En effet, non seulement les brochures et pamphlets politiques de toutes sortes abondent, mais encore, tous les arrêtés, délibérations, adresses, émanés des administrations furent imprimés en même temps que le bulletin des lois fut réimprimé dans toutes les villes du Dauphiné qui possédaient une imprimerie. Il est à propos de citer ici à ce sujet un extrait du procés-verbal de la troisième session

du conseil du département de l'Isère du 22 décembre 1792 : « Le rapporteur du compte du directoire a fait sentir tous les avantages de la publicité, si redoutable à l'ancien régime qui s'enveloppait toujours de mystères et de réticences, que la nouvelle constitution en bannissant tout secret, éclairait les administrés sur leurs plus chers intérêts, livrait les administrateurs négligents ou infidèles à la censure du peuple ou à la vengeance des lois, et assurait aux administrateurs actifs, probes et intelligents la récompense la plus douce des républicains, l'estime et la confiance de leurs commettants. »

Il n'était pas facile de réunir dans son ensemble les productions qui parurent depuis 1787 jusqu'à la fin du Consulat ; il n'existe aucun répertoire ni catalogue qui puisse aider le travailleur dans ses recherches. Nous avons essayé de combler cette lacune. Heureusement notre tâche a été facilité par les réunions de documents de cette époque. Déjà pendant la révolution, quelques collectionneurs recueillirent les brochures ou imprimés qui paraissaient journellement. Guy Allard du Plantier et l'abbé Gattel furent de ce nombre. Plus tard, Jules Ollivier, composa un précieux recueil de pièces relatives à la Révolution dans la Drôme. De nos jours M. E. Chaper forma une collection considérable et précieuse de documents révolutionnaires. Enfin M. H. Gariel nous a laissé une bibliothèque sur la Révolution, très impor-

tante par l'abondance de pièces qui la compose. C'est à l'aide de ces documents que nous nous sommes occupé de réunir les matériaux d'une bibliographie de la période révolutionnaire en Dauphiné.

La bibliothèque de Grenoble qui renferme les riches collections d'Allard du Plantier, Gattel, J. Ollivier et H. Gariel sera le plus souvent citée comme étant la plus facile à consulter.

Nous avons suivi l'ordre chronologique en indiquant après chaque pièce, par une lettre, le dépôt ou la collection où se trouve le document. Cette indication de source est contenue dans un tableau en tête de notre catalogue. Nous avons reproduit les titres d'écrits avec une grande exactitude et, comme très souvent le titre ne donne pas une idée suffisante de l'ouvrage, nous l'avons complété par une courte analyse ou par une phrase qui pût en caractériser l'esprit et l'opinion.

Nous avons cru devoir placer à la fin de chaque année, toutes les pièces qui ne portent pas une date précise mais dont le contenu indique seulement l'année. Notre travail sera terminé par une table alphabétique donnant le nom des auteurs, personnages et localités mentionnés dans l'ouvrage.

Nous tenons à exprimer notre reconnaissance à des bibliophiles qui ont bien voulu nous apporter un précieux concours. Que de remerciements nous

devons au regretté M. Eugène Chaper qui avait mis si libéralement ses trésors bibliographiques à notre entière disposition ! Nous avons sollicité journellement, sans parvenir à la lasser, l'obligeance de M. A. Prudhomme, archiviste de l'Isère. Nous adressons aussi toute notre gratitude à MM. de Bouffier, Brun-Durand, Cornillon, Paul Guillaume Masimbert, Perrossier, Roman, de Terrebasse et Vallentin qui ont mis à notre disposition les ouvrages de cette période conservés dans leurs collections.

Nous ne voudrions pas oublier MM. Céas, Savigné, Sibillat, imprimeurs, et M. H. Monceaux qui nous ont confié des vignettes ou bois gravés que nous avons insérés dans notre texte.

Malgré bien des imperfections, nous espérons que notre ouvrage sera accueilli avec bienveillance par les travailleurs qui s'intéressent à notre histoire provinciale ainsi qu'au passé si récent et si rempli de la France de la Révolution.

Grenoble, le 25 mai 1891.

Ed. MAIGNIEN.

INDICATION DES SOURCES

A. — *Bibliothèque de M. Amat, à Gap.*

A. — *de M. Aristide Albert, à Grenoble.*

B. — *de M. de Bouffier, à Loriol.*

B.-D. — *de M. Brun-Durand, à Crest.*

B. C. — *de la ville de Carpentras (collection Tissot).*

C. — *de M. Eugène Chaper, à Grenoble.*

G. — *de la ville de Grenoble.*

H. A. — *Archives du département des Hautes-Alpes.*

I. — *Archives du département de l'Isère.*

M. — *Bibliothèque de M. Maignien, à Grenoble.*

R. — *de M. J. Roman, au château*

de Picomtal (Hautes-Alpes).

T. — *Bibliothèque de M. de Terrebasse, au château de Terrebasse (Isère).*

V. — *de M. Ludovic Vallentin, à Montélimar.*

V. *G.* — *de la ville de Gap.*

V. V. — *Archives de la ville de Vienne.*

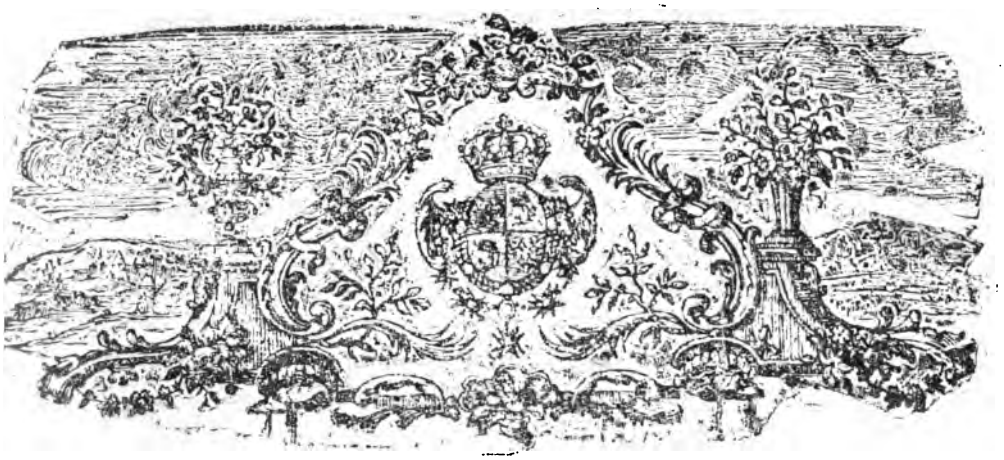

PRÉLIMINAIRES DE LA RÉVOLUTION

1786-1787

1. Arrêt de la Cour du Parlement, aides et finances de Dauphiné, du 20 décembre 1786, concernant les *Corvées. Imprimerie de veuve Giroud et fils,* p. in-4° 4 p.

Remontrances contre la mesure prise par Louis XVI, pour transformer l'impôt de la corvée en impôt payable en argent.

2. Arrêt de la Cour de Parlement, aides et finances de Dauphiné du 16 mars 1787. *A Grenoble, de l'impr. veuve Giroud et fils, au Palais,* 1787. In-f° placard à 2 col.

« Pour l'observation des règlements sur l'imprimerie, et pour la manutation de l'ordre public. il est intéressant d'arrêter le cours de pareilles impressions et distributions. »

L'imprimé, dont le titre est « Remontrances du Parlement de Dauphiné, concernant les corvées » est supprimé.

3. Remontrances du Parlement de Dauphiné, concernant les corvées du 19 mars 1787. In-8° *s. l. n. n.*, 22 p. (G.)

4. Mémoire sur les Corvées. *S. l. n. d.* In-8° 23 p.

Après le Mémoire qui est signé : DOCHIER, premier échevin, est imprimé le procès-verbal de l'assemblée des notables de Romans du 1er juillet 1787. C'est en vertu des délibérations de cette assemblée que le mémoire précédent a été rédigé et publié; il a pour but, en réponse à l'arrêt du 6 nov. 1786, qui convertissait la corvée en prestation pécuniaire, de demander que l'entretien des routes soit à la charge des trois ordres.

5. Edit du roi donné à Versailles au mois de juillet 1787, portant création d'une assemblée provinciale dans le Dauphiné, enregistré en Parlement. *A Grenoble, de l'imprimerie veuve Giroud et fils, imprimeurs-libraires du Parlement, à la salle du Palais,* 1787. In-4° 8 pages (G.)

La Cour ordonne que lesdites assemblées ne pourront être composées que des sujets du seigneur roi, qui payeront des im-

positions foncières en Dauphiné, que lesdites assemblées ne pourront répartir ou abonner aucune imposition sur la province, que celles qui se perçoivent actuellement, ou seront établies en vertu d'édits dûment vérifiés; elles ne pourront consentir à aucun emprunt.

Fait en Parlement, le 13 août 1787.

6. Règlement pour la milice bourgeoise de Romans et du Bourg-de-Péage, de Pisançon (fait et arrêté à Grenoble, le 10 août 1787), signé BAILLY. *S. l. n. n. d.* In-8° 12 p. (CH.)

7. Arrêté du Parlement de Paris, du 13 août 1787, et du Parlement de Dauphiné, du 21 août 1787, *s. l. n. n.* in-8° 30 pages. (G.)

A la p. 17. Arrêté du Parlement de Dauphiné demandant le rappel du Parlement de Paris.

8. Arrêtés du Parlement de Paris, de la Chambre des Comptes et du Parlement de Dauphiné, du 21 août 1787, s. l. 1787, in-8° 24 p. (G.)

9. Arrêté du Parlement de Dauphiné, du 21 août 1787, (rédigé par M. ANGLÈS), *s. l. n. n. n.* in-8° 8 p.

Autres éditions *s. l. n. d.* in-8° 7 p. — in-8° 16 p. et 30 p. (G.)

Au sujet de la suppression du Parlement de Paris — demande au roi d'assembler les Etats généraux.

10. Règlement fait par le roi, sur la formation et la composition des assemblées qui auront lieu dans

la province de Dauphiné, en vertu de l'Edit du mois de juillet 1787. Du 4 septembre 1787, à la fin : *A Grenoble de l'imprimerie royale*, 1787, in-4° 12, p. Autre édition *in-plano*.

Autre édition. *A Paris de l'imprimerie royale*, 1787, in-4° 15 p. (G.)

L'administration de la province de Dauphiné sera divisée en trois espèces d'assemblées différentes; une municipale, une de département, et une provinciale. L'assemblée provinciale se tiendra à Grenoble, celle de département dans le chef-lieu, enfin les assemblées municipales dans les villes et communautés qu'elles représentent. L'assemblée provinciale de Dauphiné se tiendra pour la première fois le 1er octobre, 1787. Elle sera composée de l'archevêque de Vienne président, et de vingt-sept personnes prises savoir : 4 parmi les ecclésiastiques, 9 parmi les seigneurs laïques et 14 dans le tiers états ; ces 28 personnes nommées par le roi en nommeront 28 autres pour former le nombre de 56 dont l'assemblée sera composée.

11. Arrêté de la Cour de Parlement, aides et finances de Dauphiné, du 7 septembre 1787. *s. l. n. d.* In.-8° 4 p.

Demande au roi de retirer ses lettres patentes, au sujet de la levée et perception des impositions connues sous la dénomination d'octrois, appartenant au roi.

12. Extrait des registres de la Chambre des Comptes de Dauphiné, du 29 septembre 1787. *(Grenoble)*. In-8°, 6 p. (G.)

Demande la convocation des Etats de la province.

13. Ordonnance de l'Intendant de la province de

Dauphiné. *(*Caze de la Bove*)*, du 1·· octobre 1787, touchant la formation des assemblées nationales. *S. l. n. n. n. d.* pet. in.-f° 4 p.

14. Procès-verbal des séances de l'Assemblée provinciale de Dauphiné, tenue à Grenoble par ordre du roi, le 1· octobre 1787 et les jours suivants. *Grenoble, imp. de Cuchet,* 1787. in.-4° 63 p. (G.).

Contient : l'Edit du roi donné à Versailles au mois de juillet, portant création d'une assemblée provinciale dans le Dauphiné. — suit le discours de M. le commissaire du roi, *(M. de la Bove).* — Discours du président *(Jean-Georges le Franc de Pompignan,* archevêque de Vienne). — p. 45, règlement fait par le roi sur la formation et la composition des assemblées, qui auront lieu dans la prov. de Dauphiné, du 4 septembre 1787.

Ce document est devenu extrêmement rare.

15. Extrait des registres de la Cour de Parlement, aides et finances du Dauphiné, du 6 octobre 1787. *Grenoble, Giroud,* 1787, in-8° 8 p. (G.).

Arrêt qui sursoit à l'exécution du règlement du 4 septembre précédent, sur la formation et la composition des assemblées provinciales du Dauphiné.

16. Edit du roi donné à Versailles au mois d'octobre 1787, portant prorogation du second vingtième pendant les années 1791 et 1792. *(A Grenoble, de l'impr. Royale,* 1788, in.-4° 4 p. (G.).

Cette prorogation des *vingtièmes* refusée par le Parlement, enregistrée de force le 10 mai 1788, fut une des mesures qui amenèrent l'insurrection de Grenoble. — Cette édition est postérieure au 10 mai, car elle porte la mention de l'enregistrement, *manu militari* à cette date.

17. Arrêté du Parlement du 29 novembre 1787, sur les remontrances à faire au roi, à l'occasion de la lettre du garde des sceaux à *M. de Bérulle,* du 12 novembre.

Insèré dans le : *Journal pour servir à l'histoire du* XVIIIe *siècle.* T. 3. p. 84–85.

18. Arrêté du Parlement de Grenoble qui députe *M. Barral de Montferrat,* président de cette Cour, pour se transporter à Paris et à Versailles, et y solliciter la permission de convoquer l'Assemblée des Etats de Dauphiné, — 12 juin 1787, *s. l. n. d. (Grenoble* déc. 1787), in-8° 16 p. (G.).

Contient : 18 juillet 1787, mémoire présenté au roi par *M. de Montferrat.*

26 juillet 1787. Lettre du Ministre de la guerre ayant le département de la province de Dauphiné, adressée à M. le président *de Montferrat.*

25 juillet 1787. Lettre écrite par le président *de Montferrat* à M. l'Archevêque de Toulouse.

30 juillet 1787. Réponse de l'Archevêque. — Lettres de MM. *de Bérulle*, — du président *de Vaux*, — de *M. de Lagrée*, 4, 21, 12, 9, 2 août 1787.

Arrêté du Parlement du 7 décembre 1787, qui remercie *M. de Montferrat* de sa mission à Paris et à Versailles.

19. Recueil d'arrêtés, lettres, mémoires, etc. relatifs à la mission donnée le 12 juin 1787, à *M. Barral de Monferrat*, président au Parlement de Grenoble, par le Parlement pour aller à Paris solliciter la convocation des Etats du Dauphiné, *s. l. n. n. n. d.* in-8° 14 p.

20. Réponse aux remontrances du Parlement de Dauphiné. *s, l. n. d.* 1787, in-8° 14 p.

Sur l'Edit et la déclaration du roi du mois d'avril, réfutation des remontrances.

21. Remontrances du Parlement de Dauphiné, du 20 déc. 1787. (Grenoble), in-8° 19 p. et une couverture imprimée non comprise. — Autre édition 23 p. (G.).

Au sujet de l'exil du duc d'*Orléans*, de M. *Freteau* et *Sabatier*, du Parlement de Bordeaux et à la lettre écrite à M. de *Bérulle*, premier président du Parlement, par le garde des sceaux.

22. Lettre de M. le comte de ***, ancien capitaine au régiment de ***, sur l'obéissance que les militaires doivent aux commandements du prince, suivi d'un extrait de remontrances sur les bornes de

cette obéissance vis-à-vis les sitoyens *(sic) s. l. n. n.* (Grenoble), 1787. in-8° 21 p.

23. Arrêt du Parlement de Dauphiné, du 15 décembre 1787, concernant les assemblées provinciales, A *Grenoble, de l'impr. de veuve Giroud et fils*, 1787, in-8° 7 p.

Autre édition, comprenant l'arrêté du Parlement de Normandie, sur l'Edit des vingtièmes, du 20 décembre 1787. *s, l. n. d.* in-8° 16 p. (G.).

Confirmant l'arrêt de la Chambre des vacations, du 6 oct. et ajoutant ce que les défenses seraient exécutées, jusqu'à ce qu'il ait plu au roide lui adresser les règlements mentionnés dans l'article 6 de l'Edit (de 1628).

24. Dialogue sur l'établissement et la formation des assemblées provinciales dans la généralité de Grenoble, entre MM. ***, conseiller au Parlement de Dauphiné, membre de la Chambre des vacations de 1787 et M. N... habitant dans les baronies (M. DE VIRIEU), 1787, *s. l. n. n.* 8 p. n. chiff. de faux titre, titre avec liminaire et table, et 159 p. (G.).

25. Tentatives d'organisation provinciale en Dauphiné, 1779-1787. L'assemblée provinciale de 1787. Lecture faite le 27 déc. 1884 à la rentrée des conférences du stage, par Yves Gollety, avocat à la Cour d'appel. *Voiron, Baratier et Mollaret*, 1885, in-8° 38 p.

HISTOIRES GÉNÉRALES

26. Histoire des commencements de la révolution Française en Dauphiné, précédée d'une introduction sur les événements remarquables qui ont eu lieu dans cette province depuis le XVIe siècle, avec un recueil de pièces justificatives et authentiques par P. M. LAURENT. (prospectus), in-8°, 1/4 de feuille. 1825. *Paris Lecointe et Durey.* L'ouvrage qui devait former un vol. in-8° était annoncé pour le 1er décembre 1825.

Le prospectus seul a paru.

27. Affiches, Annonces et Avis divers du Dau-

phiné. *Grenoble, imprimerie de veuve Giroud et de J.-L.-A. Giroud.* 1774-1792, in-4°.

Le premier n° de ce journal est du 6 mai 1774, et le dernier du 17 juillet 1792.

Les colonnes des *Affiches du Dauphiné* renferment des documents précieux pour l'histoire de la Révolution dans notre province.

28. Journal pour servir à l'histoire du XVIIIe siècle, contenant les événements relatifs aux impôts de la subvention territoriale et du timbre, etc. (publié par SABIN-TOURNAL, de Grenoble), *Paris par les libraires associés*, 1788-1789, 5 vol. in-8° (G.)

Dans le T. 1, p. 347 à 355, un arrêté du Parlement de Dauphiné, du 21 août 1787, dans le T. 3, les p. 1 à 153, 19 pièces, sont consacrées au Dauphiné, années 1787 et commencement de 1788.

29. Choix de pièces et d'écrits divers, sur la Révolution qui a été tentée en France par les édits du 8 mai 1788 et sur le droit de la nation de s'assembler elle-même en États-généraux. (mai, septembre 1788, s. l. n. d. *(Grenoble)*, in-8°, 187 pp., 5 p. n. chiff. pour la table.

— Second recueil d'un choix de pièces..... (mai, septembre 1788). in-8°, 2 ff. n. chiff. 203 p.

— Nouveau recueil, ou choix de pièces et d'écrits divers sur la Révolution, décembre 1788, in-8°, 5 ff, n. chiff. (titre et table) 58, 13, 72, 23, 17 p.

— Suite au nouveau recueil ou choix de pièces etc. (janvier 1789), in-8°, 2 ff. n. chiff. 119, 136 p.

Conformément à la note du titre du 1er de ces vol., il faut joindre ici : Réfutation approfondie des édits du 8 mai 1788. in-8°, 58, 43, 31 p. (G.)

En tout 5 vol. in-8°, les 4 premiers vol. se trouvent très rarement réunis, si nous les avons classés à l'histoire du Dauphiné, c'est d'une part, qu'ils contiennent un grand nombre de pièces concernant cette province et que d'autre part, ils ont été édités et imprimés à Grenoble. Ce recueil fort curieux contient au reste la collection des meilleurs écrits qui parurent alors dans toute la France et aussi un grand nombre qui n'ont été imprimés que là.

30. Chroniques Dauphinoises et documents inédits relatifs au Dauphiné 1750-1810 par A. CHAMPOLLION-FIGEAC. *De l'imprimerie Savigné à Vienne* 1880-1884, 4 vol. in-8°, (G.)

31. La Révolution en Dauphiné, reproduction des documents de l'époque par le texte et la gravure, sous la direction de XAVIER ROUX, ancien conseiller général des Hautes-Alpes. *Grenoble, Emile Baratier,* lib.-éditeur, 1888, in-4° (G.)

32. Recueil de documents relatifs à l'histoire politique, littéraire du Dauphiné, réunis et annotés par un vieux bibliophile Dauphinois, (M. CHAPER.) Histoire abrégée du Dauphiné de 1626 à 1826, par

Augustin PERIER. *Grenoble, imp. Allier,* 1881. in-8°, 120 p. (G.)

33. Histoire élémentaire de la Révolution de 1788 en Dauphiné par D. JOSSERAND et N. CUMINAL. *Grenoble, A. Gratier (imp. Breynat et Cie).* 32 p. (G.)

34. Les commencements de la Révolution et le Dauphiné par Etienne LAMY, ancien député. (*Correspondant* du 25 mars 1890).

35. Grenoble en 1788. Les origines de la Révolution en Dauphiné par Ch. DUFAYARD, professeur agrégé d'histoire au Lycée de Grenoble. *Grenoble, Gratier (imp. Allier).* 1887, in-12°, 111 p. (G.)

36. Les événements de 1788 en Dauphiné, d'après un livre récent. (Les assemblées de Vizille et de Romans en Dauphiné durant l'année 1788, par M. Félix FAURE), par Charles BELLET. *Paris, Picard.* 1888, in-8°, 80 p. Extrait de la *Controverse* et du *Contemporain.*

37. Les Assemblées provinciales sous Louis XVI, par M. Léonce DE LABORDE. *Paris, Levy,* 1863, in-8°, *Généralité de Grenoble,* p. 372-393 (G.)

38. La Révolution Dauphinoise de 1788 dans les Hautes-Alpes. Conférence faite le 7 mai 1888, à

Paris, à la mairie du 3e arrondissement, par A. Bouchie-Debelle, avocat au Conseil d'Etat. *Gap, Jouglard*, 1888, in-8°, 24 p. (M.)

39. Une page des origines de la Révolution en Dauphiné. Gap en 1788, par Léon Faure. *Gap, Fillon*. 1888. in-8°, 115 p. (G).

Dédicace à M. Frédi. Ruzière, avocat, maire de Gap.

La Révolution dans les terres froides (Isère) ou les cantons de Virieu et de Chabons de 1785 à nos jours, d'après des documents officiels et inédits, par M. l'abbé Lagier, curé de Blandin (Isère). *Valence Céas*. 1891, in-8°, (G).

40. Vizille et ses environs, par A. Bourne, *Grenoble. Allier*, id. in-8°, 310 p. (G.)

V. p. 98-120 : Vizille pendant les années qui ont précédé la Révolution de 1789. Journée des Tuiles à Grenoble. Assemblée de Vizille, etc.

41. Histoire des démêlés du Parlement du Dauphiné avec le pouvoir royal, en 1787 et en 1788. Discours prononcé à l'ouverture de la conférence des avocats, le 28 déc. 1868, par Emile Dupoux, avocat. *Grenoble, Allier*, 1869, in-8°, 40 p. (G.)

42. MM. de Bérulle et le Parlement de Grenoble, de 1760 à 1790. Discours prononcé par M. Piollet,

substitut du Procureur général, à l'audience solennelle de rentrée de la Cour d'appel de Grenoble, du 16 octobre 1888. *Grenoble, Baratier et Dardelet,* 1888, in-8°, 62 p. (G.)

Il y a des exemplaires avec portraits et fig.

43. Du rôle politique du barreau Dauphinois, en 1788. Discours prononcé à la réunion annuelle de l'ordre des avocats, du 28 juin 1889, par F. Duret, avocat à la Cour d'appel de Grenoble. *Grenoble, imp. Brotel,* 1889, in-8°, 26 pages. (G.)

44. Mounier, aux Etats du Dauphiné et à l'Assemblée constituante. Discours prononcé à l'ouverture de la conférence des avocats (de Paris), le 5 décembre 1881, par Raoul Jay, docteur en droit, avocat à la Cour d'appel. *Paris, Alcan-Lévy,* 1881, in-8°, 41 p. (G.)

Autre édition. *Grenoble, Xavier Drevet,* 1887, in-8°, 35 p. (G.)

45. Mounier, sa vie et son œuvre, par Xavier Roux, ancien conseiller général des Hautes-Alpes. *Grenoble, E. Baratier, lib.-éditeur,* 1888, in-8°, 6 p. n. chiff. 128 p. (G.)

Etude publiée à l'occasion de l'anniversaire de 1788.

ÉVÉNEMENTS DE L'ANNÉE 1788

46. Calendrier et état civil de Dauphiné ou almanach du Palais, augmenté considérablement pour l'année bissextile 1788. A *Grenoble, chez J.-L.-A. Giroud, imp.-libr. de Nosseigneurs du Parlement, à la salle du Palais*, 1788, in-12°, 242 p. (G.)

47. Almanach général et historique de la province de Dauphiné pour l'année 1788. A *Grenoble, J,-L.-A. Giroud, imp.-lib. à la salle du Palais,* in.-12°, 423 p. (G.)

On y trouve une notice sur le Dauphiné, extraite de la description générale et particulière de la France.

48. Arrêt du Conseil d'Etat du roi, qui ordonne la cassation d'un arrêt rendu par la Chambre des vacations du Parlement de Grenoble, le 6 octobre

1787; ensemble de celui rendu par le Parlement, assemblé le 15 décembre de la même année, concernant les assemblées provinciales, du 5 janvier 1788. A *Versailles, de l'imprimerie de Ph. D. Pierre, premier imprimeur du roi,* in-4°, 3 p.

Autre édition. A *Paris, chez N. H. Nyon, imp. du Parlement,* 1788, in-4°, 4 p.

49. Arrêté du Parlement de Dauphiné, du 24 janvier 1788. *s. l. n. d.* in-8. 11 p.

Autre édition : *s. l. n. d.* in-8° 8 p. (G.)

Le Parlement arrête qu'il sera fait au Roi de très humbles et très respectueuses remontrances sur l'illégalité et les abus des lettres de cachet et sur l'injustice de celles adressées aux sieurs d'*Ornacieux* et de *Meyrieu*, et sur l'arrêt du conseil du 5 janvier 1788.

50. Remontrances du Parlement de Dauphiné, concernant les lettres de cachet et l'arrêt du 5 janvier 1788, in-8°, 12 p.

Autre édition : in-8°, 15 p. (G.)

Le Parlement demande au roi, pour la nation, la conservation de ses droits et de sa liberté.

51. Arrêt du Parlement de Dauphiné, du 21 avril 1788, concernant l'imposition mise sur les fonds taillables pour le paiement de la finance des officiers municipaux, *(Grenoble, 1788)*, in-8°, 18 p. (G.)

52. Arrêt de la Cour de Parlement, aides et finances de Dauphiné, du 22 avril 1788, concernant les autorisations nécessaires aux villes, bourgs et communautés du ressort, pour pouvoir plaider, *s. l. n. d.* (*Grenoble*, 1788), in-8°, 18 p. (G.)

53. Lettre-circulaire, datée de Grenoble, le 23 avril 1788, adressée aux maires échevins et officiers municipaux, pour la levée des hommes, le remplacement du premier sixième des bataillons provinciaux du Dauphiné. Signature autog. de FALQUET-TRAVAIL, *s. l. n. d.* (*Grenoble*, 1788), in-8°, 2 ff. n. chiff.

54. Lettre du Parlement du Dauphiné au roi, du 26 avril 1788 (rédigée par M. ANGLÈS.) (*Grenoble*, 1788), in-8°, 7 p. (G.)

Au sujet de l'acte d'autorité qui vient de frapper le Sr de CATELLAN, avocat général au Parlement de Toulouse et qui compromet la sûreté et l'existence de toute la magistrature.

55. Lettres patentes données à Versailles le 1er mai 1788, portant cassation de l'arrêt du Parlement, aides et finances de Grenoble, du 21 avril 1788, concernant la répartition, le recouvrement et le versement au trésor royal des deniers provenant de toutes les impositions comprises dans le brevet général. Pour défenses à cette Cour d'en rendre de semblables à l'avenir, à peine de forfaiture. A *Grenoble, de l'imp. Royale*, 1788, in-4°, 4 p. (G.)

Lettres patentes enregistrées de force le 10 mai ; elles sont au nombre des édits, qui amenèrent la journée des Tuiles, etc.

56. Lettres patentes données à Versailles le 1er mai 1788, qui, en cassant l'arrêt du Parlement de Grenoble, du 24 janvier 1788, ordonnent, que sans s'arrêter audit arrêt, ainsi qu'aux arrêtés qui l'ont précédé, l'assemblée provinciale de cette province sera formée, et incessamment mise en activité, conformément aux ordres de Sa Majesté et à l'Edit de sa création du mois de juillet 1787. A *Grenoble, de l'impr. royale,* 1788, in-4°, p. 4 (G.)

Autre édition, in-4., 4 p. (G.)

Le Parlement de Grenoble avait défendu d'exécuter l'Edit du roi du mois de juillet, relatif à l'assemblée provinciale.

57. Déclaration du roi, sur les vacances du Parlement de Grenoble. (Versailles, 1er mai 1788). A *Grenoble, de l'imp. Royale,* 1788, in-4, 3 p.

Autre édition, *Grenoble, imp. Royale,* in-4°, 4 p.

La Cour du Parlement de Grenoble demeure en vacances jusqu'à ce qu'après l'établissement des grands bailliages il en soit autrement ordonné.

Cette déclaration enregistrée de force à Grenoble, le 10 mai 1788, suspendait la justice du Parlement (les membres étaient même exilés), elle amena l'insurrection de Grenoble.

58. Déclaration du roi, concernant la procédure criminelle. A *Grenoble, de l'imp. Royale, 1788,* in-12, 96 p.

Contient à la suite sous la même pagination :
Ordonnance du roi sur l'administration de la justice.

Edit du roi, portant rétablissement de la Cour plénière.
Edit du roi portant suppression des tribunaux d'exception.
Edit du roi, portant réduction d'offices dans sa Cour de Parlement de Grenoble...
Lettres patentes du 1·· mai 1788, qui cassent l'arrêt du Parlement de Grenoble, du 24 janvier 1788.
Lettres patentes du 1·· mai 1788, qui cassent l'arrêt du Parlement, du 21 avril 1788.
Déclaration du roi sur les vacances du Parlement de Grenoble. (Bib. de M. MASIMBERT).

59. Edit du roi, portant réduction d'offices dans sa Cour de Parlement de Grenoble. (Versailles, mai 1788). A la fin : A *Grenoble, de l'imp. Royale,* 1788, in-4·, 8 p.

Autre édition, *Paris, Nyon,* 1788, in-4·, 7 p. (G.)

« Nous ne pouvons laisser subsister un grand nombre de juges pour un petit nombre d'affaires; l'inactivité de ces juges nuirait même à leur dignité ».
L'art. 4 supprime les offices de conseillers du Parlement de Grenoble, excédant le nombre de quarante offices.

60. Montesquieu. Passages de Montesquieu et pensées détachées, analogues aux circonstances du 8 mai 1788, suivis des conditions du serment qu'Humbert Dauphin ordonna à ses successeurs de prêter, *s. l. n. n. n. d.*, in-8·.

Imprimé en forme de placard, connu sous le nom d'éventail (C.) (A été publié dans la *Suite au nouveau Recueil,* janv. 1789, pp. 101 et suiv.)

61. Au Roi : supplient les quarante-un corps et

communautés de la ville de Grenoble (par JOLY, avocat), *s. l. n. d.*, 1788, in-8°, 5 p. (G.)

« ...ils ne peuvent se dissimuler que leur ruine entière va être l'effet des nouveaux Edits qui ont été publiés... ils ne peuvent, sans frémir, envisager les suites fatales qu'aurait leur exécution...

« Les suppliants osent se flatter que, sensible à leurs alarmes et touché de la position douloureuse où ils sont placés, vous leur rendrez la sécurité, en conservant, au sein de Grenoble, cet ancien ordre de choses sur lequel ils ont dû compter et que leur assurait le serment de vos prédécesseurs... »

62. Arrêt du Parlement de Dauphiné du 9 mai 1788, (rédigé par M. ANGLÈS). (Grenoble, 1788), in-8°, 8 p. (C.)

Au sujet de la suppression de la magistrature.

Pièce importante, qui prévoit que le lendemain une atteinte grave doit être portée à la constitution (par les édits que le duc de Tonnerre était chargé de faire enregistrer de force) et elle proteste d'avance.

63. Extrait des registres du Parlement de Dauphiné du 9 mai 1788. (Grenoble, 1788), in-8°, 3 p. (G.)

Au sujet des lettres portant défenses de prendre aucune délibération, et de former aucun vœu avant que les ordres du roi leur soient connus.

64. (I) Déclaration du roi concernant la procédure criminelle. (II) Ordonnance du roi sur l'administration de la justice. (III) Edit du roi portant rétablissement de la Cour plénière. (IV) Edit du roi portant suppression des tribunaux d'exception.

(v) Edit du roi portant réduction d'offices dans sa cour de Parlement du Dauphiné. (vi) Déclaration du roi pour la conversion de la corvée en une prestation en argent. (vii) Lettres-patentes données à Versailles le 1er mai 1788, qui en cassant l'arrêt du Parlement de Grenoble, du 24 janvier 1788, ordonnent que s'en s'arrêter audit arrêt, ainsi qu'aux arrêtés qui l'ont précédé, l'assemblée provinciale de cette province sera formée, et incessamment mise en activité, conformément aux ordres de sa majesté, et à l'édit de sa création du mois de juillet 1787. (viii) Lettres-patentes données à Versailles le 1er mai 1788, portant cassation de l'arrêt du Parlement, aides et finances de Grenoble du 21 avril 1788, concernant la répartition, le recouvrement et le versement au trésor royal des deniers provenant de toutes les impositions comprises dans le brevet général, etc. (ix) Edit du roi donné à Versailles, au mois d'octobre 1787, portant prorogation du second vingtième pendant les années 1791-1792. (x) Déclaration du roi sur les vacances du Parlement de Grenoble. *Grenoble, imp. Royale*, 1788, pet. in-8° de 96 p.

A la fin de chacune de ces dix déclarations, ordonnances et édits, réunis sous la même pagination (1 à 96) se trouve l'indication de l'imprimeur officiel (*Grenoble, imprimerie Royale*) et le libellé que voici :

Lue et publiée de l'exprès commandement du

Roi, porté par le sieur duc de Clermont-Tonnerre, pair de France, chevalier de ses ordres, lieutenant général de ses armées et au gouvernement de Dauphiné, y commandant en chef, assisté du sieur Caze de la Bove, chevalier conseiller du roi en ses conseils, maître des requêtes honoraire, intendant de justice, police et finances de ladite province : enregistrée oui et ce requérant le procureur général du roi, pour être exécutée suivant sa forme et teneur. Fait à Grenoble au Parlement le dix mai 1788. Signé : *Laforte.*

Ces dix édits, déclarations, etc., enregistrés militairement, furent la cause la plus immédiate de la Révolution du 7 juin, de l'Assemblée de Vizille, etc.

65. Discours de M. Michel-André-Louis-Jacques Barge de Certeau, avocat général à la Chambre des Comptes de Dauphiné, à la séance du 10 mai 1788. ms., in-4°, 2 p. (G.)

« L'abus de l'autorité vient enchaîner en ce moment notre ministère ; mais rien ne peut étouffer le cri de notre conscience... »

66. Edit du roi portant rétablissement de la Cour plénière (à Versailles, au mois de mai 1788). A *Grenoble de l'imp. royale*, 1788, in-4°, 8 p. Publ. et enreg. au Parlement, le 10 mai 1788 (G.)

— Autre édition. *A Grenoble, imp. Royale,* 1788, in-4°, 12 p. (G.)

67. Edit du roi portant réduction d'offices dans

sa cour de Parlement de Grenoble. (Donné à Versailles au mois de mai 1788). *A Grenoble de l'imp. Royale*, 1788, in-4°, 8 p. Publ. et enreg. au Parlement le 10 mai 1788 (G.)

Autre édition, in-4°, 8 p. En-tête aux armes du roi, entourées de drapeaux, etc. (G.)

68. Edit du roi portant suppression des tribunaux d'exception. (Donné à Versailles, mai 1788). *A Grenoble de l'imp. Royale.* in-4°, 7 p. Publ. et cnreg. au Parlement le 10 mai 1788. (G.)

69. Déclaration du roi pour la conversion de la corvée en une prestation en argent. (Donné à Versailles, le 20 juillet 1787). *Grenoble, de l'imp. Royale.* in-4°, 4 p. Publ. et enreg. au Parlement, le 10 mai 1788.

70. I. Esprit des Edits, enregistrés militairement au Parlement de Grenoble, le 10 mai 1788, *s. l.*, in-8°, 44 p., 1re édition en gros caractères (une renommée sonnant de la trompette (G.)

II. Autre édition, *s. l. n. d.*, in-8°, 2 p.

III. In-8°, 19 p.

III. In-8°, 19 p., autre justification.

V. In-8°, 23 p., en tête un fleuron.

VI. Petit in-8°, 21 p.

VII. Grenoble aux dépens de la Province, 1788, in-8°, 36 p.

VIII. Esprit des Edits... ou la cause de la Révolution, par feu M. BARNAVE, victime du terrorisme. *A Grenoble, chez Ferry, rue Chenoise, s. n.*, in-8°, 17 p. (G.)

Cet opuscule, un des premiers qu'ait enfanté la presse politique de la Révolution de 1789, est de BARNAVE, et fut imprimé clandestinement pendant la nuit par les soins de trois conseillers du Parlement de Grenoble, entre autres de M. de CHIÈZE.

« L'appareil sous lequel on a présenté les nouveaux Edits était lui seul un titre de réprobation, et un grand crime envers une nation libre. Mais le despotisme, qui a présidé à leur introduction, en avait déjà tissu tout le système »... Quand un peuple est trompé par ceux qui le gouvernent, les citoyens se doivent entre eux de mettre en commun leurs pensées, afin de s'éclairer réciproquement, et d'opposer à des maux communs une défense uniforme et combinée... »

71. Au principal ministre (par M. Alexandre GIROUD, frère de l'imprimeur du Palais). *S. n. n. d.*, in-8°, 4 p. n. chiff. (G.)

« Le roi a des droits, la nation a les siens. Portez-en la discussion au tribunal de la raison... Quelles que soient vos résolutions, voyez 25 millions d'hommes et la postérité d'un côté, des courtisans de l'autre et choisissez... »

72. Le petit prophète de Dauphiné, imprimé à Montélimar *de l'imprimerie des Prophètes*, avec privilège et permission de Dieu, 1772.

C'est un pamphlet contre le ministère Brienne et Lamoignon.

73. Le peuple instruit par les faits, *s. l. n. d.*, in-8°, 17 p. (G.)

« Les habitants du Dauphiné verront sans peine que toutes les

réflexions faites dans le mémoire ci-dessus pour l'intérêt de la Bretagne s'appliquent à cette province. »

Relatif aux nouveaux Edits.

74. Le cri d'un Français citoyen, *s. n. n. l. n. d.*, in-8°, 8 p. (C.)

Brochure dirigée contre les Edits du 1er mai (enregistrés à Grenoble le 10 mai 1788) le catalogue du 8e vol. Recueil Savoye-Rollin l'indique comme Dauphinoise.

75. Profession de foi d'un militaire, *s. n. n. l. n. d.* in-8°, 8 p. n. chiff. (G.)

L'auteur anonyme BARNAVE a mis dans la bouche d'un militaire qui s'adresse à son chef, un plaidoyer contre les Edits du 10 mai 1788 (enregistrés le 10 à Grenoble).

76. Discours qu'un citoyen de Valence avait projeté de prononcer dans l'Hôtel de Ville (par M. ACHARD DE GERMANE, avocat), 1788, in-8°, 4 p. (G.)

Relatif à la dissolution du Parlement.

Cette brochure est de 1788 pendant l'exil des Parlements, elle attaque, comme la nation toute entière le faisait, l'arrestation de Deprémesnil, etc... l'institution des grands bailliages et de la cour plénière. Il y a une attaque personnelle contre les magistrats qui ont accepter de siéger dans les nouveaux tribunaux de Valence.

77. Lettre d'un avocat du roi des sièges du bas Dauphiné (M. ODOUARD, avocat), à M. R. D. C. (RONIN DU CHASTAIGNIER), son confrère, 1788, in-8°, 22 p. — Autre édition, in-8°, 8 p. (G.)

Sur les opérations présentes du gouvernement et sur le parti

que doivent prendre les officiers chargés du ministère public auprès des différents tribunaux de la Province.

78. Exemple de l'attachement des Français aux lois fondamentales de leur monarchie, extrait de la vie de Louis XII, surnommé le Père du Peuple (par M. MAUREL fils, avocat,) *s. l. n. d.*, Grenoble, 1788, in-8· (G.)

« Nation fidèle et magnanime!... Donne, donne encore au monde l'exemple sublime d'un peuple entier, qui réclame sa liberté constitutionnelle. »

79. Lettre d'un membre d'un grand bailliage de *** à son cousin, *s. n. n. l. n. d.*, in-8·, 8 p.

Cette pièce est une satyre dirigée contre les grands bailliages, subtitués par les Edits du 1·· mai 1788, à une grande partie de l'autorité des Parlements. — Elle est Dauphinoise suivant le catal. ms. autog. des 12 vol. de la coll. de M. Savoye de Rollin. (C.)

80. Réponse à l'imprimé anonyme intitulé : *Avis aux peuples, s. n. n. l. n. d. Grenoble*, in-8·, 7 p., dont 1 p. le titre et 1 bl. (C.)

81. Le réveil d'un Français, *s. n. n. l. n. d.*, in-8·, 16 p. (C.)

Cette brochure est dirigée contre les Edits de mai. Dauphinoise suivant le catalogue de Savoye-Rollin.

82. Arrêt du Parlement de Dauphiné, du 20 mai 1788. (Grenoble 1788), in-8., 16 p. (G.)

La Cour persiste unanimement dans ses précédents arrêts et arrêtés; « dénonce les auteurs du projet sinistre qui a répandu l'alarme et la consternation dans toute la France, au roi, aux

Etats généraux et à tous les tribunaux qui peuvent et doivent en connaître, comme pertubateurs du repos public. »

83. Procès-verbaux et arrêts du Parlement du Dauphiné des 10, 11 et 20 mai 1788. (Grenoble, 1788) in-8° de 37 p. et la 38e n. chiff. (G.)

Au sujet de la cessation de la justice et des violences faites à la justice et à ses ministres.

Les procès-verbaux ont été rédigés par M. DE CHALÉON, et les arrêts par M. ANGLÈS, conseillers au Parlement. (Notes de M. SAVOYE-ROLLIN).

84. Mémoire pour la ville de Grenoble, capitale du Dauphiné (par LEMAISTRE, avocat consistorial), *s. l. n. n. n. d.* (1788), in-8°, 22 p. (G.)

Historique du Parlement de Grenoble jusqu'à sa suppression. ... « ...Les malheurs dont on vient de présenter les détails, affectent sans doute le royaume entier; mais nulle part, on le répète, ils ne pèsent autant que sur la province du Dauphiné, sur la capitale et sur toutes les campagnes qui l'entourent; à la ville, il faudrait entendre les cris du citoyen revêtu d'offices ou d'autres fonctions publiques, dont il désespère de tirer désormais sa subsistance; du négociant et de l'artisan qui voient périr toutes leurs ressources d'industrie; ce sont ces réclamations attendrissantes qui ont mû l'Hôtel-de-Ville, bien plus puissamment que la détresse affreuse dans laquelle il se trouve lui-même, il était de son devoir, plus encore qu'il n'était digne de son zèle, de les adresser au gouvernement, qui seul peut apporter le soulagement; par là même, il soutenait l'espérance dont il a pensé qu'il était sage d'exalter le sentiment dans le moment le plus vif de la douleur.

L'Hôtel-de-Ville demande au roi de convoquer les Etats du royaume, « alors la ville de Grenoble, défendue par ses Etats propres de la province, espérerait, par ses justes réclamations, un succès d'autant plus certain que l'organe qui les porterait aux pieds du trône serait plus touchant ».

85. Recueil d'arrêtés et autres pièces de divers

Parlements et autres cours ; ensemble des protestations des Etats et de la noblesse de diverses provinces, *s. l. n. d.*, in-8°, 53 p.

Imprimé à Grenoble et répandu dans la province du Dauphiné

86. Arrêtés, protestations, remontrances, procès-verbaux, lettres et mémoires des différents bureaux des finances du royaume sur l'Édit du mois de mai, portant suppression des tribunaux d'exception, *s. l. n. d.*, in-8°, 210 p., 1 p. n. chiff.

Aux p. 61 à 64. Arrêté du bureau des finances de Grenoble, du 26 mai 1788.

P. 131. Arrêté des officiers du bureau des finances de Grenoble, du 23 juin 1788 (voyez au 23 juin 1788.)

87. Lettre écrite par messieurs les maires et les échevins de la ville de Romans, à son altesse royale monsieur frère du roi, le 1er juin 1788. Imprimé dans le nouveau Recueil ou choix de pièces et d'écrits divers sur la Révolution, déc. 1878, p. 23 à 25.

(Protestation contre la dissolution des Parlements.)

« Monseigneur, accablés, réduits au désespoir par le coup inouï qui vient de frapper et de détruire en un jour notre antique magistrature, les seuls hommes, qui eussent, à la fois, le droit et l'intérêt de recueillir, de porter aux pieds du trône le cri de nos maux et de nos besoins... »

88. Les droits nationaux et les privilèges du Dauphiné, mis en parallèle avec les nouveaux actes transcrits militairement sur les registres des cours souveraines du royaume, le mois de mai

dernier (par M. PISON DU GALAND fils, avocat), in-8°, 1788, 82 p. (G.)

« La réclamation nationale, et particulièrement celle du Dauphiné, est d'une justice si évidente qu'il n'est pas possible de présumer qu'elle puisse être contrariée autrement que faute d'être connue : on ne saurait donc trop multiplier et simplifier les instructions. Puisse cet ouvrage atteindre son but ! »

89. Copie de la lettre écrite à Monsieur, frère du roi, par les échevins et habitants du Bourg du Péage de Pizançon près Romans en Dauphiné, le 3 juin 1788, in-8°, 3 p., a été imprimé dans le Nouveau Recueil ou choix de pièces sur la Révolution, p. 25.

Supplique à l'occasion de la suppression des Parlements.

90. Représentations des femmes de Dauphiné au roi par Mme la C. DE L. R. imprimées dans le Nouveau Recueil ou choix de pièces sur la Révolution, p. 26.

Sire, vous croyez donc que vous pourrez, à votre gré, culbuter, renverser, exciter, changer la forme de tout, ne laisser à la nation que le fantôme de son ancienne constitution, et après avoir imposé silence au sexe défenseur, vous vous moquez du sexe faible qu'on croit toujours content, pourvu qu'il lui reste ses pompons, ses plaisirs, et à sa coquetterie des hommages ! Sire, vous vous trompez ; notre parti devient le plus souvent redoutable... Vos soldats, vos bayonnettes, vos bombes, vos canons, ne nous feront pas reculer d'un pas... et jusqu'au dernier soupir nos vœux et nos cœurs vous redemanderont nos magistrats, notre Parlement...

Lettre d'un gentilhomme du Dauphiné à M. le comte de ***, son compatriote (M. ROBIN

DE MOZAS, avocat au Parlement de Paris). *S. l. n. d.* in-8°, 18 p. — Autre édition, 2 p. n. chiff. 9 p. (G.)

Donne son avis sur le parti que doit prendre la noblesse de la province. A la p. 3, on lit : *Mémoire au roi pour la noblesse de Dauphiné.* « Je désire, dit l'auteur, qu'il arrive assez à temps pour prévenir le départ des députés. »

92. Récit de l'émeute arrivée à Grenoble l 7 juin 1788 à l'occasion des lettres d'exil distribuées aux officiers du Parlement, in-8°, 11 p. Inséré dans le Nouveau Recueil ou choix de pièces sur la Révolution, 1788, in-8°, déc. 1788.

93. Procès-verbal dressé par les magistrats du Parlement de Grenoble, à l'occasion des lettres de cachet du 1er mai 1788, qui leur ont été distribuées le 7 juin suivant pour les envoyer en exil. Fait à Grenoble le 7 juin suivant 1788 et signé à l'original, DE BÉRULLE, président. Pièce in-12. *S. l. s. n.*, 6 p. (G.)

94. Procès-verbal de ce qui s'est passé à Grenoble le 7 juin 1788. *S. l. n. d.*, in-8°, 4 p. (C.)

Commence ainsi : Cejourd'hui 7 juin 1788, le duc de Tonnerre, lieutenant-général... a fait remettre au premier président... des lettres de cachet... etc.

95. Pièce sans titre. *S. n. n. l. n. d.*, in-8°, 11 p., c'est l'adresse du Parlement de Grenoble au

Roi le jour même de l'émeute appelée : Journée des Tuiles (C.)

Doit avoir été imprimée clandestinement.

96. La Journée des Tuiles, 7 juin 1788. (Relation du P. CHABROUD, religieux carme). Voyez : Le *Réveil du Dauphiné*, n·· 1, 2, 3, 5 et 7 juin et juillet 1870.

97. La Journée des Tuiles (1788). Lettres de Jean-Joseph BARTHELON, procureur au Parlement du Dauphiné, à François ALBERT, avocat du roy au bailliage de Briançon. (Publiées par M. Aristide ALBERT). *Grenoble, imp. Prudhomme, 1866*, in-8·, 15 p. tiré à 45 exempl. (15 lettres, du 8 mai au 10 octobre 1788.) (G.)

98. La Journée des Tuiles racontée par un secrétaire au Parlement de Paris (CRAMAIL DU TRONCHAY). Document inédit publié par Ed. MAIGNIEN. *Grenoble, X. Drevet*, 1889, in-8·, 8 p. (G.)

99. La Journée des Tuiles par J. BERRIAT-SAINT-PRIX, membre de l'Institut. *Public. de l'Echo du Dauphiné et du Vivarais*, Alph. MERLE et Cie. (*Imp. Allier, Grenoble, s. d. (1861)*, in-8·, 11 p. (G.)

Notice d'une grande importance écrite probablement au moment même où se passaient les faits qu'elle rapporte et par un témoin oculaire.

100. Quelques mots sur un fait relatif à la Journée

des Tuiles à Grenoble, le 7 juin 1788 (lecture refaite à l'Académie delphinale), par Jules TAULIER (feuilleton de l'*Impartial Dauphinois* du 8 mars 1863.)

101. Documents Dauphinois : VI. La Journée des Tuiles à Grenoble (7 juin 1788), documents contemporains en grande partie inédits, recueillis et publiés par un vieux bibliophile dauphinois (M. CHAPER). *Grenoble, imp. Allier, 1888*, in-8°, 111 p. (G.)

102. Premier épisode de la Révolution en Dauphiné. La Journée des Tuiles à Grenoble. Deux relations inédites publiées par Ed. MAIGNIEN, conservateur de la bibliothèque. *Grenoble, Xavier Drevet* (juillet 1888), in-8°, 14 p. (G.)

103. Centenaire de la Révolution. Journée des Tuiles, 7 juin 1788 (par M. X. ROUX), article du *Petit Grenoblois* du 7 juin 1888 (G.)

104. La Journée des Tuiles à Grenoble, le 7 juin 1788, par Ch. DUFAYARD. V. *Revue Historique*, T. 38. Nov.-déc. 1888, p. 305-345 (G.)

105. Le prélude de la Révolution française, drame historique en cinq actes, par Ferdinand PAUL. — La scène se passe à Grenoble, le 7 juin 1788. *Grenoble, imp. Vve Rigaudin, 1882*, in-8°, 60 p. (G.)

106. Convocation à l'assemblée du 8 juin : Conseil général (Armes de Grenoble).

« Monsieur,

« Est prié de se trouver à l'assemblée du conseil général, qui « se tiendra à l'Hôtel de Ville de Grenoble le dimanche compté « le 8 du mois de juin 1788 (à 10 heures du matin) précisé- « ment. »

Pet. in-4· oblong (G.)

107. Mémoire au roi, de la noblesse de Dauphiné, suivi des très respectueuses supplications que présentent au roi les notables citoyens de la ville de Grenoble. Imprimé dans le Nouveau Recueil ou choix de pièces sur la Révolution, in-8·, déc. 1788, p. 13 à 20.

« Rendez au Dauphiné ses Etats, rendez-les à vos provinces, convoquez sans délai l'assemblée nationale... Les citoyens de la ville de Grenoble s'expriment dans les mêmes termes: « Assemblez les Etats de cette province, rendez à la Nation et aux tribunaux les moyens illégalement détenus, que l'abus de l'autorité a frappés — cette dernière adresse est de Barnave, la B. de G. possède le ms. original sous le n· N. 433. »

108. Relation de ce qui s'est passé à Grenoble. Grenoble le 8 juin 1788, *s. l. n. n. n. d.*, in-8·, 7 p.

« Hier vers les 8 heures du matin, l'on porta à MM. du Parlement, des lettres de cachet... etc. Relation de la Journée des Tuiles. (G.) »

109. Grenoble. Sire, la nouvelle des désastres qui

ont arrêté l'exécution de vos ordres... *s. l. n. d.* in-8°, 11 p.

C'est l'adresse des notables citoyens de la ville de Grenoble au roi, rédigée par BARNAVE. V. la pièce suivante.

110. Très respectueuses supplications que présentent au roi les notables citoyens de la ville de Grenoble (par BARNAVE). — *S. l. n. d.*, in-8°, 3 p.

A été imprimé dans le Nouveau Recueil ou Choix de pièces sur la Révolution, déc. 1788, p. 20 à 23.

Ils demandent au roi de retirer des *lois implacables*, d'assembler les ordres de la Nation, d'assembler les Etats du Dauphiné « accordez-nous le plus grand de tous les bienfaits, celui de pouvoir toujours vous aimer ».

111. Copie de la lettre écrite au roi par le Parlement de Dauphiné le 9 juin 1788 (rédigée par le conseiller ANGLÈS.) Imprimée dans le Nouveau Recueil de pièces sur la Révolution, déc. 1788, p. 12 à 13.

Lettre écrite le surlendemain de la Journée des Tuiles :

« Sire, nous élevons vers le trône nos voix gémissantes du sein d'une ville consternée, qui a vu avec effroi le moment où elle allait devenir le tombeau de tous ses habitants.

« Votre Majesté ne pourra apprendre, sans attendrissement, que l'effervescence des esprits a son principe dans la publication des lois nouvelles, que l'on vous a présentées, comme un bienfait pour vos sujets, tandis qu'elles consommeraient leur ruine.... »

112. Lettre du Parlement de Dauphiné au roi, qui lui a été remise aux Invalides, Grenoble le juin 1788, *S. l. n. n. n. d.*, in-12°, 3 p. (G.)

113. Délibération de la ville de Grenoble du samedi 14 juin 1788 à l'Hôtel de Ville, sur les dix heures du matin (rédigée par MOUNIER), *S. l. n. d.*, in-8°, 7 p. (G.)

Autre édition, in-8°, 4 p. sans les noms des *notables citoyens* (G.)

La ville demande au roi de retirer les nouveaux Edits, rendre à la province ses magistrats, convoquer les Etats particuliers et les Etats Généraux.

114. Lettre circulaire adressée par les consuls et échevins de la ville de Grenoble aux communautés. (15 juin 1788), *S. l. n. n. n. d.* in-4°, 2 p.

Relative à l'envoi de la délibération des Trois-Ordres de la ville de Grenoble du 14 juin.

115. Délibération de la ville de Romans, du 16 juin 1788, Assemblée extraordinaire des notables de la ville de Romans, convoquée aux formes ordinaires, où se sont trouvés plusieurs membres de MM. du clergé, de la noblesse et autres notables citoyens, ensuite de l'invitation qui leur a été faite. *S. l. n. d.*, in-8°, 7 p., n. chiff. (G.)

Discours de M. de DELAY D'AGIER..... à la suite, délibération par laquelle « l'Assemblée animée du même esprit, fidèle aux mêmes principes, pénétrée des mêmes craintes que la ville de Grenoble, a délibéré, unanimement, qu'elle adhère, de cœur et de fait, à tous les chefs contenus dans ladite délibération ».

116. Lettre circulaire adressée aux officiers municipaux du bailliage de Grenoble relative aux événe-

ments de Grenoble (17 juin 1788), in-4°, 2 p. (G.)

Signature autogr. de Caze (de la Bove), intendant.

117. L'ami des lois, *omne malum nascens facilè opprimitur ; inveteratum, sit plerumque robustius. Ciceron. S. l. n. d.* (1788), in-8°, 7 p., (C.)

Commence ainsi : Un roi peut tout sur les peuples ; mais les lois peuvent tout sur lui..... — Brochure dirigée comme l'indique son épigraphe contre le pouvoir absolu de la royauté. Elle parût en Dauphiné d'après le catalogue ms. autog. de Savoye-Rollin. (V. Champollion-Figeac.) T. 1, p. 415.

118. Lettre d'un campagnard Dauphinois à M. son subdélégué (rédigée par BARNAVE), 1788, in-8°, 7 p. (G.)

Autre édition avec deux autres pièces intéressantes. *S. l. n. d.*, in-8°, 28 p.

Contient, p. 9 : Lettre d'un membre d'un grand bailliage de *** à son cousin, et p. 19 : Avis aux provinces (C.)

Cette lettre a pour but de détruire l'effet de celle que M. de la Bove venait d'écrire aux communautés.

119. Avis aux provinces, *s. l. n. d.* (Grenoble 1788), in-8°, 11 p. (G.)

« Les Etats d'une province doivent donc s'assembler ; les mêmes raisons militent pour autoriser leur convocation spontanée, sans le concours de l'autorité royale ; les Etats d'une province pourront ensuite inviter ceux des autres provinces pour former les Etats Généraux »

120. Lettre d'un avocat au Parlement de Dau-

phiné à un milord anglais (par ACHARD DE GERMANE), 1788, in-8°, 45 p. (G.)

« Nous sommes menacés du despotisme ; on veut priver le peuple du droit de se faire entendre par l'organe de ses magistrats, on veut anéantir un droit qui est précieux pour tous les Ordres de cette province.... »

121. Délibération de la ville de Saint-Vallier, du 21 juin 1788, in-8°, 4 p. (G.)

L'Assemblée se réunit à la délibération de l'Hôtel de Ville de Grenoble pour porter au roi ses douleurs et ses réclamations, et pour solliciter la révocation des Edits. Députés : MM. le marquis de Saint-Vallier, Fleury père, et Gagnère, médecin.

122. Délibération de la ville de Montélimar (du 21 juin 1788), in-8°, 8 p. (G.)

Discours de M. CHEYNET, maire, — adhésion aux délibérations de la ville de Grenoble et de Romans.

123. Délibération de la ville de Pont-de-Beauvoisin, du 22 juin 1788, in-8°, 2 p. (G.)

Adhésion à la délibération des Trois-ordres de la ville de Grenoble du 14 courant.

124. Délibération de la ville de Saint-Marcellin, capitale du bailliage de ce nom, du 22 juin 1788, in-8°, 4 p. (G.)

Adhésion à la délibération de la ville de Grenoble du 14 juin. et députation de MM. REYNAUD et Louis-Pierre-François GUILHERMET peur assister à l'assemblée qui leur sera indiquée par la municipalité de Grenoble.

125. Délibération de la ville de Crest, du dimanche 22 juin 1788 à trois heures après-midi, dans

l'Hôtel de Ville de Crest, s'est assemblé le conseil municipal de ladite ville, convoqué aux formes ordinaires où se sont trouvés plusieurs membres de MM. du clergé, de la noblesse et autres notables citoyens, ensuite de l'invitation qui leur en a été faite. *S. l. n. d.*, in-8°, 7 p. (G.)

« Adhère entièrement à tous les chefs contenus dans la délib. de la ville de Grenoble du 14 de ce mois » et nomme députés : MM. Jean-Pierre MARCELLIN, chanoine de Saint-Sauveur, Henri-François-Lucretius d'Armand de FOREST marquis de BLACONS, capitaine de dragons, Antoine RICHARD, avocat, et Joseph René LOMBARD DE LATUNE.

126. Délibération du bourg de Vif et son mandement du 22 juin 1788, in-8°, 2 p. n. chiff. (G.)

Adhésion à la délib. des trois ordres de la ville de Grenoble du 14 courant.

127. Délibération du bourg de Corp (sic), du 22 juin 1788, in-8°, 3 p. (G.)

Protestation contre les édits : adhère à la délibération des trois ordres de la ville de Grenoble et nomme pour députés MM. Charles-Etienne IMBERT DES GRANGES. avocat et Jean-Balthazard LAUGIER, docteur en médecine.

128. Délibération du bourg de Loriol du 22 juin 1788, à l'issue des vêpres la communauté convoquée et assemblée aux formes ordinaires le syndic des forains averti et mandé suivant l'usage, in-8°, 3 p. (G.)

Adhésion à la délibération de la ville de Grenoble du 14 du présent mois.

129. Délibération de la ville et communauté de Briançon du 22 juin 1788, in-8°, 8 p. (G.)

Adhère à la délib. de la ville de Grenoble du 14 de ce mois, réclame le maintien des privilèges de la province et ceux du Briançonnais en particulier.

130. Délibération de la ville de Voiron du 22 juin 1788. Délibération de la ville du Pont-de-Beauvoisin du 22 juin. Délibération des trois ordres du bourg et sept paroisses du marquisat de Saint-Geoire du 24 juin. Délibération du bourg de Vif du 22 juin 1788, 2 p., in-8° (G.)

Adhésion à la délib. des trois ordres de la ville de Grenoble du 14 de ce mois.

Voiron nomme pour députés: M. François BOISSERAND, curé de Saint-Aupre ; M. LAMBERT, et Me ALLARD-DUPLANTIER.

Le Pont-de-Beauvoisin députe: M. Victor-François PRAVAZ, curé et M. Christophe-Désiré BERLIOZ.

Saint-Geoire nomme député: M. Jean-Mathieu PASCHAL LA-ROCHETTE.

Enfin Vif: M. Antoine GUILLERMOZ, curé; M. Jean-Baptiste GARNIER, sieur de PÉLISSIÈRE et M. Pierre-César DESJEAN.

131. Arrêté des officiers du bureau des finances de Grenoble du 23 juin 1788, in-8°, 4 p. (G.)

Au sujet de leur suppression: « Protestation contre tous édits arrêts du Conseil, qui leur seraient adressés, ou qui ne seraient pas revêtus de formes légales. »

132. Délibération de la ville de Die, du 24 juin 1788, in-8°, 4 p. (G.)

Délibération prise en présence des officiers municipaux, — Discours de M. de LA MORTE, maire de la ville : « Messieurs, vous avez été consternés de la dispersion des magistrats que

vous honoriez. » L'assemblée délibère qu'elle adhère aux délibérations prises par la ville de Grenoble et par celle de Romans, au sujet du maintien des privilèges de la province.

La ville nomme pour députés : MM. AGNÈS, chanoine, de LA MORTE-CHARENS, de la MORTE, maire, et LAGIER de la Condamine, avocat.

133. Délibération des Trois-Ordres du Bourg et sept paroisses du marquisat de Saint-Geoire (Merlas, Massieu, Saint-Sixte, La Chapelle de Merlas, etc.), du 24 juin 1788, in-8e, 2 p. (G.)

Adhésion à la délib. des Trois-ordres de la ville de Grenoble du 14 courant.

134. Délibération de la communauté de Crévoux en Embrunois et lettre circulaire de l'intendant de Grenoble (CAZE DE LA BOVE) à toutes les communautés de la province (17 juin 1788), in-8°, 8 p. (G.)

L'Assemblée délibère de remercier l'intendant de ses bons avis et surtout de la nouvelle intéressante de la rétractation des Edits (Rédigé par M. OZOARD fils, d'Embrun.)

135. Délibération des communautés du comté de Clermont, du 24 juin 1788, devant le châtelain (rédigée par JEAN-FRANÇOIS HILAIRE), in-8°, 16 p. (G.)

Comprend une 2e délibération du même comité du 29 juin 1788. Adhésion à la délibération de la ville de Grenoble du 14 du présent mois.

136. Délibération de MM. du Bailliage de la ville d'Embrun à laquelle est jointe l'adhésion des Trois-Ordres de ladite ville du 24 juin 1788, in-8°, 3 p. (G.)

Considérant que les nouveaux Edits sont contraires aux privilèges de la province, les officiers du bailliage d'Embrun se joignent à la ville de Grenoble, pour supplier le roi de vouloir bien retirer ses nouveaux Edits, rendre à la province ses magistrats, et les réintégrer dans la plénitude de leurs fonctions, l'Assemblée députe MM. LEFORT, chanoine, de CRESSY, lieutenant général du bailliage. et BLANC, avocat.

137. Lettre écrite à M. le duc de Tonnerre, commandant en chef de la province de Dauphiné, par la plupart des gentilshommes des Baronnies le 25 juin 1788, in-8°, 2 p. (G.)

« Les sentiments des gentilshommes, des baronnies s'accordent parfaitement avec ceux des membres respectables qui composaient l'Assemblée du 14 de ce mois à Grenoble..... « Veuillez donc bien concourir avec tous les corps de la Province, à l'éclairer (le Roi) sur les moyens de faire revivre ces temps heureux, où ses prédécesseurs préféraient régner sur les cœurs libres des Français, à les enchainer par le despotisme. »

138. Délibération de la ville de La Mure du 26 juin 1788, in-8°, 8 p. (G.)

Au sujet de la délibération de la ville de Grenoble du 14 juin, adopte cette délibération.

139. Délibération de la ville de Dieu-le-fit du 26 juin 1788, in-8°, ms. (G.)

« Adhésion à tous les chefs de la délibération de Grenoble du 14 du courant. »

140. Premier procès-verbal de l'Assemblée de la ville du Buis du 28 juin 1788. Second procès-verbal du 29 juin et délibération de la même ville du 29 juin 1788, in-8° 11 p. (G.)

« Il a été unanimement délibéré d'adhérer au vœu et aux réclamations de la ville capitale de la province. »

141. Extrait des registres du conseil ordinaire du Tiers-Etats de la province de Bresse et Dombes du 29 juin 1788. *S. n. n. l.*, in-8°, 4 p.

Cette pièce n'est pas dauphinoise, mais il lui a été répondu du Dauphiné par la suivante :

142. Lettre d'un membre du Tiers-État Dauphinois à un zélé citoyen qui ayant surpris une copie exacte de la délibération du conseil ordinaire du Tiers-État de Bresse et de Dombes du 29 juin a cru essentiel de la rendre publique (par BARNAVE fils, avocat) 1788, in-8°, 3 p. (G.)

143. Délibération de la communauté de Thodure. *S. l. n. d.* (juin 1788) 12 p. (V.)

144. De par le roi. Jules-Charles-Henri duc de CLERMONT-TONNERRE, pair de France... lieutenant général et commandant en chef de la province de Dauphiné à Grenoble, le 1er juillet 1788. *S. l. n. d.*, 1 fe in-fo (au bas les armes du duc de Clermont), (C.)

Défense aux maires et échevins de convoquer aucune assemblée autre que celles concernant les affaires municipales ordinaires.

145. Lettre de MM. du clergé, de la noblesse, et autres notables citoyens de Grenoble, au roi, du 2 juillet 1788 (rédigée par BARTHÉLEMY D'ORBANNE, GAGNON et MOUNIER), in-8°, 14 p. (G.)

Protestation contre l'exil des consuls prononcé à la suite de la délibération du 14 juin 1788.

C'est dans cette lettre qu'on lit : « Sire, les municipalités sont nées avant la monarchie », p. 8.

146. Délibération des écartons de Briançon et de la vallée de Queyras composant le bailliage de la dite ville. *S. l. n. d.*, in-8°, 6 p. (G.)

Protestation contre les Edits, Adhésion à la délibération de la ville de Grenoble et nomination de députés : MM. GRAND DE CHAMPROUET, CHAPEN, curé de Saint-Martin, MARTINON, notaire, et BERTHELOT, d'Abriès.

147. Arrêt du conseil d'Etat du roi, concernant la convocation des Etats Généraux da (*sic*) royaume. Extrait des registres du conseil d'Etat du 5 juillet 1788. *Grenoble de l'imp. Royale 1788*, in-4°, 7 p. (Bibl. de M. MASIMBERT.)

148. Observations sur l'arrêt du Conseil du 5 juillet 1788 (par M. ACHARD DE GERMANE), *S. l. n. d.*, (1788), in-8°, 3 p. (G.)

« Cet arrêt n'est qu'un piège pour éluder la convocation des Etats Généraux... la Nation trompée jusques à présent, doit donc s'assembl..r... la privation de ses représentants l'autorise à se mouvoir et à les nommer. »

149. Délibération de la communauté de Saint-Martin-le-Vinoux. *S. l. n. d.* (6 juillet 1788,) in-8°, 4 p. (B.)

Protestation contre les Edits.

150. Délibération du Bourg-les-Valence, du 6 juillet 1788, in-8°, 1 p. (G.)

Adhésion à toutes les réclamations de la province, à l'effet de la révocation des édits.

151. Copie de la lettre écrite le 6 juillet 1788 par les gentilshommes qui se sont trouvés à Grenoble et M. de la Bove, intendant du Dauphiné.

Copie de la réponse faite par M. de la Bove, le 7 juillet 1788 à la lettre de MM. les gentilshommes, in-4°, 1/2 p. (G.)

Il y a des exemples de la 1re pièce seule.

« Les gentilshommes qui se trouvent à Grenoble viennent d'apprendre qu'on a affiché un imprimé portant pour titre : *Arrêt du conseil*... En ayant pris lecture, ils ont pensé, que cet arrêt n'était point revêtu des formes qui doivent en constituer la légalité et que, portant défenses de s'assembler, il est contradictoire avec la parole positive que le ministre a fait donner à nos députés. »

152. Lettre circulaire des mandataires de la noblesse de Dauphiné aux gentilshommes de la province, pour les prévenir que l'Assemblée des trois ordres est fixée au 21 juillet. Du 8 juillet 1788 *s. l.* in-4°, 2 p. (G.)

Ce titre est factice, il est l'analyse de la lettre, un exemplaire est signé : Blacons, Baronat, Pina-Saint-Didier, Revol, du Bouchage (Sig. autog.)

153. Lettre de MM. de la noblesse de Saint-Paul-Trois-Châteaux à MM. les consuls et officiers municipaux de la ville de Grenoble, in-8°, 2 p. (G.)

Adhésion aux délibérations prisent par la ville de Grenoble les 14 juin et 2 juillet, signé : Petity-de-Saint-Vincent, La Roche-d'Eurre, de Genton, Payan, etc.

154. Délibération de la ville de Grenoble, relative à l'arrêt du Conseil d'Etat, du 20 juin 1788, 8 juillet 1788, in-8°, 4 p. n. chiff. (G.)

Le conseil considérant que l'arrêt dont il s'agit, ne peut être regardé dans ses dispositions comme l'expression de la volonté du souverain, puisqu'il ne contient que la répétition des principes des Edits par lesquels on a voulu renverser la constitution de la monarchie et anéantir les privilèges des provinces ; que cet arrêt est illégal..... a été unanimement délibéré que des sujets respectueux aussi fidèles à leur roi que fortement attachés à leur constitution, ne peuvent ni ne doivent cesser de prendre tous les moyens possibles de se réunir pour lui faire parvenir leurs justes réclamations ; que ce devoir de la part des municipalités et des différents ordres, est aujourd'hui plus impérieux et plus sacré que jamais, etc.

155. Relation de ce qui s'est passé dans la ville de Grenoble et de Romans en Dauphiné depuis l'arrivée de M. le maréchal de Vaux. *En Dauphiné 1788,* 16 p. (C.)

156. Lettre de M. le premier président de la Chambre des Comptes, (Jean-Pierre de Bailly de Bourchenu) au roi, 17 juillet 1788, (rédigée par M. de Lagré, procureur général de la Chambre des Comptes.) in-8°, 24 p. (G.)

« Daignez, sire, nous vous en supplions très humblement, retirer les Edits, ordonnances et déclarations, transcrits de votre autorité sur nos registres, le 10 mai dernier ».

« Veuillez, nous vous en conjurons, permettre à vos sujets de Dauphiné, de s'assembler en corps de trois ordres, conformément à l'Edit de juillet 1628 ».

157. Arrêt du Conseil d'Etat du roi, qui casse et annule toutes les délibérations prises par le corps

de ville de Grenoble et par les autres communautés de la province, depuis le 7 du mois de juin dernier, jusqu'à ce jour; ensemble tout ce qui s'en est ensuivi, ou a pu s'en ensuivre. Extrait des registres du Conseil d'Etat du 10 juillet 1788, *Grenoble imprimerie Royale*, in-4°, 4 p. (G.)

Autre édition, *Grenoble, de l'imprimerie Royale*, 1788, in-f°, placard à 2 col.

158. Lettre circulaire de M. de BONTEVILLE, évêque de Grenoble, à tous les curés de son diocèse, Grenoble 12 juillet 1788, in-4°, 2 p. (G.)

Il vient de recevoir une lettre de l'archevêque de Sens, qui lui apprend que le roi n'a pas l'intention d'exiger de nouveaux impôts, il en fait part aux curés de son diocèse.
Lettre avec signature autographe.

159. Lettre pastorale de Monseigneur l'archevêque de Vienne, (Jean-Georges LE FRANC de POMPIGNAN) aux curés de son diocèse. 15 juillet 1788, in-8°, 8 p. (G.)

Autre édition suivie de lettre de Mgr l'archevêque de Sens, ministre principal, à Mgr l'archevêque de Vienne, du 7 juillet 1788, à *Vienne, de l'impr. de la v° Vedeilhié*, 1788, in-4°, 10 p. (G.)

« Je joins ici copie d'une lettre qui m'a été écrite par le principal ministre du roi, vous y verrez les intentions de sa majesté. Vous les expliquerez dans les occasions favorables, et en esprit de paix à ceux de vos paroissiens qui pourroient avoir besoin de pareils éclaircissements ».

160. Lettre à Mgr l'archevêque de Vienne, par un curé de son diocèse. *S. l. n. n. n. d.* in 8°, 4 p. (G.)

Critique de la lettre pastorale de M. Lefranc de Pompignan, (par HILAIRE, avocat consistorial.)

161. Protestations remises à M. le maréchal de Vaux par les gentilshommes de Dauphiné réunis à Grenoble le 17 juillet 1788, in-8°, 4 p., n. chiff.

Autre édition in-8°, 4 p. (G.)

A l'occasion des nouveaux Edits « dont sa Majesté n'a pas prévu toutes les suites funestes ».

162. Délibération prise par la noblesse, le clergé et le Parlement assemblé en comité particulier le 18 juillet 1788, à Grenoble, dans la grande salle des RR. PP..... M*** a dit... *s. l. n. d.*, in-12°, 25 p. (G.)

L'Assemblée arrête « que, loin de faire cesser les troubles actuels, on prendra les voies les plus propres à les augmenter jusqu'à ce que le roi ait rétabli les Parlements et convoqué légalement les Etats provinciaux et généraux, » cette délibération est précédée d'un *avis* p. 1 et 2.

Rarissime pamphlet contre le Parlement, le clergé et la noblesse.

163. Lettre de M. le baron de*** à M. le chevalier de *** du château de *** ce 29 juillet 1788, in-8°, 12 p. (G.)

Cette lettre (écrite en Dauphiné) roule sur la formation des États provinciaux et de la commission d'administration qui exercera le pouvoir exécutif pendant l'intervalle des sessions etc., a été réfutée par la lettre d'un *philantrope*, du 20 août 1788.

164. Jugement du grand bailliage de Bourg-en-Bresse qui supprime un écrit intitulé : ***Esprit des Edits enregistrés militairement au Parlement de Grenoble. Fait à Bourg le 19 juillet 1788. A Bourg, chez Louis-Hyacinthe Goyffon***, 26 juillet 1788, petit in-8°, 33 p.

Autre édition, 20 p.

Autre édition, *s. l.*, in-8° 1788, 21 p. (G.)

L'écrit supprimé était de BARNAVE.

« Nous officiers au grand bailliage de Bourg-en-Bresse, justement indignés des conséquences dangereuses qui pourraient en être la suite, déclarons ledit écrit, séditieux, attentatoire à l'autorité royale, capable de faire naitre des doutes sur l'obéissance et la fidélité dues au souverain... en conséquence qu'il est et demeure supprimé. »

Sur le jugement du grand bailliage de Bourg-en-Bresse qui supprime l'esprit des Edits V. *Journal général de France* 1789, n° 42, 7 avril. Arrêt du conseil du 28 fév. 1789 qui annule et casse les actes et arrêtés du Parlement de Dijon au sujet du grand bailliage de Bourg.

165. Déclaration du roi pour la conversion de la corvée en une prestation en argent. (A Versailles, le 20 juillet 1787). A *Grenoble de l'Imprimerie Royale, 1788*, in-8°, 4 p.

« L'Assemblée provinciale établie dans notre province du Dauphiné par notre Edit du présent mois, nous proposera dès ses premières séances, les mesures qui lui paraitront les plus avantageuses, pour le montant de l'imposition qu'il sera nécessaire d'y affecter, etc... »

166. Seconde lettre du baron des *** au chevalier de *** *s. l. n. d.*, in-8°, 4 p. (G.)

Au sujet d'un commentaire sur sa première lettre (après le 19 juillet 1788.)

Elle complète la lettre du 19 juillet et riposte à la brochure : *De la formation des Etats provinciaux en Dauphiné* par un philanthrope.

167. Arrêté des Trois-Ordres de la province de Dauphiné assemblés au château de Vizille (rédigé par MOUNIER) (21 juillet 1788) *s. l. n. d.*, in-8°, 16 p. (G.)

168. Assemblée des Trois-Ordres de la province de Dauphiné tenue le 21 juillet (1788) dans le château de Vizille, résidence des anciens Dauphins (1788) in-8°, 32 p.

Autre édition sans titre séparé, 30 p., n. chiff., signé : A à D, in-8°.

169. Assemblée des Trois-Ordres de la province de Dauphiné (tenue à Vizille le 21 juillet) et très respectueuses représentations des Trois-Ordres de la province de Dauphiné (rédigé par MOUNIER) du 22 juillet 1788, in-8°, *s. l. n. d.*, 30 p. (G.)

Autres éditions : *s. l. n. d.*, in-8°, 7 p. — *s. l. n. d.*, in-8°, 51 p. (avec faux titre). — *s. l. n. d.*, in-8°, 16 p., dans cette dernière on a supprimé les noms des députés.

170. Les Etats généraux de Vizille (1788) par Eugène RICARD, *s. l. n. d.* (Grenoble 1865) in-8°, 4 ff. autogr.

171. Vingt contre un ou arrêté proposé au

Tiers-Etats de Dauphiné, in-8°, *s. d.* (juillet 1788), 32 p. (attribué à M. de MOYDIEU fils) (G.)

C'est une réponse aux résolutions de l'Assemblée de Vizille du 21 juillet 1788. elle donne les noms des villes qui ne se firent pas représenter à Vizille ce sont : « Vienne, Valence, Gap. Montélimar, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Bourgoin, la Côte-Saint-André, etc. » broch. fort rare.

172. Examen impartial de l'Assemblée tenue à Vizille en Dauphiné le 21 juillet 1788, *s. l. n. d.*, in-8°, 40 p.

Critique très vive de l'Assemblée de Vizille de sa forme, de sa composition et de ses résolutions. Pièce intéressante et rare.

173. La mine éventée ou lettre circulaire aux gentilshommes parlementaires du Dauphiné (juillet 1788), *s. l.*, in-8°, 15 p.

Contre l'Assemblée de Vizille.

174. Très respectueuses représentations des trois ordres de la province de Dauphiné (22 juillet 1788.) *S. l. n. d.* in-8°. B. N[1] Lb [39] 6500.

175. Le cri de la raison, ou entretien entre un parisien, un provincial et un abbé *S. n. n. l. n. d.* in-8°, 40 p.

Cette pièce rare est une apologie modérée, presque timide, des Edits de mai 1788,

176. Réflexions d'un chartreux, qui croit avoir

deviné un des motifs de l'enregistrement du Parlement. *S. l. n. n. n. d.* in-8°. 12 p. (C.)

Cette brochure paraît dauphinoise, elle répond aux *réflexions d'un patriote*, brochure répandue à profusion à Grenoble en 1788 et qui était inspirée (d'après Augustin Perier, Hist. de Dauphiné) par l'intendant CAZE DE LA BOVE.

177. Lettre d'un gentilhomme de Dauphiné, à un citoyen de Toulouse, du 28 juillet 1788. Imprimé dans le second recueil d'un choix de pièces sur l révolution, in-8° p. 53 à 55.

« Le despotisme le plus épouvantable menace la nation : les parlements ont arrêté ses progrès : ils se sont immolés pour la cause commune. Eh ! nous aurions la lâcheté de sourire à leur malheur ! Oublions tous les torts, pour nous souvenir que des services : que le malheur commun nous lie d'une chaine indestructible. »

178. Procès-verbal de l'alarme donnée dans la ville de Romans, le 28 juillet 1788. *S. l.* in-8°, 15 p.

179. Profession de foi d'un militaire (BARNAVE, avocat.) Discours prononcé dans un conseil militaire. *S. l. n. n. n. d. (Grenoble, juillet 1788.)* in-8°, 8 p. n. chiff. (G.)

180. Réflexion d'un patriote dauphinois, sur le nouveau plan d'administration du gouvernement et sur le dernier arrêté du Parlement de Grenoble, du 20 mai, suivi de l'adhésion de la noblesse du Dauphiné. *S. l. n. n. n. d.* in-8°, 35 p.

« Les auteurs de ces deux ouvrages, en publiant leurs idées, ont-ils éclairé leur patrie? n'auraient-ils pas projeté au contraire de l'aveugler? en faisant des reproches graves à la magistrature, ne se sont-ils pas écarté de la vérité?... — Le chapitre II est intitulé : sur l'*ancien procès des Tailles*. Le chapitre III sur l'accusation intentée contre Brosse, etc...

Pièce rare; œuvre d'un écrivain aux ordres de M. de Bove, intendant du Dauphiné ou peut-être de cet intendant, qui prend la défense des Edits de mai 1788, elle a été combattue dans les écrits suivants :

181. Examen impartial des réflexions d'un patriote dauphinois et du cri de la raison, (par M. ACHARD DE GERMANE), avocat) in-8°, 58 p.

181. Lettre aux municipalités de Dauphiné (par ACHARD DE GERMANE, avocat). *S. l. n. d.* (1788), in-8°, 8 p. n. chiff. (G.)

Elle instruit la province de Dauphiné et la France de l'esprit qui a régné dans l'Assemblée du 21. Réfute les opuscules intitulés : *Réflexions d'un patriote* et le *Cri de la raison*.

182. Lettre d'un citoyen (M. DUCHESNE, avocat consistorial), servant de réponse aux *Réflexions d'un patriote Dauphinois*. A Crest, le 1er août 1788, in-8°, 24 p. (G.)

Au sujet des édits relatifs à la *cour plénière*, à la nouvelle *administration de la justice civile*, à la *conversion de la corvée* à la *prorogation du second vingtième*, à l'établissement d'une assemblée provinciale et aux *vacances* des cours. Réfutation de la brochure susdite.

183. Arrêt du Conseil d'Etat du roi (du 2 août

1788), portant qu'il se tiendra dans la ville de Romans une Assemblée des Trois-Ordres de la province, à l'effet de délibérer et de porter son vœu, tant sur la manière la plus utile d'en convoquer les états, que sur la forme qui doit être donnée à leur composition : règle ce qui sera observé pour l'élection et le choix des députés de chaque ordre qui composeront cette assemblée, laquelle est fixée au 5 du mois de septembre prochain. in-8°, 8 p.

Autre édition. *Grenoble, imprimerie Royale*, in-4°, 8 p. (G.)

Autre édition, in-f° placard.

Suit l'arrêté de l'intendant Caze de la Bove, par lequel l'Assemblée générale est fixée au 5 septembre, celle de la noblesse pour l'élection de ses députés au 27 ; celle des communautés au 24 ; celle des députés des villes et communautés qui doivent se tenir dans le chef-lieu de chaque élection au 31 du présent mois. Fait à Grenoble, le 9 août 1788. Signé Caze de la Bove.

184. Les curés du diocèse de Grenoble à l'évêque de Grenoble et à MM. du bureau diocésain (sans titre) *s. n. n. l. n. d.* in-8°, 3 p. (B. de M. MASIMBERT.

Protestent contre l'art. 3 de l'arrêt du 2 août 1788 qui, en ordonnant une Assemblée préliminaire pour une nouvelle composition des Etats de la province, dispose qu'un député de chaque diocèse sera nommé par le bureau diocésain et pris parmi les abbés, prieurs, curés et autres ecclésiastiques.

185. Lettre écrite par le châtelain de ... à Mgr

l'archevêque de Vienne, 6 août 1788, in-8°, 4 p. (G.)

C'est une réponse critique à la lettre pastorale du 15 juillet.

186. De par le roi. Ordonnance de police du 7 août 1788. A M. le lieutenant général de police (SAVOYE), supplie le procureur du roi au siège. A Grenoble, le 7 août 1788. Signé : ALLEMAND-DULAURON, procureur du roi. *S. l. n. d. Grenoble*, in-8°, 2 ff. n. chiff.

« Malgré la surveillance des officiers du siège et toutes les précautions qu'ils ont pu prendre, il s'introduit et se répand dans la ville des brochures et écrits anonymes, qui ne peuvent tendre qu'à troubler l'ordre et la tranquillité. » Demande qu'il soit expressément défendu d'imprimer, introduire colporter et distribuer dans la ville aucun ecrit non revêtus de signatures dans les formes ».

187. Lettre de M. Blanchard, magister du village de Moivieux (M. MEYER fils, avocat consistorial), à Monseigneur Georges Le Franc de Pompignan, archevêque de Vienne (8 août 1788), in-8°, 12 p. (G.)

Autre édition sur laquelle il y a de plus une note à la p. 4.

Spirituelle satyre composée lors de l'assemblée des notables contre une lettre pastorale de l'archevêque de Vienne, dans laquelle il faisait l'apologie du ministère et engageait ses diocésains à payer les nouveaux impôts. L'esprit indépendant des Dauphinois se révèle tout entier dans cette pièce.

188. Assemblée des Trois-Ordres de la ville de Grenoble (rédigé par DIDIER, avocat au Parlement, et BARNAVE), 13 août 1788, in-8°, 8 p. (G.)

« L'Assemblée ayant pris séance, il a été représenté que le roi ayant eu égard aux réclamations des Trois-Ordres de la province a bien voulu lui annoncer la convocation de ses Etats dans une forme nouvelle.

Que c'est aux Trois-Ordres seuls qu'il appartient de donner le plan des Etats...

Que cet arrêt, illégal, ne saurait autoriser une assemblée extraordinaire, qui n'est ni celle des Trois-Ordres, ni celle de nos anciens Etats, etc.

L'opinion de l'assemblée a été qu'elle doit renvoyer de délibérer, sur ledit arrêt du conseil, à l'assemblée générale, ajournée, par les Trois-Ordres au 1er septembre prochain, et qu'à cet effet, la présente sera envoyée aux villes, bourgs et communautés, et qu'il en sera remis une copie à M. le duc de Tonnerre et à M. l'intendant. »

189. (Sans titre général) : Recueil d'arrêts du conseil d'Etat depuis le 13 juin jusqu'au 18 août 1788, *S. n. n. l.*, in-8°, 47 p. (C.)

Du 5 juillet 1788: Arrêt concernant la convocation des Etats généraux du royaume, p. 14. Du 10 juillet : arrêt qui casse et annule toutes les délibérations prises par le corps de ville de Grenoble, et par les autres communautés de la province depuis le 7 du mois de juin dernier, jusqu'à ce jour, etc. Du 2 août : arrêt portant qu'il se tiendra dans la ville de Romans une assemblée des Trois-Ordres de la province à l'effet de délibérer et de porter son vœu tant sur la manière la plus utile d'en convoquer les Etats, etc. Du 8 août 1788 : arrêt qui fixe au 1er mai la tenue des Etats...

16 août : arrêt qui ordonne que tous gentilshommes payant dans la province de Dauphiné impositions foncière ou personnelle, pourra (*sic*) être admis à l'assemblée de la Noblesse qui se tiendra à Grenoble.

Nous croyons ce Recueil imprimé à Grenoble.

190. Lettre d'envoi adressée par les Trois-Ordres de la ville de Grenoble, aux officiers municipaux. Grenoble, le 14 août 1788, *s. l. n, d.*, in-8°, 2 ff. n. chiff. (C.)

Les Trois-Ordres adressent leur opinion sur l'arrêt du conseil du 2 août, et invitent à vouloir bien leur faire parvenir avant le 1er septembre un extrait de la délibération qu'elle pourrait prendre à ce sujet.

191. De par le roi. Ordonnance de M. de la Bove, intendant de la province de Dauphiné, du 15 août 1788. *S. l. n. d.* in-4°, 1 p. (M.)

Convocation adressée aux députés de communautés pour qu'ils se trouvent à Grenoble le 31 août, à l'Oratoire, rue du Temple, pour y élire les 21 députés du tiers-Etat, qui assisteront à l'Assemblée de Romans, le 5 septembre prochain.

192. Arrêt du Conseil d'Etat du roi, qui, interprêtant *(sic)* en tant que de besoin, les articles IV, VI et VII de l'arrêt du 2 du présent mois d'août, ordonne que tout gentilhomme payant dans la province de Dauphiné, imposition foncière ou personnelle, pourra être admis à l'Assemblée de la noblesse, qui se tiendra à Grenoble, et autorise les propriétaires non domiciliés, à voter dans les Assemblées de communauté ou ils payent taille et vingtième, comme aussi les communautés, choisir pour députés toutes personnes payant impositions réelles ou personnelles dans l'arrondissement de

l'élection. Du 16 août 1788. *Grenoble, de l'impr. Royale*, 1788, in-4°, 4 p. (G.)

Autre édition, placard in-f°, sur 2 col.

193. Délibération des trois ordres du mandement de la Buissière, du 17 août 1788, in 8°, 4 p. n. chiff. (G).

Autre édition, in-8°, 7 p.

Adhèrent à la délilibération des trois ordres de la ville de Grenoble, du 13 juin, et a tout ce qui a été arrêté à Vizille, députent MM. Pouchot, ancien curé de St-Ferjus, de la Valette, chevalier d'honneur en la Chambre des Comptes, Amard de Chatelard, Bernard et Chabert, notaire.

194, Copie de la lettre écrite à Monsieur le duc de TONNERRE, par la municipalité de Valence, le 18 août 1788. *S. n. n. l.* in-8°, 3 p. (G.)

Suivent : une lettre « à MM. les Echevins de Montélimar » et la réponse de MM. officiers municipaux de Montélimar, « qui sont accoutumés à se conduire par eux-mêmes, jamais par les avis d'autrui. »

Au sujet de la délibération tenue le 13, à Grenoble, qui rejette l'arrêt du conseil du 1er de ce mois, qui indique une Assemblée de trois ordres, à Romans le 5 septembre. Pièce très curieuse et fort rare.

195. Lettre circulaire des syndics de l'Assemblée des trois ordres, aux communautés de la province de Dauphiné, du 19 août 1788, in-4°, 2 p. (G.)

« Nous avons été instruits que plusieurs municipalités avaient à se plaindre de n'avoir pas reçu la délibération prise le 21

juillet, par les ordres de la province. » ils témoignent leur regret de ces omissions involontaires.

196. De la formation des Etats provinciaux en Dauphiné, par un philantrope (RABY dit l'américain), 20 août 1788, in-8°, 26 p. (G.)

« Je livre, dit-il, sans prétention mes propres idées à mes concitoyens, heureux si elles peuvent concourir à faire germer un bon plan d'états..... »

...L'auteur anonyme répond à la lettre du baron des ***, du 19 juillet.

197. De par le roi. Jules-Charles-Henri duc de CLERMONT-TONNERRE, pair de France..., lieutenant général des armées du roi, et son lieutenant général et commandant en chef dans la susdite province de Dauphiné, à Grenoble le 21 août 1788. *A Grenoble, de l'imprimerie Royale*, 1788, petit in-f°, placard sur 2 vol. (C.)

Ordonnance par laquelle il est défendu aux maires et échevins de convoquer, présider, tenir aucune assemblée, autres que celles des 24, 27, 31 du présent mois et 5 septembre, autorisées par les deux arrêts du conseil.

198. (Sans titre :) Réclamation des curés du diocèse de Grenoble contre l'article de l'arrêt du conseil, qui ne lui attribuait aucun représentant spécial dans les états de la province, *s. l. n. d.*, in-8°, 3 p.

199. Délibération de la ville d'Etoile du 22 août 1788, in-8°, 2 p., (G.)

Nominations de M. le comte du Pont et de M. Melleret pour assister à l'Assemblée des Trois-Ordres qui doit se tenir le 1er septembre (fort rare.)

200. Discours prononcé par M. le prieur GALLAND, curé de Saint-Nizier-d'Uriage, à l'Assemblée municipale, le 24 août 1788; ensuite duquel il a été député, d'une voix pour le clergé, *S. n. n. d.*, in-8°, 4 p. (G.)

« *La délib. faite à Grenoble le 13 de ce mois, fermera la bouche à ceux qui pourraient nous accuser de nous jeter à la tête des peuples, et de vouloir mal à propos nous montrer partout.* »

201. Discours prononcé dans l'Assemblée municipale d'U*** (Uriage) par un de MM. les curés du mandement le 24 août 1788. *s. n. n. l.*, in-8°, 3 p. (C.)

202. Ordonnance du duc de CLERMONT-TONNERRE, commandant de la province de Dauphiné portant défense aux communautés de la province de se réunir en Assemblées publiques. Du 24 août 1788, in-8° (G.)

203. Délibération de la ville du Buis du 24 août 1788, 4 p. in-8°, n. chiff. (G.)

Adhésion à la délibération des Trois-Ordres de la ville de Grenoble du 13 août.

204. Délibération de la ville de Montélimar du 24 août 1788, in-8°, 4 p. (G.)

M. Cheynet, maire, expose que le roi ayant voulu confier aux provinces de son royaume une partie de leur administration intérieure et faire jouir celle du Dauphiné du même avantage, avait jugé convenable d'y établir une assemblée provinciale, plutôt que de rétablir les anciens Etats provinciaux... un grand nombre de voix se sont élevées pour supplier le Roi d'accorder au Dauphiné le rétablissement des anciens Etats... Sa Majesté a jugé à propos de déférer aux supplications qui lui ont été faites. Suit une délibération par laquelle MM. Cheynet, maire, et Freycinet, négociant, sont désignés pour se rendre à l'Assemblée des Trois-Ordres qui se tiendra le 1er septembre prochain.

205. Discours prononcé par un membre de la noblesse (M. le comte de MARSANNE fils) à l'assemblée tenue à Grenoble, le 25 août 1788, in-8°, 7 p. (G.)

« La suite des événements, MM., ne doit-elle pas nous faire prévoir que le fouet de Louis XIV peut devenir, entre les mains des ministres actuels une verge de fer ? »

206. Les curés du diocèse de Grenoble ont l'honneur de représenter à Mgr l'Évêque de Grenoble etc... ce 22 août 1788. *S. l. n.d.*, in 8°, 3 p. (G.)

Ces représentations furent signifiées au bureau diocésain le 25 août 1788. C'est une protestation de 36 curés, contre toute nomination qui pourrait être faite dans le Bureau diocésain pour l'Assemblée préliminaire qui doit s'occuper de la formation des Etats.

Ont signé: DOYAT, curé de Saint-Martin de Miseré ; HELIE, curé de Saint-Hugues de Grenoble ; LEMAISTRE, curé de Saint-Laurent de Grenoble; ALLEMAND, curé de Claix; MARCEL, curé de Bernin ; PERRONET, curé de Gières.

207. Oraison funèbre de Mgr l'archevêque de Sens (E. C. de LOMENIE DE BRIENNE) déplacé du ministère le 25 août 1788. (par J. B. ALLEMAND, curé de Claix), *s. l. n. d.*, in-8°, 4 p., n. chiff. (G.) (Pièce en vers.)

A la p. 4 : Epitaphe de Brienne. — Vers des parlements au roi.

208. Chanson, sur l'air : *Dans les gardes Françaises* (par J.-B. ALLEMAND, curé de Claix), *s. l. n. d.*, in-8°, 3 f. n. chiff. Six couplets (G.)

Commence ainsi :

Prélat hors de l'Eglise,
A l'eau tant va le pot,
Qu'à la fin il se brise.
Qu'a la place on est sot,
Enfin donc, on t'exile,
Tu deviens à ton tour,
La fable de la ville
Ainsi que de la cour...

209. Copie de la lettre écrite par MM. les commissaires de l'ordre de la noblesse, aux officiers municipaux des chefs-lieux des élections, 27 août 1788, in-4°, 2 p. (G.)

Contient la résolution prise le 25 de ce mois, de former l'Assemblée des Trois Ordres du 1er septembre, et de vouloir bien se réunir par une prorogation, le 5 à Romans.

210. Délibération de l'Assemblée de la noblesse de Dauphiné tenue à Grenoble le 25, 26 et 27 août 1788 et présidée par M. le comte de Morges, in-8°, 6 p., (G.)

Sur la réunion des Etats de la province au 5 septembre à Romans.

211. Lettre écrite au roi par les gentilshommes de la province de Dauphiné le 28 août 1788, *s. l. n. d.*, in-8°, 7 p. (G.)

Au sujet de l'arrestation des 12 gentilshommes députés par la province de Bretagne.

212. Délibération du bourg d'Allevard et de la communauté de Saint-Pierre-d'Allevard prise le 24 août 1788, et protestation des notables d'Allevard (du 31 août 1788) contre la prétendue délibération tenue en présence de 32 soldats armés, le 29 du même mois. *S. l. n. d.*, in-8°, 7 p. n. chiff. (G.)

Adhésion aux délibérations prises au château de Vizille le 21 juillet et à Grenoble le 13 courant. La communauté nomme députés MM. Hugues DUTRAIT-DESAYES, Jean GUERRE, avocats, Laurent DUFRESNE, notaire et Marc DOYAT.

213. De par le roi etc... Ordonnance de l'inten-

dant de Dauphiné (Gaspard-Louis CAZE DE LA BOVE) portant convocation des députés des communautés à Grenoble pour le 31 août 1788, in-4°, 2 p, n. chiff. (G.)

Relative à l'élection des 21 députés du Tiers-Etat de l'élection de Grenoble, et à l'assemblée qui doit se tenir à Romans le 5 septembre, réunion à 9 heures du matin (à l'oratoire rue du Temple.)

214. Ordonnance de l'intendant de la province, (Gaspard-Louis Caze, baron de la Bove), par laquelle les députés des communautés qui composent l'élection de Romans, doivent se trouver en cette ville le 31 août pour y élire les douze députés du Tiers-Etat qui doivent assister à l'assemblée des Trois-Ordres qui se tiendra à Romans le 5 septembre prochain. *S. l. n. d.* (1788), in-8°, 2 p. (M.)

215. Copie de la lettre écrite par MM. les commissaires de l'ordre de la noblesse aux officiers municipaux des chefs lieux des élections, 31 août 1788, in-4°, 2 p. (G.)

Au sujet de la convocation des Etats, le 5 septembre à Romans.

216. Lettre d'un citoyen à M. le comte de *** sur la conduite du ministre principal, sur l'arrêt du conseil du 5 juillet 1788, et sur l'autorité des Etats généraux. *S. l. n. d.* (*Grenoble 1788*). 2 p. (G.)

« La conduite courageuse des communautés du Dauphiné est bien faite pour exciter l'émulation des autres provinces du royaume malgré les efforts du despotisme armé, les Ordres se sont assemblés, les Etats de la province ont été formés ; ils ont délibéré sur les grands objets qui les intéressent au double titre de Français et de Dauphinois ».

217. Discours prononcé le 2 septembre 1788 par le peuple de Pau, à M. le marquis de Lons, maréchal des camps et armées du Roi, lieutenant pour Sa Majesté en Navarre et Béarn. *S. l. n. d.* (Grenoble) 1788, in-8°, 8 p. (G.)

A la p. 8 on trouve des vers présentés à M. de Delay, maire de Romans, et les couplets chantés au concert de Grenoble, ces derniers commencent ainsi :

Vive la France, vivent les Dauphinois !
Avec constance ils défendent leurs lois,
Vive la France, vivent les Dauphinois ! etc.

218. Délibération des Trois-Ordres de la ville de Valence 3 septembre 1788, in-8°, 4 p. n. chiff. (G.)

Nomination de M. le marquis de Veynes pour représenter les Trois-Ordres de Valence à l'Assemblée générale de Romans.

« Voulant concourir, par notre adhésion, au vœu général de la province, exprimé dans les différentes délibérations tenues le 21 juillet, 25 et 26 août et 1er septembre avons conclu, délibéré et arrêté que nous déclarons nous unir de toutes nos forces aux arrêtés desdites délibérations » suit un extrait (latin et français) de la concession des libertés dd la ville de Valence donnée par Louis XI, à La Tour-du-Pin, en octobre 1450.

219. Procès-verbal de l'Assemblée générale des Trois-Ordres de la province de Dauphiné, tenue à

Romans par permission du roi (10 au 28 septembre 1788). *A Grenoble, de l'imp. de J. M. Cuchet, imp. libraire de Mgr le duc d'Orléans, et de Messeigneurs des Trois-Ordres de la province de Dauphiné* 1788, in-8°, 163 p. (G.)

Autre édition, in-8°, 139 p. (G.)

220. Analyse du procès-verbal de l'Assemblée générale des Trois-Ordres du Dauphiné tenue à Romans en 1788 (10 septembre), par V.-B. (VITAL-BERTHIN). Dans la *Revue de Vienne* 1840, t. 3, p. 64 à 78, 81 à 101 et 179 à 183.

221. Précis des démarches des habitants du Bourg de la Guillotière en Dauphiné auprès des Trois-Ordres de cette province Signé : FERRAND, ALLARD (11 septembre 1788), *S. l. n. d.*, in-8°, 3 p. (G.)

Demandent un règlement qui fixe leur assiette et leur position dans l'ordre civil comprend : 1° Le PRÉCIS 2° p. 4. « A Messieurs des Trois-Ordres de la province de Dauphiné. » 1er août 1788. — Lettres de FERRAND et ALLARD à M. BOSONIER DE VOMANE, 2 août 1788. Réponse de ce dernier. — Mémoire pour servir d'instruction préliminaire à MM. des Trois-Ordres de la province de Dauphiné assemblés à Romans le 10 septembre 1788. Résultat des titres du Bourg de la Guillotière, 2 septembre 1788.

Extrait du procès verbal de l'Assemblée de Romans du 11 septembre.

222. Plan pour la formation des Etats du Dauphiné, arrêté et rédigé par les Etats assemblés à

Romans le 14 septembre 1788 (par MOUNIER et BARNAVE). *S. l. n. n. n. d.*, in-8°, 16 p. (G.)

223. Lettre écrite au roi par les Trois-Ordres de la province de Dauphiné assemblés à Romans le 1er septembre 1788 (rédigée par MOUNIER), in-8°, 11 p. (G.)

Autre édition, *s. l. n. n.*, in-8°, 8 p. (G.)

« Sire, de grands malheurs sont quelquefois le signal des plus heureuses révolutions... Votre province de Dauphiné éprouve encore les effets des innovations qui l'ont alarmée ; mais vous avez été sensible à ses plaintes... il importe que les provinces soient administrées par leurs Etats particuliers... Daignez nous faire promptement jouir des avantages que nous promettent les actes émanés de V. M., etc. » Suit la lettre écrite à M. Necker par les Trois-Ordres de la province de Dauphiné assemblés à Romans.

Les Trois-Ordres félicitent le roi en voyant Necker reprendre l'administration des finances.

224. Lettre écrite à l'Assemblée des Trois-ordres de Dauphiné à Romans par MM. les douze députés de Bretagne qui avaient été embastillés le 15 septembre 1788. — Imprimé dans le *second recueil de pièces et écrits divers sur la Révolution*, in-8°, p. 203.

Lettre de reconnaissane « chargés par nos compatriotes d'une mission qui intéressait la France entière, rien n'est plus flatteur pour nous, Messieurs, que le témoignage honorable que la noblesse de Dauphiné veut bien accorder à nos intentions, en nous faisant l'objet d'une réclamation particulière. »

225. Observations sur les principes de la constitution des Etats de Dauphiné, contenant leur développement, pour servir aux Etats généraux (par MOUNIER) 1788, in-8°, 87 p. (C.)

Un titre intérieur est ainsi conçu: *Observations sur les principes de la constitution des Etats de Dauphiné, établis par les Trois-Ordres de cette province assemblés à Romans*, ce qui fixe la date après le 15 septembre 1788 ou plus tôt.

226. Relation de ce qui s'est passé à Grenoble le 18 septembre 1788, in-12, 4 p., *s. l. n. n. n. d.* A été imprimé dans le *nouveau recueil de pièces sur la Révolution*, p. 27.

A l'arrivée des courriers qui apporta la nouvelle de la disgrâce et de la chute de M. de L... G... d. S... LAMOIGNON, garde des sceaux, le courrier fut mené en triomphe par toute la ville, les femmes qui ne pouvaient pas parvenir à l'embrasser, embrassaient son cheval. Le soir la ville fut illuminée, un mannequin fut promené par toute la ville et fut brûlé place du Breuil, (place Grenette.)

227. Dialogo su la cheuta de Brienne et Lamoignon, dans le *Nouveau recueil ou choix de pièces*, déc. 1778, p. 30-31.

« Deniza

« Enfin veitiat qu'ei fat, comare Janeton,
« Lou Brienne et Lamoignon on sota lo bâton,
« Y trompavon si bian lo Rey, ceu pourhomo,
« Qu'y metavon lo feu dedin tet son royaumo.

« Janeton

« Veitiat, je crai, per quei, Deniza, ma comare,
« Je vis fare à Grenoblo de si belle fanfare;
« De ma via je n'ai veu tant de réjouissanci,
« Tout lo mondo criave vive lo rei de Franci,
« U diablo Lamoignon Brienne, et son confrare...

228. Déclaration du roi, donnée à Versailles le 23 septembre 1788, qui autorise les procureurs et autres officiers ministériels du Parlement de Dauphiné, à faire, pendant la durée des vacations de cette cour, les actes nécessaires pour l'instruction des procès qui y sont pendants. *A Grenoble, de l'imp. de Nosseigneurs de Parlement, au Palais.* 1788, in-4°., 4 p.

229. Déclaration du roi qui ordonne que l'assemblée des Etats-Généraux aura lieu dans le courant de janvier 1789 et que les officiers des cours reprendront l'exercice de leurs fonctions. 23 septembre 1788. *A Grenoble, de l'imp. de Nosseigneurs du Parlement*, in-8° 8 p. (G.)

Autre édition « avec le discours de M. Savoye de Rollin, conseiller avocat général, qui a precédé la publication de cette déclaration ». *Grenoble, Giroud*, (3 nov. 1788), in-4°, 16 p.

230. Très humbles et très respectueuses observations adressées de Neuchâtel en Suisse à Nosseigneurs des Etats de Bretagne, Dauphiné, Langue-

doc, Artois, Béarn, etc. et des Assemblées particulières et des autres provinces par Jean-François-Joseph DE LA MOTTE-GEFFRARD... (du 25 septembre 1788), *s. l.* in-8°, (B.)

231. Délibération de l'Ordre de la noblesse de Dauphiné, du 27 septembre 1788, in-4°, 4 p. n. chiff. (tiré à 50 exemplaires) (G.)

Lettre d'envoi et règlement fait par l'ordre de la noblesse à Romans.

232. Suite et fin du plan pour une nouvelle formation des Etats du Dauphiné, arrêté à Romans le 28 septembre 1788 par l'Assemblée des Trois-Ordres de cette province (rédigé par BARNAVE ET MOUNIER) *S. l. n. n. n. d.*, in-8°, 4 p. (G.)

233. Chanson patriotique (par M. le baron de GILLIERS). *S. l. n. d.*, in-8°, 2 p. n. chiff. (G.)

« Parlons un peu de ces édits
« Qui jettent l'épouvante ;
« Parlons un peu de ces écrits
« Du Parlement qu'on vante.

234. A l'usage du temps (chansons de M. le chevalier de LAUR, lieutenant au régiment royal la marine, en garnison à Grenoble). *S. l. n. d.* (Grenoble 1788), in-8°, 4 p. (G.)

« Messieurs du grand bailliage
« Sont tous gens à licou,
« Ils ne seront plus sage.
« Ils ont la corde au cou ;
« Lamoignon l'imposteur,
« Les vouloit sans honneur,
« Trahissant leur patrie,
« N'aimant rien que la vie ;
« Non plus de grand bailliage ;
« Il s'est cassé le cou :
« Hou ! hou ! hou ! hou !
« Honnissons, honnissons tous ces fous (bis)

235. Esprit des opérations des Trois-Ordres de Dauphiné depuis le 10 mai jusqu'à ce jour (1er octobre 1788) (par le comte DE VIRIEU), *s. n. n. l.*, in-8°, 8 p. (G.)

Autre édition, 15 p. (G.)

« L'Assemblée de Vizille du 21 juillet a posé la première base de cet édifice de concorde et de justice qui a été consolidé par la délibération du clergé et de la noblesse, présentée à Romans le 15 septembre 1788, à l'assemblée générale des Trois-Ordres, etc.

236. Copie de la lettre écrite par M. le comte DE BRIENNE, ayant le département de Dauphiné, à M. l'archevêque de Vienne, président des Trois-Ordres de cette province. Versailles, le 5 septembre 1788, *s. l. n. d.*, in-4°, 3 p. n. chiff. (B.)

Le roi approuve la prorogation de l'assemblée des Trois-Ordres.

237. De la part de MM, les Consuls-échevins de la

ville de Grenoble. Fait à Grenoble le 7 octobre 1788. Signé : DE MAYEN, premier consul, REVOL, second consul, LAFOREST, secrétaire. *De l'imprimerie de J.-M. Cuchet. imp. lib. de Mgr le duc d'Orléans, et de Nosseigneurs des Trois-Ordres de la province de Dauphiné*, petit in-f°, placard.

Les habitants de la ville sont tenus de fermer boutique le 8 octobre à cause du décès de M. Hay de Bonteville, évêque de Grenoble, à *peine d'amende* (archives de la ville de Grenoble B. B. 128).

238. Mandement du vénérable chapitre de l Eglise, cathédrale de Grenoble, le siège épiscopal vacant, qui ordonne des prières pour le repos de l'âme de Mgr l'illustrissime et révérendissime père en Dieu, Marie-Anne-Hippolyte Hay de Bonteville, évêque et prince de Grenoble, le 10 octobre 1788. *A Grenoble de l'imp. de Vve Giroud et fils, imp. du Vénérable chapitre*, in-4°, 3 ff. n. chiff. (G.)

239. Discours prononcé par COYNDE-LATIVOLIÈRE, député de la communauté de Voreppe à M. de Bérulle, premier président du Parlement de Grenoble, le 12 octobre 1788, jour de son passage pour la rentrée, *s. l.*, in-8°, 1 p. (G.)

« Sur le rappel de M. de Bérulle, « qu'il est glorieux pour vous, monseigneur, de joindre à l'estime de votre compagnie, les suffrages de la province. »

« ... Je vois à chaque pas les lauriers se multiplier sur votre tête. »

240. Copie de la lettre écrite par MM. des Trois-Ordres de la ville de Grenoble, à MM. du régiment de royal-la-marine du 17 octobre 1788. Réponse de MM. du régiment de royal-la-marine du 20 octobre 1788 (par M. de LAUR), in-8°, 3 p. (G) et imprimées dans le *Nouveau Recueil de pièces sur la Révolution*, p. 33, 34.

Au sujet du départ de ce régiment. « Quelque soit l'éloignement qui nous sépare, vous serez toujours présents à nos cœurs. Signé : le vicomte DE BARDONNENCHE, le bailly DE SAYVE, comte DE REVOL, DUCROS, bibliothécaire, MOUNIER, juge royal, Alphonse DOLOMIEU, DUMAS, syndic des avocats, etc.

Suit la réponse des officiers. « Notre départ est amer, sans doute... mais en nous éloignant, notre consolation sera de nous retourner sans cesse vers ces lieux; et de dire, avec attendrissement, *c'est là où sont nos frères, nos amis.* »

241. Délibération de la ville de Gap sur le rétablissement du Parlement, 18 octobre 1788, in-8°, 7 p. (G.)

Pièce signé : MARCHON, maire ; JOUBERT, ANDRÉ, échevins ; ROUBAUD, CÉAS, DE CAZENEUVE, chanoine, NAS DE ROMANE, etc. suivie du compliment fait à la cour par M. MARCHON, assisté de M. JOUBERT, échevin, et de la réponse de la Cour.

242. L'heureux retour du Parlement, chanson patriotique (par ALLEMAND, curé de Claix) *s. l.*, in-8°, 4 p. (G.) 12 couplets dont voici le dernier :

Goûtons cette douce paix,
Dont nous privoit la tristesse ;
Tout annonce désormais
L'abondance et l'allégresse.

Vive vive le Parlement !
Tout en lui nous intéresse,
Vive, vive le Parlement
Et son premier président !

243. Ode sur le retour du Parlement de Grenoble, par M. GARCIN, maître de pension à Montoison en Dauphiné. *S. l. n. d.*, in-8°, 4 p. (G.)

«... Ne perds jamais, peuple sensible,
Le souvenir d'un si beau jour ;
Augmente encor, s'il est possible,
Les vifs transports de ton amour.
O spectacle rempli de charmes !
Les magistrats mêlent leurs larmes
A celles d'un peuple chéri ;
Et leur union mutuelle
Sème une joie universelle
Dans tout le royaume attendri.....

244. Compliment prononcé par l'un des syndics de l'ordre des avocats consistoriaux au parlement de Grenoble (M. DUCHESNE) à M. le premier président, le 20 octobre 1788. *S. l. n. d.* in-8°, 3 p. (G.)

245. Discours de M. SALAMON, vice-sénéchal, de la sénéchaussée de Montélimar, à MM. du Parlement, lors de sa rentrée du 20 octobre 1788 (suit le) discours de M. ODOUARD, avocat du roi, député de la sénéchaussée de Montélimar, à MM. du Parlement, lors de sa rentrée le 20 octobre 1788. *S. l. n. n. d.*, in-8°, 4 p. (G.)

246. Les vœux de la patrie formés et satisfaits

le 20 octobre 1788 (par J.-B. ALLEMAND, curé de Claix. *S. l. n. d.* (1788) in-8°, 6 p., pièce en vers. (G.)

Modèle d'une modération religieuse et patriotique, actions de grâces sur l'heureux retour de la paix et de la justice en France. Charade (le mot à deviner est parlement.)

247. Entrevue des deux exilés : Brienne et Lamoignon, dialogue en vers (par J.-B. ALLEMAND, curé de Claix.) *S. l. n. n.*, in-8°, 3 p. (1788) (G.)

248. (Sans titre :) Arrêt du Parlement de Dauphiné du 21 octobre 1788 qui ordonne l'enregistrement de la déclaration du roi du 23 septembre qui ordonne que l'Assemblée des Etats-Généraux aura lieu dans le courant du mois de janvier 1789. *S. l. n. n. n. d.*, in-4°, 2 p., (C.)

249. Discours de la maîtrise des eaux et forêts au département de Grenoble, au Parlement assemblé par M. HILAIRE, avocat consistorial chargé par commission au siège de la maîtrise des fonctions du ministère public, 21 octobre 1788, in-8°, 3 p. (M.)

« Permettez que le siège de la maîtrise de Grenoble, rappelé à ses fonctions par vos soins vigilants, en commence l'exercice aujourd'hui, par l'hommage public de sa respectueuse reconnaissance, au bonheur de vous voir rendu à des fonctions dont l'autorité surprise et la violence vous avaient éloignés, va se joindre bientôt le rétablissement de nos Etats..... Suit une courte réponse de M. de Bérulle, 1er président.

250. Discours de M. Savoye de Rollin, avocat général au Parlement de Dauphiné, prononcé lors de la séance de cette cour du 22 octobre 1788, pour l'enregistrement et la publication de la déclaration du roi du 23 septembre 1788 qui ordonne que l'Assemblée des Etats-Généraux aura lieu dans le courant du mois de janvier de l'année prochaine et que les officiers des cours reprendront l'exercice de leurs fonctions avec cette déclaration du roi et l'arrêt d'enregistrement de ladite cour. *A Grenoble de l'imp. de Nosseigneurs du Parlement s. d.* (nov. 1788) in-8°, 18 p. et 8 p. (G.)

Ce discours fut mis en vente le lundi 3 novembre 1788.

251. Réflexions d'un militaire (M. de MALARD, capitaine au régiment d'Austrasie) sur le paragraphe ci-après du discours de M. de ROLLIN, page 11, *s. n. l. d.* (21 oct. 1788) in-8°, 8 p. (G.)

Autre édit. in-8°, 7 p. (G.)

A propos du discours prononcé par M. de Rollin quand il requit la publication de la déclaration du roi du 23 septembre 1788 « Réduire des armées à l'affreuse alternative d'être rebelles ou satellites, prêtes à fouler aux pieds la patrie et les lois, au plus léger signal ! C'était aussi que les soldats de César étaient parvenus à se croire offensés lorsque leur chef dans une de ses harangues les appela citoyens, » — p. 7 : mémoire à présenter aux Etats-Généraux, pour rendre les soldats citoyens et en faire les vrais défenseurs de la nation.

252. Erreur ne fait par compte ou réponse aux

réflexions d'un militaire, sur une pensée détachée du discours de M. de ROLLIN, avocat général au Parlement de Grenoble. *Au temple de la justice, par ordre de la raison. s. d.* (1788) in-8°, 14 p.

« Grenoble se glorifiera toujours de posseder les Berulle, les Rollin, les Mounier... la postérité la plus reculée consacrera l'urne de ces grands hommes, et ne prononcera leur nom qu'avec vénération. »

253. Recueil de divers discours et compliments adressés au Parlement de Dauphiné, à l'occasion de son heureux retour, les trois premiers jours de la reprise de ses séances; savoir les 20, 21 et 22 octobre 1788. Ensemble les réponses de cette cour à tous les discours et à tous les compliments qui lui furent adressés ces jours-là. *S. l. n. d.* (Grenoblé), in-8°, 32 p. (G.)

Discours de MM. les consuls, échevins de la ville de Grenoble, de M. de DELAY D'AGIER, maire de Romans; de M. de MOUNIER, juge royal; du R. P. CLAIR, professeur à l'Université de Valence (en latin) de M. BOVERON, SALAMON; Edouard CHEYNET, ANDRAU notaire à Montélimar; GAUTIER, notaire à Grenoble; MARCHON, maire de Gap; HILAIRE, avocat à Grenoble; Cyrille TROUILLON, Augustin CHAIX DE LOCHE, BOISSET, PRIÉ, ALBERT, avocat à Briançon.

254. Récit des fêtes données à Grenoble les 12 et 20 octobre 1788 au retour du Parlement, ensemble des compliments ou discours soit à MM. du Parlement soit à M. le premier président en particulier, et toutes les réponses. *S. l. n. n. (Grenoble Giroud, nov. 1788)* in-8°, 56 p. et 32 (G.)

Les discours et compliments sont aussi imprimés dans le *Nouveau recueil* p. 34 à 37.

Ce recueil contient les discours de MM. GREYNET, officier municipal de Rives, COYNDE LA TIVOLIÈRE, de Voreppe, VALLIER, officier de grenadiers.

(D'après une note mss. de M. SAVOYE-ROLLIN ce récit est de M. l'abbé GATTEL) il a été tiré des exempl. du *Récit des fêtes* sans le recueil des discours. Le 1er titre est alors réduit aux premiers mots (jusqu'à Parlement inclus) — mais on n'a pas changé la composition et le mot recueil est en signature à la p. 56.

255. Récit de ce qui s'est passé à Grenoble lors de la rentrée du Parlement (12-20 octobre 1788) *s. l. n. d.*, Grenoble in-8°, 8 p. (G.)

256. Recueil de divers, discours ou compliments adressés à Nosseigneurs du Parlement de Dauphiné, le 21 octobre 1788 (jour du retour de cette Cour); ou le 17 novembre suivant (jour de sa rentrée). (Dans le *Nouveau Recueil ou choix de pièces* et d'écrits divers sur la Révolution.) Décembre 1788. p. 34 à 46.

Suivent les discours de M. GUEDY, pour les Procureurs au Parlement; de M. de LA MORTE, maire de Die, pour cette ville; de M. FERROUL, par le juge mage de Die, pour la maîtrise des eaux et forêts de Die; par M. GILLY, député des Procureurs au Bailliage de Die; par M. RICHARD, avocat, pour la ville de Crest; par M. MARCELLIN, chanoine, pour le chapitre de Crest; par M. de COURGEUX, chanoine, pour le chapitre de Montélimar; par M. URTIN, député de la ville de Chabeuil; par M. LACROIX DE SAINT-PIERRE, juge de la ville de Chabeuil; par M. de

Renodet, pour la ville d'Orange ; par M. Gontard, pour la ville de Courtezon, pour la communauté de Jonquières.
Compliment d'un inconnu à MM. du Parlement.

257. Nouveau code pour la province du Dauphiné. *à Paris, chez Simon imp. du Roi et se vend à Nismes, chez Buchet, libraire.* (1789. in-8. 16 p. (G.)

Contient l'arrêt du Conseil d'Etat portant règlement pour la nouvelle formation des Etats de la province de Dauphiné du 22 octobre 1788.

258. Arrêt du Conseil d'Etat du roi, portant règlement pour la nouvelle formation des Etats de la province de Dauphiné. Du 22 octobre 1788. *A Versailles de l'imp. Royale* 1788. In-8° 16 p. (G.)

259. Lettre des Trois Ordres de Bretagne au Parlement de Dauphiné et réponse du 13 octobre 1788. *s. l. n. d.* in 8° et imprimée dans le *Nouveau Recueil* etc. p. 31 32.

Ils adressent au Parlement 6 exemplaires du mémoire imprimé envoyé au Roi, relatif à la suppression du Parlement.

260. Lettre écrite par plusieurs citoyens du clergé, de la noblesse et des communes de Dauphiné à Messieurs les syndics généraux des Etats de Béarn. Grenoble, le 24 octobre 1788, *s. l.* In-8°, 8 p.

Autre édition, in-8°, 8 p. Autre, in-8°, 7 p. aussi

imprimée dans le *Nouveau Recueil* ou choix etc. p. 47 49. (G.)

Réponse à une lettre écrite par les syndics généraux des Etats de Béarn aux Procureurs généraux, syndics des Etats de Dauphiné pour leur demander quels ont été les motifs qui ont déterminé les Etats de Dauphiné à députer aux Etats-Généraux, lors des précédentes convocations. Le Bearn prétendait former une assemblée à part. Les syndics de Dauphiné engagent les Béarnais à se réunir à la nation française.

261. A Nosseigneurs de Parlement par les ouvriers de l'imprimerie du Parlement in-4°, 1 p. (G.)

Pièce en vers.

262. Portrait du Parlement de Dauphiné. — Vers sur le retour du Parlement de Dauphiné en 1763 (par M. DUVAURE). Lettre du chapitre de ..... à Monseigneur le premier président du Parlement de Dauphiné. Lettre du même chapitre à Monseigneur le Procureur général.

Ces quatre pièces sont imprimées dans la *suite au Nouveau Recueil* p. 96 à 99.

263. Procès verbal de l'assemblée générale des Trois-Ordres de la province de Dauphiné tenue dans la ville de Romans, le 2 novembre 1788 (jusqu'au 8 du même mois). *Grenoble, imp. Cuchet 1788*, in-4° 102 p.

264. Précis des objets arrêtés à Romans par la

nouvelle assemblée des Trois-Ordres de cette province, commencée le 2 de ce mois de novembre et terminée le 8, suivie de la réponse de M. Necker 1788, *s. l.*, in-8°, 7 p.

265. Second procès verbal de l'assemblée générale des Trois-Ordres de la province de Dauphiné tenue dans la ville de Romans, le 2 novembre 1788. *A Grenoble de l'imp. de J. M. Cuchet imp. lib. de Mgr le duc d'Orléans et des Trois-Ordres de la province de Dauphiné 1788*, in-8°, 120 p. (G.)

Contient de la p. 97 à 107 la lettre écrite à Sa Majesté par les Trois-Ordres de la Province de Dauphiné. (Du 8 novembre.)

266. Observations sur la lettre des Etats de Dauphiné au Roi sur les Etats-Généraux du 8 nov. 1788. *S. l. n. n.* in-8° 47 p.

267. Les Etats du Dauphiné et particulièrement ceux tenus dans la ville de Romans en 1788 par le Dr Ulysse CHEVALIER, *Grenoble, Prudhomme* 1869, in-8°, 35 p. (G.)

268. Mémoire pour une partie du clergé et de la noblesse du Dauphiné. Présenté aux Etats-Généraux. *S. l. n. d.* in-4°, 103 p. (G.)

Les assemblées de Vizille, Saint-Robert et Romans étaient-elles compétentes pour réformer la Constitution ? — Vice de la Constitution dd Dauphiné. — Vices de la Représentation du

clergé et de la noblesse. — Députés des villes — etc., etc. Conclusions : « Plaire aux Etats-Généraux, prendre en considération la nouvelle Constitution de Dauphiné, examiner tous les abus qui en résultent, ordonner qu'elle sera réformée dans tous les points dont se plaignent les remontrans. » etc.

269. Second mémoire d'une partie du clergé et de la noblesse de Dauphiné, pour servir d'interprétation au premier qui va être présenté et qui vient d'être imprimé. *S. l. n. n. d.* in-8°, 12 p.

270. Circulaire imprimée, adressée aux officiers municipaux. Romans, le 8 novembre 1788, par laquelle ils sont invités à tenir une assemblée, pour envoyer le 24 de ce mois leurs députés à Chorges. *S. l. n. d.* in-8°, 1 p. Signature autogr. de l'archevêque de Vienne, LE FRANC DE POMPIGNAN. (G.)

271. Lettre circulaire imprimée avec la sign. autog. de l'archevêque de Vienne (LE FRANC DE POMPIGNAN) président des Etats de Dauphiné, assemblés à Romans. (C.)

Dans cette circulaire datée du 8 nov. 1788, adressée aux officiers des communautés de Dauphiné, il leur recommande de tenir le 23 nov. leurs assemblées de communautés, afin d'élire les députés qui se réuniront eux-mêmes le 27, pour nommer leurs représentants aux Etats-Généraux. Pièce importante et rare.

272. Lettre circulaire, annonçant que les Etats se tiendront dans la ville de Romans et que l'ou-

verture s'en fera le 1er décembre prochain. A Romans le 8 nov. 1788. *S. l. n. d.* in-4°, 2 p. (G.)

273. Extrait des affiches du Dauphiné ou analyse contenant la substance d'une lettre écrite à Sa Majesté, sur les formes des Etats-Généraux, par les trois ordres de la province de Dauphiné, assemblés à Romans le 8 de ce mois.

Publié dans le *Nouveau Recueil*, décembre 1788, p. 50 et 51.

274. Lettre écrite à Sa Majesté, sur les Etats-Généraux, par les ordres de la province de Dauphiné, assemblés à Romans. Romans le 8 nov. 1788. Signée : J.-G. Le Franc de Pompignan, archevêque de Vienne, président, Mounier, secrétaire. *(Grenoble, Cuchet)* in-8°, 15 p. (G.)

Autre édition. *S. d.* in-8°, 12 p. (G.)

Imprimée aussi dans le *nouveau Recueil ou choix etc.* p. 50-51.

Elle demande : 1° l'élection libre des représentants ; 2° le nombre des représentants plus considérable que celui de tous les précédents Etats-Généraux ; 3° l'égalité du nombre entre les députés du premier et du second ordre, réunis et ceux des communes ; 4° que toutes les délibérations soient prises par les trois ordres réunis, et les suffrages comptés par tête.

275. Lettre écrite au roi par les trois ordres de la province de Dauphiné, sur les actes généraux.

Romans, 8 novembre 1788. *S. l. n. d.* in-8°, 16 p. (G.)

276. Lettre d'un breton à plusieurs des trois ordres du Dauphiné, au sujet de la lettre qu'ils ont écrite au roi, sur la forme des Etats généraux suivie d'un problème à résoudre, et de quelques observations sur l'ouvrage de M. T*** (TARGET) l'un des quarante de l'Académie française. *S. l.* 1788, in-8°, 59 p. (B. de M. Masimbert.)

277. Mémoire présenté au roi par Messieurs de la Fresnay, Moinery, de Bourges, Boullanger, Bigonot etc., députés des six corps du commerce de Paris, pour demander à Sa Majesté d'être représentés à l'Assemblée des Etats-Généraux, par des négociants de la capitale et de la province, suivi des réclamations du tiers Etat et supplique au roi, et de la lettre du clergé, de la noblesse et des communes de Dauphiné, 1788, in-8°, 32 p. (G.)

Cette dernière lettre est à la p. 27. « Pour jouir de nos droits nationaux, nous ne devons retenir de nos privilèges particuliers, que ceux qui ne peuvent nuire au bonheur de nos concitoyens et nous devons voir notre patrie dans la France entière... »

278. Précis des objets arrêtés à Romans par la nouvelle assemblée des trois ordres de cette province, commencée le 2 du mois de novembre et

terminée le 8; suivi de la réponse de M. Necker. *S. l. n. d.* in-8°, 7 p. (G.)

Sur les diverses modifications apportées au plan de formation des Etats de la Province.

279. Réplique d'une partie du clergé et de la noblesse de Dauphiné au mémoire de ceux qui se disent députés de la province aux Etats-Généraux. *S. l. n. d.* in-4°, 3 p. (G.)

C'est une réplique des membres de l'assemblée de Romans qui attaquaient le vote par tête employé au lieu du vote par ordre.

280. Avis pour les communautés. *S. l. n. d.* (du 8 au 11 nov. 1788) in-4°, 2 p. caractères ital. tiré à 1200 exempl. (G.)

Cette pièce, d'une grande importance historique, donne toutes les conditions d'electorat et d'éligibilité, des députés qui doivent nommer les représentants aux futurs Etats-Généraux.

281. Description d'une médaille trouvée à Courenc (*sic*) près Grenoble, le 11 novembre 1788 (par Pierre-Joseph-Augustin LETOURNEAU, avocat au Parlement). *S. l. n. d.* (Grenoble 1788), in-8°, 7 p. (G.), avec une planche hors texte, grav. par TÉRON. — Grav. à la p. 7.

« Si l'on croyait encore aux augures on pourrait en offrir un bien favorable à la province de Dauphiné. »

Cette brochure a été reproduite par M. G. VALLIER, avec la belle planche de MARTINET, dans la *Revue belge de Numismati-*.

que: Médailles et jetons Dauphinois. Jeton à l'emblème des Trois-Ordres du Dauphiné, p. 192-204, T. 43, 1887.

282. 1re lettre à M. le Directeur des feuilles de Dauphiné sur le retour du Parlement de Grenoble (par Antoine-Henri-Etienne DUVAURE), 12 novembre 1788.

Insérée dans la *suite au Nouv. Recueil ou Choix de pièces et d'écrits divers, etc.*, in-8°, 1er vol., janvier 1789, p. 92 à 94 (G.)

Demande au directeur de cette feuille d'insérer les vers de son père, Jacques Duvaure. sur le Parlement de Dauphiné.

283. Discours de M. de la BOISSIÈRE, conseiller, avocat général au Parlement de Dauphiné; prononcé le jour de l'ouverture de ce Parlement du 17 nov. 1788, à la séance pour la prestation du serment ; — et analogue aux circonstances de l'année 1788 et aux Etats-Généraux, *s. l.*, in-8°, 23 p. (G.)

Imp. aussi dans la *suite au Nouveau Recueil*, p. 1 à 23.

284. Extrait des affiches de Dauphiné ou analyse des discours prononcés le 17 novembre 1788, à l'ouverture du Parlement.

Imprimé dans le *Nouv. Recueil ou Choix*, etc. p. 46 (G.)

285. Lettre écrite par M. DESPRESMENIL à une

personne de Dauphiné, en date du 19 nov. 1788, au sujet de quelques imputations graves.

Imprimé dans le *Nouveau Recueil ou Choix*, etc. p. 57-58 (G.)

« Je solliciterai la députation du Tiers aux Etats-Généraux, dans le bailliage de Montevilliers, où mes terres sont situées, et le dernier des Français sera aussi libre que le premier... »

286. Réponse des négociants de la ville de Grenoble à MM. les juges-consuls de Montauban, Clermont-Ferrand, Châlons, Orléans, Tours, Besançon, Dunkerque et Saint-Quentin, et à la chambre de commerce de Picardie, de Saint-Malo et de Lille en Flandre, etc., (novembre 1788. *S. l. n. d.* in-8°, 11 p.

Autre édition, in-8°, 15 p. (G.) Imprimée dans le *Nouveau Recueil ou Choix* etc., p. 51 à 57.

Cette réponse roule principalement sur la question de savoir si la commerce doit avoir des députés particuliers aux Etats-Généraux, prétention que les négociants des villes ci-dessus invitent ceux de Grenoble à soutenir. M. MOUNIER, secrétaire des Trois-Ordres de Dauphiné, auteur de cette réponse, combat leur prétention.

287. Mémoire et consultation sur la dignité et sur les prérogatives de premier baron, connétable, grand-mâtre héréditaire du Dauphiné ; premier commis-né de la province, qui ne peuvent résider que sur la tête de M. le duc de Clermont-Tonnerre,

pair de France, chevalier des ordres du roi, lieutenant-général de ses armées, lieutenant-général et commandant pour le roi en la province de Dauphiné (25 novembre 1788) (Paris) *de l'imp. de Cellot* in-4°, 19 p. (G.)

288. Arrêt de la cour de Parlement, aides et finances du 27 novembre 1788. *A Grenoble, de Vve Giroud et fils, imp. de nos dits seigneurs, au palais*, in-4°, 3 p. (M.)

Ordonne que toutes les assignations qui ont été données devant un juge compétent depuis le 10 mai au 21 octobre dernier, sont valables et auront effet.

289. Arrêté des maires et échevins de la ville de Vienne en Dauphiné du 13 nov. 1788. Délibération de la même ville du 28 nov. 1788. *S. l. n. n. n. d.*, in-8°, 12 p. (G.)

Arrêté par lequel « le maire et les échevins de la ville de Vienne, étant informés de la réponse *humiliante* et *flétrissante* qu'a reçue M. Peyrard, second échevin, en qualité de député de cette ville, au compliment qu'il était chargé de faire à la cour du Parlement de cette province, avaient arrêté de ne plus le regarder comme échevin, jusqu'à ce qu'il en soit lavé et blanchi. » 18 nov. 1788.

Nomination de deux députés aux Etats de Romans.

290. Les Etats du Dauphiné et particulièrement ceux tenus dans la ville de Romans en 1788, par

le Dr Ulysse CHEVALIER. *Grenoble, Prudhomme, 1869*, in-8°, 36 p. (G.)

Tirage à part du journal *Le Dauphiné.*

291. Procès-verbal des Etats de Dauphiné assemblés à Romans dans le mois de décembre 1788. A *Grenoble, de l'imp. J.-M. Cuchet, imp. lib. de Mgr le duc d'Orléans et de NN. des Etats de Dauphiné* (1789), in-8°, 196 p. dont une de table (G.)

Il y a des exemplaires auxquels se trouve une table imprimée au verso du dernier folio.

Ouverture des Etats — Lettres de créance de MM. les commissaires du roi — Discours de MM. les commissaires du roi et de M. le président des Etats (le comte FRITZLAR, CAZE DE LA BOVE, l'archevêque de Vienne) — Lettre écrite par M. NECKER à M. le Président des Etats. Délibération sur le nombre des députés que doit avoir le Dauphiné aux Etats-Généraux.. Nomination de MM. les Procureurs généraux syndics. Délib. au sujet de l'imposition connue sons le nom d'octrois municipaux, et d'une imposition proportionnelle sur les fonds nobles — Nomination des membres de la commission intermédiaire — Examen des réclamations faites par le Briançonnais — Délibération au sujet de la Trésorerie de la province — Traitement des députés aux Etats-Généraux — Nomination des députés aux E.-G. Règlement provisoire sur les travaux publics — Délibération au sujet des routes et ouvrages d'art, au sujet des prétentions des anciens barons — Indication de la prochaine assemblée des Etats (au 15 août dans la ville de Romans) — Instructions pour la commission intermédiaire — Discours prononcé le jour de la clôture (6 janvier 1789) par MM. les commissaires du roi, MM. de NARBONNE-FRITZLAR et CAZE DE LA BOVE.

292. 2e lettre à M. le Directeur des feuilles de Dauphiné (par DUVAURE). Au *Courrier*, près Crest en Dauphiné) 7 décembre 1788. Dans la suite au *Nouveau Recueil ou Choix de pièces* etc., p. 95-96.

Rend hommage aux citoyens de la ville de Crest pour leur zélé patriotisme. Portrait du Parlement de Dauphiné (en vers).

293. Première lettre d'un citoyen aux Trois-Ordres de Dauphiné, en réponse à la lettre des Trois-Ordres au roi. Paris, 8 décembre 1788, in-8°, 8 p. (G.)

A été imprimé dans la *suite au Nouv. Recueil* etc. p. 128 à 136.

Examine « les vices de constitution ».

294. Lettre adressée aux communautés par l'archevêque de Vienne, datée de Romans le 8 décembre 1788, pour la nomination des députés aux Etats de la province. *S. l. n. n. n. d.*, in-4°, 2 p., n. chiff. (G.)

Les officiers municipaux devront se réunir le 21 déc. à l'effet de nommer un député qui se rendra à Romans le 28 de ce mois.

295. Pétition des citoyens domiciliés à Paris, du 8 décembre 1788, *s. l.*, in-8°, 27 p. (M.)

Relative à la convocation des Etats par le roi. A la p. 3. Eloge des Trois-Ordres du Dauphiné pour l'exemple qu'ils ont donné.

296. Arrêté des Etats du Dauphiné. Extrait des registres des Etats de Dauphiné assemblés à Romans, 9 décembre 1788, in-8°, 7 p. plaquette très rare.

Imprimé aussi dans la *suite au Nouveau Recueil ou Choix*, seconde pagination, p. 82 à 85 (G.)

« Les Etats ont arrêté que M. le président sera autorisé à écrire à M. Necker, ministre des finances, qu'ils estiment que dans toute l'étendue du royaume on devrait nommer, pour les Etats-Généraux, un député par vingt mille âmes, et que, d'après cette proportion, le Dauphiné doit avoir trente députés. »

297. Réponse des Etats de la province de Dauphiné, assemblés à Romans, à M. Necker, ministre

d'Etat, directeur général des finances sur la formation des prochains Etats-Généraux, du 9 décembre 1788, *s. l. n. n.*, in-8°, 8 p. (G.)

« Les Etats arrêtent que M. le Président sera autorisé à écrire à M. Necker, qu'ils estiment que dans toute l'étendue du royaume on devrait nommer pour les Etats-Généraux, un député par vingt mille âmes, et que d'après cette proportion, le Dauphiné doit avoir trente députés »

298. Lettre d'un vieux militaire des montagnes du Briançonnais (M. de JOUFFREY), aux Etats assemblés à Romans. *S. l.*, 1788, pet. in-8°, 8 p. (G.)

Au sujet du choix à faire des députés à l'assemblée de la Nation « Ayez l'amour propre de justifier votre brillante renommée par un choix qui mette le comble à votre gloire ».

299. Avis à propos donné aux Languedociens par un gentilhomme, sur les meilleures étrennes que l'on puisse donner le premier jour de l'an 1789. *A la Tour de Crest, province de Dauphiné, le 10 décembre 1788*, in-8°, 14 p. (G.)

« Demandez d'être autorisés à proposer à la sagesse du monarque un plan d'administration, représentatif de tous les ordres de citoyens, moins arbitraire, moins dispendieux, moins obscur dans ses procédés ; qui en un mot, pour assurer votre bonheur, ne doit ressembler en rien à vos Etats actuels. Le Dauphiné vous offre de grands et beaux modèles... »

300. Délibération de messieurs les officiers de la municipalité de la ville et comté de Vienne, 10 déc. 1788, *s. l.*, in-8°, 3 p. (G.)

Pour prendre connaissance de l'arrêté du 29 nov. dernier de M. VACHIER, PELLISSON et JAS, des mémoires de diverses municipalités adressées à celle de Vienne, et pour élire un conseiller de ville à la place de M. Reymond, décédé.

301. Supplément de consultation pour M. le vicomte et Madame la vicomtesse de Pons : sur les prérogatives de leur baronnie de Clermont, la première des quatre anciennes et premières baronnies de Dauphiné. (Délibéré à Paris le 13 décembre 1788.) *A Paris, chez Nyon.* 1788 in-4°, 28 p.

Ce supplément renferme en entier la 1re consultation du 18 octobre 1788.

302. Lettre de convocation (par de titre) pour procéder à la nomination de trois nouveaux députés de Grenoble aux Etats de Romans. (15 déc. 1788), *s. n. n. l.* In-4° 1/2 p. (C.)

303. Délibération du Tiers-Etat et de la municipalité de la ville et comté de Vienne du 21 décembre 1788, *s. l.*, in-8°, 8 p. (G.)

Nominations de MM. ALMERAS-LATOUR et PEYRARD, députés aux Etats de Romans. M. Peyrard n'accepte pas, il est remplacé par M. BERTET DUPINEY, avocat.

304. Délibération des Trois-Ordres de la ville de Vienne en Dauphiné *du 22 déc.* 1788, *s. l.* in-8°, 15 p. (G.)

Au sujet du rétablissement de M. PEYRARD dans ses fonctions d'échevin et d'une députation à la cour.

305. Lettres patentes données à Versailles le 28 décembre 1787, registrées en Parlement le 24 février 1788 qui autorisent M. l'archevêque de Vienne à procéder, dans la partie de son diocèse, dans le ressort du Parlement de Dauphiné, à l'exécution de différentes opérations prescrites par la déclaration du 4 novembre 1786 concernant les portions congrues. *A Grenoble de l'imp. de Nosseigneurs de Parlement, au Palais* 1788, in-4°, 12 p. (G.)

306. Extrait des registres des Etats du Dauphiné assemblés à Romans. 29 déc. 1788, *s. l.*, in-8°.

307. Copie du Mandat à remettre à MM. les Députés de la province du Dauphiné aux Etats-Généraux par l'Assemblée des Etats provinciaux. Séant à Romans *s. l. n. d.*, in-8°, 7 p. (B. de M. Gauduel.)

308. Réflexions sur la réformation des Etats provinciaux par un ancien magistrat du *P.* (parlement) de *Gr.* (Grenoble) (J. Michel SERVAN) *1788.* In-12, 36 p. (G.)

Autres éditions : in-8°, 62 p. —in-8°, 109 p.

309. Avis aux Etats de Dauphiné séant à Romans; abus à corriger *s. l. n. d.* in-8°, 16 p. (G.)

Cette pièce a été imprimée dans la suite du *Nouveau Recueil* p. 108 et suiv. Elle donne beaucoup de détails sur Romans et le Bourg-du-Péage qui me la font attribuer à un habitant du Bourg.

310. Motifs des changemens apportés par le Conseil du Roi à quelques articles du plan présenté au nom de l'assemblée de Romans, pour la nouvelle formation des Etats de Dauphiné, *s. l. n. n. n. d.* in-8°, 16 p. à 3 col. (G.)

La première colonne contient: articles proposés pour l'assemblée ;
La 2e Règlement du Roi ;
La 3e Observations.
C'est une réimpression particulière de partie des procès-verbaux des Etats de Romans. V. p. 55 et suivantes de l'éd. in-4° de 1788. *Cuchet, imp.*

311. Fable sur le temps présent en décembre 1788, *s. l.*, in-8°, 1 p. (G.)

Trois frères habitaient une même maison,
Leurs biens, leurs intérêts, leur père étaient le même ;
L'un logeait au premier, le cadet au second,
Le dernier de tous au troisième ;
L'aîné battait ses gens, chassoit,
Mangeoit, buvoit et s'amusoit, le second, etc.
Mais tandis que l'on crie et que le bruit redouble,
La maison tombe et les écrase tous.
Français, Français, qu'en dites-vous ?

312. Essai sur la nature, l'ordre et la forme des

instructions qui peuvent être données par la province de Dauphiné à ses députés aux prochains Etats-Généraux par un citoyen du Tiers-Etat. Décembre 1788, *s. l.*, in-8° 47 p. (G.)

313. Arrêt du Conseil d'Etat du Roi qui ordonne que tout gentilhomme payant dans la province de Dauphiné, imposition foncière ou personnelle pourra être admis à l'assemblée de la noblesse qui se tiendra à Grenoble. *Grenoble, imp. Royale* 1788, in-4°, 4 p.

314. L'aveuglement de l'égoïsme, sur les portiques de la louche erreur, combattue par la raison ; ou dialogue entre un abbé de l'abbaye de S*** et un avocat au Parlement de Grenoble.

> Les vertus se perdent dans l'intérêt
> Comme les fleurs dans la mer.
>
> LA ROCHEFOUCAULT.

S. l. n. d. 1788, in-8°, 33 p. (G.)

Brochure publiée en 1788 comme le démontrent les allusions faites aux événements de cette année et à la journée des Tuiles du 7 juin 1788.

315. Avis au clergé et à la noblesse du Dauphiné, qui peut être utile à tous les ordres du royaume, *s. l. n. d.* (1788) in-8°, 23 p. (G.)

« Et vous aussi, sages ecclésiastiques et généreux nobles, vous

avez signé l'arrêt qui proscrit le clergé et la noblesse du Royaume. »

316. Chacun a fait ses preuves (par le comte de NARBONNE-FRITZAR), *s. l. n. d.* (1788), in-8°, 8 p. (G.)

« Le despotisme infestoit le royaume, il répandoit l'asservissement dans les villes, la misère dans les campagnes... ! un cri se fit entendre : ce cri partit du peuple ; et le peuple dauphinois se montra le premier digne du nom françois. »

Cette brochure est destinée à combattre l'art. XIII du règlement arrêté à l'assemblée de Romans dans la session de nov. 1788, et par lequel il est dit que pour être éligible dans l'ordre de la noblesse (pour les Etats-Généraux) il faudrait prouver cent ans et quatre générations de noblesse.

317. Déclaration du clergé et de la noblesse du Dauphiné, *s. l. n. d.* in-8°, 6 p. (G.)

Montre le danger qu'il y aurait à délibérer, dans l'Assemblée des Etats généraux, par tête, les Trois-Ordres réunis.

318. Essai sur la nécessité d'une nouvelle constitution militaire en France, démontrée par l'histoire ; adressé aux Etats-Généraux et dédié à MM. de la Société littéraire et académique de Grenoble (par M. de MALARD), in-8°.

Pièce imp. dans la *suite au Nouveau Recueil ou Choix.....* Janv. 1789, p. 23 à 40. On y a joint la réponse de M. GAGNON, secrétaire perpétuel de la Société littéraire, à M. de Malard.

9. Exhortation pressante aux trois ordres de la

province du Languedoc. *S. l. n. d.* (1788) in-8°, 23 p.

Conseils aux citoyens Languedociens par un Dauphinois? prêche l'union, les invite à demander au roi une Assemblée des Trois-ordres.

« Le Dauphiné vient d'obtenir le seul prix qui puisse payer dignement l'amour des lois; ce sont des lois meilleures. »

Cette province a recueilli deux honneurs que nul peuple, nul corps de nation n'avaient encore réuni, celui de défendre ses anciens privilèges contre le despotisme et l'honneur bien plus grand d'abandonner ses privilèges pour une loi plus sage. »

« Un phare s'est donc élevé de la main même du monarque sur les Alpes du Dauphiné, et la loi nouvelle de ses Etats, en éclairant le royaume, rappelle les autres provinces égarées dans leurs constitutions barbares aux vrais principes de la liberté civile... »

320. Idées sur les Etats-Généraux par M. le M. D. L. F***, *S. l. n. d.*, in-8°, 7 p. (G.)

En 15 articles. — Article 7: Il faut que le Dauphiné, qui a toujours donné l'exemple dans cette révolution, exige que les Trois-ordres opinent toujours par tête, et soient toujours réunis.

9° Le Dauphiné rendra un grand service aux autres provinces, en insistant sur la proportion des ordres qu'il a adoptée, etc.

321. Le préservatif contre l'*avis à mes compatriotes ;* avec des observations sur l'affaire présente par un membre des Etats du Dauphiné, (J. D. LANJUINAIS) *s. l. n. n.n. d.*, in-8°, 25 p. (C.)

322. Lettre d'un citoyen à M. le comte de *** sur la conduite du ministre principal, sur l'arrêt du conseil du 5 juillet 1788 et sur l'autorité des Etats-

Généraux. *S. l. n. n. n. d.* (Grenoble 1788) in-8°, 20 p. (C.)

323. Lettre d'un citoyen Dauphinois (M. de MURAT-MONTFERRAND) à monsieur M. S. D. E. D. D. (MOUNIER, secrétaire des Etats de Dauphiné) *S. l. n. d.*, in-8°, 77 p. (G.)

324. Lettre de Charles ROUX, habitant du Valgaudemar dans les montagnes du Dauphiné à MM. du Tiers-Etat de Bretagne 1788, in-8°, 6 p.

A été imprimé dans la *Suite au nouveau recueil*, etc., 2e partie, p. 106.

Elle met en relief la différence de la conduite de la noblesse de Bretagne et de celle de Dauphiné, la 1re ne faisant d'opposition à la cour que dans l'intérêt de ses propres privilèges, et celle de Dauphiné prenant l'initiative du doublement du tiers aux Etats-Généraux, de la contribution des nobles aux ouvrages publics, etc.

325. Petit colloque élémentaire entre M. A. et M. B. sur les abus, le droit, la raison, les Etats-Généraux, le Parlement et tout ce qui s'ensuit par un vieux jurisconsulte allobroge (A J.-M. SERVAN) 1788, in-8°. *S. l.* 77 p. (G.)

Autre édition. *S. l.* 1789, in-8°, 62 p.

326. Réclamation d'un militaire du Dauphiné sur les exceptions faites en faveur de quelques membres de la noblesse de cette province pour passer

de la seconde classe à la première (par le comte de NARBONNE-FRITZLAR) 1788, in-8°, 4 p. (G.)

Cette brochure attaque la disposition arrêtée par l'Assemblée de Romans et qui faisait une loi, pour être éligible aux Etats dans l'ordre de la noblesse, d'avoir cent ans de noblesse.

327. Recueil de lettres des collèges Dauphinois. Lettre des écoliers du collège Dauphin de Grenoble à ceux du collège de Gap, réponse des écoliers du collège de Gap à ceux du collège de MM. les Josephites de Grenoble (par M. DE LA FONT, de Gap.) *Embrun, imp. de Moyse.* 1788, in-8°, 12 p.

328. Requête et avis d'un citoyen du Dauphiné, aux membres respectables qui doivent composer les Etats-Généraux du royaume convoqués par le roi Louis XVI pour le moi de janvier 1789.

Salus populi suprema lex esto.
Que le salut du peuple soit la suprême loi.

A Bruxelles, 1788, in-8°, 57 p., 1 f. n. chiff. appendice (C.)

A la p. 21, on trouve : observation particulière à la province de Dauphiné, et invitation au Tiers-Etat de tout le royaume.
A la p. 35 : observations judicieuses, d'un citoyen très impartial et très désintéressé sur la formation des Etats de la province de Dauphiné (du 15 oct. 1788.)
P. 42, réflexions sur l'ordre du Tiers-Etat.
P. 54, réflexions sur les Parlements.

329. Lettre de Messieurs de Privas en Vivarais

aux communautés du ressort. *S. l. n. d.*, in-8°, 4 p. (G.)

Pièce satyrique qui se termine par le paragraphe suivant : « On assure que le roi, en considération des bons offices et de la prudence de MM. les échevins de Valence en Dauphiné vient de leur donner des lettres d'anoblissement et que M. Constantin doit porter pour armoiries une aubergine ou V··· de Provence, avec cette devise faite jadis pour l'empereur Constantin : *In hoc signo vinces.*

N. B. Les timbres et armes de la ville de Valence sont d'ongles et de bec. »

330. Instructions ampliatives et succinctes, sur les délibérations à prendre par les Trois ordres des citoyens députés aux Etats-Généraux adressées à nos très chers et magnanimes concitoyens de la province du Dauphiné. *S. l. n. d.* (1788) in-8°, 16 p. (G.)

A la p. 3 : Bases du régime à prescrire pour obtenir une bonne constitution et la restauration du corps social.

331. Observations très succinctes sur la convocation des Trois-ordres de Dauphiné faite par la commission intermédiaire des Etats, sur l'objet et les motifs de cette démarche et sur ses suites si elle réussit. *S. l. n. n. n. d.*, in-8°, 6 p. (C.)

332. Litanies du Tiers-Etat. *S. l. n. n. n. d.*, in 8°, 8 p. (G.)

Sire, ayez pitié de nous...
Comte de la Blache,
Nobles du Dauphiné,
Archevêque de Vienne, priez pour nous.
Premier président du Parlement de Grenoble, parlez pour nous.

PIÈCES RELATIVES

AU CENTENAIRE DE 1788

333. Quarante unième anniversaire de l'Assemblée de Vizille (21 juillet 1788), souscription pour les bustes de MOUNIER et de BARNAVE. *Paris, Selligue, 1829,* in-8°, 24 p. (G.)

Banquet dauphinois 21 juillet 1829, discours du colonel DUCHAMP, stances de M. JULLIEN, couplets chantés par M. PINNET etc.

334. Le Centenaire. (Lettre à M. Lockroy, ministre du commerce, par Gustave RIVET, député de l'Isère). Voyez: *Almanach républicain du Dauphiné et du Vivarais pour 1887. Valence, Teyssier,* in-12, p. 45 à 49.

335. Edition du Centenaire. La Révolution de

1788 en Dauphiné, Journée des Tuiles. Assemblée de Vizille par Octave CHENAVAS. *Grenoble, Gratier (Breynat et Cie, imp.)* 1888 (*sic*), in-8°, XVI, 235 p. et 1 pl., a paru en juin 1887.

1 grav. rep. le château de Vizille. 100 exempl. ont une petite grav. en forme de médaillon, représentant le château de Vizille après l'incendie de 1825. Portraits de MOUNIER et de BARNAVE.

336. Centenaire de 1788. La Révolution française en Dauphiné. Documents recueillis par les membres de l'enseignement primaire des trois départements du Dauphiné. *Grenoble, X. Drevet,* 21 juillet 1788, in-8°, 18 p. (G.)

Dédicace à M. Carnot, président de la République.
Sommaire de documents sur la Révolution (rédigé par MM. DE CROZALS, PRUDHOMME et VALOIS).

337. L'an 1789 par Hippolyte GAUTIER. *Paris, Delagrave,* 1889, in-4.

Pour le Centenaire de Vizille. *La gloire du Dauphiné (1788-1789).*

338. Le Centenaire de l'Assemblée de Vizille (21 juillet 1788) par Georges PICOT, membre de l'Institut. *Paris, librairie Hachette (Grenoble, imp. Breynat)* 1888, in-18, 67 p.

Extrait de la *Revue des Deux-Mondes,* 15 juillet 1888, p. 414-439.

339. Fêtes du Centenaire de la Révolution Dau-

phinoise de 1788, données à Grenoble et à Vizille les 20 et 21 juillet 1888 en présence de M. Carnot, président de la République et documents historiques sur les origines de la Révolution dauphinoise par Edouard BRICHET. *Grenoble, A. Gratier, 1889* (*imp. E. Vallier et Chabert*), in-18, 180 p. pl. (G.)

340. Souvenir du Centenaire. La Révolution de 1788 en Dauphiné, publiée sous le patronage de MM. Bovier-Lapierre, Rivet et Gaillard, députés de l'Isère, par MM. JACQUET ET MIARD (portrait de Barnave).

341. Centenaire de la Révolution en Dauphiné 14 juin et 21 juillet 1788, Grenoble et Vizille. Souscription pour la célébration des fêtes et l'érection d'un monument. Grenoble le 10 mai 1887. *Grenoble, imp Allier*, in-4°, 4 p. n. chiff. (G.)

Pièce signée: C. MASSAT, ED. REY, A. GACHÈ.

342. Le Centenaire Dauphinois de 1788, par J.-A. Félix FAURE, 10 centimes. *Grenoble, Baratier et Dardelet, imp. lib.* (avril 1888) in-12, 22 p. (G.)

343. Les Quatre-Ages républicains de la France. Souvenir Dauphinois du premier Centenaire de 1788. Ecole patriotique, bon combat contre le césarisme, dédié à la jeunesse des écoles par P. B... (Paul

BALME). Grenoble 1888. Projet d'un monument commémoratif du Centenaire républicain qui pourrait être le premier autel de la religion de la patrie. *S. l., n. d.*, (Grenoble 1888), gr, in-f° plano, fig. (G.)

344. Cahiers populaires du Centenaire de 1788 en Dauphiné, par MM. D. JACQUET et A. MIARD, instituteurs à Grenoble, in-8° 4 cahiers (G.)

Les couvertures de ces cahiers contiennent : *La Révolution de 1788 en Dauphiné.* Résistance du Parlement. La Journée des Tuiles. Assemblées du 14 juin à Grenoble et du 21 juillet à Vizille. Les Etats de Romans. Avec quelques gravures : Vue de Grenoble, Palais de Justice, portrait de Dedelay-d'Agier, château de Vizille, Louis XVI, de Brienne, Barnave, Mounier.

345. République française (armes de Grenoble, du Dauphiné et de Vizille) fêtes du Centenaire de 1788 qui seront données à Grenoble et à Vizille, les 20 et 21 juillet 1888, en présence de M. le président de la République Française. I. Fêtes de Grenoble. II. Fêtes de Vizille. (Programme). *Grenoble, imp. Breynat et Cie (1888)*, in-4°, 4 p. n. chiff. (G.)

346. Centenaire de la Révolution Dauphinoise de 1788,. Banquet du 9 juin 1888 à Paris. Discours prononcé par MM. F. ROUX, Casimir PERIER et M. le président de la République (CARNOT). *Paris, Quantin, s. d.* (1888), in-18, 15 p.

347. Centenaire de l'Assemblée de Vizille, 21 juil-

let 1888. Discours prononcé par M. CAVARD, maire de Vizille, M. CASIMIR PÉRIER, vice-président de la Chambre, président d'honneur du comité, M. le président de la République (*Paris, Quantin, s. d. 1888*), in-18, p.

348. Grenoble le 11 juillet 1883, — M — Lettre circulaire signée : Comte DE GALBERT, IMBERT-DESGRANGES, PIAT-DESVIAL, ROYER-DELOCHE, VALLIER (Ferdinand), le marquis DE VIRIEU, *s. l. n. n.*, in-4°, 2 ff.

Célébration d'une messe le 28 juillet 1888 pour le repos de l'âme des Dauphinois réunis à Vizille le 21 juillet 1788.

349. R.*.L.*. L'Alliance écossaise N° 206. R.*.L.*. Les Arts réunis. Liberté, Égalité, Fraternité. Fête solsticiale du dimanche 22 juillet 1888 O.*. de Grenoble. Célébration du Centenaire de 1788. *Grenoble, Dupont*, 3 p. n. chiff. (G.)

350. Le Centenaire de l'Assemblée de Vizille et son véritable esprit, par Albert DU BOYS.

V. n° 31 de juillet 1888 de la *Revue du Lyonnais*, 49e année, 5e série, T. VI, p. 2 à 27.

351. Ville de Grenoble. Documents historiques sur les origines de la Révolution Dauphinoise de 1788 publiés sous les auspices de la municipalité, (par MM. PRUDHOMME et MAIGNIEN) à l'occasion

des fêtes du Centenaire. *Grenoble, imp. Breynat et Cie*, 1888. in-8° XIV et 110 p. et 1 p. pour la table. (G.)

Cette brochure a été placée sous la serviette de chaque convive au banquet de Grenoble.

352. Grenoble et Vizille, ou le Centenaire du 21 juillet 1788 par M. GUIBAL, professeur d'histoire à la Faculté des lettres d'Aix. *Marseille* 1888, in-8°.

353. Berthol-Graivil. Les 28 jours du président de la République. Paris. Ernest Kolb. *s. d.* (1889) in8° XIX 335 p. et 1 p. table.

Chapitre IX : à Grenoble, p. 97 à 139 ; chapitre X : à Vizille ; chapitre XI : à Romans ; chapitre XII : à Valence.

354. Liberté, Egalité, Fraternité, République française. Fête du Centenaire de la Rév. fr., 21 juillet 1888, Citoyens... signé : Léon BONNET, ex-candidat aux élections législatives. *Grenoble, autog. Allouard, s. d.* (23 juillet 1888) in-f° placard.

La situation politique, suit une sorte de complainte.

355. Romans, le 29 septembre 1888. Lettre circulaire conviant les descendants des anciens députés de Romans à assister à une assemblée qui sera tenue les 10 et 11 novembre... signé : H. de

GAILLARD-BANCEL, CH. JUILHIET, etc., etc. *Valence, imp. Valentinoise*, in-4°, 4 p. n. chiff.

Autre circulaire *s. l.* 1888, in-8° annonçant une note résumant les causes de la crise agricole.

Vœux des agriculteurs. Projet. *Valence, imp. Valentinoise, s. d.* (1888), in-4°, 4 p.

356. A Messieurs les promoteurs du Centenaire de Romans 1888. Mémoire pour le Centenaire de Romans. *Fribourg (Suisse) imp. de l'œuvre de Saint-Paul.* In 4° 2 p. n. chiff. 14 p. 1 p. n. chiff. Pièce signée : LA TOUR-DU-PIN CHAMBLY.

357. 1788-1888. Assemblée commémorative des Etats du Dauphiné en 1788 tenue à Romans les 10 et 11 novembre 1888. Prix : 0,20 cent. (publiée par M. le docteur HASTE à Romans,) *Romans, imp. R. Sibillat* 1888, in-12, 86 p.

358. Romans, le 29 septembre 1880. Monsieur ... *Valence, imp. Valentinoise*, s. d. in-4°, 3 p. n. chiff.

Protestation des descendants des députés de Vizille. Messe célébrée à Romans par l'abbé Ch. Barnave pour le repos des anciens députés de Romans. Cette lettre contient une note intitulée : *Vœux des agriculteurs. Valence, imp. valentinoise s. d.*, in-4°, 4 p.

359. Centenaire de la Révolution Dauphinoise de 1788. Discours prononcé au banquet du 19 juillet

1788 à Romans par M. MADIER-MONTJAU, député de la Drôme. *Paris, imp. des journaux officiels* 1888, in-12, 15 p.

360. Le Centenaire de 1788. I : Le Centenaire de Romans. II : Mémoire pour le Centenaire de Romans. III : Les Etats du Dauphiné en 1788. IV : Discours du comte A DE MUN à l'assemblée commémorative de Romans. V : Epilogue au Centenaire de Romans. *Bar-le-Duc, imp. Schorderet* et Cie in-8°, 8 p.

Extraits de l'*Association catholique* n°· du 15 déc. 1888 et 15 janv. 1889.

361. Assemblée commémorative réunie à Romans les 10 et 11 nov. 1888 pour le Centenaire de l'assemblée générale des Trois-Ordres de la province de Dauphiné, tenue à Romans en 1788. Compte rendu des procès-verbaux, *Valence 1889.* In-4° XI et 255 p. et planches.

Titre rouge et noir, papier vergé. Il y a des exemplaires sur papier de Hollande.

362. Procès-verbaux des assemblées générales de nos Ordres et des Etats-Généraux du Dauphiné tenus à Romans en 1788. Réimprimés à l'occasion du Centenaire de la Révolution Française, avec une introduction par André LEBON. *Lyon, Mougin-Rusand* 1888, in-4° XXXI 340 p.

500 exemplaires : 300 sur pap. Hollande numérotés 1 à 300 et 200 sur pap. velin numérotés de 301 à 500.

363. Le cri de 1789. Réveil du peuple. Prise de la Bastille. Grenoble, juin 1788. Vizille, Juillet 1788 (chant patriotique par Charles DAUPHIN) *s. l. n. d.* (Grenoble, déc, 1887) in-4°, 3 p. n. chiff. lithog.

364. La Dauphinoise. Centenaire de 1789. La Française, hymne du soltat français par P. B..... (Paul BALME) *Grenoble, Berger* 1889, in-8°, 4 p., fig. coloriée sur la couverture.

365. Apostat républicain du centenaire de 1789. Viv' les boulangers ! actualité avril 1888. Petite édition, paroles et air de P. B. (Paul BALME) à Grenoble. *Grenoble, imp. Berger,* in-8°. 2 p. n. chiff. fig.

366. La Française et la Dauphinoise du 1ᵉʳ Centenaire de la Révolution de 1789, paroles de P. BALME, musique de Mme X** (Tezier) *s. l. n. d.* gd. in-8°, 4 p.

367. La Française, hymne du soldat citoyen suivi de la Dauphinoise du Centenaire de 1789. Chanson par P. B. (Paul BALME) *Grenoble 1888*, in-6°, 4 p. avec grav. en couleurs.

368. Souvenir du Centenaire offert par le 3 fr. 60

de Grenoble, 2, rue Lafayette (pièce de vers par M. GRAVILLON) *Grenoble, Vallier et Chabert*, s. d. (juillet 1888) in-4°, 1 p.

369. Chanson du Centenaire, le Berceau ou le premier pas de la liberté, par BÉCU, de La Mure. *Grenoble, imp. E. Vallier et Chabert*, s. d. (21 juillet 1888) in-4°, 1 p. (4 couplets).

ÉVÉNEMENTS DE L'ANNÉE 1789

Travaux Modernes

370. Essai sur les fédérations martiales en Dauphiné pendant les trois premières années de la Révolution française par Gustave VALLIER. *Marseille, M. Olive* 1869, in-8°, 24 p., grav. sur bois.

371. L'Assemblée constituante de 1789 par Anatole de GALLIER. Extrait de la *Revue des questions historiques*, janvier 1881. Paris, V. Palmé, 1881, in-8°, 70 p.

L'auteur s'étend longuement sur les fédérations dauphinoises, v. p. 22 à 29.

372. Mémoire détaillé et par ordre de la marche des brigandages qui se sont commis en Dauphiné en 1789 publié par M. X. Roux, *Grenoble, imp. Dauphinoise* 1891, in-8°.

373. Le Trièves pendant la grande Révolution d'après des documents officiels et inédits par l'abbé A. Lagier, curé de Blandin, *Valence, Céas* 1889, in-8°, 126 p. (G).

374. La baronnie de Thodure en 1789 par M. Antoine Macé de Lépinay. *Grenoble, Allier* 1890, in-8°, 18 p.

375. Le marquisat d'Ornacieu et sa destruction en 1789. Discours de M. Pion. *Grenoble, imp. G. Dupont* 1884, in-8°, 27 p. (*Extrait du bulletin de l'acad. Delphinale*) tiré à 40 exempl. (M.)

A la p. 21, récit de l'incendie du château de Serclier, juillet 1789.

376. Souvenirs d'un bourgeois de Bourgoin relatifs à la Révolution de 1789.

Article signé Louis de Péléand dans la *Revue du Lyonnais*, n° 131 de mai 1861, p. 360 à 375.

377. Les élections de 1789. Les élections de

Dauphiné 1788-1789 par Ch. L. Chassin, article du *Progrès de Lyon* du 9 déc. 1862.

378. Cahiers des paroisses rurales des élections de Valence, Romans, Montélimar en 1789 par Fernand Baboin, 2e édition *Valence* 1889, in-8°.

L'auteur, montre qu'elle était en 1789 la condition des paysans du Dauphiné.

379. Le Paysan de la Drôme il y a cent ans (1789) par Fernand Baboin. V. *l'Almanach républiçain du Dauphiné et du Vivarais pour 1887. Valence, Teyssier*, in-12, p. 20 à 39.

380. Briançon pendant la Révolution 1788-1789 par le docteur Chabrand. V. *Bulletin de la soc. d'études des Hautes-Alpes*. 1890-1891.

381. Catalogue des gentilshommes de Dauphiné qui ont pris part ou envoyé leur procuration aux Assemblées de la noblesse pour l'élection des députés aux Etats-Généraux de 1789, publié d'après les procès-verbaux officiels par MM. Louis de la Roque et Ed. de Barthelemy. *Paris, F. Didot 1861*, in-8°, 20 p. (G.)

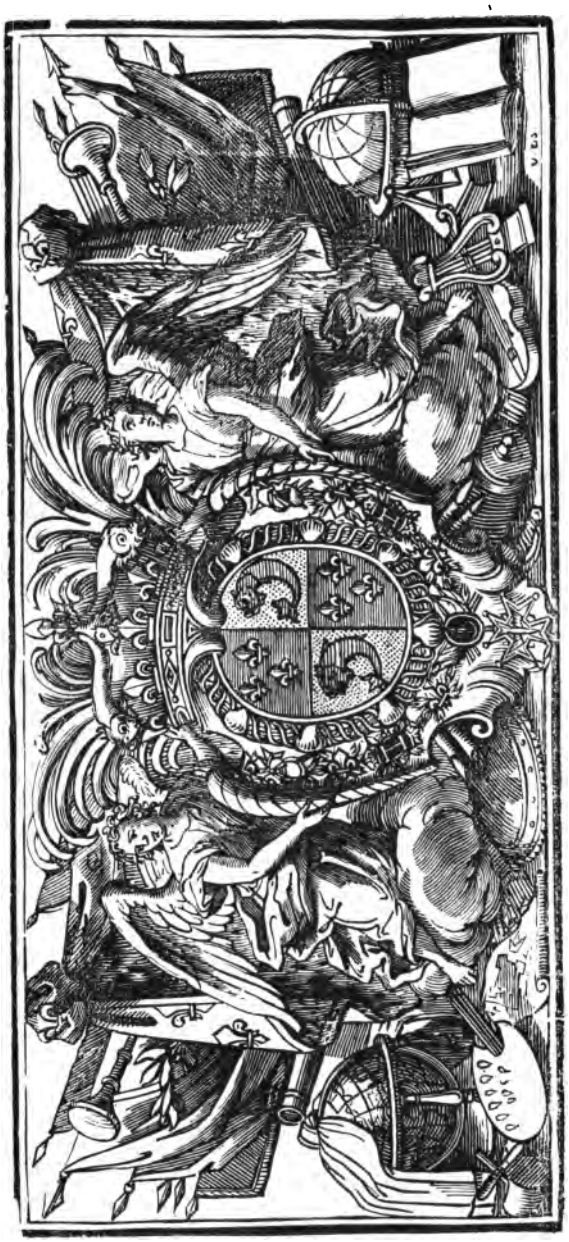

1789

L'AN Ier DE LA LIBERTÉ

Succession chronologique des Evénements

382. Almanach général de la province de Dauphiné pour l'année 1789. Prix 24 sous broché. *A Grenoble, chez J.-L.-A. Giroud, imp. libraire, de Noss. de Parlement à la salle du Palais,* in-12, 2 ff. n. chiff. et 392 p. (G.)

A la p. 1 on trouve un avertissement sur cet almanach et un prospectus du dictionnaire historique et général du Dauphiné.

383. *Ordo divini officii recitandi, juxta liturgiam provinciæ Viennensis. Ad usum diœcesis Diensis.*

Pro anno gratiæ 1789. De mandato illust. ac Reverend. D. D. Gaspari Alexis de Plan des Augiers, episcopi et comitis Diensis (armes de l'évêque). *Gratianopoli, ex typis Josephi Allier, 1789*, in-8°, 4 p. (M.)

384. Catéchisme du diocèse de Grenoble, contenant l'abrégé de la doctrine chrétienne pour les enfants. *A Grenoble, chez Veuve Giroud et fils, imprimeurs libraires de Monseigneur l'Evêque et du clergé, à la salle du Palais, 1789*, avec privilège du roi, in-12,

385. Recueil de lettres patentes du roi, lois et décrets de la convention nationale. *Grenoble, imp. Royale, Vve Giroud et fils, J.-M. Cuchet, Alexandre Giroud, G. Duclaud*, in-4°, (5 juillet 1788, 15 prairial an 2 (2 juin 1794). (M.)

Ce recueil factice, qui peut faire suite au recueil *Giroud*, se compose de 20 vol. (peut-être plus), contenant environ 2750 pièces.

La collection de la bibl. de Grenoble n'a que 16 vol. de 1789 au 30 juillet 1793.

Le t. 1 est à pagination continue 400 p., au bas de la p. 400, on lit : *fin du premier volume* ; le t. 2, 200 p. ; les autres volumes contiennent des pièces in-4° de 2, 4, 6, 8 et 12 p.

On y trouve des lois et décrets imprimés à *Romans, chez Martigniat* ; à *Valence, chez J. J.*

V[illegible] à Mo[illegible], chez M[illegible] à Valence, chez Pierre A[illegible].

38[illegible]. A Monseigneur l'archevêque d'Embrun François-Pierre de Leyssin.

[illegible]
[illegible]

[illegible]

s. l. 1789, in-8°, 14 p.

Ce pamphlet [illegible] Tiers-État. Vous auriez de ré parer votre [illegible] et vous voilà transporté [illegible].

387. Lettre [illegible] ses amis, suivie d'une seconde lettre [illegible]. S. l. n. d., in-8°, 8 p. [illegible]

Cette pièce [illegible] manifestement de Saint-[illegible] pièces que [illegible].

388. Procès-verbal des [illegible] États-Généraux [illegible] de l'évêque [illegible] clergé et à la [illegible] d'Embrun [illegible] imprimerie [illegible].

A [illegible]

plus : *in inferno veritas et justitia*, in-8°, 91 p. et un errata.

389 Supplément au procès-verbal des Etats-Généraux tenus aux Enfers, ou suite de la correspondance de l'abbé Giguard, secrétaire de l'évêché de Grenoble, avec feu suicide Hay de Bonteville, jadis évêque de Grenoble, aujourd'hui cardinal aux Enfers, de la création de Léon X ; laquelle avait été perdue entre Gavet et Livet, par le courrier des Enfers, et qui a été trouvée par le frère Tiburce, quêteur des Capucins, qui l'a fait imprimer à ses frais, et l'a dédiée à Pie VI, pape régnant. *A Francopolis, 1789*, in-8°, 78 p. (G.)

Signée à la fin : MAITRE, AGUSTIN, GIGNOUX.

Autre édition : in-8°, 59 p.

390. Les manes de M. de Bon** (DE BONTEVILLE), évêque de Gr. (Grenoble) à M. de B*** (Brienne), archevêque de S*** (Sens), des Champs-Elysées ce 17* (1789), in-8°, 8 p. (G.)

391. Procès-verbal des Etats-Généraux tenus aux Enfers, à l'arrivée de Lamoignon, garde des sceaux de France. *S. l. n. d.*, in-8°, 31 p. (G.)

Pamphlet satyrique dans lequel l'évêque de Grenoble Hay de Bonteville, joue le principal rôle.

392. Au rédacteur politique du *Mercure de*

France, par un Dauphinois, *s. l.*, 1789, in-8°, 4 p. (G.)

« Ces pauvres Dauphinois, monsieur, ne seront donc jamais dans vos bonnes grâces. Les Edits du 8 mai nous divisaient, il y a quelques mois, aujourd'hui vous critiquez notre *mandat* et nos *députés*. C'est nous condamner bien vite et de bien loin. »

393. Avis salutaire au Tiers-Etat, sur ce qu'il fait, ce qu'il est et ce qu'il peut être, par un jurisconsulte allobroge (SERVAN). *S. l.*, 1789, in-8°, 63 p. (G.)

394. Lettre de frère François-Xavier (TEISSIER), supérieur des écoles chrétiennes de la maison de Die, à monseigneur de Marbeuf, archevêque et comte de Lyon, commandeur du Saint-Esprit, et ministre du roi au département de la feuille des bénéfices. *S. l. n. d.* (1789), in-8°, 31 p. (G.)

Remontrances sur les abus de pouvoir de M. de Marbœuf, critique la nomination de M. de Plan des Augiers, évêque de Die à l'abbaye de Longay, avarice de cet évêque Dauphinois, anecdote sur la défaite de nos troupes au col de l'Assiette. Bonté du chanoine de Nantes. Notes critiques sur Hay de Bonteville, évêque de Grenoble, et sur l'archevêque d'Embrun, de Leyssins.

395. Le *Citoyen des Alpes*, ou observations morales et politiques, par M. l'abbé POLLIN.

Faites mieux que je ne dis.

A Turin; et se trouve à Paris, chez Buisson, libraire, hotel de Coëtlosquet, rue Haute-Feuille,

n° 20, 1789, 2 vol. in-8°, de XII, 305 p., 2 p, n. chiff. pour la table et 308 p. et 2 p. n. chiff. table (G.)

2e édition : *Paris, Buisson*, 1791, 2 vol in-8°.

Dédicace aux Etats du Dauphiné. C'est avec confiance, dit l'auteur, que je vous présente cet ouvrage, puisqu'il ne renferme que des pensées que j'ai puisées au milieu de vous... Ce fut un moment bien glorieux pour vous, que celui où, tous assemblés dans l'ancienne demeure du dernier connétable de France, vous discouriez sur le sort du peuple, et vous confondiez vos vœux pour porter des adoucissements à ses maux. Que ce jour soit toujours présent à la mémoire de nos derniers neveux !...

396. Règlements des Etats de Dauphiné, pour les ponts-et-chaussées. *A Grenoble, chez Cuchet, imprimeur-libraire de Mgr le duc d'Orléans et de*

Monseignenrs des Etats de la province de Dauphiné, 1789, in-8°, 24 p. (M.)

Règlement divisé en 7 chapitres, signé J.-G., archevêque d e Vienne, président et Mounier, secrétaire.

397. Ultimatum d'un citoyen du Tiers-Etats, au mémoire des princes, présenté au roi 1789. *Discite justitiam moniti, et non temnere plebem.* S. *l. n. n.* (Grenoble), in-8°, 36 p.

Relatif à la représentation du Tiers-Etat.

398. Avis à mes concitoyens, (par MOUNIER). Janvier 1789, in-8°, 15 p. (G.)

(Sur le titre un fleuron représentant la justice.)

Autre édition : sur le titre deux colombes, au bas du titre on lit : *janvier* 1789. In-8°, 15 p.

Cette brochure commence ainsi : « Braves et généreux dau phinois, a peine l'aurore du bonheur commence à luire sur vos têtes ; et le démon s'efforce d'abattre le monument, élevé par votre prudence sur les ruines du despotisme ministériel ! »

399. Deuxième mémoire d'une partie du clergé et de la noblesse pour servir d'interprétation au premier. 1789, in-8°, 12 p.

400. Considérations sur les gouvernements, et principalement sur celui qui convient à la France, par M. MOUNIER, membre du comité chargé du

travail relatif à la constitution. *Grenoble, impr. de J.-M. Cuchet*, 1789, in-8°, 64 p.

Autre Edit : *Paris chez Baudouin*, 1789, in-8°, 54 p. — *Versailles, de l'impr. de Ph. D. Pierres*, 1789, in-8°, 66 p.

Dans son introduction, Mounier s'exprime ainsi : « Je ne crois pas que j'ai pu nuire à ma patrie en prouvant les dangers des privilèges des provinces, dans l'Assemblée tenue à Vizille le 21 juillet 1788, où l'on déclara que les Etats de Dauphiné ne reconnoitroient jamais d'autres subsides que ceux qui seroient accordés par les Etats généraux — en contribuant à la constitution des Etats de Dauphiné, — en dénonçant dans l'Assemblée tenue à Romans, les inconvénients de la séparation des ordres. — En combattant dans les Etats de la même province les systèmes présentés par la majorité des notables etc... »

401. Protestations des gentilshommes du Dauphiné. *S. n. n. l. n. d.* 1789, in-8°, 7 p.

Les signataires nomment une députatation pour réclamer auprés du roi diverses modifications dans le mode de votation par les députés.

402. Mémoire d'une partie du clergé et de la noblesse de dauphiné, (janvier 1789), in-8°, 7 p.

« Nous nous applaudissons Sire, d'avoir renoncé à nos anciennes prérogatives, et d'avoir établi entre tous les ordres une parfaite égalité. L'illusion s'est dissipée. L'égalité, l'objet des vœux des deux premiers ordres, a disparu, et nous avons vu avec autant de peine que de surprise, que dans l'Assemblée des Etats tenus à Romans, le clergé, la noblesse et le Tiers-Etats, n'y avaient pas été représentés comme ils auraient dû l'être. Ils réclament contre les projets ambitieux de ces membres des communes qui ont demandé impérieusement qu'on délibérerait par tête les trois ordres ordres réunis, etc...

1789

L'AN Ier DE LA LIBERTÉ

Succession chronologique des Evénements

382. Almanach général de la province de Dauphiné pour l'année 1789. Prix 24 sous broché. *A Grenoble, chez J.-L.-A. Giroud, imp. libraire, de Noss. de Parlement à la salle du Palais*, in-12, 2 ff. n. chiff. et 392 p. (G.)

A la p. 1 on trouve un avertissement sur cet almanach et un prospectus du dictionnaire historique et général du Dauphiné.

383. *Ordo divini officii recitandi, juxta liturgiam provinciæ Viennensis. Ad usum diœcesis Diensis.*

Pro anno gratiæ 1789. De mandato illust. ac Reverend. D. D. Gaspari Alexis de Plan des Augiers, episcopi et comitis Diensis (armes de l'évêque). *Gratianopoli, ex typis Josephi Allier, 1789*, in-8°, 4 p. (M.)

384. Catéchisme du diocèse de Grenoble, contenant l'abrégé de la doctrine chrétienne pour les enfants. *A Grenoble, chez Veuve Giroud et fils, imprimeurs libraires de Monseigneur l'Evêque et du clergé, à la salle du Palais, 1789*, avec privilège du roi, in-12,

385. Recueil de lettres patentes du roi, lois et décrets de la convention nationale. *Grenoble, imp. Royale, Vve Giroud et fils, J.-M. Cuchet, Alexandre Giroud, G. Duclaud*, in-4°, (5 juillet 1788, 15 prairial an 2 (2 juin 1794). (M.)

Ce recueil factice, qui peut faire suite au recueil *Giroud*, se compose de 20 vol. (peut-être plus), contenant environ 2750 pièces.

La collection de la bibl. de Grenoble n'a que 16 vol. de 1789 au 30 juillet 1793.

Le t. 1 est à pagination continue 400 p., au bas de la p. 400, on lit : *fin du premier volume* ; le t. 2, 200 p. ; les autres volumes contiennent des pièces in-4° de 2, 4, 6, 8 et 12 p.

On y trouve des lois et décrets imprimés à *Romans, chez Martigniat* ; à *Valence, chez J. J.*

Ce mémoire est signé :

P. L. archevêque, prince d'Embrun. L'abbé de SAINT-GENIS. Le marquis de MONTEYNARD. Le marquis de MARCIEU. Le marquis d'AUTICHAMP. Le comte de FLOTTE. Le marquis de la TOUR-DU-PIN MONTAUBAN. Le marquis de GRAMMONT duc de CADEROUSSE.

Comme fondés de pouvoir de plus de cent trente membres du clergé et de la noblesse du Dauphiné.

403. Mémoire d'une petite et très petite partie du clergé et de la noblesse soit-disant de Dauphiné, en vers burlesques. *S. l. n, d.* in-8°, 14 p. (G.)

Sur deux colonnes, dans la première, le mémoire précédent, dans la seconde, la parodie en vers en face de chaque paragraphe.

« ...A Votre Majesté, qu'il plaise
Considérer toute à son aise,
Quelques articles du mandat,
Composé par le Tiers-Etat,
Fixant des pouvoirs les limites,
Et voulant régler les conduites
De ceux qui seront députés,
Comme on fait a des hébêtés,
Elle y verra non sans surprise,
La plus révoltante entreprise
Que le Tiers-Etat pût former,
Que nous aurions pu réprimer,
Si nous n'eussions pensé d'avance,
Qu'on nous devoit la préférence;

. . . . . .

Il demanda, d'un ton d'empire
Qui ne nous fit pas beaucoup rire,
Que les trois ordres réunis
N'auroient pas des airs de mépris,
Qu'on délibéreroit par tête,
Que chacun y seroit honnête,

Ce qu'il auroit à prononcer,
Seroit dit sans se courroucer ;
Que le tiers feroit politesse,
Comme il le doit, à la noblesse,
Qui, de même, de son côté,
Seroit comme elle avoit été.

. . . . . .

Lors des premières assemblées à Vizille, la noblesse exigea du Tiers-Etat, de retrancher tous les honneurs qu'il voulait lui rendre en disant qu'ils étaient tous citoyens.

404. Mémoire pour une partie du clergé et de la noblesse du Dauphiné présenté aux Etats généraux.

Les trois ordres de Dauphiné espèrent qu'on ne regardera pas comme constitutionnels des abus qui n'ont jamais été sanctionnés par aucune loi.

Lettre écrite à S. M. par les trois ordres de la province de Dauphiné, le 8 novembre 1788. *S. l. n. n. d.* in-4°, 103 p. (G.)

Ce mémoire est important, c'est le manifeste destiné aux Etats-Généraux de la partie opposante du clergé et de la noblesse de Dauphiné qui avait protesté après les décisions prises à Romans et précédemment à Vizille.

Il est signé par Mgr l'archevêque d'Embrun, l'abbé de Saint-Genis, marquis de MONTEYNARD, marquis de MARCIEU, marquis d'AUTICHAMP, comte de FLOTTE, marquis du PUY MONTBRUN, vicomte de VAULX, marquis de la TOUR-DU-PIN-MONTAUBAN, marquis de GRAMMONT, comme fondés de pouvoir de plus de cent trente membres des Etats de Dauphiné.

405. Supplément au dernier procès-verbal des trois ordres et des Etats du Dauphiné du mois de décembre 1788, ou examen de la conduite des

dissident, par M. M....., l'un des membres des Etats de Dauphiné, 1789. *S. l. n. d.* in-8°, 48 p. (C.)

« Le dauphiné est toujours digne de sa **gloire : ses habitants** sont incapables de vouloir s'avilir aux yeux de **l'Europe : ils con**) naissent l'imperfection de quelques articles de **leurs Etats etc... »** A la p. 3, on lit : « par un observateur, membre **des Etats. »**

406. Arrêté de l'Assemblée de Romans, du 2 janvier 1789. *S. l. n. n.* in-8°, 4 p. (G.)

« Les députés de la prov. n'ont pouvoir de paraître que dans une assemblée ou le tiers aura des représentants en nombre égal aux deux premiers ordres réunis, ou tous les ordres délibéreront ensemble, ou les suffrages seront comptés par tête. »
A la p. 3 ; noms des onze députés déjà nommé pour les Etats-Généraux.

407. Air chanté par Mlle Du Château, à l'ouverture du concert de Grenoble, le 5 janvier 1789, (musique de M. DE LATRE, paroles de M. ROSAMBERT), in-8°, 1 p.

408. Du sept janvier mil sept cent quatre-vingt-neuf, nous soussignés, membre du clergé et de la noblesse, etc... *S. l. n. d.* in-4°, 3 p. (G.)

Arrêté des membres du clergé et de la noblesse, députés aux Etats de Dauphiné, et adjoints aux dits Etats assemblés à Romans qui sollicite en faveur de la famille de M. Imbert Desgranges, des lettres de noblesse. (G.)

409. Nous gentilshommes députés et adjoints

aux Etats assemblés à Romans..... 7 janvier 1789. *S. l. n. d.* in-4°, 2 p. n. chiff. (G.)

Declaration relative à M. IMBERT DESGRANGES, qui devra, lorsqu'il aura obtenu des lettres de noblesse, jouir de l'exception faite en faveur des nobles qui ont assisté à l'Assemblée de Vizille. Suivent les signatures.

410. Mandats donnés à MM. les députés du Dauphiné pour leurs pouvoirs aux Etats-Généraux prochains à Romans le 9 janvier 1789, *s. l. n. n.*, in-8°, 7 p. (G.)

Défense de délibérer séparément, donne mandat spécial de procurer la réforme des abus relatifs aux tribunaux et à l'administration de la justice, etc., etc.

411. Pouvoirs des députés de la province de Dauphiné aux Etats-Généraux, 1789. *S. l. n. n.*, in-8°, 13 p. (G.)

Extrait du procès-verbal des Etats de Romans des 31 déc. 1788 et des 2 au 9 janv. 4, 5, 6, 7, 8 et 9 janv.

412. Délibération du bourg de Cucuron (Vaucluse) contenant sa profession de foi civile; son vœu en faveur de la constitution Delphinale, etc. Du 9 janv. 1789. *A Aix, chez Gibelin David et E. David, avocats, imp.* Ord. du roi et du pays, 1789, in-8°, 32 p. (G.)

Discours de M. Clémentis, maire «... La promesse tant désirée, des Etats-Généraux, ces mots de vie et de régénération ont enfin été prononcés. Le génie protecteur de la France, les a

portés aux Alpes Dauphinoises, et déposés sur la tombe de Bayard. A cet aspect, les descendants ou les émules de ce héros, ont abjuré des principes indignes de leur âme vertueuse et de leur siècle. »

413. Extrait du procès-verbal des Etats de la province de Dauphiné assemblés à Romans (du 31 décembre 1788 au 9 janvier 1789) in-8°, 20 p. (G.)

Cet extrait renferme les pouvoirs donnés par l'Assemblée de Romans aux membres qui seront nommés aux Etats-Généraux. Election des membres des Etats qui doivent représenter la province.

414. Observations d'un citoyen, sur l'addition faite le 9 janvier au mandat donné à Romans aux représentants de Dauphiné *s. l.*, 1789, in-8°, 19 p. (G.)

On y avait chargé les députés de demander une constitution qui ne permette pas « qu'aucun subside soit *perçu* sans le libre consentement des Etats-Généraux en préférant les genres d'impôts et de perceptions les plus compatibles avec la liberté publique et individuelle et *les plus susceptibles d'être également repartis sur tous les citoyens.* »

« Cette addition blesse-t-elle les plebeïens Dauphinois, et surtout les possesseurs des fonds roturiers ?

Voilà ce qu'examine l'auteur de cette brochure.

415. *Avis.* (donné par Cuchet, libraire à Paris le 11 janv. 1789.) *S. l. n. n.*, in-8°, 2 p.

Il prévient le public qu'on vient de répandre un imprimé ayant pour titre: DAUPHINÉ : *Arrêté de l'Assemblée de Romans du 2 janv. 1789* qui renferme quelques pouvoirs des députés du Dauphiné aux Etats-Généraux, auquel on ne doit ajouter aucune confiance. »

416. Essai sur les moyens locaux les plus assurés, et les moins dispendieux de faire cesser le fléau de la mendicité à Valence, sans que les pauvres, tant citoyens qu'étrangers, soient moins secourus, par M. ACHARD DE GERMANE, avocat au Parlement de Dauphiné, *S. l.*, 1789, in-8°, 152 p. (G.)

Ce mémoire dont le sujet avait été mis au concours le 26 août 1780 par la Société académique et patriotique de Valence, fut couronné dans la séance du 12 janv. 1789. A la p. 107 se trouve le mémoire sur le même sujet qui a obtenu l'accessit, par M. REGNAUD-LAGARDETTE.

417. Nouvelles du Dauphiné. Lettre d'un membre des Etats du Dauphiné, du 12 janvier 1789. — Mandat donné par les Etats de Dauphiné à leurs députés aux Etats-Généraux et arrêté dans la séance du 9 janvier 1789. *S. l.* 1789, in-8°, 7 p. (G.)

« Vous voilà donc, messieurs du Tiers, dans une crise bien intéressante, et vraisemblablement salutaire : et moi aussi je crie *bravo*... »

418. Lettre écrite à M. Necker par les Etats de la province de Dauphiné, sur son rapport fait au roi dans son conseil. *S. l. n. n.*, in-8°, 2 p. (G.)

Sur les formes des Etats-Généraux. Lettre signée MOUNIER. A Romans, le 12 janv. 1789, « tous les cœurs Dauphinois sont à vous pour jamais. »

419. Observations lues dans la séance des Etats de Dauphiné du 15 janvier 1789 par M. FARCONNET,

avocat au Parlement, servant de réponse aux mémoires et requêtes présentés au roi par M. le vicomte de Pons et M. le comte de Bérenger, sur le droit qu'ils prétendent avoir d'être membres nés des Etats de Dauphiné et d'y précéder les autres gentilshommes. — Extrait du procès-verbal des Etats de Dauphiné, assemblés à Romans. Du 15 janvier 1789. (Signé : Mounier.) *A Grenoble, de l'imp. de J. M. Cuchet, imprimeur, de Mgr le duc d'Orléans et de Nosseigneurs des Etats de Dauphiné, place Saint-André, 1789*, in-4°, 22 p. et 2 p. n. chiff., (G.)

420. Lettre d'un député des Etats de Dauphiné à un de ses compatriotes. *S. l. n. n.*, 1789, in-8°, 8 p. (G.)

Observation sur « le détail de ce qui s'est passé aux Etats que nous venons de tenir à Romans. »

421. Extrait des registres des délibérations de l'Université de Valence. *Valence chez J.-J. Viret, S. d.*, in-8°, 10 p. (G.)

Contient : délib. du 6 janv. 1789 au sujet du mémoire de l'Université de Toulouse qui demande d'envoyer des députés particuliers aux Etats-Généraux du royaume. Le recteur consulte les Etats de la province. Suit la lettre écrite à ce sujet à l'archev. de Vienne, signée F. B. Clerc. recteur. Valence, le 9 janv. 1789. Extrait du procès verbal des Etats de Dauphiné assemblés à Romans du 12 janv. 1789; ils n'estiment pas que les Universités puissent avoir des députés particuliers aux Etats-Généraux. Lettre de l'archev. de Vienne au recteur de l'Université de Valence,

15 janv. 1789. Extrait des registres de l'Univ. de Valence 17 juin 1789. Adhésion à la décision des Etats.

422. Médaille en cuivre trouvée le 11 novembre 1788 à Corenc, chez M, Letourneau, secrétaire du roi. (Gravée par le sieur Teron, rue Marchande, à Grenoble. Prix. 6 sous.) Grenoble, 23 ianv. 1789.

Relative aux anciens Etats du Dauphiné, elle fut gravée pour la circonstance. — Voyez une lettre de Letourneau. *Affiches de Dauphiné* n· 30, du 21 nov. 1788.

423. Délibération de la communauté de Saint-Vérant, contenant sa réclamation contre l'addition au mandat, donné par les Etats de Romans aux députés pour les Etats-Généraux (du 1·· février 1789) in-8°, 15 p. (G.)

Protestation et réclamation sur l'article de l'Assemblée de Romans, relatif à la nobilité des fonds.

424. Avis au clergé par un pasteur du second ordre, le 15 février 1789. en Dauphiné, *s. l.*, in-8°, 32 p.

425. Extrait des registres de la sénéchaussée principale et siège présidial de Montélimar, du 20 fév. 1789. Discours de M. de SALAMON en la chambre du Conseil, in-8°. (B. C.)

426. Plan d'un mémoire, par un vicaire savoyard qui ne possède, avec son curé, que 900 livres de rente (24 janvier 1789,) (par L. P. BÉRENGER). *Grenoble, de l'imp. des Communes, (veuve Giroud et fils) l'an de justice* 1789, in-8°, 63 p. (G.)

Lettre à M. ****, avocat à Paris, en lui envoyant le canevas suivant. (Grenoble, mardi gras, 1789). Réponse au vicaire savoyard (signé N...) Esquisse du mémoire pour les curés (en quatre parties).

427. Délibération et convocation de la municipalité de la ville de Vienne, autorisée par M. VACHER MONTJOLY, maire, pour l'Assemblée générale des Trois-Ordres. 25 février 1789, in-8° *s. l.*, 16 p. (G.)

P. 4 : Assemblée des Trois-Ordres du 2 mars. Nomme président le comte de Portalès. Délibération sur l'arrêt du Parlement du 17 fév. et sur les boucheries, etc. etc.

428. Délibération des nobles de la ville de Vienne relativement à l'indemnité accordée par les Etats de Dauphiné 1789, 25 février, *s. l.* in-8°, 8 p. (G.)

« Renoncent à la nobilité des fonds et demandent qu'elle soit abrogée sans réserve. »
Cette délibération est signée par 70 signataires.

429. Renonciation des citoyens et élection de Vienne, concernant la nobilité des fonds. *A Vienne, de l'imp. de la Veuve Védeilhé* (25 février) 1789, gd. in-12. (C.)

Pièce importante : Elle est la première protestation que nous

connaissions contre le rachat des exemptions de tailles, rachat que l'assemblée de Romans avait prescrit à ses députés aux Etats-Généraux.

430. Dénonciation au public d'une prétendue protestation de quelques membres de la noblesse et du clergé du Dauphiné, par des Dauphinois (M. LENOIR-LAROCHE). *Paris, le 28 février* 1789, in 8°, 32 p.

Autre édition, in-8°, 35 p. à la fin on lit : Paris, le 28 fév. 1789.

« Nous prions donc instamment le public de croire que les nobles et ecclésiastiques de Dauphiné n'ont eu aucune part aux protestations qui paraissent sous leurs noms. »

431. Fausse tentative de la Discorde en Dauphiné.

« *Et vous aussi, chers Dauphinois !*
« *Mais souvenez-vous de Vizille.*

(Une renommée.) *A Vizille, chez les frères Concord, au Faisceau. (Grenoble, Cuchet)* 1789, in-8°, 38 p. (G.)

A la p. 32 : Protestation anonyme de quelques ecclésiastiques et nobles du Dauphiné.

Autre édition, in-8°, 32 p.

L'auteur montre l'inconvénient de délibérer par ordre ; il termine par une charge contre l'archevêque d'Embrun.

432. Lettre des procureurs généraux syndics des

Etats de Dauphiné à MM. les officiers municipaux de... Grenoble, le 28 février 1789, *s. l. n. d.*, in-4°, 5 p. n. chiff. (G.)

« Les députés qui ont assisté aux assemblées générales des Trois-Ordres et qui voudront être payés le seront par les communautés qui les ont envoyés. »

433. L'antiprotestant ou 600,000 contre 100, février 1789. *S. l. (Grenoble)*, in-8°, 21 p. (G.)

Autre édition : *S. l.*, février 1789, 17 p (G.)

En réponse à la protestation de la noblesse de Dauphiné contre la constitution des Etats de la province.

434. Avis au clergé et à la noblesse du Dauphiné, qui peut être utile à tous les ordres du royaume, février 1789, in-8°, 23 p.

435. Extrait du registre des délibérations du conseil des notables de la ville et communauté de Pierrelatte, du 1er mars 1789, in-4°, 2 p. (G.)

Le Conseil adhère à la délibération de la communauté de Saint-Véran (près Saint-Marcellin) du 1er février, sur l'abrogation de la nobilité des fonds de la province.

436. Extrait des registres des délibérations de l'Hôtel-de-Ville de Tain, du 8 mars 1789, in-8°, 7 p. (G.)

Les propriétaires des fonds nobles déclarent renoncer à toute indemnité.

437. Renonciation à l'indemnité par la communauté de la Mure, du 9 mars 1789, in-8°, 3 p. (G.)

Renonciation par quelques propriétaires à toute indemnité en faveur des fonds nobles qu'ils possèdent et consentement par eux à payer les impôts comme des fonds roturiers.

438. Arrêt de la cour de Parlement, aides et finances de Dauphiné du 10 mars 1789, qui fixe les honoraires des juges, pour la signature des sentences rendues à l'audience. (du 10 mars 1789). *A Grenoble. de l'imp. de Nosseigneurs de Parlement au Palais, 1789*, in-4°, 3 p. (G.)

439. Renonciation à l'indemnité par les bourgeois et habitants des mandements de la Tour-du-Pin, Saint-Chef, Chapeau-Cornu, Damptezieux, tous possesseurs de domaines ou fonds nobles. Fait à la Tour-du-Pin le 10 mars 1789, in-8°, 11 p. (G.)

440. Sassenage, le 11 mars 1789. Messieurs et chers confrères, Nous sommes informés, par le receveur particulier des décimes, que le bureau diocésain vient d'accroître d'un dixième celle des curés. déjà augmentées en 1787... *S. l. n. n.*, in-4°, 3 p. n. chiff. (G.)

Lettre circulaire signée C. JICLAR, curé des Côtes de Sassenage, DELISLE, curé de Noyarey, BERTRAND, curé de Seyssins, etc., relative aux mesures à prendre touchant les impositions du clergé.

441. Lettre de M. le marquis d'Autichamp (J.-T.

de BEAUMONT), l'un des députés de la noblesse de Dauphiné, à M. le comte de Vienne, président du comité de la noblesse de Bourgogne (Paris le 15 mars 1789), *S. n. n.l. n. d.*, in-8°, 8 p. (G.)

Protestation contre le grand nombre de gens de lois qui ont fait partie des Etats, contre la manière de procéder aux élections et demande au roi d'annuler ou de reformer le règlement de la nouvelle constitution des Etats.

442. Arrêt de la cour de Parlement, aides et finances de Dauphiné du 17 mars 1789, concernant la liberté du commerce des grains et farines dans l'intérieur du royaume. *A Grenoble, de l'imp, Vve Giroud et fils, imp. au Palais*, in-f° Placard sur 2 col. (G.)

443. Prospectus pour la formation d'une compagnie d'actionnaires, à l'effet de dériver les eaux de la Romanche, qui seront employées à arroser la plaine au-dessus de Grenoble, *s. l. n. n. n. d.*, in-4°, 4 p. n. chiff. (M.)

Ce projet a été rédigé par M. MONGENET, ingénieur des Ponts et Chaussées, approuvé par les Trois-Ordres de Dauphiné le 17 mars 1789.

444. Délibération des communautés de Villard-Chevrières, Blanieux, St-Apollinard et Bessin, du 22 mars 1789. *S. l. n. n. n, d.*, in-8°, 9 p. (G.)

445 Mémoire pour servir de réponse à l'extrait du procès-verbal de la commission intermédiaire des Etats de Dauphiné du 24 mars 1789 à neuf heures du matin. *S. l. n. n n, d.*, in-8°, 7 p, (G.)

« Le procès-verbal n'a point énoncé les faits tels qu'ils se sont passés, en conséquence nous l'attaquons de parfaite nullité. » Suivent les erreurs relevées dans le procès-verbal.

446. Extrait du procès-verbal de la commission intermédiaire des Etats de Dauphiné du 24 mars 1789, *s, l,*, in-8°, 17 p. (M.)

Des 24 et 25 mars 1789. Protestation contre le mémoire d'une partie de la noblesse du Dauphiné. Signée : le commandeur de RIGAUD, MOUNIER, secrétaire des États.

447. Seconde réponse au procès-verbal de la commission intermédiaire du Dauphiné 1789. *S. l.*, in-8°, 23 p.

Examine en détail la délib. de la commission intermédiaire qu'elle désapprouve.

448. Renonciation des citoyens et propriétaires dans l'isle de Crémieu, élection de Vienne, concernant la nobilité des fonds, du 25 mars 1789. *Vienne, Vve Védelhié, 1789*, in-8°, (G.)

Renoncent à la nobilité des fonds, — p. 9 : Renonciation des citoyens de Vienne, du 3 mars 1789.

449. Lettre des échevins de Vienne au sujet de

l'arrêté du 13 nov. 1788 contre Peyrard. 27 mars 1789. *S. l.*, in-8°, (B,)

450. Copie de la lettre écrite par la commission intermédiaire, le 27 mars 1789, à toutes les communautés du bailliage de St-Marcellin. *S. l. n. d.*, in-4° 3 p. n. chiff. (G.)

Autre édition, 2 p. n. chiff. (sans les signatures des membres de la comm. intermédiaire) (G.)

La municipalité de Saint-Marcellin avait convoqué toutes les communautés de son bailliage pour le 15 avril.

« Nous trahirions les intérêts que la province nous a confiés, si nous négligions de vous avertir de tous les dangers attachés à une pareille démarche. »

451. Coup d'œil sur la lettre de M. de Calonne, par M. Barnave, député de la province de Dauphiné aux Etats-Généraux. Dauphiné 28 mars 1789, in-8°, 29 p. (G.)

« M. de Calonne a consommé la ruine des finances dans une administration de moins de quatre ans, etc. »

452. Copie d'une lettre écrite par le clergé et la noblesse de Valence à la commission intermédiaire. Valence 29 mars 1789, in-8°, 1 p. (G.)

Adhésion à la délibération de la commission intermédiaire du 25 de ce mois « ainsi qu'aux principes patriotiques qui vous l'ont dictée », suivent les signatures.

453. Délibération de la ville et communauté de Bourgoin, 29 mars 1789, in-8° 7 p. (G.)

Demande que la nobilité des fonds soit abrogée par les Etats-Généraux.

454. Lettre du vicomte d'A. (D'ALLARD) à Messieurs de la commission intermédiaire des Etats de Dauphiné *S. l.*, 1789, in-8°, 35 p. (G.)

C'est une réponse à la délibération de la commission du 24 mars 1789.

455. Réponse des députés de la province de Dauphiné aux Etats-Généraux au nouveau mémoire intitulé : *Mémoire pour une partie du clergé et de la noblesse de Dauphiné. S. l. n. n. n. d.*, in-8°, 48 p.

Suivie de l'Etat exact des signatures, telles qu'elles se trouvent apposées à l'acte de protestation, etc. avec pièces justificatives 31 p.

456. Renonciation des citoyens de la ville de la Côte-Saint-André, élection de Vienne, concernant la nobilité des fonds et l'indemnité réclamée aux Etats de la province, 3 mars 1789. *Vienne, veuve Védeilhé 1789*, in-8°, (G.)

457. Mémoire à consulter et consultation pour les curés du Dauphiné, relativement aux Etats-

Généraux. Paris le 31 mars 1789. *s. l.* (*Paris,*) *imp. de A. Simon 1789,* in-4°, 11 p. (G.)

Mémoire signé par REYMOND, curé de Saint-Georges de Vienne, et la consultation rédigée par quatre avocats de Paris : MM. AGIER, MAULTROT, MEY, JABINEAU.

« Il est indispensable que les curés du Dauphiné soient représentés aux États-Généraux. »

458. Extrait du procès-verbal de la commission intermédiaire des Etats de Dauphiné (du 31 mars 1789.) *S. l. n. d.* (*Grenoble, J.-M. Cuchet 1789*) In-4°; 12 p. (G.)

Contient les lettres de MM. DESHERBEYS, MONTCLA, de RIGAUD et du comte d'URRE par lesquelles ils déclarent qu'ils n'ont point signé l'écrit intitulé : *Mémoire d'une partie du clergé et de la noblesse de Dauphiné.* Lettre des officiers municipaux de Saint-Marcellin et délibération de la même ville des 15 et 29 mars 1789 (adhésion à la renonciation formelle à la nobilité des fonds.)

459. Le songe d'un Dauphinois, suivi du réveil d'un vrai patriote. *S. l. n. n.*, mars 1789, in-8°, 37 p. (G.)

« Est-ce que nous ne poursuivrions qu'un fantôme? Voudrait-on nous tromper? et toi... Non, je ne le puis croire, c'est vous que j'en atteste sublimes défenseurs de la vérité, vous que la renommée attend aux Etats-Généraux, pour y couronner votre gloire des mains de la reconnaissance et de la liberté. »

460. Réponse des députés de la province de Dauphiné aux Etats-Généraux au nouveau mémoire intitulé : *Mémoire par une partie du clergé et de la*

noblesse de Dauphiné. (Paris, imp. de la veuve d'Houry et Debure. S. d., in-4°, 50 p. et 1 f. blanc.

Et à la suite :

Etat exact des signatures telles qu'elles se trouvent apposées à l'acte de protestation signifié à la commission intermédiaire des Etats de Dauphiné et à monseigneur l'archevêque de Vienne, président des Etats de la province le 6 et 8 avril 1789 de la part de M. le comte de Mercy. *Paris, imp. de la veuve d'Houry et Debure. S. d.*, in-4°, 27 p. (C.)

C'est une édition imprimée à Paris de la réponse des députés de Dauphiné à la protestation d'une partie de la noblesse et de la liste annotée et critiquée des signatures de cette protestation contre le mandat impératif donné à Romans.

461. Renonciation à la noblité, par des propriétaires possédans biens nobles, citoyens des Trois-Ordres, de la ville de Montélimar 3 avril 1789. *S. l. n. d.*, in-8°, 11 p. (G.)

Déclaration des citoyens de la ville de Vienne, du 25 février 1789 à laquelle adhèrent les citoyens de la ville de Montélimar. Délibération de la commune de Taulignan qui adhère à la délibération de la ville de Montélimar du 12 avril 1789.

462. Délibération de la ville de Saint-Marcellin en Dauphiné du dimanche 5 avril 1789 devant nous Jean-Baptiste Berruyer, avocat en la cour, maire de la ville de Saint-Marcellin dans l'auditoire royal,

écrivant le secrétaire en l'hôtel de ville. *S. l.* in-8°, 20 p. (G.)

Les propriétaires de fonds roturiers déclarent ne pas adhérer à la clause touchant la nobilité des fonds, contre laquelle ils protestent et s'en remettent quant à ce, à ce qui sera statué par les Etats-Généraux... Les propriétaires de fonds nobles renoncent à la nobilité de leurs fonds... » — suivent diverses lettres concernant cette délibération.

463. Délibération de la communauté du Bourg-lès-Valence du 5 avril 1789, *s. l.*, in 8°, 10 p. (G.)

Les propriétaires des fonds nobles déclarent renoncer à toute indemnité.

464. Etat exact des signatures, telles qu'elles se trouvent apposées à l'acte de protestation signifié à la commission intermédiaire des Etats de Dauphiné, et à Monseigneur l'archevêque de Vienne, président des états de la Province, les 6 et 8 avril 1789, de la part de M. le comte de Mercy, agissant en vertu d'une procuration de MM. le marquis de Grammont, le marquis Dupuy-Montbrun et le comte de Flotte; lesquels se sont dit, dans l'acte de procuration, députés des deux premiers ordres du Dauphiné, chargés des pouvoirs d'un très grand nombre de membres de ces deux ordres, avec observations y relatives, *s. l. n. n. n. d.*, in-8°, 31 p., (G.)

De la p. 21 à 31. Pièces justificatives des désaveux; lettres de MM. MONICAULT, de la LOMBARDIÈRE, du comte d'URRE, de M. de BONNIOT, du chevalier de BONNE-VERCORS, de M. de MÉPIEU, du marquis de TALARU, du comte de SALLEMARD, de M. RIGOD DE

TERREBASSE, de M. de BELLE, de M. D'ALLARD, de M. de VESC DE LALO, de M. DESHERBEYS, du baron de VERNA et de M. de MONCLA.

465. Lettre du roi à la commission intermédiaire des Etats de Dauphiné, portant convocation des représentants de la province aux Etats-Généraux pour le 27 avril. Donné à Versailles le 7 avril 1789. *S. l.*, in-4°, (G.)

466. A Villeneuve (d'Uriage) le 8 avril 1789. Messieurs. — Suit une lettre signée HACHE. Adressée aux curés du diocèse. *S. l. n. d.* In-4°, 4 p. n. chiff. (G.)

Il faut avoir, dit-il, un représentant par diocèse aux Etats de la province et aviser à avoir un adjoint à notre syndic, et obtenir la publicité du tableau des décimes.

Suit un extrait du livre des délibérations de l'archiprêtré d'Herbeys, du 2 avril 1789, par lequel le curé Hache fut nommé député des curés de l'archiprêtré d'Herbeys.

467. Délibération de la communauté du Passage, du 13 avril 1789, *s. l.*, in-8°, 6 p. (G.)

Protestation contre l'indemnité en faveur des fonds nobles, contre les rentes en grains, et demande de fixer en argent le prix des rentes en grains.

468. Extrait du procès-verbal de la Commission intermédiaire des Etats de Dauphiné, du 13 avril 1789 *s. l.*, in-4°, 4 p. (G.)

Le commandeur de RIGAUD, président, a mis sur le bureau

une lettre du roi portant convocation des représentants de la province aux Etats-Généraux pour le 27 du présent. Suit cette lettre — Lettre de M. BARTHÉLEMY D'ORBANNE du 13 avril, qui déclare ne pouvoir se rendre à Paris.

469. Lettre des procureurs généraux syndics aux officiers municipaux des communes dans laquelle se trouve la copie de l'ordre du roi pour la convocation des députés de la province aux Etats Généraux. 14 avril 1789, *s. l.* In-8°, 5 p.

470. Seconde doléance des habitants des paroisses de Virieu, Blandin, Panissage, Chélieu, Chassigneu, Saint-Honoré, Valencogny et Saint-Christophe-du-Pin, qui composent la communauté de Virieu, *s. l. n. d.*, in-8°. 28 p. (G.)

Demandent au roi d'ordonner un nouveau code de lois, qui frappent également tous les Français, qui mettent le faible à l'abri du fort, de supprimer les douanes et d'abolir la Cie des Indes.

471. Cahier des doléances de la ville de Vienne, du 16 avril 1789, *s. l.*, in-4°, 17 p.

Divisé en 3 chapitres : Des lois constitutionnelles. Des lois et des tribunaux, de l'agriculture et du commerce. Du clergé, des finances et des impôts. Suivent 89 signatures: BONIN, ALMERAS, BOUTHIER, BERTET-DUPINAY, etc.

472. Supplément à l'affiche de Dauphiné, du 17 avril 1789. Imprimé par ordre de la Commission intermédiaire. *S, l. n. n. n. d.*, in-8°, 4 p.

Sept lettres ou déclarations relatives aux *réclamations de quelques membres de la noblesse*, qui affirment ne pas avoir signé ce mémoire: elles émanent de MM. le chevalier BONNE-VERCORS, RIGOD DE TERREBASSE, de MEYPIEU, de VESC-DE-LALO, de BELLE, Cte D'ALLARD, abbé de la LOMBARDIÈRE.

473. Extrait du procès-verbal de la Commission intermédiaire des Etats de Dauphiné, du 17 avril 1789. *A Grenoble, de l'imprimerie de J. M. Cuchet, imp. lib. de Mgr le duc d'Orléans et de nosseigneurs des Etats de Dauphiné, place Saint-André.* 1789, in-4°, 6 p. (G.)

Sur la libre circulation des grains, les travaux publics de cette année, l'abolition des corvées, etc. Signé à la fin : le commandeur de RIGAUD, président.

474. Mandement de Monseigneur l'évêque de Gap (François-Henri) de la BROUE DE VAREILLES, qui ordonne des prières dans son diocèse à l'occasion de la tenue des Etats-Généraux du Royaume. Du 18 avril 1789 (armes de l'évêque). *A Grenoble, de l'imprimerie de Vve Giroud et fils. Imprimeurs de Mgr l'évêque de Gap et du clergé* 1789, in-4°, 11 p. (G.)

475. Adhésion de M. Gabriel PERRETON, avocat au Parlement de Dauphiné, à la renonciation, à la nobilité des fonds, et à toute indemnité à ce sujet, faite par les habitants du Tiers Ordre de la ville de la Côte-Saint-André, et par ceux de la paroisse de Gillonay, 19 avril 1789, *s. l.*, in-8°, 3 p. (G.)

476. Délibération des conseillers et notables de la ville du Pont-de-Beauvoisin où ont assisté les anciens échevins et autres officiers municipaux, du 24 avril 1789, in-8°, 7 p. (Bibl. de M. MASIMBERT,)

477. Réflexions sur la nécessité de réunir les Trois-Ordres dans les assemblées nationales ; par M***, avocat au Parlement de Grenoble. *Londres* 1789, in-8°, 22 p. (G.)

A la page 12 un paragraphe sur l'assemblée de Vizille.

478. Lettre à M*****, avocat au Parlement de Grenoble, auteur des réflexions sur la nécessité de réunir les Trois-Ordres dans les assemblées nationales (à V..., le 25 avril 1789) *s. l. n. d.*, in-8°, 24 p. (B. de MASIMBERT.)

479. Journal des Etats-Généraux tenu par la députation du Dauphiné, *s. l. (Grenoble)* 1789. In-8°., 6 numéros :

N° I. du 26 avril au 9 mai.
N° II. du 11 mai au 16 mai, in-8°, 19 p.
N° III. du 18 mai au 23 mai, in-8°, 24 p.
N° IV. du 25 mai au 30 mai, in-8°, 24 p.
N° V. du 1er juin au 7 juin, in-8°, 38 p.
N° VI. du 8 juin au 14 juin, in°, 24 p. (G.)

480. Copie de la lettre écrite à M. le comte de

la Blache, en date de Paris, le 28 avril 1789, *s. l.*, in 8°, 14 p. (G.)

Signée : Le comte de FLOTTE, le marquis de la TOUR-DU-PIN MONTAUBAN, le marquis de MARCIEU, DUPUIS-MONTBRUN, le vicomte de VAULX.

Relative au supplément à l'affiche du Dauphiné du 17 avril, qui contient copies de lettres et déclarations de personnes qui disent n'avoir eu aucune part à la signature du premier mémoire « que nons avons fait imprimer ».

Suit p. 6 et suiv. une liste exacte (par élection) des personnes qui « réclament une constitution juste et qui ne reconnaissent pas pour députés ceux des deux premiers ordres nommés à Romans ».

481. Election de Grenoble. Les président, lieutenant conseillers du roi élus en l'élection de Grenoble. Aux officiers municipaux de la commune de . Imposition pour les travaux publics et en remplacement de la corvée. Grenoble, 28 avril 1789 Signé :. PRIÉ, président, BOULON, lieut. · CROS, BERNARD, procureur du roi. *S. l. n. d.*, in-f°, 4 p.

482. La logique du Tiers-Etat, ou l'homélie d'un Breton à ses concitoyens.

Ne leur pardonnez pas, ils savent ce qu'ils font :
Si vous leur pardonnez ils vous écraseront,
L'aristocrate, amis, du mal fait une étude ;
C'est toujours d'un bienfait que nait l'ingratitude.
Quelquefois l'indulgence est un vice indulgent ;
Le courage est vertu, sans elle il se détend.

S. l. (Grenoble) avril 1789, in-8°, 4 p. (G.)

A la p. 24 on lit : Aux Dauphinois.

Chers Dauphinois, zélés patriotes, ne vous arrêtez point aux bruits populaires, touchant votre généreuse noblesse ; après tout ce qu'elle a fait, consentirait-elle à se dégrader ? Mes amis n'en doutez pas...

483. Observation d'un simple bachelier, sur la nobilité des terres, et sur l'indemnité annoncée par le supplément du mandat, que les Etats de la province de Dauphiné, ont donné à ses représentants aux Etats-Généraux. Avril 1789. *S. l.*, in-8°, 25 p, (G.)

Travail divisé en deux questions : 1° L'indemnité annoncée par les Etats de Dauphiné est-elle juste ? — Par qui l'indemnité proposée doit-elle être supportée ? — L'auteur pense que l'indemnité est due, et qu'elle doit être supportée par tous les Ordres de la province de Dauphiné ; si cette province trouve de l'avantage à racheter l'exemption des fonds nobles, et par les Trois ordres du royaume, si ce rachat peut intéresser les autres provinces.

484. Protestations faites par M. de ROLLIN premier avocat général du Parlement; et déposées au greffe de la cour le 1er mai 1789. *S. l.*, in-8°, 7 p. (G.)
Autre édition, *s. l. n. d.*, in-8°, 4 p. (G.)

« Nous Jacques Fortunat SAVOYE DE ROLLIN... Déclarons que nous regardons la transcription faite à la réquisition de M. le Conseiller de Meyrieu sur les registres de la cour, des protestations de plusieurs membres du clergé et de la noblesse sous la date du 6 avril... comme un acte aussi irrégulier dans la forme qu'il est unique par sa nouveauté... »

485. Lettre de M. l'archevêque d'Embrun (Pierre-

Louis DE LEYSSINS) à M. le marquis de Talaru. Paris le 1er mai 1789 (*S. l. n. d.*), in-8°. Bibl. Nat. L. B. 39, n° 1662.

486. *Uno avulso, non deficit alter.* Réponse positive à l'Etat *soi-disant exact* des signatures des membres du clergé et de la noblesse de Dauphiné, réclamans contre les vices de la constitution des Etats, et de la nomination illégale de MM. les soi-disant députés de leur province aux Etats-Généraux (par M. Jean DE FALCOZ D'HARAUCOURT, de l'élection de Romans). *S. l. n. d.*, in-4°, 21 p.

Suit la « liste exacte des membres réclamans » et des lettres du vicomte de SALLEMARD, de RIGOD de TERREBASSE, du marquis de GRAMMONT, duc de CADEROUSSE. etc.

487. Les vicaires généraux du diocèse de Grenoble (de COURTOIS-MINUT, doyen, G. BARTELLEMY, v. g., REYNAUD, v. g. GAILHARDON, v. g.), le siège épiscopal vacant : aux archiprêtres, curés et vicaires de ce diocèse, salut et bénédiction en N.-S. J.-C. A Grenoble le 2 mai 1789 (suit) ; arrêté de la cour du Parlement du 22 novembre 1747 portant nouveaux réglements sur les rentes. — A NN. de Parlement. Supplie humblement le promoteur du diocèse de Grenoble. Extrait de la cour de Parlement. 12 janv. 1748. *A Grenoble, de l'imp. de Vve Giroud et fils, imp. du Vénérable chapitre*, in-4°, 8 p. (G.)

Au sujet de l'extrait du procès-verbal de la commission intermédiaire des Etats de Dauphiné contenant une délibération du 17 avril de la présente année, que les curés pourront lire au prône de leur église.

488. Doléances de la communauté de Virieu en Dauphiné, du 3 mai 1789 (100 exemplaires), in-8°, 12 p. (G.)

Concernant la nobilité des fonds qui « est de toute injustice, Sa Majesté est suppliée d'abolir les rentes établies par titres vicieux ».

489. Mémoire des curés du diocèse de Grenoble au roi et aux Etats-Généraux du royaume 1789, in-8°, 15 p. (G.)

Relatif à la portion congrue des curés, etc. Signé : POUCHOT, syndic des curés du diocèse de Grenoble.

490. Les curés de Dauphiné à leurs confrères les recteurs de Bretagne 1789. *S. l.*, in-8°. Trois éditions de 15, 17 et 25 p. (G.)

« Nous ne cessons de bénir le ciel de ce qu'il a bien voulu inspirer à tous les habitants de la province de Dauphiné cet esprit de justice, de raison, de paix et de concorde qui nous garantit à jamais des maux sous lesquels nous gémissons depuis si longtemps, et qui a fait rentrer le peuple dans l'exercice de ses droits... Ne vous opposez donc point au torrent de la nature qui entraine tous les hommes vers la liberté. »

« Ayez toujours sous les yeux la grandeur de votre ministère et vous verrez échouer les efforts combinés, les réductions calculées de votre haut clergé, de votre noblesse et de votre Parlement. »

491. Mémoire pour les curés du diocèse de Va*** (Valence) (par GRASSON, curé de Montelier). *S. l.* 1789, in 8°, 30 p. (G.)

L'Epitre dédicatoire est signée G. C. de M.

492. Réclamation des curés de Dauphiné. Réponse de*** à la lettre de*** curé de***, *s. l.* 1789, in-8°, 8 p.

493. Adresse à Messieurs les curés (par Ant.-Jos.-Michel SERVAN) *s. l.* 1789, in-8°, 30 p.

494. Assemblée des curés du diocèse de Grenoble (du 4 mai) (une renommée) *s. l. n. n.* 1789, in-4° 8 p. (G.)

« ... Un abus qui indigne l'humanité et qui afflige tout notre corps, c'est qu'il y ait des curés qui ne jouissent pas de toute la congrue... Les curés espèrent que le roi et la nation seront touchés du sort des ministre sblanchis dans les travaux, leur assureront une retraite, surtout quand l'infirmité ou la vieillesse les mettra hors d'état de remplir leurs devoirs. — Le rapport approuvé, les assemblées supplient les Trois-Ordres réunis dans les Etats-Généraux d'y avoir égard, et ont signé : FARCONET, curé député, RAPHAEL, MORAND, curés députés, BOISSERAND, CLAPIER, HÉLIE, DURAND, HACHE, etc...

495. Assemblée des curés du diocèse de Grenoble (du 5 mai 1789) *s. l. n. n.*, in-4°, 4 p. (G.)

Les décimes pour la présente année, sont augmentées d'un dixième, les curés ne peuvent point s'édifier par eux-mêmes

s'ils paient leurs décimes dans la juste proportion avec tous les membres du clergé. Deux procureurs gérants protesteront...

Les proc.-gérants nommés sont MM. HÉLIE, curé de Saint-Hugues, GRANIER, curé de Pariset, et ROULET, curé de Montbonnot.

496. Renonciation de la nobilité des fonds, par plusieurs possesseurs de domaines ou fonds nobles. A Tullins le 5 mai 1789, *s. l.*, in-8°, 8 p. (G.)

A la p. 7 « Acte de dépôt de la renonciation ci-dessus ».

497. Copie d'une lettre écrite de Paris, du 5 mai 1789 par un bon patriote Dauphinois à un de ses amis de Grenoble, à l'occasion de l'ouverture des Etats-Généraux, faite à Versailles le 4 mai 1789, *s. l.*, in-8°, 8 p.

Autre édition in-8°. 8 p. en caractères plus gros (G.)

Récit qui se termine ainsi :

« Il est toujours glorieux de se dire Dauphinois, pourvu qu'on ait le soin de dire qu'on n'est pas du parti des *dissidents*, qui sont ici, chez les honnêtes gens, en exécration. »

498. Précis des motifs qui ont porté une partie du clergé et de la noblesse du Dauphiné, à réclamer contre ce qui s'est passé dans cette province (par M. l'abbé LAGIER-VAUGELAS, grand vicaire de Die). *S. l. n. d.* (1789), in-4° 26 p. (G.)

Déclare que l'Assemblée de Romans est illégale, que la constitution des Etats est vicieuse, que l'élection des députés de la province aux Etats-Généraux est nulle de droit et de fait, etc.

499. Dénonciation contre des juges de Dauphiné, par Jean-Antoine CHAPONNIÈRES, Génevois, naturalisé Français, maître horloger à Valence en Dauphiné (Paris). *De l'imp. des Postillons, rue Basse des Remparts s. d.* in-8°, 15 p.

Question des abus de pouvoir des juges d'alors, que Chaponnières dénonce à l'Assemblée constituante, Boveron, alors juge à Valence, y est nominativement désigné et fortement incriminé.

500. Monument à la mémoire du chevalier Bayard, proposé par souscription. A la fin : *Permis d'imprimer et distribuer. A Grenoble, le 5 mai 1789.* Savoye L. G. de P., *s, l.*, in-4°, 4 p. (G.)

« Tout bon Français ne peut voir sans peine dans une église déserte, abandonnée et menacée d'une destruction prochaine l'humble tombeau du chevalier *sans peur et sans reproche...* Elever un monument à Bayard, c'est le venger de l'oubli de son siècle... »

Suit la condition de la souscription.

501. Délibération de la communauté des conseillers du roi, notaires de la ville de Vienne du 15 mai 1789. *S. l. n. d.*, in-12, 8 p. (V. V.)

Concernant le cahier des doléances de la ville de Vienne.

502. Mandement de Monseigneur l'évêque et prince de Grenoble (H. Ch. Dulau d'Allemans (Paris, le 18 mai 1789) (armes). *A Grenoble, de l'imprimerie Vve Giroud et fils, imprimeurs de Mon-*

seigneur l'évêque et du clergé, au Palais 1789, in-4°, 9 p. (G.)

Ordonne des prières qui seront récitées jusqu'à la fin des Etats-Généraux.

503. Mandement de Monseigneur l'archevêque et prince d'Embrun (suivi d'une lettre du roi demandant des prières) *Embrun, Pierre-François Moyse. 1789*, in-f°. Placard (R.)

Sur la réunion des Etats-Généraux.

504. Assemblée générale des habitants du marquisat d'Ornacieux et des Cottannes en Dauphiné, du 23 mai 1789. Au lieu de Chassagne, par permission du Parlement. in 8°, 36 p. (G.)

Les habitants des communautés d'Arzay, de Balbin, de Bossieux, de Comelle, de Marcilloles et Penol, d'Ornacieux, de Faramans et Pageay, de Sardieu et de Semons demandent l'égalité de répartition d'impôts, et refusent de payer l'impôt dû au seigneur président d'Ornacieux, etc.

505. Délibération de l'ordre des avocats au Parlement de Grenoble, 6 juin 1789, in-8· 19 p. (G.)

Délibération prise dans la salle de la bibliothèque publique au sujet d'un mémoire présenté aux Etats-Généraux, signé par deux membres de l'ordre du clergé et par huit membres de l'ordre de la noblesse.

« Nous venons vous dénoncer un mémoire, dont l'auteur semble avoir pris à tâche d'avilir votre ministère, et de ternir la ré-

putation d'un ordre qui s'est toujours distingué, autant par la pureté, que par l'uniformité de ses principes. »

506. Copie de la lettre écrite le 16 juin 1789 par M. de V*** (de la BROUE de VAREILLES), évêque et comte de G*** (Gap), à M. Necker, ministre des finances, avec des notes instructives, 1789, in-8°, de 16 p.

Sur 2 col. d'un côté, le texte de la lettre, de l'autre, les notes.

507. Extrait des registres des délibérations de l'ordre des avocats, résidents à Vienne en Dauphiné, du 17 juin 1789, *s. l.* in-8°, 8 p. (G.)

Réfutation du mémoire intitulé : *Mémoire pour une partie du clergé et de la noblesse, présenté aux Etats-Généraux*, adhésion à la délib. prise par l'ordre des avocats de Grenoble le 6 juin 1789.

508. Allez à Vizille, consultation médico-patriotique. (Délibéré en province le 18 juin 1789). Signé : L. V*** B*** N***, *s. l. n. n. n. d.*, in-8°, 8 p. (G.)

Pamphlet ironique relatif à l'Assemblée de Vizille.

509. Entendons-nous, ou avis au Tiers-Etat du Dauphiné (par Gaspard-Claude BERGER DE MOYDIEU fils, procureur général au Parlement), *s. l. n. n.* (1789), in-8°, 59 p.

Le Parlement, dans cette pièce, est assez maltraité et ses usurpations vivement blâmées ; mais les intentions du roi y sont glorifiées et applaudies, M. de Virieu y est félicité pour avoir abjuré des prétentions iniques.

L'auteur approuve et soutient les mesures prises par la Cour contre les Parlements enregistrés le 10 mai de vive force.

Aux pages 37-39 une note retrace la vie de Claude Brosse, p. 45 récit de la journée des Tuiles, p. 47 : anecdote sur les arrêtés de la ville de Grenoble.

510. Le Point du Jour, ou résultat de ce qui s'est passé la veille à l'Assemblée Nationale, *s. l. n. d. (Grenoble, imp. de J. Cuchet 1789)*, in-8°, 15 p.

Nous connaissons un n° du 23 juin, Colomb de Batines possédait un n° du 3 août ; c'est une réimpression du journal publié par Barère. Ce journal a paru du 19 juin 1789 au 21 actobre 1791

511. Délibération de la communauté de Thodure du 28 juin 1789 *s. l.*, in-8°, 12 p. (tirée à 200 exemplaires).

Les habitants de Thodure renoncent aux droits féodaux.

512. Buletin *(sic)* patriotique. *S. l. n. d. (Grenoble, imp. J. Allier, 1789)*, in-8°, de 8 ou de 16 p.

Réimpression d'une feuille parisienne, publiée par le libraire Falcon. Nous ne connaissons de ce journal, qui a dû commencer à paraitre au commencement de juillet 1789, deux fois par semaine, que les six n°° suivants :

Le n° IV du 20 juillet 1789.
Le n° VI du 25 juillet 1789.
Le n° X des 29 et 30 juillet.
Le n° XI du 30 juillet.

Le n° XII du 2 août.
Le n° XV du 13 août.

513. Du 1er juillet 1789. La Commission, extraordinairement assemblée, ensuite de la convocation de M. le Président (le commandeur de RIGAUD) *s. l. n. d. (Grenoble, J. M. Cuchet 1789)*, in-8°, 2 p. (G.) tiré à 600 exempl.)

« Les députés de la province aux Etats-Généraux viennent d'annoncer qu'ils sont enfin réunis à l'Assemblée nationale, ils espèrent bientôt pouvoir remplir la mission importante dont ils sont chargés, les procureurs-généraux-syndics sont priés de leur exprimer combien la Commission applaudit à leur conduite et à leur patriotisme. »

514. « Les affiches de la Province ayant mutilé sans pitié, mais non pas sans motif, la fête patriotique qu'ont donné les citoyens de cette ville, au moment où la nouvelle de la réunion des Trois-Ordres en assemblée nationale, y fut connue, nous nous empressons de rétablir la vérité des faits... » *S. l. n. d.*, in-8°, 3 p. (G.)

Compte rendu de la fête, banquet dans la salle des spectacles. Le comte de Durfort, commandant en second la Province, assiste à la fête ; après le souper bal, illuminations, feux de joie, etc.

515. Adresse des notables citoyens de la ville de Montélimar aux représentans de la nation assemblés à Versailles. Délibération de la même ville,

du 10 juillet, 15 et 4 juillet 1789, *s. l. n. d.*, in-8°, 9 p. (G.)

516. Extrait du procès-verbal de la Commission intermédiaire de Dauphiné, du 6 juillet 1789 *s. l.*, in-8°, 4 p. (G.)

Décide qu'on félicitera les députés de la province au sujet de leur réunion des Trois-Ordres.

517. Relation de ce qui s'est passé à Grenoble à l'arrivée du courrier qui a apporté la nouvelle de la réunion des Trois Ordres dans la salle nationale. *S. n. n. l. n. d.*, in-8°, 4 p. (G.)

518. Adresse des notables citoyens de la ville de Grenoble, aux représentants de la nation assemblés à Versailles, et délibération prise en conséquence le 8 juillet 1789, *s. l. n. d.*, in-8°, 8 p.

L'objet de cette adresse est d'offrir aux députés des Trois-Ordres réunis aux Etats-Généraux, l'hommage des vœux de la ville pour la prospérité nationale.

519. Assemblée nationale. Séance X. Du jeudi 9 juillet 1789. *S. l. n. d.* (*Grenoble*) in-8°, 8 p., (G.)

Discours de l'archevêque de Vienne ; adresse au roi par le comte de Mirabeau.

520. Projet d'adresse d'un citoyen de la ville de

Montélimar (M. B. ODOUARD, avocat) aux représentants de la nation assemblés à Versailles 10 juillet 1789. *S. n. n. l.*, in-8°, 7 p. (C.)

521. Adresse et délibérations de la ville de Montélimar du 10 juillet 1789, in-8°, 9 p. (G.)

Les notables témoignent la reconnaissance qu'ils doivent au zèle de leurs députés. Discours de M. AUBERT, avocat 1er échevin.

522. Délibération de la ville de Romans du 11 juillet 1789. *S. l. n. n.*, in-8°, 4 p. (G.)

Discours de M. Claude-Pierre de DELLEY D'AGIER, maire, exprime sa reconnaissance de la conduite des députés de la province.

523. Délibération de la ville de Valence, contenant une adresse de remerciment aux représentants de la nation assemblés à Versailles. Du 12 juillet 1789, in-8°, 9 p. (G.)

P. 5. Lettre d'envoi à MM. les députés de Dauphiné aux Etats-Généraux.

P. 7. Copie de la lettre écrite à Monseigneur l'archevêque de Vienne, président des Etats-Généraux, (lettre de félicitation.)

P. 8. Lettre adressée à MM. les procureurs généraux, syndics de la commission intermédiaire.

Ces trois lettres sont signées: FRERON, CONSTANTIN, échevins.

524. Paris, 14 juillet 1789, j'arrivai hier soir de Versailles, mon cher ami,..... *S. l. n. d.*, in-8°, 8 p. (G.)

Autre édition, *s. l. n. d.*, in-8°, 8 p., une partie du texte diffère, (G.)

C'est une lettre d'un Dauphinois à un de ses amis relative à la séance de l'assemblée nationale.

525. *Avis.*, du mercredi 15 juillet 1789. *S. l. n. d.* in-4°, oblong, 1 p. (G.)

Avis donné par la ville de Grenoble, pour la tranquilité publique, au sujet d'une réunion de citoyens dans l'église Saint-Louis.

526. Paris le 15 juillet 1789. Journée du 14. La journée du 14 est mémorable..... *S. l. n. d.* (*Grenoble*) in-8°, 4 p. (M.)

527. Délibération des citoyens de tous les ordres de la ville de Grenoble du 15 juillet 1789. *S. l.*, in-8°, 8 p., (G.)

Autre édition, sans faux titre. *S. l. n. d.*, in-8°, 4 p. n. chiff. elle contient de plus des nouvelles « de Lyon, 15 juillet 1789. » (G.)

Autre édition, avec le titre modifié : Délibération des citoyens de la ville de Grenoble du 15 juillet 1789, in-8°. *S. l.*, 8 p. (G.)

Protestation contre tout ce qui s'est passé dans la séance royale du 23 juin et contre tout ce qui pourrait être fait dans d'autres séances semblables, au préjudice des droits de la nation. Signé : Savoye, chanoine de la Cathédrale ; Hélie, curé de Saint-Hugues ; Savoye de Rollin ; de la Salcette ; Vaulserre des Adrets ; le chevalier de l'Argentière ; de Franquières ; Lemaistre ; Duchesne ; Gagnon ; Revol, 2e consul ; Allemand-

DULAURON, procureur du roi; BRUN; CHENEVAS; DUPORT; DISDIER; BOTUT, syndic général du commerce; GAUTIER, notaire; BUSCO, négociant.

528. Récit de ce qui s'est passé à la séance tenue par le roi le 15 juillet 1789. *Grenoble, de l'imp. Royale*, in-4°, 3 p.

Autre édition. *S. l. n. d.* (*Grenoble*) in-8°, 4 p.

Autre édition. *Grenoble, de l'imp. Royale*, 1789, in-f° placard à 3 col.

Ce document était accompagné d'une lettre manuscrite du 20 juillet 1789 datée de Grenoble dont voici la teneur : « M. le comte de Dufort, Monsieur, me charge de faire parvenir dans les communautés de mon département des exemplaires du discours prononcé par le roy aux Etats-Généraux le 15 de ce mois avec le récit de ce qui s'est passé à la suite de cette séance, voudriez-vous bien faire circuler dans votre arrondissement les exemplaires que je vous envoie. »

529. Récit de ce qui s'est passé à la séance tenue par le roi, le 15 juillet 1789, (et) lettre écrite à MM. les officiers municipaux de la ville de Grenoble par M. de Villedeuïl (à la p. 7:) Discours du roi aux Etats-Généraux. Du 15 juillet 1789. *S. l. n. n.*, in-8°, 8 p. (G.)

530. Discours de COINDE-LATIVOLLIÈRE, l'un des députés de la municipalité de Voreppe, à l'hôtel de ville de Grenoble du 15 juillet 1789, in-8°, 4 p. (G.)

La communauté de Voreppe adhère aux délibérations de l'hôtel de Ville de Grenoble, p. 2 Délibération de la ville de Voreppe

qui promet d'adhérer à la résolution prise le 15 juillet par la ville de Grenoble.

531. Lettre de la chambre des comptes de Dauphiné au roi du 16 juillet 1789. *S. l.*, in 8°, 2 p.

Autre édition. *S. l.*, in-8°, 2 p.

Montre au roi la consternation profonde qu'a occasionné le renvoi de deux ministres qui ont la confiance de tous les citoyens.

532. Lettre de M. le marquis de Langon, député du Dauphiné aux Etats-Généraux à M. le marquis de Viennois, président de la commission intermédiaire à Grenoble. *S. n. n. l. n. d.*, in 8°, 4 p. (G.)

De Versailles le 16 juillet 1789, au sujet des votes de l'assemblée pour le rappel de Necker.

533. Délibération de la ville de la Mure. Du 16 juillet 1789. *S. l. n. d.*, in-8°, 7 p. (G.)

Contre le renvoi de M. Necker; adhésion à la délibération de la ville de Grenoble du 15 juillet.

534. Lettre du Parlement de Dauphiné, au roi. Du 17 juillet 1789, in-8°, 7 p. (G.)

Seconde édition rédigée par M. A*** (ANGLÈS) avec les notes explicatives de MM. de Ch*** (CHIÉZE) de V*** de M*** (MEYRIEU) fondues dans le texte pour la commodité des lecteurs, in-8°, 7 p. (G.)

Sur l'éloignement des ministres que le peuple « regardait comme leur défenseur auprès du trône. »

535. Délibération de la ville de Romans du 17 juillet 1789. *S. l. n. d.*, in-8°, 8 p. (G.)

Au sujet de la délibération des citoyens de Grenoble, du 15 juillet, adhère à cette délibération. Allocution de M. de DELLEY-D'AGIER, maire de Romans.

536. Délibération de tous les ordres de la ville de Saint-Marcellin, du 17 juillet 1789. *S. l. n. d.*, in-8°, 7 p. (G.)

Adhésion à la délibération de la ville de Grenoble du 15 juillet.

537. Délibération de la ville de la Côte-Saint-André du 17 juillet 1789. *S. l.*, in-8°, 3 p. n. chiff. (G.)

Adhésion « d'esprit et de cœur, à toutes les résolutions qui ont été prises dans la délibération des citoyens de la ville de Grenoble, sans aucunes réserves ni exceptions ». (Du 15 juillet courant.)

538. Délibération des citoyens de tous les ordres du bourg de Voiron, composé des paroisses de Sermorens, Coublevie, Saint-Etienne, Saint-Aupre, Saint-Nicolas, Tolvon, partie des paroisses de Saint-Cassien et de la Murette, mandement dudit Voiron du 17 juillet 1789. *S. l.*, in-8°, 8 p. (G.)

Adhésion à la délibération de la ville de Grenoble du 15 courant.

539. Journal de ce qui s'est passé à Versailles et à Paris depuis le 13 juillet (1789) jusqu'au 18 dudit, tenu par Messieurs les députés de la province de Dauphiné, à l'Assemblée Nationale, *s. l.*, in-8°, 14 p. (G.)

Précédé d'une lettre écrite à MM. de la Commission intermédiaire par MM. les députés à l'assemblée nationale. Versailles, 18 juillet 1789. « Les troupes qui environnent Paris et Versailles sont parties. » Le roi a rappelé M. Necker.

A la page 13 « à messieurs les citoyens de la ville de Grenoble. Lettre par laquelle les députés accusent réception de la délibération de la ville. « Nous y avons reconnu l'énergie et le patriotisme qui distinguent votre ville. »

540. Délibération des citoyens de tous les ordres de la ville de Valence, du 18 juillet 1789, *s. l.*, in-8°, 13 p. (G.)

Adhésion à la délibération de la ville de Grenoble du 15. p. 11: *Copie de la lettre écrite à M. Necker par les citoyens de tous les ordres de la ville de Valence et Bourg-St-Pierre,* p. 12 : *Copie de la lettre écrite à M. le comte de Montmorin par les mêmes citoyens.*

541. Délibération de la communauté d'Aouste, 19 juillet 1789, *s. l.*, in-8°, 3 p. (T.)

542. Délibération des citoyens de tous les ordres de la ville de Montélimar, du 19 juillet 1789. *S. l. n. d.*, in-8°, 8 p. (G.)

Adhésion à la délibération de la ville de Grenoble du 15 et

jurent de rester inébranlablement attaché aux principes de l'assemblée nationale.

543. Délibération de la ville de Gap, du 29 juillet 1789, *s. n. n. l.*, in-8°, 8 p. (Bibl. de Masimbert).

Adhésion à la délibération de la ville de Grenoble du 15 juillet.

544. Délibération des Trois-Ordres de la baronnie de Bressieux, du 19 juillet 1789. *S. l. n. d.*, in-8°, 7 p. (G.)

Adhésion « sans aucune restriction » à la délibération de la ville de Grenoble du 15 juillet.

545. Partie de l'Exposé que fit M. DU CLAUX, seigneur de Besignan, à l'assemblée que tint extraordinairement cette communauté, le 19 juillet, à 9 heures du soir, dans l'église paroissiale de lieu *(sic)* du 19 juillet 1789, *s. l. n. d.*, in-8°, 7 p. (G.)

« Je déclare, dit-il, que je vous délie de tout ce qui a l'ombrage de servitude, de tous ces servis personnels qui sont faits pour avilir l'âme, je ne veux prétendre désormais qu'au seul hommage de votre cœur. »

546. Lettre écrite de Versailles le 19 juillet 1789 par M. le comte Antoine d'Agoult, député aux Etats-Généraux à la Municipalité de Voreppe. *De l'imprimerie de J. M. Cuchet,* in-8°, 2 p. (G.)

547. Opinion d'A. F. Pison du Galand, membre

de l'Assemblée Nationale, sur la proposition faite dans la séance du 19 juillet (1789) de rendre les tribunaux de district appelables des uns aux autres. *A Paris, de l'imprimerie Nationale.* (G.)

Autre édition. *A Paris, de l'imprimerie Royale, et réimprimé à Grenoble chez J. L. A. Giroud, au Palais, s, d.* (1789), in-8°, 8 p. (G.)

548. Vienne, ce 19 juillet 1789. Messieurs. *S. l. n. d.*, in-4°, 2 p.

Lettre circulaire par laquelle les échevins de Vienne adressent les vœux de la ville consignés dans sa délibération du 18.
« Nous vous conjurons de les croire sincères. » Signatures autog. des échevins Peyrard et Lambert.

549. Délibération des Trois ordres du comté de Clermont, première baronnie de Dauphiné du 19 juillet 1789. *S. l.*, in-8°, 4 p. (G.)

Etienne FUZIER, curé de Chirens, prononce un discours patriotique, ensuite l'Assemblée adhère aux délibérations de tous les ordres de la ville de Grenoble des 8 et 15 de ce mois et ont signé 195 personnes. L'Assemblée députe MM. FUZIER, HILAIRE et TREILLARD.

550. Délibération de la communauté de Loriol en Dauphiné diocèse de Valence (19 juillet 1789.) *S. l. n. n. n. d.*, in-8°, 4 p. (C.)

Des remerciements seront adressés aux députés de la province de Dauphiné, pour le zèle désintéressé avec lequel ils sont entrés dans les vues de la province, etc.

551. Délibération de la communauté de Saint-Martin-le-Vinoux du 19 juillet 1789. *S. l. n. d.*, in-8°, 8 p. (C.)

552. Grenoble le 19 juillet 1789 — (lettre adressée aux maires et échevins par les procureurs généraux syndics des Etats de Dauphiné.) *S. l. n. n.*, in-4°, 2 f.

Récit de la séance du 15 juillet « qui doit calmer vos inquiétudes et d'après laquelle tous vos soins doivent se borner à maintenir la tranquillité publique. »

553. Adresse des officiers municipaux de la ville de Vienne aux citoyens de la ville de Paris, in-8°.

« La fermeté de la ville de Paris dirigée par votre sagesse courageuse et soutenue, vient de sauver la nation... Daignez donc, Messieurs, agréer les expressions de la fidélité et de l'attachement le plus inviolable... »

Extrait du procès-verbal des séances et délib. de l'assemblée générale des électeurs de Paris, redigé par BAILLY. T. 3, p. 297.

554. Délibération des citoyens de tous les ordres de la ville de Briançon (21 juillet 1789) in-8°. *S. n. n. l.*, 3 p. (C.)

555. Préliminaires de la constitution. Reconnais-

sance et exposition raisonnée des droits de l'homme et du citoyen. Lu le 20 et 21 juillet 1789 au comité de constitution, par M. l'abbé SIEYES. *Grenoble, imp. v^ve Giroud et fils 1789*, in-8°, 12 p. (G.)

Autre édition. *A Grenoble chez F. Brette marchand libraire, place Saint-André, 1789*, in-8°, 23 p. (G.)

556. Révoltes sanglantes de la populace de Chartres et de Mortagne en Perche et relation de ce qui s'est passé dans la ville de Grenoble (22 juillet 1789) *S. l. (Paris chez Lefèvre rue de la Harpe.) S. d.* in-8°, 6 p. (G.)

Un Te Deum d'actions de grâces fut chanté « pour remercier le Dieu des armées d'avoir fait avorter tous les projets sinistres des ennemis de la nation et lui demander la conservation des jours précieux du monarque. »

557. Projet de règlement provisoire, pour la milice citoyenne de la ville de Grenoble, rédigé en exécution d'une délibération prise à l'hôtel de ville par le conseil général et par MM. les commissaires nommés, tant le 15 juillet 1789, dans l'assemblée générale des citoyens de Grenoble, que le 22 juillet du même mois dans l'assemblée particulière tenue dans l'Eglise des RR. PP. Minimes de la Plaine; à laquelle délibération ont assisté les députés de messieurs les officiers de la milice bourgeoise, actuellement en exercice. (trois dauphins couronnés

à g. posés 1 et 2.) *A Grenoble de l'imprimerie de J. Allier, cour de Chaulnes 1789*, in-8°, 34 p. (G.)

Ce projet contient : une notice sur l'origine des milices citoyennes ; le règlement provisoire en 42 articles : arrêté par le conseil de ville de Grenoble; à la p. 26 des notes indiquant les changements qui ont été faits au projet primitif, par M. D... (DIDIER), avocat au Parlement. Cette brochure se termine par la délibération tenue pour la formation de la milice dans l'église des P. P. minimes de la Plaine le 21 juillet 1789.

L'art. 17 de ce règlement nous donne la description de l'uniforme des diverses compagnies : grenadiers, canonniers, chasseurs, fusiliers. — Nous remarquons que les grenadiers avaient des boutons jaunes à l'habit avec un dauphin au milieu, les canonniers des boutons avec une grenade, et les chasseurs, des boutons blancs avec un cor de chasse au milieu.

558. Arrêté de la Chambre des comptes de Grenoble du 23 juillet 1789 adressé à l'Assemblée nationale et lettre de la même Chambre adressée au roi le même jour. *S. l. n. n. n. d.*, in-8°, 8 p. (G.)

Autre édition : 4 p. n. chiff. (G.)

« Offre à l'Assemblée Nationale l'hommage du respect et de la reconnaissance dont elle est pénétrée pour les représentants de la nation. » — Dans la lettre au roi elle demande de rappeler à leurs fonctions les ministres « qui ont la confiance de la nation. »

559. Arrêté du Parlement de Grenoble, du 23 juillet 1789, adressé à l'Assemblée nationale, et lettre du même Parlement, adressée au roi le même jour *s. l. n. d.*, in-8°, 7 p. n. chiff. (G.)

« La cour présente à l'Assemblée Nationale l'hommage de son

respect, et l'expression de sa sensibilité et de sa joie sur l'événement heureux qui lui a rendu et lui assure sa liberté. (et au Roi) : Vos sujets ne cesseront de bénir votre nom, en jouissant de vos bienfaits... »

560. Adresses au roi, à l'Assemblée nationale et aux citoyens de la ville de Paris par les citoyens de la ville de Grenoble. 25 juillet 1789. *S. l. n. d.*, in-8°, 15 p.

Autre édition, 15 p. (G.)

Cette brochure contient trois adresses : la 1re au Roi commence ainsi : Des jours sereins et tranquilles ont enfin succédé aux jours de tristesse et d'horreur qui avoient répandu la désolation dans la capitale et l'effroi dans les provinces. (Par Pierre-François DUCHESNE, avocat.)

La 2e à l'Assemblée Nationale : Nosseigneurs, c'étoit une vertu bien rare et presque ignorée de notre siècle, que cette fierté sublime, etc... (Par M. de la SALCETTE.)

La 3e aux citoyens de la ville de Paris : « Les citoyens de la ville de Grenoble sont encore frappés d'horreur au souvenir des infâmes complots qu'on avoit tramés contre vous... » (Par M. de ROLLIN.) Elle est reproduite dans le procès-verbal des séances et délibérations de l'Assemblée générale des électeurs de Paris, par BALLY et DUVEYRIER p. 251-259.

561. La Drôme révolutionnaire. L'alarme des brigands en Bas-Dauphiné. Les campagnes se soulèvent contre les seigneurs (27 juillet-6 août 1789) par Fernand BABOIN.

V. *La Révolution Française, revue historique, rédigée par Aulard, 1888* p. 1066-1082.

562. Copie d'une lettre d'un des députés du

Dauphiné, au président de la commission intermédiaire. Versailles, le 28 juillet 1789, *s. l.*, in-8°, 4 p. (G.)

Récit de la séance de l'Assemblée nationale du 28 juillet ; contient un avis important sur l'origine des troubles qui agitent la Province.

563. Procès-verbal de l'alarme donnée dans la ville de Romans, le 28 juillet 1789 (rédigé par DOCHIER), 15 p. (G.)

Au sujet de la nouvelle que des Savoyards avaient pénétré jusqu'à Voiron et répandu l'épouvante à Tullins, que Voiron était à feu et à sang. — Mesures d'ordre prises contre cette fausse alarme.

564. Ville de Vienne, 28 juillet 1789. Adresse et délibération aux citoyens de la ville de Paris.

Extrait du *procès verbal des séances et délibérations de l'Assemblée générale des électeurs de Paris, rédigé par Bailly et Duveyrier*. T. 3, p. 286 à 291.

« Les vrais patriotes de la ville de Vienne ayant appris extraordinairement le danger imminent de la commune patrie... s'empressent de vous donner avis qu'ils sont prêts à vous joindre et à partager vos glorieux travaux... »

Suit la délib. du 18 juillet 1789 qui adhère aux arrêtés de l'Assemblée nationale des 17, 20 et 23 juin dernier, et qui proteste contre la séance royale du 23 juin.

565. Projet des premiers articles de la Constitution lu dans la séance du 27 juillet 1789 par M. Mounier, membre du comité chargé du plan de

Constitution. *A Grenoble, de l'imprimerie de Vve Giroud et fils. S. d.* (1789). in-8°, 8 p. (G.)

566. Procès-verbal et délibération de la ville de Montélimar sur les événements de 28 et 29 juillet 1789, *s. l.*, (in-8°, 14 p. (G.)

« Un postillon est arrivé à toute bride en disant qu'il y avoit 10.000 Savoyards aux environs de Valence qui pilloient, buvoient et mangeoient tout ce qu'ils trouvoient sur leur passage, qu'ils s'avançoient du côté de Montélimar. L'effroi est immense, on se met sous les armes, mais il ne s'agit que de brigands. La fermentation diminue », etc.

567. Panique due à l'invasion prétendue de dix mille savoyards en Dauphiné en 1789 (29 juillet), par le baron de COSTON. *Lyon, A Brun (Montélimar imp. Bourron)* 1888, in-8°, 26 p.

568. Bourgoin pendant la Révolution par L. F*** (Louis FOCHIER.) *Bourgoin, imp. Vauvillez 1860,* in-12, 54 p. (G.)

Soulèvement des campagnes au mois de juillet 1789. Attaque et incendie des châteaux, destruction des titres féodaux, etc.

569. Mémoire à messieurs les commissaires des Etats du Dauphiné, pour la justification des citoyens de la ville de Bourgoin (28-29 juillet 1789.) *S. l. n. d.*, in-8°, (M.)

A pour but de disculper les habitants de Bourgoin et l'administration municipale des reproches de faiblesse qui avaient été

dirigés contre eux au sujet de la panique due à l'invasion prétendue de 10.000 savoyards en Dauphiné. V. *Souvenirs hist. sur Bourgoin* par FOCHIER, 1880, p. 135 et suiv. qui publie en partie ce curieux document.

570. Arrêté du comité des députés, des commissaires des états, du Parlement et de l'hôtel de ville de Grenoble, du 30 juillet 1789. *Grenoble, imp. Cuchet. S. d.*, in-f°, placard. (G.)

« Tous colporteurs ou distributeurs d'imprimés sans nom d'imprimeur seront conduits en prison. »

571. Aux Dauphinois, par un noble viennois (Abel FORNAND DE BEAUVINAY.) *S. l. n. d.,* (juillet 1789) in-8°, 24 p. (G.)

L'avant-propos composé de III p. commence ainsi : Eh ! pourquoi ne signerais-je pas? Les dissidents ont bien signé, et certes, il faut plus de courage pour s'avouer l'ennemi de la patrie, que pour se déclarer son défenseur. »

« Quelles tristes nouvelles se répandent, chers compatriotes, le roi, séduit par le parti aristocratique se méfie de son peuple, il gêne la liberté des Etats-Généraux, il menace, dit-on, la sûreté de nos généreux députés: Ah! gardons nous de le croire légèrement... non, je ne croirai jamais à la coalition du monarque et des tyrans du peuple... »

572. Extrait du procès-verbal de la commission intermédiaire. Du 1er août 1789. *De l'imp. de J.-M. Cuchet, imp. des Etats de la province de Dauphiné*, placard in-f° sur 2 col. (G.)

Extrait contenant la proclamation de l'Assemblée nationale, du 24 juillet 1789, relative aux travaux de l'Assemblée et à la cons-

titution. Signé: Le marquis de VIENNOIS, président: FARCONNET, secrétaire des Etats par interim.

573. Délibérations du Bourg-du-Péage de Pisançon, près Romans (des 1er et 14 août 1789.) *A Grenoble de l'imprimerie de J. Allier. S. d. (1789)* in-8°, 7 p. (G.)

Autre édition, *Grenoble, Allier*, in-8°, 3 p. (G.)

Discours de M. DOCHIER, avocat, il annonce que le marquis de Pisançon en arrivant à son château, s'est d'abord rendu au corps de garde établi à la porte du pont, et a demandé d'être compris dans le rôle de la milice bourgeoise de ce bourg et de monter la garde à son tour comme citoyen.

Lettre de remerciement de M. de Pisançon; délibération à ce sujet. — « L'Assemblée a applaudi avec transport aux sentiments de justice et de modération du marquis. »

574. Assemblée nationale, ou courier (sic) français. A la fin: *De l'imprimerie de J.-M. Cuchet, imprimeur des Etats de la Province de Dauphiné*, in-8°, 8 p.

Le N° du 5 août a 8 p. in-8° ainsi que ceux des 12 août et celui du 1er septembre.

Le N° 54 (bibl. de Grenoble) est du jeudi 27 août 1789. Celui du 1er septembre 1789 n'a pas de n°. Publication curieuse au point de vue historique ; c'est une réimpression du journal publié à Paris sous le même titre par l'abbé PONCELIN.

575. Délibération de la paroisse de Peyrins diocèse de Valence du 2 août 1789. *s. l.*, in-8°, (B.)

576. Procès verbal du comité permanent, établi

au bourg de Saint-Jean-de-Bournay (2 août 1789.) *Grenoble de l'imprimerie de J.-M. Cuchet, imprimeur des Etats de la province de Dauphiné*, in-8°, 7 p. (G.)

Récit de la dévastation et des brigandages commis dans l'abbaye de Bonnevaux. Le comité prend les religieux sous sa protection.

577. Délibération de l'hôtel de ville de Grenoble (du 3 août 1789) — (à la fin : armes de Grenoble.) *A Grenoble de l'imprimerie de Vve Giroud et fils imprimeur de la Ville*, in-8°, 7 p. (G.)

Autre édition. — Différente en ce que la p. 4 a 32 lignes d'impression, dans celle ci-dessus la même page n'a que 33 lignes. La justification n est pas la même (G.)

Autre édition. — In-f°, placard sur 2 col. (G.)

Autre édition. — Sur *l'imprimé de Grenoble à Lyon de l'imprimerie d'Aimé de la Roche,* in-8°, 8 p.

Mesures de sûreté prises contre les déprédateurs et les incendiaires, sur la motion de M. Dupré de Mayen, consul, déclarant que la patrie et l'Etat sont en danger.

578. Pillage du château de Terrebasse. Copie d'une lettre de M. Cheze de Serrières, (3 août 1789). *Grenoble, Allier*, in-8°, 4 p. (de T.).

579. Extrait du procès-verbal de la commision intermédiaire du 3 août 1789. *De l'imprimerie de*

J. M. Cuchet, imprimeur des Etats de la Province de Dauphiné, in f°, placard sur deux col. (G.)

Suit une proclamation relative aux vols, incendies et dégradations qui se commettent dans les campagnes, aux dévastations qui affligent la Province de Dauphiné, avec les moyens de les arrêter et d'y remédier. — Signée : Le marquis de Viennois. — Farconet, sec.

580. Extrait du procès-verbal de la commission intermédiaire. A Grenoble, 4 août 1789, de l'imp. de *J. M. Cuchet, imprimeur des Etats de Province de Dauphiné*, in-8°, 2 p. (G.)

Autre édition, in-f°. Placard sur 2 col.

« La commission voit, avec la plus vive douleur, que tandis que l'Assemblée nationale s'occupe sans relâche des moyens d'assurer la félicité publique des personnes mal intentionnées se répandent dans les villes et les campagnes pour y semer de fausses alarmes. — Elle invite les bons citoyens de se réunir et d'employer tout le zèle dont ils sont capables pour arrêter le désordre et rétablir la tranquillité publique. »

581. Extrait du procès-verbal de la commission intermédiaire, du 4 août 1789. *(Grenoble), de l'imprimerie de J. M. Cuchet, imprimeur des Etats de la Province de Dauphiné*, in-8°, 3 p. (G.).

— Elle remercie les volontaires de Lyon, qui se sont portés, avec un détachement du régiment de MONSIEUR, dragons, au secours de leurs frères Dauphinois, et ont repoussés les brigands qui ravageaient la Province, et menaçaient même la ville de Crémieu.

582. Mémoire à MM. de la commission intermédiaire des Etats de Dauphiné, signé : Barnave, consei . *Grenoble, imprimerie V· Giroud et fils, 1789*, in-4°, 24 p. (G.)

« La communauté de Saint-Egrève, et les particuliers intéressés directement à la réparation faite contre les ravages de l'Isère, dans ledit lieu, écrasés par les frais de leurs contributions à ladite réparation, viennent vous demander des secours. »

583. Avis aux citoyens. *Lyon, imprimerie du comité des électeurs unis*, 1789, in-8°, 8 p.

Relatif à l'expédition des lyonnais contre les dévastateurs et incendiaires du Dauphiné, au mois d'août 1789. Cette pièce concerne Crémieu et la Chartreuse de Salettes.

584. Les Lyonnois, sauveurs des Dauphinois, et massacre des brigands qui ravageoient leurs contrées, *s. d.* (Paris), *chez Voland, libraire, quai des Augustins*, in-8°, 8 p. (G.).

Lettre datée du 4 août 1789. — « Mon cher ami... Presque tous les châteaux du Dauphiné sont pillés, lorsque tous les effets en ont été enlevés, on les a incendiés. — M. Coinde à la tête de 150 jeunes gens ont délivré la Chartreuse de Salettes — 80 scélérats furent tués et 60 arrêtés, etc. »

585. Extraits de délibérations de la ville de Saint-Paul-Trois-Châteaux en Dauphiné, et adresse à l'Assemblée nationale. 1er et 4 août 1789. *A Bourg-Saint-Andéol, de l'imprimerie de P. Guillet, imprimeur du roi,* in-8°, 6 p. (G.).

— Au sujet des mesures à prendre pour maintenir le bon ordre et la tranquilité publique, suit l'adresse des citoyens de la ville de Saint Paul-Trois-Châteaux à l'Assemblée nationale.

« L'abondance, l'ordre et la paix, vont renaître sous les plus heureux auspices! Un monarque adoré, des sujets fidèles, les dignes représentants d'une nation libre et généreuse..... quel tableau! quel bonheur il prépare aux générations les plus reculées!...

586. Articles de l'arrêté de l'Assemblée nationale du 4 août 1789, depuis neuf heures du soir à deux heures du matin, et dont le décret sera passé ce matin. *A Grenoble, de l'impr. de J. Allier et se trouve au cabinet littéraire, chez Falcon*, 1789, in-8°, 4 p. (G.).

Autre édition, *de l'imp, de J. M. Cuchet, impr. des Etats de la Province de Dauphiné*, in-8°, 4 p.

587. Lettre et arrêtés des grenadiers et chasseurs de la milice citoyenne de Grenoble, du 5 août 1789, *s. l. n. n.* in-8°, 7 p. (G.).

« La tempête commence à s'apaiser, la tranquilité publique se rétablit, les gens de biens se rassurent, et les mesures qu'on a prises nous promettent bientôt le calme dans la Province. »

— La compagnie des grenadiers arrête qu'elle veillera à la sûreté des citoyens. Même délibération de la part de la compagnie de chasseurs de la milice citoyenne.

588. Assemblée nationale ou courrier français. Séance 33ᵉ. Du mercredi 5 août 1789. Arrêté mémorable. *Grenoble, de l'imp. de J. M. Cuchet, S. d.* (1789) in-8°, 8 p.

589. Mandement de Mgr l'évêque et prince de Grenoble. (Henri-Charles DULAU D'ALLEMANS) du 5 août 1789. *A Grenoble, de l'imp. de Vve Giroud et fils imp. de Mgr l'évêque et du clergé ; au Palais*, in-f°, placard sur 3 col. (G.)

Au sujet des dévastations commises par des brigands dans la Province, ordonne des prières.

590. De par les commissaires des Etats de la province de Dauphiné, du 6 août 1789. *Grenoble*,

imp. de Cuchet imp. des Etats de la province de Dauphiné, in-f°, placard sur 2 col. (G.)

Sur les désordres commis par des troupes de brigands répandues dans la Province. On devra dresser un rôle des personnes qui se sont absentées de leurs communautés depuis le 28 juillet dernier.

591. De par le roi. Jugement prévôtal et en dernier ressort, qui condamne Jean-Baptiste Nugues, du lieu d'Artas et Ennemont Curt, du lieu de Saint-Agnin, à être pendus et étranglés jusqu'à ce que mort s'en suive. Extrait des minutes du greffe de la maréchassée *(sic)* générale du Dauphiné de la lieutenance de Vienne. *A Vienne, le 7 août 1789. A Vienne, de l'imp. du Comité 1789*, in-f°, placard sur 2 col. (G.)

Ils étaient accusés d'avoir pillé et incendié les châteaux de Vaulx, de Moidières, d'Artas, Montfort et des maisons de M. de Moydieu fils, de Mme de Miribel à Chatonay, des religieux de Bonnevaux et de celle de M. Anglès, cons. au Parlement, située à Meyssier. Ils furent pendus près du château de Vaux.

592. Grenoble, le 7 août 1789. La commission intermédiaire, monsieur...

(Circulaire des procureurs-généraux-syndics des Etats de Dauphiné aux communautés de la province). *Grenoble; imp. Cuchet*, in-8°, 3 p. (G.)

(Mesures à prendre pour réprimer les brigandages commis dans la province) quelques exemplaires portent la signature autog. de M. de Viennois, d'autres celle de l'abbé de la Salcette.

593. Les incendiaires du Dauphiné ou les ennemis des grands. Du 8 août 1789. *Imp. Vve Herissant (Paris)*, in-8°, 7 p. (G.)

Douze châteaux petits ou grands, ont eté détruits. Un des plus considérables est celui de M. le baron d'*Anton...* »

594. Délibération de la ville de Saint-Paul-Trois-Châteaux et compte-rendu à l'Assemblée nationale des alarmes qui ont affligé la ville et le canton. 8 août 1789, in-8°, 10 p. (G.)

Discours de M. PAYEN, au sujet d'une délib. de l'Hôtel-de-Ville de Grenoble du 3 de ce mois. — « La présente délib. sera adressée à MM. les officiers municipaux de la ville de Grenoble, en les priant d'agréer l'hommage de l'admiration, de la reconnaissance dont sont pénétrés envers eux les habitants de Saint-Paul. »

595. Délibération de la ville de Voreppe. Du 9 août 1789. *Grenoble, imp. de Cuchet*, in-8°, 11 p. (G.)

Cette délibération a pour but de former une garde permanente à Voreppe pour arrêter les brigands qui infestent la province. Discours à ce sujet par M. *Durand*, curé.

596. De par le roi Dauphin, 9 août 1789. *Grenoble imp. Royale* 1789, in-8°, 3 p. (Bibl. du marquis de Béranger. T. 9.)

Sur les attaques des châteaux.

597. Malheurs dans les provinces. Terreur dans

la Tourraine, la Saintonge et le Poitou. Incendies dans le Dauphiné. Combat près de Lyon... Séance nationale du 9 août 1789. N° VIII. *Paris, imp. Cellot* in-8°, 7 p. (G.)

« Dans le Dauphiné les incendies sont continuels. Les châteaux d'Anton, de Pusignan, de Mézier, de Janeyrat, et une foule d'autres ont été incendiés. Plusieure gentilshommes ont été tués. A Vienne on avait mis en prison 37 brigands. Cette ville menacée d'être incendiée et pillée a été obligée, pour sa sûreté, de les relâcher. »

598. Lettre des officiers municipaux de la Garde-Adhemar à monsieur le marquis de la Garde à Marseille du 13 août 1789, suivie de la réponse du marquis de la Garde du 17 août et de la délibération de la communauté de la Garde-Adhemar du 3 septembre 1789. *S. l. n. d.*, in-8°, 15 p. (G.)

599. Délibération du conseil général de la ville de Grenoble, contenant la formation d'une milice citoyenne. Du 13 août 1789. *Grenoble de l'imp. de Vve Giroud et fils imp. de la ville*, in-f°, placard sur 2 col. (G.)

A la suite des désordres qu'on a éprouvés à Paris et dans les provinces, il est urgent de mettre en activité les milices citoyennes, il sera dressé un contrôle de tous les citoyens en état de porter les armes. L'ancienne milice bourgeoise abandonne son privilège qui l'exemptait du service des milices. On va s'occuper d'un règlement.

600. Lettre écrite par le comité permanent de la

ville de Valence à M. le comte de NOAILLES, membre de l'Assemblée nationale le 14 août 1789.

V. l'*Année littéraire de Fréron, année 1789*. T. V. p. 113.

601. Extrait du procès-verbal de l'Assemblée nationale, articles arrêtés, rédigés et décretés dans les séances des 4, 6, 7, 8 et 11 août 1789, avec le décret concernant le rétablissement de la tranquillité publique. du 10 août 1789. *Grenoble de l'imprimerie de J.-M. Cuchet, imprimeur des Etats de la province de Dauphiné. S. d.* (15 août 1789) in-8°, 16 p. (G.)

Les pp. 11 à 16 contiennent un arrêté des commissaires des Etats de Dauphiné qui ordonne l'impression de ces deux pièces, à Grenoble le 15 août 1789. Signé : le marquis de VIENNOIS, président; FARCONNET, secrétaire des Etats par intérim.

602. Exhortation faite par un curé du diocèse de Valence à ses paroissiens, le jour de l'Assomption après la lecture du mandement de MM. les vicaires généraux, 1789. *S. l.*, in-8°, 8 p., (G.)

« Quoi ! mes frères, tandis que l'Assemblée nationale s'occupe sans relâche de la constitution, nous verrons des esprits inquiets et turbulens semer le trouble et la division !..... Prions pour ces dignes et infatigables pères de la Patrie... »

603. Ordonnance de l'intendant de la province de Dauphiné, du 17 août 1789, pour le recouvrement d'un rôle de 960 livres. *S. l. n. n.n. d.*, in-f°, 1 p.

604. Délibération prise par des citoyens de la ville et banlieue de Grenoble, du 20 août 1789. *Grenoble, de l'imprimerie de Vve Giroud et fils*, in-8°, 3 p. n. chiff. (G.)

L'Assemblée composée de 250 citoyens eut lieu aux Granges-lès-Grenoble dans la maison de M. Barthelemy Paulin. — Formation de la milice bourgeoise sous le nom de *Légion volontaire de la ville de Grenoble*. elle offre de fournir chaque jour 12 fusiliers et deux bas officiers, il sera fait un règlement provisoire. Nomination de commissaires pour la police de la légion: MM. GIROUD, TROUILLOUD, notaire, DELHORS, etc.

605. Extrait des délibérations du comité général permanent de la ville de Tours (23 août 1789.) *Grenoble chez J.-M. Cuchet, imprimeur des Etats de la Province de Dauphiné. S. d. (1789)* in-8°, 14 p.

« Délibération sur différentes motions faites pour subvenir aux besoins urgents de l'Etat. » etc.

606. Lettre d'un député à l'Assemblée nationale. Versailles 24 août (1789.) *Grenoble, imp. J. Allier. S. d. (1789)* in-8°, 8 p. (G.)

Il répond à une des lettres d'un de ses amis sur diverses questions: « La lenteur et la molesse des mesures prises pour appaiser les troubles intestinaux du royaume, sont des faits vrais à un certain point, » etc.

607. Arrêté d'une partie du corps des officiers de la milice bourgeoise de Grenoble. Lettres écrites en conséquence à MM. les officiers municipaux, réu-

nis à MM. les commissaires des districts et à MM. de l'Etat-major de la milice de Grenoble ; et réponse de MM. les officiers municipaux et commissaires des districts. *S. l. n. d. (Grenoble, Cuchet, 1789.)* in-8°, 8 p. n. chiff. (G.)

Les officiers de la milice bourgeoise remettent le titre des offices dont ils sont pourvus et abandonnent les droits qui y sont attachés. Grenoble le 25 août 1789. Signé : DOLLE, le jeune, BOTUT, DURAND, BUISSON, BERLIOZ, REY, FLORY, PERIER-LAGRANGE, MICHAL, GENÈVE, MOUNIER-MAUBEC.

608. Jugement prévotal et en dernier ressort, qui condamne à mort les nommés Jean Roche, messager, habitant à Lens-Lestang et Ferréol Allégre, domestique, habitant au mandement de Beaurepaire en cette Province, pour avoir fait partie d'une bande de gens armés qui pillèrent et incendièrent le château de la Saône, dans la nuit du 31 juillet dernier, du 26 août 1789. *De l'imp. de J. M. Cuchet, imp. des Etats de la Province de Dauphiné*, in-f°, placard sur 2 col.(G.).

Allègre et Roche sont condamnés à être pendus et étranglés, à une potence double, dressée sur la place des Clercs à Valence. « Leurs têtes seront séparées de leur corps et portées par l'exécuteur, celle de Roche sur le principal chemin entre Lemps-Lestang et le château de la Saône et celle d'Allègre sur le chemin principal entre Moras et ledit château, ou elles resteront exposées au haut d'un poteau qui sera planté à cet effet. »

609. Déclaration des droits de l'homme, décretée par l'Assemblée Nationale, du 26 août 1789. *A*

Grenoble, de l'imp. de J. M. Cuchet, impr. des Etats de la Province de Dauphiné, in-8°, 8 p. (G.)

610. Rapport de M. Necker, premier ministre des finances, lu à l'Assemblé Nationale, le 27 août 1789. *Grenoble, de l'imprimerie de Vve Giroud et fils, sur l'imprimé de l'imprimerie Royale. S. d.* (1789), in-8°, 12 p.

611. Proclamation de la commission intermédiaire des Etats de Dauphiné, du 28 août 1789. (Grenoble), *de l'imp. de J. M. Cuchet, imp. de Mgr le duc d'Orléans et de MM. des Etats de la Province de Dauphiné*, in-f° in-plano sur 2 col. (G.)

La commission invite les officiers municipaux, d'avertir tous les contribuables d'acquitter les charges publiques.

612. Décret pour le rétablissement de la tranquillité publique. *Vienne, de l'imp. du Comité*, août 1789, in-f°, placard (T).

613. De par la commission des Etats de Dauphiné. 30 août 1789. (Grenoble), *de l'imp. de J. M. Cuchet, impr. des Etats de la Province de Dauphiné*, in-f°, in-plano, sur 2 col. (G.)

Arrêté en neuf articles relatif à la vente des grains. — Signé : le marquis DE VIENNOIS, l'abbé DE LA SALCETTE, le chevalier DU BOUCHAGE, proc.-général syndic, de SAINT-FERRÉOL, CHANIAC, RONIN DE CHATAIGNER, DELANDES, ROYER.

614. Formation du corps de milice nationale et citoyenne de la ville de Grenoble, du 30 août 1789. *Grenoble, Vve Giroud et fils. S. d.* (1789), in-8°, 14 p.

Le corps de la milice de Grenoble, est supprimé, il est rétabli sous le nom de milice nationale et citoyenne. La ville de Grenoble et sa banlieue sont divisées en seize districts.

615. De l'unité du Pouvoir exécutif, et de la responsabilité de ses agents, A la fin : *A Versailles, de l'imprimerie Royale, septembre 1789. Réimprimé à Grenoble, chez Vve Giroud et fils*, 1789, in-8°, 8 p. (G.).

616. Grenoble le 1er septembre 1789. Lettre circulaire du directeur des fermes. (Sauvage de St-Marc). *S. l. n. d.* in-4°, 3 p. n. chiff. (G).

Relatif à la perception des contributions.

617. Grenoble le 2 septembre 1789. Lettre circulaire du directeur des fermes. (Sauvage de St-Marc). *S. l. n. d.* in-4°, 8 p. n. chiff. (G.).

Relative aux accaparements de grains.

618. Renonciation au rachat des droits féodaux par M. Hugues, président de la Chambre des comptes du Dauphiné, en faveur de la communauté des habitants de la Garde-Adhémar, et extrait

des registres des délibérations de la communauté de la Garde-Adhémar, du 3 septembre 1789. Distribué gratuitement. 2e titre : Délibération de la communauté de la Garde-Adhémar en Dauphiné (1789). *S. l. n. n. n. d.*, in-8°, 18 p. (C.)

619. Motifs présentés dans la séance de l'Assemblée nationale du 4 septembre 1789 au nom du Comité de Constitution sur divers articles du plan du corps législatif et principalement sur la nécessité de la sanction royale, par M. MOUNIER. *Grenoble, Cuchet, s. d.* 1789, in-8°, 32 p. (C.)

620. Adresse à l'Assemblée nationale par un patriote dauphinois *s. l. n. d.* (1789), in-8°, 7 p. (C.)

« Vingt millions de citoyens désirent ardemment la liquidation des arrérages de rente, pour se soustraire à la voracité des fermiers, et les dernières révolutions nous apprennent que le salut de l'Etat dépend peut-être de cette sage précaution. »

621. Extrait du *Patriote François. Grenoble, imp. de J. Allier* 1789, in-8°.

Cette feuille publiée par le libraire Brette, paraissait par n°· de 8 p., le 36e n· est du 7 septembre 1789.

622. Arrêté et déclaration de la sénéchaussée de Montélimar, du 10 septembre 1789, et lettre écrite au président de l'Assemblée nationale en lui adressant cet arrêté.

Extrait d'un journal. (G.)

623. Procès-verbal de la formation d'une compagnie de chasseurs volontaires à Eybens, en exécution du procès-verbal de l'Assemblée nationale du 10 août dernier et de la déclaration du roi du 14 du même mois, adressé à cette communauté le 6 septembre pour être publié, affiché et lu au prône de la paroisse. 13 septembre 1789. *A Grenoble, de l'imp. d'Allier,* in-8°, 17 p.

624. Versailles et Paris. Du samedi 12 septembre 1789, séance du... Nouvelles offrandes faites à la nation par des dames parisiennes. *Grenoble, J. Allier, et se trouve chez Brette,* 1789, in-8°. 8 p. (C.)

625 Délibération de la ville de Romans, du 13 septembre 1789. *A Grenoble, de l'imp. de Vve Giroud et fils* 1789. in-8°, 7 p. (G.)

Autre édition avec la délibération complète du Bourg-de-Péage de Pisançon, du 14 du même mois. *Grenoble, Vve Giroud et fils* 1789, in-8°, 7 p .(G.)

Après l'exposé, fait par M. de Delley-d'Agier, des motifs de la convocation l'assemblée délibère : « 1° de défendre, jusqu'au dernier soupir, les décrets de l'Assemblée nationale auxquels elle adhère. 2° d'engager tous les citoyens à acquitter les arrérages de leurs impositions, etc. »

Le Bourg-de-Péage, de son côté, par la voix de M. Lacour.

notaire, officier municipal, adhère à la délibération prise par la ville de Romans...

626. Procès verbal de ce qui s'est passé en exécution des délibérations prises les 13 et 14 septembre 1789, par les citoyens de la ville de Romans et du Bourg-de-Péage de Pisançon. *S. l. n. d.*, in-4°, 16 p. (Sauf le 1ᵉʳ feuillet, il n'y a qu'une liste de souscriptions patriotiques.)

627. Mandement de Mgr l'Evêque, comte de Gap, (Henri de La Broue de Vareilles), du 16 septembre 1789 qui ordonne des prières dans son diocèse pour le rétablissement de l'ordre et la tranquillité publique. *A Grenoble, de l'imp. de Vve Giroud et fils*, imp. de Mgr l'évêque de Gap et du clergé, 1789, in-4°, 16 p. (A. A.)

Renferme une lettre du roi à l'évêque de Gap.

628. De par le roi. Ordonnance de police, du 18 septembre 1789, portant défenses de crier et proclamer que les décrets de l'Assemblée nationale les ordonnances royaux..... ou tous autres écrits dont les cours, tribunaux de justice ou assemblées légales auront ordonné ou permis la proclamation ; et à tous imprimeurs, libraires, relieurs et tous autres, de vendre, faire vendre, colporter et distribuer aucuns ouvrages quelconques, sans mention des noms des imprimeurs, ou de celui de l'imprimerie. *De*

l'imp. de J.-M. Cuchet, imp., lib. de Mgr. le duc d'Orléans et de NN. des Etats de la prov. de Dauphiné, in-f°, placard sur 2 col. (G.)

629. Projet de subsistance pour la ville de Grenoble du 18 septembre 1789. *Grenoble J. Allier. S. d.* in-8°, 7 p. (G.)

Projet en XI articles. « Article I·· Nous votons pour qu'il soit incessamment acheté une quantité importante de grains, et au meilleur prix que faire ce pourra. » etc. Signé: RETIF, l'oncle receveur des tailles, DELHORS, proc. au Parlement, DALBAN, proc. au bailliage etc.

630. Lettre d'un député (F.-Henri de VIRIEU) à ses commettants sur les trois questions suivantes: les Assemblées nationales seront-elles périodiques ou permanentes? Seront-elles composées d'une ou de deux chambres? La sanction du Roi sera-t-elle nécessaire pour les actes du corps législatif? Et son refus sera-t-il absolu ou suspensif? Versailles, le 19 septembre 1789. *s. l. n. d., (Grenoble, 1789)* in-8°, 7 p. (G.)

631. Procès-verbal de ce qui s'est passé à la Garde-Adhémar les 23, 24 et 25 septembre 1789. Publié au désir et aux frais de la communauté; et suivi des vers et chansons composés à cette occasion *S. l. n. n. n. d.*, in-8°, 29 p. (G.)

Relatif à la fête donnée par la communauté à M. Joseph Hugues, marquis de la Garde-Adhemar, président en la chambre

des comptes de Dauphiné et à Mme la marquise de la Garde pour perpétuer la mémoire de leurs bienfaits,

P. 12. — chanson par M. de GALLONE, ancien officier au régiment royal Italien, et aide de camp de la milice citoyenne du Tricastin. P. 14. Chanson de M. LOMBARD fils, de la Garde. P. 15. chanson de M. VOLOZAN, secrétaire de M. le président de la Garde, moitié patoise, moitié française :

Jean, prends ta cocarde
Avec ton chapiau,
Allons à la Garde
Y a queuque nouviau ;
Courons vite, leste,
J'entends les canons,
Y sont donc bien aise
Qui s'divertissons.....

P. 17. Chanson sur l'alarme générale du canton, et la manière dont elle fut reçue à la Garde :

... Gardez-vous, Savoyards,
Brigands, bandits, pillards,
De montrer vos minois,
Vous auriez sur les doigts ;
A la Garde-Adhémar
On est un peu Houssard ;
On vous échinerait
Tout comme on le dirait.
Profitez de l'avis
Restez dans vos chenils.....

P. 27. Chanson de Mlle Deville à M. le marquis de la Garde.

P. 29. Compliment à Mme la marquise de la Garde par le jeune de FOLARD du Bourg Saint-Andéol, âgé de 5 ans.

632. Courier (sic) Français du vendredi 25 septembre 1789. *De l'imprimerie de Guéffier et se trouve chez Brette, libraire à Grenoble 1789*, in-8°, 8 p. (G.)

Nous ne connaissons que deux numéros de ce journal avec l'adresse d'un libraire grenoblois. Celui-ci est le nº du 14 octobre 1789, in-8º, 8 p.

633. Proclamation ordonnée par la municipalité de la ville de Grenoble, du 26 septembre 1789. *Grenoble, imp. de Vve Giroud et fils*, in-8º, 7 p. (G.)

Le conseil général, dans cette proclamation, condamne l'insurrection qui dure depuis plusieurs jours et que la présence des troupes n'a pu contenir, il annonce des poursuites et la remise de ses pouvoirs entre les mains de M. le comte de Durfort, commandant militaire de la province.

634. On nous mande de la Côte-Saint-André que le 27 de septembre 1789 on y a béni le drapeau de la milice nationale de cette ville..... *S. l. n. d.*, in-8º, 2 p. n. chif. (G.)

Discours prononcé par M. le commandeur de Buffevant, maréchal des camps et armées du roi, général de la milice nationale et citoyenne de la Côte Saint-André. Le drapeau portait cette devise : *Les citoyens sont frères.*

635. Arrêt du conseil d'Etat du roi portant suppression de la commission de Valence. Du 30 septembre 1789. *S. l.*, in-4º.

Cette commission avait été chargée d'instruire et juger souvrainement en dernier ressort les procès des contrebandiers, faux-sauniers, etc...

636. De par le Roi. Ordonnance de police, du 30

septembre, 1789. *A Grenoble, de l'imp. de J.-M. Cuchet*, in-f°, placard sur 2 col. (G.)

Défense de s'attrouper dans les rues et sur les places le jour et la nuit, etc.

637. Seconde épitre aux Dauphinois par M. de BAUVINAY (Abel FORNAND.) *S. l. n. n. n. d.*, (septe nbre 1789) in-12, 46 p.

L'exemplaire de la B. de M. CHAPER contient une note Ms. de l'auteur qui donne la date de cette brochure aussi rare et aussi inconnue que la première (voir au 15 juillet 1789.)

638. Instruction publiée par ordre du roi, relativement à la contribution patriotique. *A Grenoble, de l'imp. de J. Cuchet imp. de Nosseigneurs des Etats de Dauphiné. S. l.* 1789. In-4°, 20 p. (G.)

639. Lettre écrite par M. Necker à MM. les officiers municipaux de la ville de Romans, du 3 octobre 1789 (extrait d'un journal). (G.)

640. Procès-verbal de ce qui s'est passé en exécution des délibérations prises les 13 et 14 septembre 1789, par les citoyens de la ville de Romans et du Bourg-de-Péage de Pisançon. Du 4 octobre 1789. *S. l. n. d.*, in-4°, 16 p. (G.)

Souscription pour offrir un don patriotique à l'Etat. Il a été offert 9322 l. 3 s. — Suivent les noms des souscripteurs.

641. Extrait du procès-verbal de la commission intermédiaire des Etats de Dauphiné. Du 11 octobre 1789 sur les quatre heures après-midi. *A Grenoble, de l'imp. de J. M. Cuchet, imp. lib. de Mgr le duc d'Orléans et de Nosseigneurs des Etats de Dauphiné, place Saint-André* 1789, in 8°, 4 p. (G.)

« La Commission a arrêté de convoquer au 2 nov., dans la ville de Romans, les membres des Etats pour que la province puisse prescrire à ses députés la conduite qu'ils doivent tenir dans des circonstances aussi alarmantes pour la liberté et le repos de la nation. » etc.

642. Lettre circulaire des procureurs-généraux-syndics des Etats de Dauphiné, convoquant à Romans avant le 2 du mois prochain « jour indiqué pour l'ouverture des Etats de Dauphiné et de leur doublement ». *S. l. n. d.*, in-4°, 2 p. (G.)

643. Règlement pour la formation, l'organisation, la discipline, la police et le service de la milice nationale et citoyenne de la ville de Grenoble ; composé par les commissaires choisis, à cet effet, par les districts de cette ville. Du 13 octobre 1789.

Formation du corps de milice nationale et citoyenne de la ville de Grenoble. Du 25 août 1789. *Grenoble, de l'imp. de Vᵒᵉ Giroud et fils, s. d.*, in-8°, 37 p. 1 tableau in-f° (partage de la ville de Grenoble en seize districts). (G.)

Le corps de Milice de la ville de Grenoble, connu sous le nom de milice Bourgeoise, est supprimé.

Il est rétabli, sous le nom de Milice nationale et citoyenne de la ville de Grenoble.

La ville et sa banlieue sont divisées en 16 districts.

Le corps sera composé de 16 Cies de fusiliers, d'une Cie de grenadiers, et d'une Cie de chasseurs.

Le corps sera divisé en deux bataillons, chaque bataillon sera composé de 9 Cies.

L'uniforme sera comme il suit : l'habit de drap bleu de roi, doublure, revers et parements écarlate, collet montant bleu, passepoil de drap écarlate pour la doublure et le collet.

Boutons jaunes, avec trois roses blanches saillantes. Le fusilier aura, à son chapeau, un bouton uniforme, une cocarde de basin blanc, et une houpe, dont la couleur sera déterminée, pour chaque compagnie, par le corps des officiers etc. Le corps de milice Nationale prêtera le serment incessamment après sa formation.

P. 15 à 37 Règlement pour le service et la police de la milice nationale de Grenoble. (13 octobre 1789) en 75 articles.

A la fin un tableau in-fo : Partage de la ville de Grenoble en seize districts formant les 16 compagnies qui composent le régiment de milice nationale.

644. Délibération du comité permanent de la ville de Montélimar. *Du 13 octobre 1789. s. l.*, in-8°, 7 p. (G.)

« Le comité persiste à s'unir de cœur et d'intention aux principes de l'Assemblée nationale, et adhère à tous les décrets qu'elle a rendus »

645. Extrait du procès-verbal de la commission intermédiaire des Etats de Dauphiné du 14 octobre 1789. *Grenoble, imp. J.-M Cuchet, place Saint-André*, 1789, in-4°, 3 p. (G.)

Arrêté par lequel les Etats de la province et leur doublement

seront convoqués en la ville de Romans au 2 nov. prochain. Signé: le marquis de VIENNOIS.

646. Délibération de la communauté de Beaumont, élection de Valence (15 octobre 1789.) *S. l.*, in-8°, (B.)

647. Grenoble le 15 octobre 1789.

Lettre circulaire (avec sig. autog. de MM. de COURTOIS-MINUT et BROCHIER, vice-généraux) contenant l'extrait du procès-verbal de l'Assemblée nationale qui invite le clergé à faire porter à l'hôtel des monnaies toute l'argenterie des églises qui ne sera pas nécessaire à la décence du culte divin. — Copie de l'arrêt du conseil d'Etat (du 20 septembre 1789) et lettre du ministre (LA TOUR-DU-PIN) à l'évêque de Grenoble. De Versailles le 4 août 1789. *s. l. n. d.*, in-4°, 4 p. n. chiff. (G.)

648. Délibération du conseil de ville de Grenoble du 15 octobre 1789. *Grenoble, Vve Giroud. S. d.*, in-4°, 3 p. n. chiff. (G.)

Souscription pour l'approvisionnement des grains.

649. Exhortation prononcée dans l'Eglise Cathédrale de Grenoble par M. Hélie, curé de Saint-Hugues, le 18 octobre 1789. *Grenoble, J.-M. Cuchet*, in-8°, 16 p. (G.)

650. Exhortation d'un curé sur les circonstances présentes, prononcée dans l'Eglise Cathédrale de Grenoble par M. Hélie, curé de Saint-Hugues, le 18 octobre 1789. A la fin: *Paris, Girouard*, in-8°, 16 p. (G.)

651. Discours prononcé dans l'église Cathédrale de Grenoble par M. Hélie, curé de Saint-Hugues. *A Grenoble et se trouve à Paris, chez Laclaye, libraire à l'Orme Saint-Gervais, 1790*, in-8°, 24 p.

Autre édition *s. l. n. d.*,, in-8°, 23 p.

Le peuple tourmenté par la disette était fort irrité contre les classes aisées. M. Hélie fit entendre du haut de sa chaire des paroles de conciliation, et engagea les malheureux au calme et à la patience se fondant sur l'évangile qui admet des riches et des pauvres, des maitres et des valets.

652. Réponse de la municipalité du bourg de la Guillotière en Dauphiné, à la requête de la municipalité de la ville de Lyon du 18 octobre 1789. *s. l. n. d.*, in-8°, 32 p. (G.)

Intéressant historique du bourg de la Guillotière, de 1479 à 1789.

653. A l'Assemblée nationale. (Requête des habitans du bourg de la Guillotière en Dauphiné contre leur annexion à la ville de Lyon). *S. l. n. d.*, 1789, in-8°, 2 p. (G.)

Requête signée : Les habitants du bourg de la Guillotière, le chevalier de JANIN de COMBE BLANCHE, ALLARD, députés de la

communauté et municipalité dudit bourg. Ils désirent être enclavés dans l'un des districts de la province de Dauphiné: « c'est le seul et l'unique moyen de nous mettre à l'abri du despotisme municipal de la ville de Lyon. »

Le faubourg de la Guillotière fait partie du département de Lyon, par décret de février 1790.

654. Au roi, Sire, adresse des habitants du bourg de la Guillotière en Dauphiné. Signée: JANIN DE COMBE BLANCHE, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, ALLARD, députés dudit bourg. *s. l. n. d.*, in-8°, 2 p. n. chiff. (G.)

« Les infortunés habitants du bourg de la Guillotière, abandonnés à tant de cruautés, à tant d'exactions n'ont pas hésité de porter au pied du trône de votre Majesté leurs justes plaintes et leurs réclamations.— Ils demandent au roi « de déclarer nuls tous les arrêts et lettres patentes obtenus par le consulat Lyonnais Il est temps de rendre la liberté naturelle à des Dauphinois qui ne cessent d'offrir au ciel leurs vœux pour la conservation des jours de leur roi Dauphin. »

655. Assemblée générale de la ville de Tain, du 21 octobre 1789. *S. l. n. d.*, in-9°, 7 p. (G.)

Sur la situation présente des affaires du royaume, adhésion à tous les décrets qui ont été pris par l'Assemblée Nationale.

656. Délibération des marchands gantiers de la ville de Grenoble (des 19 et 21 octobre 1789). *S. l. n. n.* in-8°, 16 p. (G.)

Adhésion « à tous les arrêtés et décrets faits jusqu'à ce jour par l'Assemblée nationale, que du moment où la Constitution sera achevée et acceptée par le roi, ils verseront dans la caisse

nationale la somme de 2.000 livres qu'ils ont souscrites entre eux et sans préjudice à la contribution du quart de leurs revenus, » etc.

657. Lettre écrite à la Commission intermédiaire des Etats de Dauphiné par les députés de cette province à l'Assemblée nationale. (21 octobre 1789) *s. l. n. d.*, in-8°, 12 p.

Autre édition. *Paris, chez Gattey, au Palais Royal 1789 (imp. de Laporte).* In-8°, 16 p. (G.)

« C'est avec la plus vive inquiétude que nous venons d'apprendre le parti que vous avez pris de convoquer, pour le 2 du mois prochain, les Etats de la province et leur doublement... »
Signée : l'abbé DE LA SALCETTE, le marquis DE BLACONS, LA BLACHE, LACOUR D'AMBÉZIEUX, PISON, BÉRENGER, BARNAVE, BERTRAND DE MONTFORT, CHABROUD, BIGNAN, BLANCARD, ALLARD DU PLANTIER, CHEYNET.

658. Observations très succintes sur la convocation des Trois-Ordres de Dauphiné, faites par la commission intermédiaire des Etats, sur l'objet et les motifs de cette démarche, et sur ses suites, si elle réussit 1789, *s. l.*, in-8°, 6 p. (G.)

— La Commission a-t-elle le droit de convoquer ? — Objet de cette démarche. — Effet de la démarche de la commission, si elle réussit. — Motif de la commission, son erreur. — Conduite à tenir dans la circonstance actuelle.

659. *Domine salvum fac regem.*

O vous qui combattez pour un chef regicide,
Examinez sa vie, et songez qui vous guide.

Un jour seul ne fait point d'un lâche factieux
Un patriote pur, un prince vertueux.

Sur les bords du Gange. 21 octobre 1789, in-8°, 20 p. (G.)

Cette brochure contient trois lettres datées de Paris des 13, 18 et 19 octobre 1789 qui racontent les événements.

660. Délibération des communes de Loriol, Livron, Mirmande et Clioux, du 24 octobre 1789. *S. l. n. d.*, in-8°, 6 p. (G.)

« La commune de Loriol, réunie dans le temple de l'Eternel, jure en sa présence, d'employer toutes ses facultés, toutes ses ressources, et de verser jusqu'à la dernière goutte de son sang, pour maintenir les décrets de l'Assemblée Nationale et la gloire du Roi. etc. »

Livron, Mirmande et Clioux « adhèrent de cœur et d'âme » à cette délibération.

661. Délibération de la communauté de Claix. Du 2[illegible] octobre 1789. *A Grenoble, de l'imp. de Vve Giroud et fils, au Palais, s. d.* (1789), in-8°, 7 p. (G.)

Adhésion à tous les décrets que l'Assemblée Nationale a rendus, opposition à ce que les députés de la province quittent l'Assemblée Nationale jusqu'à ce que la Constituton française soit faite. — En présence de M. de FONTBELLE, syndic de la noblesse. ALLEMAND, curé, François CLET, BEYLE, BONNET-DUMOLARD, etc...

662. Arrêté de la ville de Vienne en Dauphiné, du 26 octobre 1789, *s. l. n. d.*, in-8°, 12 p. (G.)

« Les députés de la vllle de Vienne aux Etats de la province, ne se rendront point à l'assemblée convoquée à Romans pour le 2 nov. prochain. »

Arrêté signé par 86 électeurs parmi lesquels on trouve: Ant. PEYRARD, ALMERAS-LATOUR, DESHERBEYS, de FORNAND-DESESSARD, de FORNAND DE BAUVINAY, COUTURIER, médecin, SERVERIN, architecte, TESTE, etc...

663. Opinion d'A. F. Pison du Galland député de Dauphiné à l'Assemblée nationale, sur la dénonciation faite dans la séance du 26 octobre, de la convocation des Etats de cette province et de leur doublement. *A Paris chez Baudouin, S. d.*, in-8°, 4 p. (G.)

« Entendant proposer de condamner comme irrégulière la convocation des Etats de Dauphiné, et de leur doublement, il est de mon devoir de vous faire connaitre l'état de cette province..... je conclus donc à ce qu'il soit dit n'y avoir lieu à délibérer. »

664. Lettre des procureurs généraux, syndics des Etats de Dauphiné du 28 octobre 1789 aux députés au doublement des Etats, par laquelle la commission intermédiaire a differé la convocation des Etats et du doublement, et que leur assemblée est ajournée au 14 décembre prochain en la ville de Romans. *s. l. n. d.*, in-4°, 2 f. n. chiff. (G.)

665. Extrait du procès-verbal de la commission intermédiaire des Etats de Dauphiné du 28 octobre 1789. *(Grenoble J.-M. Cuchet)* in-8°, 2 p. (G.)

Arrêté, par lequel la convocation des Etats, qu'elle avait indi-

quée pour le 2 nov., sera différée jusqu'au 14 décembre prochain. Signé; le marquis de VIENNOIS, président.

666. Délibération des communautés de Montbonnot, Saint-Ismier et Bernin du 29 octobre 1789, *S. l. n. n. n, d.*, in-8°, 7 p. (G.)

667. De la part de messieurs les maire et échevins, lieutenants-généraux de police de la ville et comté de Vienne, convocation des 72 membres choisis par les 6 paroisses de Vienne qui composent avec les échevins le conseil permanent de la ville pour former les six divisions, qui feront chaque jour le service de quatre heures et pour délibérer sur tous les objets qui peuvent avoir rapport au maintien de l'ordre et de la tranquilité publique. *A Vienne de l'imprimerie de la veuve Vedeilhé* 29 octobre 1789, in-f°, placard. (V. V.)

668. Délibération des citoyens de toutes les classes de la ville de Valence (adressée à l'Assemblée nationale. Du 29 octobre 1788. *s. l. n. n.*, In-8°, 8 p. (G.)

L'Assemblée adhère au péril de la vie et de la fortune de ses membres, à tous les décrets de l'Assemblée nationale, loue la conduite patriotique de M. Bérenger, député à l'Assemblée nationale.

669. A mes concitoyens de Grenoble (Lettre sans autre titre) *S. l. n. n. n. d.*, 4 p.. n. chiff., in-8°. (G.)

670. Souscription patriotique de la Garde-Adhémar, paroisse du Bas-Dauphiné, diocèse de Saint-Paul-Trois Châteaux au château de la Garde-Adhémar. Distribué gratuitement, octobre 1789, in-4°, *s. n.*, 14 p. (V.)

671 N° LXXXIX, Assemblée nationale et commune de Paris ou rapport très exact des séances de l'Assemblée nationale et des communes de Paris par continuation du journal intitulée : Versailles et Paris. Assemblée nationale du dimanche 1er novembre 1789. Séance du 31 octobre, déclaration de la ville de Saint-Marcellin relative à la convocation des états de cette province etc.... *Chez Cuchet, imprimeur. S d.*, in-8°, 8 p.

672. Essai sur la formation des Assemblées nationales, provinciales et municipales en France, par M. SERVAN, ancien avocat général au parlement de Grenoble 1789, in-8°, 102 p.

Autre édition *Paris* 1791, in-8°.

673. « Grenoble, ce 9 novembre 1789. Nous vous « envoyons, Messieurs, un modèle de l'Etat que « vous devez dresser de tous les biens et revenus « du clergé de l'ordre de Malthe (*sic*) — qui doivent « être imposés pour l'année 1790. *S. l. n. d.*, in-4°, 2 ff. (G.)

Lettre circulaire des procureurs syndics des Etats de Dauphiné, — signée : Le chevalier du BOUCHAGE, sign. autogr.

674. Délibération de la commune du Guâ, du dimanche 15 nov. 1789, au lieu de la Ferrière du Gua, dans la maison de ville dudit lieu, à l'issue de la messe de paroisse. *S. l. n. n.*, in-8°, 7 p. (G.)

Délibération qui a pour but de rédiger une adresse à l'Assemblée Nationale, pour la supplier de liquider à un taux modéré les rentes de la présente année « en égard à la misère du peuple », suit l'adresse p. 4.

675. Exposé de la conduite de M. Mounier, dans l'Assemblée Nationale, et des motifs de son retour en Dauphiné. *Grenoble, Vve Giroud et fils, 1789,* in-8°, 123 p. (G.)

Mounier expose avec les plus minutieux détails toute sa conduite :

« J'ai toujours eu pour système, qu'il faut opposer une résistance égale à l'oppression, sauf à rentrer dans les bornes de la modération, lorsqu'on n'est plus menacé par l'autorité arbitraire. Je reconnais au roi le droit de dissoudre les assemblées de représentants, en prononçant aussitôt une convocation nouvelle. Mais, comme rien de ce qui empêche un peuple de reprendre ses droits ne peut être légitime, je crus, avec raison que le roi ne pouvoit renvoyer les députés actuels avant l'établissement d'une constitution. Les mesures violentes auxquelles on avait recours, semblaient annoncer de la part du ministère, le dessein de porter les actes d'autorité jusqu'à la dissolution. Il était prudent de rendre impossible l'exécution d'un pareil projet. L'Assemblée ayant été obligée de se rendre dans la salle du jeu de Paume, je proposai le serment de ne pas se séparer avant que la constitution fut établie. »

C. Desmoulins dans ses Révolutions de France et de Brabant, répond à Mounier : l'exposé de la conduite de M. Mounier, dit-il,

a fait une si grande sensation dans le public et a tellement indiqué les bons citoyens, que je ne puis m'empêcher de répondre ici à son écrit où d'ailleurs je suis attaqué personnellement, p. 32-46, 82-88, 122-130; à la p- 96, on trouve une caricature représentant Mounier travesti en jockey désertant l'Assemblée Nationale, la lanterne est en croupe et galoppe avec lui.

676. Exposé de la conduite de M. Mounier, dans l'Assemblée Nationale et des motifs de son retour en Dauphiné. Edition exacte. *Paris, Desenne,* 1789, in-8°, 1 f. et 3 parties, 62, 40 et 39 p.

Exposé... *Paris, Cuchet,* 1789, in-8°, 62, 40 et 39 p.

Exposé... Edition exacte. *Paris, Buisson,* 17 nov. 1789, in-8°,1 f., 123 p. et au verso un errata.

Exposé... *Paris, Desenne. (Grenoble, imp. de Vve Giroud et fils),* in-8°, 123 p.

677. Milice nationale, année 1789. Tableau de la formation de la compagnie des chasseurs de la milice nationale de Grenoble. Grenoble, ce 14 nov. 1789. *S. l. n. n.*, in-f°, pl.(M.)

Contient les noms des officiers et soldats de cette compagnie formée de 12 escouades : SAVOYE DE ROLLIN, capitaine-commandant, DIDIER, capitaine en second, HACHE, LETOURNEAU, lieutenants; RANDON et PAQUES, sous-lieutenants.

678. Règlement de la milice citoyenne de Vienne, 1789, signé : Benatru, secrétaire. Fait à Vienne le 15 nov. 1789. *S. l. n. n. n. d.*, pet. in-8°, 16 p. (C.)

679. Réponse laconique à l'exposé prolixe de la conduite de M. Mounier, ex-président de l'Assemblée Nationale.

L'homme en vain cherche un rang pour enfler son audace;
Mais l'homme vraiment fier sait rester à sa place.

S. l. n. d., nov. 1789, in-8°, 16 p. (G.)

La conduite de Mounier y est violemment critiquée.

680. Prospectus d'un nouveau journal intitulé : « La Vedette des Alpes » ou « Courrier du Dauphiné ». *A Grenoble, de l'imprimerie de J. Allier. S. d.* (nov. 1789), in-8°, 4 p. (M.)

Les éditeurs de ce journal se proposent de rendre compte des débats de l'Assemblée Nationale, et de tous les événements de la capitale et des provinces « il paraitra tous les jours à midi excepté le dimanche, en format in-8° de 8 p., l'abonnement pour la ville sera de 7 liv. 10 sols, pour trois mois et de de 9 liv. pour la province, franc de port. On souscrit au bureau dudit journal, chez le sieur Falcon, libraire, rue du Palais. Le premier numéro paraitra le 1er décembre prochain. »

681. Assemblée générale de la ville d'Embrun, (du 29 nov. 1789). *S. l. n. d.*, in-12, 2 p. (G.)

Réfutation d'une lettre imprimée dans le *Courrier de Villeneuve-lès-Avignon*, qui annonce que la convocation projetée, des Etats de la Province à Romans, avait été excitée dans le diocèse d'Embrun, l'Assemblée considérant que cette lettre peut faire naître des soupçons sur les sentiments et le patriotisme

des habitants de cette ville, croit devoir ne rien négliger pour les dissiper, — adhère aux décrets de l'Assemblée Nationale.

682. Lettre circulaire des députés du comité général de Vienne, du 24 nov. 1789. — Signée : CHENAVIER, PRA, BOISSONNET. *S. l. n. d.*, in-4°, 2 p,, n. chiff. (G.)

« Le découragement s'introduit dans les municipalités, tachons d'obtenir de l'Assemblée Nationale qu'elle fasse cesser cette crise d'indépendance et d'anarchie... Réunissons-nous, pour solliciter un décret qui invite, et même oblige tous les émigrans à rentrer dans un bref délai, sous des peines sévères, » etc...

683. Grenoble le 24 nov. 1789. Le roi désirant Messieurs, etc... *S. l. n. d.*, in-4°, 2 p., n. chiff. (G.)

Lettre circulaire relative aux précautions à prendre pour assurer la subsistance des troupes.

684 Lettre circulaire de M. Caze La Bove aux officiers municipaux du Dauphiné, du 27 nov. 1789, in-4°, 3 p. (M.)

Le Roi avait chargé M. de la Bove d'adresser une circulaire à toutes les municipalités de la province, pour qu'elles invitent les bons citoyens à former des associations patriotiques pour secourir la classe indigente. — « On ne doit pas craindre, dit-il, qu'une nation généreuse, et le Dauphiné surtout dont elle s'honore à tant de titres, soient indifférents à des considérations qui tiennent de si près aux droits de la justice et de l'humanité. » Circulaire avec signature autog. de CAZE DE LA BOVE.

685. Acte d'union des gardes nationales de vingt

villes, bourgs, villages et communes du Vivarais et du Dauphiné. Du 29 nov. 1789, in-8°.

La fédération qui avait été proposée par la garde nationale de La Voute, se réunit à La Paillasse, à deux lieues de Valence. Discours de M. Ducluseau, de Chabeuil, colonel du régiment des gardes nationales de La Voute, auteur du plan de fédération ; ensuite réponse de M. Faujas de Saint-Fond, inspecteur des gardes nationales de Loriol, et au nom des officiers et soldats présents à l'Assemblée : « Nous ne sommes plus, dit-il, des Dauphinois, vous n'êtes plus des Languedociens, nous sommes des Français libres, citoyens et soldats. Tels étaient nos antiques ayeux, les Gaulois, avant le despotisme de leurs Druides et l'invasion des brigands de Rome. » etc.

— V. la *Vedette des Alpes*. n° 9, p. 71.

686. Serment fédératif prononcé le 29 novembre (1789) en Dauphiné par 12.060 soldats citoyens. — Gravure représentant le serment, au-dessous on lit :

« Nous, soldats citoyens de l'une et de l'autre rive du Rhône, réunis fraternellement pour le bien de la chose publique, jurons à la face du ciel, sur nos cœurs et sur nos âmes, consacrés à la défense de l'Etat, de rester à jamais unis pour le soutien des lois émanées de l'Assemblée nationale. »

Gravure placée à la page 192 des *Révolutions de France et de Brabant*, de C. DESMOULINS.

687. Ordonnance de la maîtrise de Grenoble, rendue sur le réquisitoire de M. Hilaire, avocat consistorial au Parlement de Dauphiné, procureur du roi, par commission du dit siège. Du 30 novembre 1789, qui défend aux ecclésiastiques et à leurs préposés de couper aucun arbre dans les bois de haute futaie et d'exploiter aucun taillis, etc... *A*

Grenoble, de l'imp. de Vve Giroud et fils, au Palais. 1789, in-f° placard sur 3 col. (C.)

688. Cahier des curés de Dauphiné adressé à l'Assemblée nationale et à Messieurs les députés de la province en particulier, au mois de novembre 1789. (par l'abbé REYMOND). *Lyon, imp. de J. B. Delamollière* 1789, in-8°, XVI et 208 p. (G).

De la p. v à VIII adhésion des curés (427 signataires).
A la p. XVI se trouve la table des matières des trois parties de cet opuscule.
Il examine les griefs et les aspirations du clergé pastoral entièrement soustrait à l'influence de l'aristocratie ecclésiastique qui domina très souvent les assemblées électorales. Le dernier chapitre est consacré « à la nécessité d'une régénération dans le clergé de la France » et aux moyens de l'opérer.

689. Les cahiers des curés, étude historique d'après les brochures, les cahiers imprimés et les procès-verbaux manuscrits de 1789, par Ch. L. CHASSIN. *Paris, Charavay.* 1882, in-18. 461 p.

Les curés du Dauphiné sans représentants. — Le dernier cahier des curés. P. 399-423.

690. Réflexions sur le remboursement des rentes foncières dues aux gens de main morte, par monsieur de V. (VIRIEU), député du bailliage de G. (Graisivaudan). *S. l. n. d.* (nov. 1789) in-8°, 7 p.

691. La *Vedete (sic) des Alpes* ou le *Courrier*

du Dauphiné. (Grenoble). *De l'imprimerie Allier*, in-8°.

N° 1, 1er déc. 1789. — N° 65 et dernier, 13 février 1790, in-8°, 534 p.

Cette feuille paraissait tous les jours par n°s de 8 p. avec cette épigraphe :

Virtus est medium vitiorum et
Utriusque reductum. HOR. EP. XVIII

A partir du N° 9, 10 déc. 1789, elle modifia son titre : La *Vedete (sic) des Alpes ou la Sentinelle de la liberté.* A partir du n° 28 l'épigraphe est changée : *Vigilat scrutatur.* Dans le n° 64, un avis aux souscripteurs nous apprend que « la Société Patriotique de Grenoble est formée depuis près d'un mois, et qu'il ne faut pas la confondre avec une autre société, appelée Société Philanthropique de Grenoble, qui fera rédiger dans son sens le présent journal, non sous le titre de *Vedette des Alpes*, mais sous celui de *Journal patriotique de Grenoble.*

Ce journal était rédigé par AUBERT-DUBAYET, DUPORT, et quelques membres de la Société Patriotique. Il donnait un compte rendu des débats de l'Assemblée Nationale, des événements de Paris et des provinces. Il faut joindre un prospectus de 4 p.

Cette feuille est de la plus grande rareté, nous n'en connaissons qu'un exemplaire dans la bibliothèque de M. E. Chaper.

692. Extrait du procès-verbal de la commission intermédiaire des Etats de Dauphiné, du 3 déc. 1789. *A Grenoble, de l'imp. de J. M. Cuchet,* in-4°, 4 p. n. chiff. (G.)

Adhésion à l'association qui s'est formée à Grenoble pour procurer des subsistances.

693. Extrait du procès-verbal de la commission

intermédiaire des Etats de Dauphiné, du 3 déc. 1789 (signé MOUNIER). *Grenoble, imp. Cuchet* (1789), in-8°, 12 p. (G.)

Dans cette pièce, la commission attaque le projet de division du Dauphiné en départements.

694. Copie de la lettre du comité de la ville de Crémieu, à MM. du Comité de la ville de Vienne, en réponse à leur lettre du 24 novembre. Crémieu, le 4 décembre 1789. *Lyon, Aimé de la Roche*, 1789. in-8°, 8 p. (G.)

« Nous ne désirons rien avec plus d'ardeur que de pouvoir, autant qu'il est en nous, vous seconder et concourir à ce qui fait l'objet de nos vœux communs, le bien et le repos public. »

A la p. 6 se trouve la *Copie de la lettre du Comité permanent de la ville de Vienne adressée à MM. les officiers municipaux de la ville de Crémieu*, du 24 nov. 1789

695. Délibération des communautés de Bisonnes, Chabons, Pupetières, Longechenal, Eydoche, Le Moutier-Bocsozel et Nantoin, élection de Vienne en Dauphiné. Du 6 déc. 1789. *Grenoble, impr. d'Allier*, in-8° 14 p. (G.) (tiré à 100 exempl.).

Ces communautés adhèrent aux décrets de l'Assemblée nationale.

Discours prononcé par un membre de la réunion, relatif à la convocation des Etats, à l'établissement d'une milice nationale, d'un bailliage à la Côte-Saint-André, et de trois foires. « On est vraiment étonné, dit-il, que Grenoble, cette ville que l'Assemblée de Vizille le 14 juillet 1788 a couvert de gloire dans tout le royaume; cette ville, qui a donné l'éveil aux Français abattus sous le despotisme ministériel, qui a jeté les premiers fonde-

ments de la grande et étonnante révolution qui s'opère, que Grenoble ait voulu donner ensuite l'exemple d'une scission dangeuse, etc. » (Au sujet de la convocation des Etats.)

696. Bulletin de M. Chabroud, adressé au comité de Vienne. 6 déc. 1789. *S. l.* in-8°.

« Plusieurs émissaires sont partis du Piémont pour venir en France se concerter avec les mécontents; et que ces mouvements doivent prendre naissance en Dauphiné... Faites bonne garde, maintenez le peuple dans ses dispositions patriotiques... »

697. Compte rendu au ministre sur l'affaire de Toulon, suivi de l'opinion de M. Mallouet, dans le rapport qui en a été fait dans l'Assemblée nationale le 7 décembre 1789, et lettre de M. le Comte de Virieu, député de Dauphiné à l'Assemblée nationale, relative à cette affaire. Sur l'imprimé de l'Assemblée nationale, *Grenoble, imp. de Cuchet* (de 1789) in 8° 19 p. (G.)

La lettre du comte de Virieu est écrite à MM. de la Commission intermédiaire.

698. Les commissaires des états de Dauphiné, vu la requête à nous présentée par les officiers municipaux de la communauté de etc. Fait en la Commission intermédiaire des Etats de Dauphiné à Grenoble (le 8 déc. 1789) signatures autog. : Le commandeur de RIGAUD, MOUNIER, secr. des Etats. *S. l. u. n.* (Grenoble), in-4° 2 p. n. chiff. (M).

Permission d'imposer sans frais, avec la taille de 1790, la somme de à laquelle ont été réduites et fixées les charges locales.

699. Souscription de bienfaisance pour les pauvres de Voreppe. Du 8 déc. 1789. (Grenoble), *de l'imprimerie de J.-M. Cuchet* s. d (1789) in-8° 4 p, (G.)

« Les calamités publiques, la cherté des grains sont des fléaux qui menacent l'indigence; vous êtes assemblés dans l'objet, s'il est possible, de parer aux maux qu'elles entraineroient nécessairement et prendre un tempérament propre à soulager les pauvres pendant la durée de cet hiver...»Suit un règlement relatif à cette souscription.

700. Délibération de l'Hôtel de Ville de Grenoble. Du 9 décembre 1789. *Grenoble, Vve Giroud et fils, imprimeurs de la ville.* 1789, in-4e, 4 p. (G.)

Le Premier Consul exposa que dans les alarmes qu'avaient fait concevoir, dès le mois d'octobre dernier, l'expatriation des citoyens les plus aisés de cette ville, la presque inaction du commerce et des fabriques, la cherté excessive des grains, l'Hôtel municipal s'était assemblé le 15 oct. et délibéra d'ouvrir une souscription de charité dont le produit serait employé à procurer du pain aux habitants pauvres à prix inférieur à celui des grains vendus au marché. Cette ressource a été infructueuse; elle n'a produit qu'un don de 1,200 livres, fait par Mme de VALLIN et un de 300 livres des Procureurs aux bailliages, que le roi ne peut venir au secours de ses sujets, vu l'état des finances, mais chargea l'intendant d'envoyer une lettre-circulaire à toutes les municipalités de son département pour les engager à former des associations patriotiques de bienfaisance.» Les consuls délibérèrent qu'une quête serait faite dans toute la ville.

701. Adresse aux amis de la paix par M. Servan,

ancien avocat général au Parlement de Grenoble. *Réimprimé à Grenoble aux frais de la Société patriotique chez J. Allier.* 1789 in-8° 2 ff. n. chiff. 56p. (G.)

Autre édition *S. l.* 1789 in-8° 68 p. (G.).

S'attache à montrer l'intérêt de tous les partis dans la paix « je voudrais, dit-il, que le résultat fût de convaincre les hommes les plus acharnés contre la révolution actuelle, que le plus grand péril pour eux seroit de la faire avorter. »

702. Extrait de la *Gazette Nationale* ou du *Moniteur universel* du 10 déc. 1789. Lettre de plusieurs membres de l'Assemblée nationale à leurs commettants des provinces de Flandre et de Cambresis. *S. l. n. d.*, in 8° 8 p. (G.).

C'est une exhortation en faveur de tous les décrets de l'Assemblée nationale pour prévenir les contradictions que plusieurs de ces décrets éprouvent.

A la p. 8 on lit : « Quoique la lettre ci-dessus n'ait pas été écrite aux habitants du Dauphiné, on a cru qu'il seroit utile de la faire imprimer et distribuer dans la capitale de cette province où la plupart des personnes qui vivent d'abus (et le nombre n'en est pas petit) se figurent de les sauver de la réforme en indisposant le public contre l'Assemblée nationale... »

703. Déclaration des communautés de Notre-Dame-de-Vaux et Saint-Jean-de-Vaux. Du 10 décembre 1789. *S. l. n. n.*, in-8° 7 p. (G.).

Réclamation au sujet des droits que ces deux communautés payent au seigneur de Vizille, suivie de l'*adresse à l'Assemblée nationale par les communautés de Saint-Jean et Notre*

Dame-de-Vaux. « Nous sommes accablés par les droits seigneuriaux, nous sommes assujettis à plusieurs directes. »

704. Lettre écrite à la municipalité de Veynes et au comité du bourg de Veynes, par la Commission intermédiaire des états de Dauphiné. Grenoble, le 11 déc. 1789. *S. l. n. n. n. d., Grenoble, imprimerie Vve Giroud et fils* in 8° 8 p. (G).

Autre édition in-8° 7 p. avec les signatures des membres de la Commission (G).

Lettre en réponse au sujet d'une confédération proposée à la communauté des habitants de ce bourg et pour laquelle ils consultaient la *Commission intermédiaire*.

« La confédération projetée pourrait devenir funeste à la liberté des citoyens et au maintien de l'ordre public. »

705. Fédération de Montélimar 1789. *S. l.*, in-8°, 16 p. (G.)

Cette brochure contient 3 pièces :

1° Le discours patriotique de M. de MARSANNE, il rappelle l'assemblée de Vizille « qui a fait tant d'honneur à cette province par la sagesse de ses principes, et par la prudence et l'équité réciproque qui y servoient d'égide à la liberté. »

2° Celui de M. BOISSET DE VAUX, aux gardes nationales, réunies sous les murs de la ville de Montélimar, le 13 décembre 1789, ensuite le procès-verbal de la fédération.

3° Liste des gardes nationales qui ont pris par à la fédération. Cette assemblée composée de 5.000 citoyens jura la défense de la liberté.

706. Procès-verbal du serment prêté par les officiers et soldats des gardes nationales du Viva-

rais et du Dauphiné, réunis dans la plaine d'Etoile, déc. 1789. *S. l.*, in-8°,

Les motifs de cette fédération étaient la défense de la liberté, la protection de la révolution et la reconnaissance envers le roi sur ses bontés.

707. Extrait d'une lettre de Montélimar du 25 décembre 1789.

Courrier politique et philosophique du Languedoc, n°· des 5 et 14 janvier 1790. Lettre relative au camp des gardes nationales, de 63 communautés, il était composé de 6000 hommes. « On y prononca le serment d'union, de confraternité, de fédération. M. le comte de Marsanne, colonel de la milice de Montélimar, ainsi que M. Boisset-Devaux, y prononcèrent un discours. Voici la formule du serment prêté dans la fédération : « Nous Français, « jurons à Dieu et à la patrie, de veiller jusqu'à la mort, à « l'execution des décrets de l'Assemblée nationale, et de nous « prêter à cet effet tous les secours nécessaires. »

708. Seyssuel et Châsse, article tiré d'un dictionnaire manuscrit du Dauphiné, suivi du détail de ce qui s'est passé à Châsse, lors de la bénédiction du drapeau national. Année 1789, la première de la liberté française. *S. l. n. d.*, (décembre 1789) in-8°, 20 p. (G.)

Brochure curieuse publiée par COCHARD, procureur au bailliage de Vienne, qui raconte « l'histoire abrégée des révolutions qu'a éprouvé les communautés de Seyssuel et Châsse. »

P. 12. — Fête nationale de Seyssuel et Châsse 1789. Extrait d'un discours de l'abbé GASTINEL sur le contraste des rebelles avec les vrais sentiments des milices nationales. Discours de M PIOCT, sur l'importance du serment qu'on allait prêter. — Chan-

son patriotique dn même auteur en 7 couplets dont voici le dernier :

Buvons au roi, buvons à la patrie,
A l'Assemblée, à chaque député :
Vive l'amour et vive la patrie ;
Vive le roi, vive la libérté.

709. Délibération des conseillers du roi, notaires à Grenoble du 16 décembre 1789. Voy. *La Vedette des Alpes*, n° 16. p. 126 et suiv.

Les notaires font un don patriotique de 500 livres, donnent 300 livres aux consuls pour les pauvres, ainsi que 100 liv. à chacun des 4 curés, 100 liv. à l'hopital général, 100 liv. aux dames hospitalières et 100 liv. aux dames de la providence, ils délibérèrent en outre, de payer sans délai, le centième denier des offices arrivant à 700 liv.

710. Ode à la liberté Française par M. GRAND-THORANE, avocat au parlement de Grenoble. *S. l. n. d.*, (Décembre 1789) in-8°, 4 p. n. chif. (G.)

Cette ode en 9 strophes a du mouvement et surtout de l'enthousiasme.

Voici une strophe de cette pièce :

Quelle est cette auguste déesse
Qui, frappant nos regards épris,
De Minerve offre la sagesse,
Et tous les charmes de Cypris ?
Dans la foule qui l'environne,
La vertu soutient sa couronne,
Le bonheur est à son côté ;
Peuples, honorez l'immortelle,
Profanes, éloignez-vous d'elle,
C'est l'ineffable LIBERTÉ...

711. Carte générale de Dauphiné par CASSINI levée géométriquement par ordre du roy. Dédiée à M. de la Bove, intendant de la province par le sieur CAPITAINE, ingénieur géographe du roy. 1787. en quatre feuilles et demie, in-f° (G.)

Au bas à droite : *Table de l'élévation au-dessus du niveau de la mer de plusieurs lieux principaux du Dauphiné* par M. VILLARS.

712. Prospectus pour l'établissement d'une société philanthropique dans la ville de Grenoble, lettre écrite au directeur des affiches de Dauphiné, insérée dans le n° 56 du 17 décembre 1789. *A Grenoble de l'imp. de Vve Giroud et fils, au Palais*, 1790, 6 p. n. chiff. (G.)

« L'établissement d'une société philanthropique nous laisserait l'espérance de voir s'anéantir dans la ville de Grenoble la mendicité, cette source funeste de corruption et de crimes. »

713. Extrait du procès verbal de la commission intermédiaire des Etats de Dauphiné, 17 décembre 1789. *A Grenoble de l'imp. de J.-M. Cuchet, imp. des Etats de la province*, in-8°, 12 p. (G.)

Protestation de la commission intermédiaire à l'Asssemblée nationale, elle expose les inconvénients que peut produire la division des provinces et en particulier de celle de Dauphiné. Signée : marquis de VIENNOIS, MOUNIER, secrétaire.

714. Mémoire présenté à Nosseigneurs de l'As-

semblée nationale par les communautés du haut Embrunois. *A Embrun, de l'imp. de Pierre François Moyse, imp. libraire du roi, 1789*, in-4°, 21 p. (G.)

« Le cri de liberté a vivement retenti aux oreilles des montagnards du Haut Embrunois, mais ils n'ont pas méconnu les droits que la société impose: ils n'ont pas désiré l'indépendance. Vous leur avez promis qu'ils seraient libres sous des lois et sous le roi, vous remplissez vos engagements..... ils seroient étrangers au sein de leur patrie, s'ils ne vous offroient le témoignage de leur respect de leur amour, et l'adhésion la plus complète à tout ce qui est émané de vous... » Les habitants du Haut Embrunois espèrent: « que l'Assemblée nationale prendra sous sa protection spéciale un pays que la nature a traité en marâtre. 3 décembre 1789. — Assemblée générale du Haut Embrunois du 3 déc. 1789 et délibération du 18 déc.

715. Fédération de Grest du 20 décembre 1789. *s. l. n. d.*, (1789) in-8°, 10 p. (B.-D.)

716. Acte d union des gardes nationales de vingt-deux villes, bourgs et villages du Languedoc, Provence et Dauphiné dans l'Assemblée fédérative tenue à Saint-Paul-Trois-Châteaux, le 20 décembre 1789. Ensuite de la délibération de cette ville du 7 du même mois. *A Orange, chez Esprit Nicolau (sic), imp. du roi et de la ville*, in-4°, 8 p. (C.)

Discours patriotiques de MM. le comte de CASTELLANE SAINT-MAURICE commandant de la garde nationale de Saint-Paul-Trois-Châteaux, de M. de PAYEN fils, capitaine de la même garde.

717. Lettres-patentes pour l'éxécution du décret

de l'Assemblée nationale, du 17 décembre, concernant les impositions et administration de la province de Dauphiné, données à Paris le 21 déc. 1789. Régistrées en la chambre des vac. du Parl. de Dauphiné, le 2 janv. 1790. *A Grenoble, de l'imp. de Vve Giroud et fils, imprimeurs de Nos. de Parlement*, 1790, in-4°, 3 p. (G.)

« Les membres de la commission intermédiaire des Etats de la province de Dauphiné rempliront toutes les fonctions attribuées auxdits Etats, jusqu'à ce que les assemblées administratives aient été formées en Dauphiné, suivant le plan fixé par la constitution; leur donnant, à cet effet, tous pouvoirs nécessaires. »

718. Lettres-patentes sur un décret de l'Assemblée nationale, du 17 décembre 1789. *A Grenoble, de l'imp. de J.-M. Cuchet, imp. de Noss. des Etats de Dauphiné*, in-4°, 4 p., n. chiff. (M.)

719. Délibération de la ville et communauté de Gap, 22 décembre 1789. Adresse de la ville de Gap à l'Assemblée nationale. *S. l. n. d.*, in-8°, de 8 p. (A.)

720. Réclamation du supérieur général de l'ordre des chartreux, contre une motion faite à l'Assemblée nationale. *S. l. n. n.*, In-8°, 6 p. (C.)

721. Lettre écrite par la ville de Gap, aux communautés du Gapençais. — Signée : MARCHON,

maire, CURNIER DE LA VALETTE, premier échevin, JOUBERT, échevin.

Cette lettre est reproduite par la *Vedette des Alpes*, du 23 déc. 1789, n° 20, p. 162; elle invite les communautés à adhérer comme elle, aux décrets de l'Assemblée et à demander que le tribunal du département soit fixé à Gap.

722. Les commissaires des Etats de Dauphiné. Fait en la commission intermédiaire le 24 décembre 1789. Signatures autog. de M. de VIENNOIS, président et MOUNIER, sec. des Etats, in-f°, 1 p. (M.)

Pièce relative à l'indemnité accordée aux membres des Assemblées de Vizille, de Saint-Robert, et de Romans.

723. Délibération du comité général de Montélimart, du 24 déc. 1789. Signée : Aubert, premier échevin. Odouard, Veyrenc, chanoine, Aymé, le jeune avocat, etc. *S. l.*, in-8°, 5 p. (G.)

« Le comité général considérant que l'Assemblée nationale a décreté qu'il seroit fait une nouvelle division territoriale de la France, et que cette nouvelle division serait de 75 à 85 départements... a unanimement délibéré, qu'il persiste de plus fort à adhérer aux décrets de l'Assemblée nationale; qu'il adhère notamment à ceux concernant la contribution patriotique et la nouvelle division du royaume... que les membres qui le composent, verseront jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour les faire exécuter » — cette délibération a été reproduite par le *Courrier politique* et *philosophique du Languedoc*, dans son n° du 12 janvier 1790.

724. Adresse aux Provinces, ou examen des

opérations de l'Assemblée nationale, *S. l.*, (1789), in-8°, 22 p.

Brochure anonyme dont l'objet est de soulever le peuple contre les décrets de l'Assemblée nationale, sanctionnés par le roi. — M. Delacour d'Ambésieux, avocat de Romans, y est attaqué. — à Romans, les officiers municipaux ordonnèrent que ce libelle serait brûlé sur le champ, à la porte de l'Hôtel de Ville.

725. Ouvrez donc les yeux (par M. d'Agoult). (*S. l. n. d.*,) (Grenoble 1789) in-8°. 78 p. (G.)

L'auteur de ce petit ouvrage croit l'ancienne division des trois ordres absolument indispensable; il voudrait qu'on les laissât jouir d'une représentation particulière et du droit de délibérer séparément.

726. Confédération de La Voute en Vivarais, du 26 décembre 1789 *s. n. n. l. s. d.* (1789 in-8° 20 p. (V.)

Contenant : Discours de messieurs de La Voute, prononcé en présence des Gardes nationales du Dauphiné et du Vivarais réunies sous les murs de cette ville et le procès-verbal de la confédération dans la plaine de La Voute.

727. Assemblée générale de la ville de Vienne du 27 déc. 1789... à Vienne, *de l'imp. de la Vve Védeilhié*, 1789, in-12, 7 p. (G.)

La ville adhère à tous les décrets de l'Assemblée nationale, notamment à celui qui divisera la province en plusieurs dépar

tements... signé : CHEVALLIER, PIOCT, DE BAUVINAY, ALMERAS-LATOUR, BOUTHIER, BOISSONNET.

728. Fédération de Dieu-le-Fit en Dauphiné du 27 décembre 1789, in-8° 15 p. (G.)

Adhésion aux décrets des représentants par les gardes nationales de NYONS, MIRABEL, PIÉGON, BECONNE, etc., etc., représentant onze mille cinq cents citoyens.

Discours patriotiques de M. MORIN, colonel de la Garde nationale de Dieu-le-Fit, de M. MIRABEL, capitaine de la même Garde, de M. REYNAUD DE LA GARDETTE.

729. Observations sur le décret de l'Assemblée nationale pour la réformation de quelques points de la jurisprudence criminelle des 8 et 9 déc. 1789, sanctionné par lettres patentes du roi, en forme d'édit, du mois d'octobre; enregistrées par la Chambre des vacations du Parlement de Grenoble, le 21 novembre, (par SERVAN). *Grenoble, de l'imp. de Vve Giroud et fils* au Palais. 1789, in-8° 2 ff. n. chiff. et 52 p. (G.)

730. Lettre des vicaires généraux du diocèse de Grenoble qui chargent les curés de lire aux prônes le décret de l'Assemblée nationale concernant les délits qui se commettent dans les forêts et bois. Du 28 déc. 1789. — Lettre de M. de la TOUR-DU PIN à l'Evêque de Grenoble sur le même décret du 18 déc. 1789. — Lettres patentes du roi — *A Grenoble, de l'imp. de Vve Giroud et fils, imp. de Mgr l'Evê-*

que et du Clergé, au Palais, in-4°, 4 p. n. chiff. (G.)

731. Agenda pour l'élection des officiers municipaux (décembre 1789). *Grenoble, Vve Giroud*, 1789, in-8°, 7 p. (G.) v. la *Vedette des Alpes*, n° 56, p. 461.

732. Plan d'éducation nationale adressé aux Etats-Généraux par un père de famille dauphinois. 1789. *S. n. n. l.*, in-8°, 70 p. (B. de M. Masimbert.)

733. Mes idées sur l'indemnité réclamée par les possesseurs de fonds exempts d'impôts, *s. n. n. l. n. d.* (Grenoble), in-8°, 16 p. (B. de M. Masimbert,)

734. Règlement pour le bureau général de l'aumône de Vienne *s. l.*, (1789), in-4°, 19 p. (de T.)

735. Réponse à la lettre de M. B*** à M. N***. *A Lausanne* 1789., in-8°, 42 p. (V.)

C'est une pièce curieuse et rare relative aux troubles de Vienne et aux réprimandes adressées par le Parlement à sept citoyens de cette ville. Il y a dans cette brochure des passages tellement vifs contre certains personnages de Vienne qu'elle a dû être supprimée avec soin.

736. A mes concitoyens de Grenoble. *S. l. n. d.* (1789), in-8°, 4 p. (G.)

« La France est notre commune patrie, et le bonheur de toutes ses classes de citoyens doit être notre vœu commun. Cette brochure anonyme prêche la concorde.

737. Adresse au peuple Breton, des villes et campagnes, de la part de leurs députés à l'Assemblée nationale. Sur l'imprimé de l'Assemblée nationale. *Grenoble, imp. Cuchet, s. d.*, in-8°, 16 p.

738. Les quatre Etats de la France. 1789, *s. l.*, in-8°, 99 p. (G.)

P. 54 à 64 : Discours d'un plébéien dauphinois aux laboureurs assemblés *(servant de complément à la quatrième partie du poème de l'Hôpital)*. Diatribe contre les abus du clergé.

739. Adresse à MM. les députés de Dauphiné... par M. GIRIER. *Lyon, imp. Delamollière* 1789, in-4° (B. Nationale L[B] 39-7620).

740. Essai historique sur le droit public de la France, relativement aux Assemblées nationales, par M. CHAIX DE LOCHE, trésorier de France au bureau des finances de Dauphiné, de la société académique et patriotique de Valence. *S. l.* 1789, in-8°, 52 p. (G.)

741. Le conciliateur citoyen par M*** (LOYER) avocat au Parlement de Gr. (Grenoble) *s. l.*, 1789, in-8°, 4 p. (G.)

742. Le cri d'un citoyen en faveur de deux cent-cinquante Lyonnais, tous membre d'un corps

libre, par un grenoblois. *s. l. n. n.*, 1789, in-8°, 15 p.

« Louis devient aujourd'hui le héros de nos cœurs par ses bienfaits et la sagesse de ses lois ! Notre ingratitude seroit donc portée à son comble, de ne pas veiller à notre auguste monarque, au maintien si désirable de l'ordre et de l'harmonie. »

743. Haro sur la F... (euille) des B... (énéfices) par Thomas-Guillaume B. E. R. (T.-G. BÉRENGER) secrétaire de feu Mgr Jar... (ente.) *A Grenoble, l'an de justice 1789*, in-8°, 50 p.

Contre les bénéfices du clergé.

744. Mémoire sur les rentes et les droits féodaux contenant un projet pour en effectuer l'amortissement à l'avantage des créanciers et des débiteurs, présenté aux Etats-Généraux par un Dauphinois *(Paris)*, 1789, in-8°, 55 p.

745. Pépinière royale établie à la Tronche près Grenoble. Etat des arbres fruitiers et forestiers qui y sont actuellement en vente. *Grenoble, imp. Cuchet*, 1789 in-4°, 7 p. (G.)

746. Rôle des frères pénitents blancs de Grenoble sous le vocable de Notre-Dame de Confalon et de la miséricorde, de l'année 1789. *Grenoble. J. Allier 1789*, in-8°, 5 p. front. grav. (G.)

747. Considération sur la constitution des Etats

du Dauphiné, applicable aux Etats-Généraux (par LENOIR LAROCHE) *Paris* 1789, in-8°.

748. Réflexions sur la constitution de la province de Dauphiné sur la députation de cette province aux Etats-Généraux et sur le mandat remis à ses députés (1789.) *S. l. n. d.*, in-8°, 56 p. (G.)

749. Mémoire pour les communautés du Briançonnais, signé : JOUVE. avocat, premier consul de la ville de Briançon, député; BERTHELOT, licencié en droit, député. *A Grenoble, de l'impr. J.-M. Cuchet. impr.-lib. de Mgr le duc d'Orléans et de Nosseigneurs des Etats de la province du Dauphiné,* 1789, in-4°, 34 p. (A. A.)

Adressé aux Etats et à la Commission intermédiaire « Le pays de Briançonnais doit-il former un district particulier pour la nomination des députés aux Etats de la province? — Quel doit-être le nombre des députés briançonnais et la manière de les élire », etc...

1790

L'AN II DE LA LIBERTÉ

750 Les fêtes nationales à Vienne sous la Révolution et le directoire avec notice et sommaire par E. J. SAVIGNÉ. *De l'imp. Savigné à Vienne en Dauphiné 1889*, in-8°, LVIII + 460 p.

Extrait du *Journal de Vienne* années 1882, 1883 et 1884.

751. Les tribunaux de Grenoble pendant les premières années de la Révolution 1790-1795. Discours de réception à l'académie Delphinale prononcé dans la séance du 16 décembre 1886 par M. Jules MASSE,

ancien magistrat. *Grenoble, imp. Allier 1887*, in-8°, 101 p., (G.)

752. Arrondissement de Saint-Marcellin. Documents inédits pour servir à l'histoire locale publiés d'après les manuscrits originaux par Florian VALLENTIN, membre correspondant de l'académie Delphinale. La garde nationale de la commune de Tèche et Beaulieu, canton de Saint-Marcellin. *Saint-Marcellin, Vagnon*, 10 avril 1877, in-8°, 20 p.

Tiré à 30 exempl. (Extrait du *Mémorial de Saint-Marcellin* du 25 mars et 8 avril 1877). Contient le procès-verbal de la formation de la milice de la commune de Tèche et Beaulieu, du 24 mai au 17 juin 1790.

753. Archives Voironnaises. Les approches de la Révolution. Voiron pendant la Révolution 1790-1798. V. le *Petit Voironnais* à partir du n° 234, juillet 1883 et années 1884 et 1885.

754. Almanach général de Dauphiné pour l'année 1790, comprenant (en deux divisions) son état ecclésiastique, son état militaire, avec les principales milices citoyennes... Prix 24 sous broché. *A Grenoble chez J. L. A. Giroud imp. lib.* (*1790.*) in-12, 352 p. (G.)

755. Almanach de la garde nationale de Grenoble, et partage de la ville en seize districts, avec le nom de messieurs les officiers et bas-officiers qui composent le régiment, suivi du réglement publié et affiché dans ladite ville, année 1790. *A Grenoble au cabinet littéraire et patriotique, chez Falcon, libraire rue du Palais 1790*, pet. in-12, 76 p. (G.)

756. *Ordo divini officii recitandi et misæ celebrandæ, juxtà liturgiam provinciæ viennensis, ad usum valentinensis diœceseos, pro anno 1790 ordinatus et editus de mand. illustr. DD. Gabrielis Melchioris de Messey episcopi-comitis Valentin. (armes de l'évêque) Valentiæ apud Joannem Jac. Viret illust. episcopi cleri, ac Almæ universitatis typographum 1790,* pet. in-12, 68 p. (M.)

757. Délibération de la communauté des Adrets du 1er janvier 1790. *A Grenoble de l'imp. de J. Allier 1790*, in-8°, 7 p. (C.)

C'est une pétition de la communauté des Adrets à l'Assemblée nationale pour la liquidation du capital des cens, rentes etc... elle renferme de bien curieux détails sur les ressources de l'agriculture et ses charges à cette époque.

758. Réglement de la société patriotique de Grenoble.

« *Il n'est plus temps, amis de la paix, de vous cacher dans la retraite que vous chérissez... il faut agir, il faut parler vous-même... unissez-*

vous donc et ne tardez pas à montrer à la patrie des assemblées régulières, dont l'unique objet soit le rétablissement de la paix.

M. Servan. (Adresse aux amis de la paix.)

Janvier 1790. *A Grenoble, de l'imprimerie de J. Allier 1790*, in-4°, 8 p. (G.)

«Plusieurs citoyens de Grenoble ont formé entr'eux une société patriotique, pénétrés d'amour, de respect et de reconnaissance pour le meilleur des rois, ils ont fait serment de concourir *par tous les moyens qui dépendent de leur fortune, de leurs lumières et de leur courage*, au maintien de la constitution.» Suit le règlement en 21 articles.

759. Délibération des communes de Loriol et de Livron des 29 décembre 1789, et premier janvier 1790. *S. l.* in-8°, 9 p. (G.)

La commune de Loriol, désavoue l'imprimé intitulé: *Extrait du procès-verbal de la commission intermédiaire des Etats de Dauphiné*, du 17 déc. 1789. Même délibération prise par la commune de Loriol, du 1er janv. 1790.

760. Grenoble, le 2 janvier 1790. M., j'ai l'honneur de vous envoyer etc... BROCHIER, syndic du diocèse, *s. l. n. n.*, in-4°, 2 p. n. chiff. (G.)

Lettre circulaire par laquelle le syndic demande, d'après les ordres des procureurs-généraux-syndics des Etats de Dauphiné, à tous les bénéficiers, des déclarations exactes de leurs biens. Suit la lettre des procureurs-généraux-syndics des Etats, signée: le chev. du BOUCHAGE et FALQUET-TRAVAIL, du 31 déc. 1789.

761. Grenoble, le 3 janvier 1790. Au directeur

des affiches de Dauphiné. Monsieur... Lettre signée MONVAL. — Copie de la lettre de M. le vicomte du Buat, *s, l. n. d. (Grenoble, Giroud),* in-4°, 2 p. n. chiff.

Au sujet du redressement du lit de l'Isère dans la vallée du Graisivaudan.

762. Fédération de la ville de Nyons en Dauphiné, du 3 janvier 1790, *s. l.*, in-8°, 23 p. (G.)

Discours prononcé par le chevalier de CALLOET, colonel de la garde nationale de Nyons, aux gardes nationales réunies sous les murs de cette ville le 3 janv. 1790. — Discours de M. MARCEL, aide-major de la garde nationale de Nyons, et de M. VALDEYRON, lieutenant de la garde nationale de Dieulefit, de M. ROMIEU-DESSORGUES, contrôleur général des fermes, de M. ROMIEU cadet. A la p. 18 : Fédération de la ville de Nyons du 3 janv. 1790.

763 Observations sur le rachat des droits féodaux suivies d'une adresse à l'Assemblée nationale; par plusieurs citoyens de Grenoble, du 6 janvier 1790, *s. l.*, in-8°, 20 p. (G.)

764. Délibération de la communauté des maîtres cordonniers de la ville de Grenoble, du 7 janvier 1790. *Grenoble, Allier, 1790*, in 8°, 5 p. (G.)

Les syndics de la communauté sont autorisés de prendre dans la bourse commune 400 livres pour être employés au soulagement des pauvres. Ils offrent à la patrie la somme de 300 livres.

765. Observations présentées aux assemblées

primaires, par les commissaires du roi, pour le département de l'Isère. *A Grenoble, de l'imprimerie Royale* (1790). In-4°, 32 p. (G.)

Division du royaume, décret du 22 déc. 1789. — Opérations des assemblées primaires : de leur organisation, de leurs fonctions, et de leur pouvoir. — Les conditions exigées par la loi pour être citoyen actif. — Modèle de procès-verbal de la tenue d'une assemblée primaire.

766. Rapport sommaire de la nouvelle division du royaume, fait à l'Assemblée nationale, au nom du comité de Constitution par M. BUREAUX DE PUSY, à la séance du vendredi 8 janvier 1790. (Paris) *chez Baudoin* 1789, in-8°, 30 p. (G.)

« Le Dauphiné, renfermé entre le Rhône et les Alpes, est encore une masse qu'il paraît impossible d'altérer dans ses limites. Les députés de cette province, partagés dans leurs opinions, voudraient, les uns ne faire qu'un seul département du Dauphiné, dont la superficie est d'environ 950 lieues carrées, et les autres réclament l'exécution de votre décret du 11 nov. Le Comité pense que le Dauphiné doit être divisé en trois départements »...

767. Acte de fédération des troupes nationales de 41 communautés du Languedoc, du Vivarais, de la Provence, du Dauphiné et de la principauté d'Orange réunies sous les murs du Pont-Saint-Esprit. Du 9 janvier 1790, in-8°, (de B.)

768. Adresse des citoyens patriotes de la ville

de Grenoble à l'Assemblée nationale, du 9 janvier 1790. *s. l. n. n.*, in-8°, 4 p. (G.)

« Au milieu de ce tourbillon d'intrigues et de dépravation, le patriotisme des citoyens de Grenoble ne s'est point démenti, presque tous sont demeurés fidèles à leur serment...

« Ce sont toujours les mêmes hommes qui offrirent à leurs députés le sacrifice de leurs fortunes et de leur vies pour les défendre contre les attaques de la tyrannie.

« La liberté est encore pour eux le souverain bien, et ils sont prêts, aujourd'hui comme alors, à verser jusqu'à la dernière goutte de leur sang, pour faire exécuter vos augustes décrets... »

Cette adresse a été reproduite par beaucoup de journaux.

769. Généreux et fermes soutiens de la patrie et de la liberté... Valence 10 janvier 1790. *S. l. n. d.*, in-4°, 3 p. n. chiff. (G.)

Lettre des gardes nationales de Valence. Signée : de PLANTA, capitaine, CONSTANTIN, CHARLON, invitant leurs confrères à assister le 31 janvier, à l'Assemblée, composée de toutes les milices nationales du Rhône,

770. Délibération des syndics des corporations de la ville de Grenoble. Du 10 janvier 1790. *A Grenoble, de l'imp, de J. Allier.* 1790 in-8°, de 7 p. (G.)

L'Assemblée eut lieu au couvent des Augustins de Grenoble, l'un des syndics a dit : « Messieurs, l'Assemblée nationale vient de tout régénérer. Jusqu'à présent courbés sous le joug du despotisme vous n'aviez connu le gouvernement que par des vexations qu'il vous faisoit éprouver. Aujourd'hui l'Assemblée nationale vous appelle à tous les emplois, à toutes les charges, et elle vous rend le droit d'élire vos officiers municipaux. » La municipalité de Grenoble avait pris les premiers jours de ce mois une

délibération par laquelle elle fixait la journée locale du travail à 50 sols « prix excessif, par lequel on veut arracher à plus des deux tiers des citoyens le droit d'élection et d'éligibilité — « les syndics déclarent que le prix moyen de la journée à Grenoble est de 25 sols, enfin ils demandent, avant aucune convocation, la liste imprimée des citoyens actifs.

771. Assemblée générale. Extrait de la délibération des habitants de la ville d'Embrun, du 10 janvier 1790, *Embrun, imp. de Pierre-François Moyse.* 1790, in-12, 4 p. (G.)

Demande un district particulier dans l'Embrunnais, et un tribunal royal judiciaire. Signé : LEVESYE, maire.

772. Délibération de la ville de la Mure et son mandement. (10 janvier 1790), (Grenoble), *J. M. Cuchet. imprimeur des Etats de la province de Dauphiné. S. d.*, in-8°, 11 p. (C.)

La ville fait remise à la nation du capital de 20.914 liv. 18 sols réduit par contrat à la somme de 8.365, — les délibérants s'engagent d'être fidèles à la nation, au roi et à loi, etc.

773. Grenoble 15 janvier (1790), — lettre adressée à C. Desmoulins et insérée dans les *Révolutions de France,* p. 411-413. Signée : Votre concitoyen T...

« Toute la robinocratie est ici en mouvement pour exécuter les beaux décrets de l'Assemblée nationale; mais comment faire? Mounier a beau se frotter la tête, il ne sait plus de quel bois faire flèche; il vient d'ouvrir un club d'aristocrates, qu'il a appelé une société philanthropique, pour couvrir de ce nom ses

mauvais desseins; Giroud est le receveur du club. C'est ce même Giroud, rédacteur de la feuille de Dauphiné, qui ne cesse de déshonorer le nom de Grenoble, et de nous perdre de réputation dans la France, c'est un crime de lèse-province, et il sera cause que nous pourrons disputer la palme du civisme aux Bretons et aux Parisiens..... Nous avons ici un quidam qu'on appelle Jacques-Philippe Revol, procureur du Parlement, homme ardent qui voulait, il y a quelques mois, brûler tous les châteaux et les nobles, et qui, maintenant que son office périclite, voudrait pendre toute l'assemblée nationale. Il est secondé d'un Allemand-Dulauron, ancien proc. du roi, qui s'efforce d'exclure une foule de citoyens des nouvelles municipalités, en évaluant la journée locale à 50 sous tandis qu'elle n'en vaut pas 25. C'est ainsi qu'une ou deux paires de robins sont parvenus à faire passer Grenoble pour un foyer d'aristocrates... Je puis vous assurer, Monsieur, que les villes et les campagnes sont tellement patriotes, que les journaliers même s'empressent de porter leur contribution...

774. Etat de distribution de la somme de cinquante cinq mille livres, accordée ensuite du règlement du 24 octobre 1639 et de l'Edit du mois de juin 1706, à titre de dégrèvement ordinaire, en diminution de l'imposition principale de l'année 1790. — Fait et arrêté en commission intermédiaire des Etats de Dauphiné, le 16 janvier 1790. Signé: De Viennois, président, Mounier, secrétaire. *S. l. n. d.*, in-4°, 7 p. (G.)

775. Délibération des gardes nationales du régiment de Saint-Bonnet-de-Galaure, près Saint-Vallier, en Dauphiné, et des autres citoyens dudit lieu, Fay, Mureil, la Bretonnière, Ratière, et Saint-Avit formant ledit régiment. *S. l. n. n.*, in-8°, 7 p. (G.)

Discours de M. NUBLAT DE LA BRETONNIÈRE, colonel de ce régiment, et délibération par laquelle le régiment de St-Bonnet s'engage de se rendre à Valence à la *fédération*.

776. Avis aux citoyens françois sur le choix des officiers municipaux, et des membres des assemblées de district et de département, par l'auteur de l'adresse au peuple Breton, in-8°.

V. la *Vedette des Alpes* (9 janv. 1790). p. 400.

777. Lettres aux commettants du comte de Mirabeau. *S. l. n. d., (Grenoble janv. 1790)*, in-8°, 80 p. (G.)

Ce pamphlet virulent a été composé par un grenoblois, « il distile, dit la *Vedette des Alpes* n° 45, un fiel amer et abonde en injures grossières. »

Barnave, y est fort maltraité « on connait dit l'auteur, dans l'Assemblée nationale un très jeune député, monstre parfait dès sa naissance... C'est lui que Mᵉ de Tessé appela un jour *Neronet*... Dauphinois, c'est vous qui nous avez envoyé cette âme pétrie de salpêtre et de sang, et toutes les âmes humaines vous le dénoncent... Qu'avez-vous gagné, Dauphinois, de nous choisir un enfant! ignoriez-vous que le monstre le plus dangereux est un enfant cruel? songez enfin, que vous devez quelque réparation à la France. Après l'avoir infectée de l'enfance de votre Bar..., préservez-là du moins de sa virilité..... A genoux, Bar... à genoux, enfant sanguinaire, écoute Jean-Jacques; ôte ton béguin, et, nue-tête, fais amende honorable à l'humanité que tes discours outragèrent... »

778. Mémoire de la ville du Buis capitale des Baronnies du bas Dauphiné, présenté à l'Assemblée nationale pour la conservation de son siège de

justice et l'établissement d'un district d'administration du ressort. Du 21 janvier 1790, in-8°, 14 p. (G.)

779. Adresse des écoliers du collège royal Dauphin à l'Assemblée nationale. Grenoble le 23 janvier 1790. *S. l. n. d.*, in-8°, 3 p. (C.)

« Nous sommes la génération heureuse qui, n'ayant pas été flétrie des fers du despotisme, et étant exempte des préjugés de la servitude, jouira de la liberté dans toute son étendue... » Ils demandent l'établissement d'une chaire des devoirs civiques.

780. Proclamation faite en exécution de l'article XXII du décret de l'Assemblée nationale, du 14 déc. 1789 sanctionné par le roi (du 14 fév. 1790,)

A Grenoble de l'imp. de Vve Giroud et fils, imp. de la ville 1790, in-f°, placard.

Liste des officiers municipaux élus et que doivent reconnaitre les citoyens de la ville de Grenoble: de BARRAL-MONTFERRAT, maire; DUPORT aîné proc. de la commune, TROUSSET, proc. au bailliage, substitut, etc.

781. Convocation de la part des officiers municipaux de la ville de Grenoble. Suit un arrêté qui divise la ville en sept districts, qui nomme les présidents et les suppléants des Assemblées des sept districts, et qui convoque tous les citoyens actifs de chaque district à s'assembler le mercredi 3 février prochain à 9 heures, chacun dans les églises indiquées en marge de leur district pour procéder aux élections prescrites par le décret national.

Fait et arrêté à l'hôtel de ville le 22 janv. 1790. *Grenoble de l'imp. de Vve Giroud et fils, imp. de la ville, 1790*, in-f°, placard (G.)

782. Partage de la ville de Grenoble en 16 districts, formant les seize compagnies qui composent le régiment de milice nationale avec les compagnies de grenadiers et de chasseurs, et avec l'indication des lieux ou chaque compagnie se rassemble dans les cas prévus par le deuxième réglement.

Suit le tableau des districts et des compagnies de la ville de Grenoble. *S. l. n. n.*, in-f°, placard (G.)

783. Extrait du procès verbal de la municipalité

de la ville de Saint-Marcellin, du 23 janvier 1790. *S. d.*, in-8°.

La municipalité vient de faire saisir chez le sieur Robert, marchand libraire « des libelles attroces et séditieux, contre la révolution actuelle intitulés : *Agenda pour l'élection des officiers municipaux.* -- *Extrait d'une lettre de Paris.* — Lettre *d'une garde Française au roi.*

V. *La Vedette des Alpes* n° 16. p. 461.

784. Milice nationale, année 1790, Tableau de la formation de la compagnie des chasseurs de Grenoble. 1re division commandée par M. SAVOYE DE ROLLIN. 11e division commandée par M. HACHE. Suivent les tableaux des subdivisions et des escouades avec les noms des chefs et des fusiliers. *S. l. n. d*, in-f°, placard. (C.)

Au bas de cette pièce sceau plaqué en cire rouge aux armes de Grenoble et en chef, un cor de chasse avec cette légende : *Chasseurs de Grenoble.*

785. Opinion de M. DISDIER, capitaine en second de la compagnie des chasseurs, dans l'Assemblée de MM. les officiers de la garde nationale de Grenoble tenue le dimanche 24 janvier 1790, sur l'invitaton de se réunir à la fédération de Valence. *S. l. n. n.*, in-8°, 6 p. (C.)

— Déclare que le projet de fédération est contraire aux lois et combat cette réunion, montre que la ville de Grenoble n'est pas restée dans une *léthargie* comme on le lui reprochait. « N'étiez-vous pas aussi en bute aux reproches, lorsque le 14 juin 1788 vous donnâtes le premier et le plus grand exemple de courage contre

le despotisme qui régnait alors, on vous blâme de n'avoir pas fait encore de fédération? Eh quelle fédération fut plus glorieuse et plus auguste que celle de Vizille ! N'est ce pas vous qui l'avez provoquée ?... »

786. Délibération prise par les gardes nationales de Grenoble, le 26 janvier 1790. *Grenoble, imp. de Vve Giroud et fils*, 1790, in 8°, 7 p. (G.)

On se rendra à l'invitation des gardes nationales de Valence de se réunir en cette ville le 31 de ce mois à l'Assemblée fédérative. Discours de M. BARRAL-MONTFERRAT, lieutenant-colonel.

787. Délibération de la garde nationale de Grenoble. Du 26 janv. 1790. *A Grenoble, de l'imp. de Vve Giroud et fils, au Palais 1790*, in-8°, 8 p. (G.)

Discours du lieutenant-colonel de BARRAL-MONTFERRAT. — Nomination des députés pour se rendre à la fédération de Valence.

788. Observations rédigées à la hâte sur un objet très important pour la ville de Grenoble et pour l'ordre public en général. *S. l. n. n. n. d.*, (26 janvier 1790) in-8°, 4 p. n. chiff. (G.)

Objections sur l'invitation faite par la ville de Valence — la milice de la ville de Grenoble se rendra à la fédération de Valence le 31 janv. — cette brochure fut distribuée par le porteur des *Affiches de Dauphiné*. Voyez le n° du 28 janvier.

789. Avis aux soldats de la milice nationale de

Grenoble (26 janv. 1790) *s. l. n. n.*, in-8°, 2 p. n. chif. (G.)

« On sema hier dans le public le bruit que l'invitation des Valentinois avait pour objet de faire demander par la confédération, l'établissement de la cour supérieure dans leur ville, citoyens, cette rumeur perfide est une fausseté..... »

790. Courte réponse « aux observations rédigées à la hâte sur un objet qu'on dit être très important pour la ville de Grenoble et pour l'ordre public en général. » *S. l. n. d.* (Grenoble, 27 janvier 1790) in-8° 4 p.

Débat entre la municipalité de Grenobls et la milice citoyenne de la même ville au sujet de la fédération de Valence.
V. la *Vedette des Alpes*, n° 50 du 27 janv. 1790.

791. A mes chers camarades les grenadiers de la garde nationale de Grenoble, sign. FERRAND, grenadier. *S. l. n. d.* (janv. 1790) 12 p. (V.)

792. Discours prononcé par M. le curé de Montélimar (l'abbé COURTOIS dit le COURGEUX) le 30 janvier 1790, après avoir prêté le matin le serment ordonné par le décret du 27 novembre 1890 *(sic). Valence, imp. de P. Aurel*, in-8° 14 p. (G.)

793. Seconde exhortation prononcée dans l'église cathédrale de Grenoble par M. Hélie, curé de Saint-

Hugues le 31 janvier 1790. *S. d.* (1790) in-8° 24 p. *A Grenoble, de l'imprimerie de J.-M. Cuchet.* (M.)

L'objet de l'auteur est de prouver que la paix repose essentiellement sur l'amour du prochain, et sur l'obéissance aux décrets de l'Assemblée nationale sanctionnés par le roi. La première exhortation est du 18 octobre 1789.

794. Confédération de la ville de Valence, du 31 janvier 1790 *S. l. n. n.* in-4° 32 p. (G.)

Suivent les noms des 294 villes et bourgs qui ont adhéré à la fédération, ceux des commissaires et des gardes nationales p. 24; délibération des districts de la ville de Grenoble du 26 janv. 1790 p. 26. Discours de M. de RAVEL, colonel de la garde nationale de Valence, de M. DAUPHIN, capitaine de la garde nationale de Valence, p. 30; Discours de M. DESHIÈRES DE MIRAVAL, au camp de Valence, etc.

Cette fédération fut très imposante par le nombre de villes, bourgs et communautés qui s'y firent représenter. On y compta en effet 10,000 hommes en armes qui représentaient environ 100,000 hommes.

795. Relation intéressante, authentique et bien circonstanciée de la grande confédération patriotique des habitants des deux rives du Rhône, qui a eu lieu le 31 janvier (1790) sous les murs de Valence en Dauphiné, *s. d. De l'imp. de la Vve Herissant, rue Neuve-Notre-Dame*, in-8° 8 p. (G.)

12,000 hommes étaient réunis à Valence; après le Serment, FAUJAS DE SAINT-FOND rédigea dans l'église Saint-Jean le procès verbal de l'Assemblée fédérative. M. DESHIÈRES DE MIRAVAL colonel de la garde nationale de Meysse en Vivarais prononça ensuite un discours patriotique qui se termine par cette phrase : « Les fédérations feront le tour du monde, comme la cocarde pa-

triotique. Elles n'iront pas aussi vite, parce qu'elles ne marchent que le dimanche, mais elles arriveront. »

796. Copie d'une lettre écrite par un soldat de la garde nationale de Valence, le 11 février 1890 in-8° *S. n. n.l. n. d.* 8 p. (C.)

Il raconte d'abord l'assassinat de M. de VOISIN à Valence, plus loin il s'écrie : « Voilà le but, cette confédération tant annoncée n'est dans le fond qu'un vain étalage d'uniformes assez propres, de mauvaise musique, d'armes encore plus mauvaises. Quelques bons paysans, quelques bons citadins, fanfarons composent la grande masse... »

Pièce fort rare, contre les fédérations.

797. Fédération de la ville de Saint-Marcellin en Dauphiné, composée de gardes nationales de quarante villes, bourgs et communautés du Dauphiné. du 2 février 1789, *S. l. n.n.* in-4° 20 p. (G.)

« 1,000 hommes en armes y représenteront 19,740 hommes de gardes nationales. »

Discours de M. de REYNAUD, colonel de la garde nationale de Saint-Marcellin aux gardes nationales le 2 fév.; de M. BERRUYER-DUBRUSSET, maire de la ville, de M. OGIER DE LA COTTERIE, colonel de la garde nationale de Vinay. de M. de RIVOLE, commandant de la garde nationale de Tullins, de M. SYLVESTRE SAINT-ROMME, colonel de la garde nationale de Roybon, de M. VALLIER commissaire de la garde nationale de Saint-Marcellin; après le serment p. 13. Fédération de Saint-Marcellin suivie de la liste des officiers et soldats présents, enfin discours prononcé le 4 fév. par M. NUBLAT DE LA BRETONNIÈRE.

798. Récit de ce qui s'est passé au bourg de Vinay, à la nomination de la municipalité. Du 2

février 1790. *Grenoble, imp. de J. Cuchet*, in-8°, 8 p. (G.)

Récit de la « conduite patriotique des habitants de Vinay ». P. 6 : discours prononcé par M. OGIER DE LA COTTERIE, colonel de la garde nationale de Vinay, à la fédération de St-Marcellin, le 2 fév. 1790.

799. Observations pour servir à fixer les départements et les districts du Dauphiné. *De l'imp. de Devaux, rue des Boucheries St-Honoré, n° 8*, 1790, in-4°, 8 p. (C.)

800. Grenoble, le 2 février 1790. Lettre circulaire de l'accusateur public près le tribunal criminel du département de l'Isère, signée COUTURIER (sig. autog.) *S. l. n. n.*, in-4°, 8 p. (M.)

Relative à l'installation du tribunal criminel, instruction aux juges de paix sur les lois.

801. Département de l'Isère décreté le 3 fév. 1790 par l'Assemblée nationale, divisé en 4 districts et 91 cantons. *A Paris, chez Dumez, directeur de l'Atlas national, rue de la Harpe, n° 28*, in-f°-plano.

Carte gravée par d'HOUDAN, 540 sur 600 mill.

802. Paris, le 3 fév. 1790. Lettre circulaire (de M. CAZE DE LA BOVE) aux officiers municipaux. *S. l. n. d.*, in-4°, 4 p, n. chiff. (G.)

Il adresse divers imprimés, lettres patentes du roi... et demande le procès-verbal d'élection des personnes nommées aux fonctions municipales. (Signature autog.)

803. Extrait du journal de Paris. Assemblée nationale, séance du 4 fév. 1790. *De l'imp. de J. Allier 1790,* in-8°, 7 p. (M.)

A la p. 7, un avis de l'imprimeur annonce que « la Société Patriotique de Grenoble a fait imprimer l'extrait ci-dessus à ses frais, pour le répandre avec profusion dans les campagnes ; son but est de propager les sentiments qui y sont développés avec cette force et cette touche brillante qui distinguent particulièrement l'excellent rédacteur du journal de Paris. — Les ennemis de la Révolution font de nouveaux efforts pour se relever, ils ne rougissent pas de révoquer en doute les intentions paternelles du Roi... »

804. Discours prononcé par le roi à l'Assemblée nationale le 4 fév. 1790. *A Grenoble, de l'imp. Royale 1790,* in-4°, 8 p. (G.)

805. Adresse des officiers municipaux de Montélimar, à la commune de la même ville. Montélimar *s. d.* (4 fév, 1790), in-8°.

A pour but d'accélérer le payement des impositions courantes. Adresse patriotique, signée Beauthéac de Grandval, maire, etc...

806. Procès-verbal de démarcation des limites du département de l'Isère et de la circonscription des cantons, déposé au comité de constitution par les députés de ce département, conformément au dé-

cret du 9 janvier 1790 et adressé aux commissaires du roi pour la formation du département de l'Isère (en fév. 1790). *A Grenoble, de l'imp. de J. Allier, imprimeur du Roi 1790*, grand in-f° de 24 p. n. chiff.

L'avertissement est signé: Jacques Fortunat SAVOYE, Jean-Pierre CHEVALIER, Louis ROYER.

807. Discours prononcé par M. BAUTHÉAC de GRANVAL, maire de Montélimar, le 5 janvier 1790, jour du serment, *s. l., n. d.*. in-8°, 7 p. (V.)

808. Délibération de la communauté de Sassenage concernant la nomination des officiers municipaux, (8-10 fév. 1790.) *A Grenoble de l'imp. Vve Giroud et fils*, In-8°, 7 p. (G.)

8 fév. nomination du président et d'un secrétaire : M. Jean DREVET et Pierre OGIER. élection du maire, M. Jacques-Laurent FERRAND.
9 fév. — Elections des officiers municipaux.
10 fév. — Election de douze notables. Prestation de serment.

809. Lettre circulaire aux officiers municipaux, du 9 fév. 1790, signée : DURFORT (sign. autog.) *S. l. n. d.*, in-4°, 2 f. n. chif. (G.)

Il adresse le discours du roi prononcé dans l'Assemblée nationale le 4 de ce mois.

810. Société des amis de la constitution. Motion

de l'un des membres de la société des amis de la constitution de Valence, département de la Drôme, dont l'impression a été ordonnée dans l'Assemblée du jeudi 10 février, pour être répandue et envoyée à toutes les sociétés du même titre, avec lesquelles elle est en correspondance, relativement à l'addition faite au serment des associés, à l'invitation du club des Jacobins de Paris, et comme plusieurs autres sociétés qui lui sont affiliées. *Valence, imp. de P. Aurel*, in-4°, 4 p. (G.)

« La base et le but de la Société est le désir de la paix publique et particulière etc... » Discours qui prêche l'union.

811. Délibération du maire (Victor-Narcise COINDE-LATIVOLIÈRE) et des officiers municipaux de Voreppe du 11 fév. 1790. *Grenoble. de l'imp. de J.-M. Cuchet, imp. des Etats et de Voreppe*, in-4°, 7 p. (C.)

Contient le discours de M. COINDE-LATIVOLIÈRE, qui vient d'être nommé maire de la commune de Voreppe, il propose de présenter une adresse à l'Assemblée nationale « pour l'assurer de notre respectueux dévouement, de notre adhésion à ses décrets... » suit (p. 5) le discours de M. BEYLIÉ. colonel de la garde nationale. il fait l'éloge du maire qui vient d'être élu, et adhère à la fédération qui doit avoir lieu à Valence le 14 de ce mois.

812. Fédération de la ville de Romans, du 14 février 1790. *s. l. n. d.*, in-8°, 28 p.

5600 gardes nationales étaient rassemblées à Romans au lieu

du Camp. Suivent les discours de M. le baron de GILLIERS, colonel général des gardes nationales de Romans, de M. DUPORT-ROUX, maire de Romans, p. 25 : copie des lettres écrites à M. le président de l'Assemblée nationale 26 fév. 1790, à M. de la Tour-du-Pin et à M. Necker.

813. Adresse au roi par la fédération de Romans, du 14 fév. 1790. (Extrait du *Journal de Lyon*, n° 11, 23 mars, 1790, p. 162-164.)

Après la lecture faite par le commandant de la fédération M. de GILLIERS, « nous jurâmes avec transport d'être fidèles à notre roi. Il fut de plus, arrêté par la fédération que le discours du roi du 4 fév. seroit imprimé en tête du verbal comme le gage sacré de la liberté,» ils prièrent aussi de M. de GILLIERS, d'engager l'Assemblée à s'occuper incessamment de l'organisation des gardes nationales.

814. Rôle des citoyens de la ville de Grenoble, électeurs et éligibles qui doivent concourir à la formation de la nouvelle municipalité ordonnée par les décrets de l'Assemblée nationale ; rédigés sur les rôles d'impositions directes et locales qu'ils payent dans la ville de Grenoble. *A Grenoble de l'imp. de Vve Giroud et fils, imp. de la ville 1790.* in-4°, 84 p.

815. Courrier patriotique des départements de l'Isère, des Alpes et du Mont-Blanc ou l'*Ami de la Constitution*, pet. in-4° (269 sur 210 mill.) 4 p. quelquefois 6 p. avec supplément à 2 col. imprimé surtout de 1794 à 1796 sur un très mauvais papier gris.

A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imprimeur du département de l'Isère (G.)

Il a paru tous les deux jours, du 16 février 1790 au 12 mars 1798 (n° 187) époque à laquelle un arrêté du directoire exécutif, du 15 ventôse an VI (5 mars 1798) le prohiba comme étant l'écho des feuilles les plus contre-révolutionnaires. On jugera, dit Colomb de Batines, par les deux épigraphes suivantes qu'il adopta pendant quelque temps, qu'il n'avait pas toujours été rédigé dans un esprit de réaction royaliste : *La contre-révolution peut s'appeler une fête mobile, que les aristocrates ne savent dans quel mois placer. On les empêchera bien de la chômer jamais.— Les Etats sont égaux et les hommes sont frères. Liberté! Liberté! ton trône est en ces lieux.*

Ce journal porta successivement les titres suivants :

Journal patriotique de Grenoble 16 février 1790, 5 juin 1792. A *Grenoble, de l'imprimerie de J. Allier, imprimeur de la Société des amis de la Constitution*, in-4° 4 p. à 2 col.

Journal patriotique de Grenoble et du département de l'Isère 10 juin, 9 déc. 1792.

Courrier patriotique des départements de l'Isère, des Alpes et du Mont-Blanc ou l'*Ami de l'Egalité*, 9 déc. 1792, 15 fév. 1794 (les n°° du 9 déc. et 11 déc. (128 et 129) portent le titre en 5 lignes, les autres en trois).

Courrier patriotique des départements de l'Isère; des Alpes et du Mont-Blanc ou l'*Ami de la Constitution*, 15 fév. 1794, 12 mars de 1796 à 1798 on y ajouta ces mots : rédigé par le cit. Cuchet.

816. A Nantes, le 16 février 1790. Messieurs et chers compatriotes... *Grenoble*, in-4°.

Les officiers municipaux de Nantes écrivent à la municipalité de Grenoble, en l'engageant « s'il survenait par hasard quelques troubles dans les cantons à n'employer pour les apaiser que les voies de persuasion. » La municipalité de Grenoble a publié cette ettre, dit les *Affiches du Dauphiné*, n° 37 du 27 mars 1790.

817. Lettre de M. Caze de la Bove (Paris, 18

fév. 1790) aux officiers municipaux. *S. l. n. d.* in-4° 2 p. (sign. autogr.) (G.)

Ordonnant de transcrire sur les registres les lettres patentes du roi contenant diverses dispositions relatives aux assemblées de communautés et aux assemblées primaires.

818. Cérémonial qui sera observé pour l'installation des officiers municipaux dans l'église de N. D. le 18 du présent mois (fév. 1790). *A Grenoble, de l'imprimerie de J.M. Cuchet, s. d.* (1790), in-8°, 4 p.

Les présidents et les secrétaires de chaque district, vêtus de noir et en cheveux longs, se placeront dans le chœur à droite et à gauche de l'autel.

Les officiers municipaux et notables seront vêtus de noir et en cheveux longs. — Discours sur la cérémonie. Serment, *Te Deum*, etc.

819. Discours que M. Savoye de Rollin, avocat général et président du cinquième district, a prononcé avant le serment des officiers municipaux dans l'église cathédrale de Grenoble et celui de M. le maire à la maison commune (18 février 1790) (Grenoble) *Allier* 1790 in 8° 7 p.

A été publié dans le supplément du numéro 3 du *Journal patriotique de Grenoble* du 20 fév. 1790.

820. Adresse de la ville de Mens à l'Assemblée nationale. Du 21 fév. 1790. *A Grenoble, de l'imprimerie de J. Allier*, 1790 in-8° 7 p.

Exprime la reconnaissance et les vœux des citoyens de Mens aux législateurs de la France. Signée : BERMOND, maire, SIBEY, RICHARD, BACHASSE, MAILLEFAUD, BÉRANGER, etc., ACCARIAS, secrétaire.

821. Situation de la Côte Saint-André. *A Grenoble, de l'imp. de J.-M. Cuchet, imp. des Etats*, in-8° 3 n. chiff. (C.)

Mémoire anonyme (de M. PASCAL, maire de la Côte) par lequel il demande un district pour ce canton. Sur la première page, un plan figure le pays environné de tous les villages voisins.

822. Délibération de la Cote-Saint-André du 22 fév. 1790. *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imprimeur des Etats et de la ville de la Côte-St-André*, in-8° 8 p. (G.)

Pétition à l'Assemblée de Moirans sur la division du département. « Cette division prive un vaste canton de tous les avantages qu'il avait droit d'attendre. » Suit la lettre d'envoi de PASCAL, maire de la Côte.
Une partie des lignes 30 et 31 ont été biffées.

823. Réflexions sur le bailliage de St-Marcellin. *De l'imp. de Devaux, rue des Boucheries St-Honoré*, 1790 in-4° 8 p. (C.)

824. Adresse aux illustres représentans de la nation par les curés à portion congrue, du diocèse de Valence (du 22 fév. 1790) avec pièces justificatives. *S. l. n. n. n. d.* 1790. in-8° 6 p. (G.).

« Quelle situation pénible pour des curés, d'être forcés de porter à vos pieds leurs doléances contre le bureau du diocèse de Valence !... Vous ne verrez pas sans indignation des curés opprimés par le pouvoir arbitraire d'un bureau diocésain ». Cette adresse a pour auteur l'abbé GRASSON, curé de Montmeiran.

825. Adresses à l'Assemblée nationale et au roi ; par le conseil général de la commune de Grenoble. 24 février 1790. *A Grenoble, de l'imp. Cuchet, imp. des Etats de la ville*, in-8°, 7 p. (G.)

« La commune de cette ville, dont l'ancienne administration avoit enchaîné tous les sentiments, consacre les premiers jours de la liberté qui lui est rendue, à vous en témoigner sa reconnaissance... » Adresse au roi : «...C'est au moment ou vous avez contracté l'engagement solennel de maintenir et de défendre la constitution, que les citoyens de Grenoble en recueilloient les premiers fruits. « Ah ! sire, que de droits vous avez acquis à notre reconnaissance ! »

826. Assemblée générale de la commune de Châteauneuf-d'Isère, du 28 février 1790. *S. l. n. d.*, in-8°, 8 p. (G.)

La commune renouvelle « son vœu pour que ses représentants ne se séparent point, que l'entier édifice de la constitution ne soit parachevé. »

827. Remplacement général des droits onéreux, présenté à l'auguste Assemblée nationale et dédié aux français, par M. JURIE DESCAMIERS, prés le Mont Pila, l'un des commettans au pays de Forez, février 1790. *A Vienne, de l'imprimerie de la veuve Vedeilhié*, 1790, in-8°, 38 p. (M.)

828. Aux amis de la constitution de Grenoble. *S. l. n. n.*, in-8°, 4 p. (G.)

Discours prononcé par COINDE LATIVOLLIÈRE. Il exprime sa reconnaissance à la société de l'avoir agrégé à leur compagnie.

829. Mariage des prêtres, par l'abbé Dramel. *Grenoble*, 1790, in-8°.

« Qu'il seroit beau de voir dans chaque ville, dans chaque village une famille établie pour être le modèle de toutes les vertus. A la place de toute cette foule d'égoïstes que l'église rassemble, la patrie aurait des hommes et des citoyens... qu'il est triste, qu'il est désespérant d'être forcé de vivre isolé toute sa vie. » V. le *Journal patriotique de Grenoble*. Supplément au n° 28, du 20 avril 1790, qui donne un compte rendu de cette brochure.

830. Observation. Les représentants de la nation vont donc anéantir cette prédilection légale, si contraire aux droits de l'homme.

Plus de droit d'aînesse...

S. l. n. d., (Grenoble, mars 1790), in-8°, 4 p. (G.)

Brochure rédigée par les frères CHABOUD, de Grenoble.

831. Lettres-patentes du roi sur le décret de l'Assemblée nationale, du 2 février 1790 qui, en interprétant en tant de besoin, celui du 23 janvier précédent, porte que dans le *Dauphiné*, les quittances de la moitié des décimes de 1789 ne seront reçues qu'en compensation de la capitation per-

sonnelle et de la taille et impositions accessoires... Données à Paris le 3e jour de mars 1790. *Grenoble, de l'imp. Royale* in-f° placard.

Autre édition : *A Paris, chez N. H Nyon, imp. du Parlement, rue Mignon.* 1790, in-4°, 3 p. (G.)

832. Lettres patentes du roi, sur décrets de l'Assemblée nationale des 15 janvier, 16 et 26 février 1790, qui ordonnent la division de la France en 83 départements; données à Paris le 4 mars 1790. *A Grenoble, de l'imp. de Vve Giroud et fils, imp. de NN. de Parlement.* 1790, in-8°, 32 p.

Autre édition. *A Grenoble, de l'imprimerie Royale.* 1790, in-f°, placard sur 5 col, et en 3 pièces.

Le Dauphiné est divisé en trois départements :

1° Le département des *Hautes-Alpes* divisé en 4 districts dont les chefs-lieux sont : *Gap, Embrun, Briançon, Serres.* — La première assemblée des électeurs se tiendra à *Chorges.*

2° Le département de la *Drôme* est divisé en 6 districts dont les chefs-lieux sont : *Romans, Valence, Crest, Die, Montélimar* et le *Buis.* — La première assemblée se tiendra à *Chabeuil.*

3° Le département de l'*Isère* est divisé en 4 districts dont les chefs-lieux sont : *Grenoble, Vienne, Saint-Marcellin* et la *Tour-du-Pin.* — La première assemblée des électeurs se tiendra à *Moirans.*

833. Extrait d'un discours de M. Cerceau, curé de la paroisse de Congis, près de Meaux, et maire de la municipalité de ce lieu, prononcé à ses paroissiens, le dimanche 7 mars, lors de la prestation

du serment civique, inséré dans le n° 34 du journal patriotique, et réimprimé par ordre de la société des amis de la constitution, établie à Grenoble, (7 mars 1790). *A Grenoble, de l'imp. de J. Allier, imp. de la Société*, 1790, in-8°, 5 p. (G.)

Ce discours avait pour titre : La constitution vengée des inculpations des ennemis de la Révolution.

834. Délibération des officiers de la garde nationale du Briançonnois, relative à la fédération projetée de la garde nationale des Villes et Communes des montagnes du Haut-Dauphiné. (Du 7 mars 1790). *A Grenoble, de l'imp. de J. Cuchet, imp. des Etats de Dauphiné et de la municipalité de Briançon*, in-8°, 4 p. (G.)

Ils arrêtent d'inviter les gardes nationales des hautes montagnes du Dauphiné, pour se rendre à la plaine des Crottes, le 25 avril prochain « à l'effet de resserrer les Nœuds de la Fraternité et du Patriotisme; de réitérer, en présence des députés respectifs, le Serment solennel d'adhérer aux Décrets de l'Assemblée Nationale, de maintenir de tout leur pouvoir la nouvelle constitution de la monarchie, et d'être fidèles, jusqu'au dernier soupir, à la nation, à la loi et au roi ».

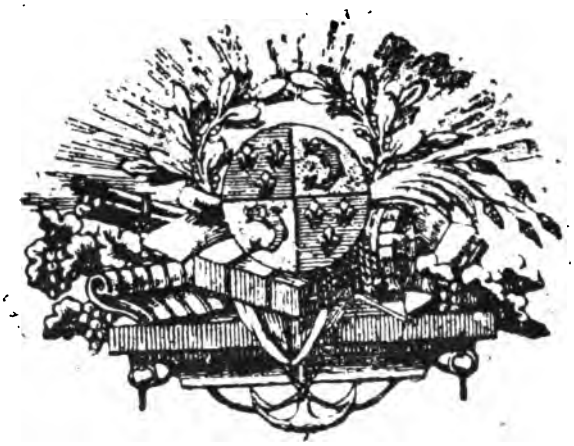

835. Tableau contenant les revenus, les dépenses et les dettes de la ville de Grenoble, au 18 février 1790, époque de l'installation de la nouvelle municipalité. Fait en bureau le 8 mars 1790. Signé : BARRAL DE MONTFERRAT, maire; GAUTIER, MICHEL, GENEVOIS-DUROISON, ROYER DE LOCHE, officiers municipaux, DUPORT, proc. de la commune. *A Grenoble, de l'imp. de J.-M. Cuchet, imprimeur des Etats et de la ville*, in-4°, 13 p. (G.)

	liv. s. d.
Les revenus de la ville sont de	115,485. 9. 9
Les dépenses « de	127,572. 2..7
La dépense excède la recette de	12,086.12.10

836. Extrait du registre des dons patriotiques tenu par ordre de l'Assemblée nationale (du 7 septembre 1789 au 8 mars 1790) *Versailles, chez Baudoin 1789,* in-8°, (G.)

Il fut imprimé chaque semaine l'extrait de ce registre, par décret de l'Assemblée nationale du 21 sept. 1789. Nous y relevons les dons faits par des particuliers ou par des municipalités de Dauphiné

5e semaine. 5 oct. 1789. — Délibération de la municipalité de Crest du 6 sept., portant projet d'une souscription patriotique.

8 septembre. — Procès-verbal des citoyens de la même ville, dans lequel, après un discours patriotique de M. DAUBENAS, premier échevin, la souscription projetée fut ouverte. Noms des souscripteurs p. 25 à 38. p. 46. SERVAN offre 6000 liv.

6e semaine. 9 octobre. — La ville de Romans et le Péage-de-Pisançon offrent 8000 liv. (p. 16).

Mlle BRENIER DE BELAIR, de Romans, fait don de 600 livres de pension dont jouissait son frère Jacques-Charles BRENIER DE PRÉVILLE.

Le sieur TABARIN, de Romans, inventeur d'un tour perfectionné à filer la soie, fait don d'une chaine et montre en or. (p. 29)

M. de DELLEY d'AGIER, maire de Romans, 1200 liv. (p. 29).

La ville de Saint-Marcellin ouvre une souscription (délib. du 1er octobre) p. 36.

Le père CHOMEL, gardien des Cordeliers de Moirans 180 liv. (p. 52).

7e semaine. 20 octobre 1789. — Jacques de TARDIVON. ancien abbé de Saint-Ruf, offre 12 plats et diverses pièces de vaisselle, le tout pesant 72 marcs d'argent (lettre du 8 oct.) p. 7.

Lettre de M. Hugues de la GARDE, du 13 oct. qui annonce au nom des habitants du village de la Garde-Adhémar, un don gratuit de 3141 liv. Liste des souscripteurs (p. 16 à 25.)

9e semaine. 3 nov. — Les Consuls de Grenoble offrent au nom du

Chapitre de Die des vases sacrés pesant 20 marcs d'argent (p. 6).

10e semaine. 7 nov. — François-Ignace COLONIEU, ancien curé de Bayonne-les-Grignan, offre 4170 liv. (p. 26).

11e semaine. 17 nov. — MARGOT, châtelain de Saint-Laurent-du-Pont, abandonne une rente de 54 liv. 13 s. 1 den. Lettre du 4 de ce mois p. 12.

12 semaine. 21 nov. 1789. — Délib. de Bressieu, offre l'abandon de 12.650 liv., capital d'une rente constituée à son profit. (p. 3)

13e semaine. — Délib. du 11 oct. 1789, de la communauté de Roybon, qui fait don et remise d'un capital de 4796 liv. (p. 23).

15e semaine. 12 déc. — Don du sieur APRIN, négociant à Virieu (p. 1)

13 déc. Saint-Michel-de-Paladru offre un capital qui lui est dû par le Roi (p. 6).

17e semaine. 13 déc. 1789. — Saint-Bonnet-en-Champsaur abandonne une rente de 90 liv. 4 s. 8 deniers de rente perpétuelle (p. 6. No 987.

Saint-Marcellin fait don d'une somme de 108 liv. et de plusieurs bijoux.

L'abbaye de Bonnevaux offre 4000 liv. Les chanoines de Malte-de-Saint-Antoine, 4000 liv. Le Bourg-lès-Valence, le montant du rôle de supplément d'imposition sur les biens des ci-devant privilégiés pour les six derniers mois 1789.

18e semaine. 4 janv. 1790. — Châtillon en Dauphiné abandonne une rente de 26 liv.

La cathédrale de Gap, une rente de 87 liv.

La communauté de Bourgoin, une rente au principal de 16,685 liv. (par délib. du 28 octobre 1789).

19e semaine. 11 janv. — Les habitants de Saint-Julien-en-Champsaur, une rente au principal de 143 liv.

Saint-Barthélemy-de-Buisard, 10 liv. (délib. du 27 déc).

Les maitres cordonniers de Grenoble offrent 300 liv. (16 janv.)

20e semaine. 18 janv. — Iseron, le montant du rôle de supplément d'imposition sur les biens ci-devant privilégiés.

Benevent, une rente de 90 liv.

23e semaine. 9 fév. — Les maitres cordonniers de Gap, une somme de 200 liv. (délib. du 28 janvier.)

24e semaine. 15 fév. 1790. — Mme Anne de VAUGRAND, veuve de M. de Roux, de Valence, 3000 liv.

26e semaine. 1er mars 1790. — La paroisse de Brié, une rente au principal de 931 liv.

La paroisse de Vaulnaveys, les intérêts d'uue rente de 1356 liv.

27e semaine. 8 mars. — La Bâtie-Vieille, 166 liv.

Corps, une rente au principal d'environ 3000 liv. (délib. du 20 fév.)

28e semaine. 15 mars. — Dieulefit, 22.545 liv. de contribution patriotique.

29e semaine. 22 mars. — Saint-Laurent du-Pont abandonne ce qui doit revenir en moins imposé du rôle de supplément d'imposition sur les biens ci-devant privilégiés pour les six derniers mois de 1789 (délib. du 6 janv.).

27 mars. La ville du Buis offre l'imposition des biens ci-devant privilégiés pour les six derniers mois de 1789 (délib. des 26 déc. et 13 fév.).

30 mars. Chapareillan, l'intérêt d'un capital de 6076 liv.

Seyssel, une rente de 24 liv. 75 sol.

30e semaine. 20 avril. — Vinay, l'abandon d'une rente de 127 liv. 18 sol. 5 den. La somme de 2000 liv. léguée par le marquis de Lestang, seigneur de Vinay, par son codicille du 25 janv. 1698.

33e semaine. 22 avril 1790. — Les notaires de Die, donnent 66 liv. Ceux de Valence, 36 liv. Ceux de Vienne, 144 liv.

24 avril. La paroisse de Thevs, fait abandon d'une rente, au capital de 3.270 liv. (délib. du 30 janv.)

26 avril 1790. La ville du Pont-de Beauvoisin offre une somme de 335 liv. 5 sol.

La communauté des maitres gantiers de Grenoble, une somme de 2000 liv.

35e semaine. 10 mai. — Les habitants de la Grave abandonnent une rente créée au principal de 6649 liv.

15 mars. La communauté de Saint-André-en-Beauchêne offre le supplément d'imposition sur les biens ci-devant privilégiés pour les six derniers mois de 1789.

39e semaine, 10 juillet. — Les ouvriers gantiers de Grenoble, une somme de 200 liv.

41e semaine. 2 sept. — La communauté de La Bâtie-d'Arvillard, abandonne une rente de 24 liv. 19 s. 9 d.

43e semaine. 29 oct. — La ville de Crémieu abandonne une rente de 64 liv. 18 s. 2 d.

Les communautés de Tréminis et de Saint-Antoine font abandon de l'imposition des biens ci-devant privilégiés pour les six derniers mois de 1789.

La Mure, abandonne une rente de 209 liv. 2 s. 11 d.

44e semaine. 20 déc. — Les officiers municipaux de Grenoble

offrent, au nom de M. Fleury-Paturel, 4 onces 22 deniers d'argenterie, et de la part de M. André, avocat, 4 marcs 5 onces 21 deniers aussi d'argenterie.

837. Adresses à l'Assemblée nationale et au roi, par le conseil général de la commune et la garde nationale de Voreppe, 10 mars 1790. *A Grenoble, de J.-M. Cuchet, imp. des Etats et de la municipalité de Voreppe*, in-8°, 4 p. (C.)

Adhésion à tous les décrets de l'Assemblée. Ces adresses ont été publiées dans le n° 234 : *Assemblée nationale, commune de Paris* du 26 mars 1790 p. 7.

838. Grenoble, le 10 mars 1790. Amis et compatriotes... *S. l. n. d.*, in-4°, 4 p. (G.)

Autre édition *S. l. n. d.*, in-4°, 4 p., caractères italiques.

Lettre circulaire des gardes nationaux de Grenoble aux autres gardes nationales du Dauphiné relative à la fête de la Fédération du 11 avril prochain, (suit) : Extrait des registres des délibérations de la municipalité de la ville de Grenoble du 5 mars. — (Arrêté par lequel elle autorise la fédération demandée par 172 citoyens actifs et par les sept districts de la ville, au 11 avril prochain) — cette circulaire porte les signatures autogr. de MM. Luc Bernard, capitaine-commandant; Dolle aîné, major: Mollard, Dupuy, sous-aide major; Royer des Granges.

839. L'Assemblée nationale, messieurs, etc... Lettre du procureur général, syndic des Etats de Dauphiné (Falquet-Travail) aux communautés de la province, pour la formation au plus-tôt des

états des biens ecclésiastiques. Grenoble 13 mars 1790. *s. l. n. d., (Grenoble, Cuchet 1790)* in-4°, 2 p. (M.)

Lettre circulaire avec signature autographe de FALQUET-TRAVAIL.

840. Délibération des municipalités de Bisonnes, Chabons, Longe-Chanal, Eydoche, Nantouin et Mouttier-Bocsozel, dépendantes du département de l'Isère. Du 13 mars 1790, in-8°, 16 p. (M.)

Adhésion à tous les décrets, et à la p. 9. Mémoire pour les communautés de Bisonnes, Chabons, Pupetières, Longechanal, Eydoche, Nantouin et le Mouttier-Bocsozel, au sujet de l'inféodation faite par le roi en 1769 à MM. de CHABO et DESSUILLE du territoire des grand et petit Liers.

841. Observations contre la liberté des nègres, et sur la nécessité d'en maintenir la traite ; dédiées à Messieurs des chambres du commerce maritime de Bordeaux et Marseille par M. LE GRAND, jadis au service de l'Amérique, présentement acteur du théâtre de Grenoble. *A Grenoble, de l'imp. de Vve Giroud et fils, au Palais*, 14 mars 1790, in-8°, 15 f. (G.)

L'auteur soutient que la liberté des nègres pourrait causer un dommage à la France. Lettre à M. de CONDORCET, etc. Voyez les *Affiches de Dauphiné.*

842. Commission donnée par le roi, pour la for-

mation des assemblées primaires et des assemblées administratives du département de l'Isère. Du 7 mars 1790, suivie de l'instruction que le roi a ordonné être remise aux commissaires nommés par sa majesté pour la formation des assemblées primaires et des assemblées administratives du 14 mars 1789 pour le même objet. *Grenoble, imprimerie Royale 1790* in-4°, 11 p. (C.)

843. [Lettre du roi à Savoye de Rollin. A Paris le 8 mars 1790, p. 3] : « Instruction que le roi a ordonné être remise aux commissaires nommés par sa majesté, pour la formation des Assemblées primaires et des Assemblées administratives. Du 14 mars 1790. » *A Grenoble, de l'imp. de Vve Giroud et fils au Palais 1790*, in-8°, 7 p. (G.)

Lettre relative à la formation des départements, des districts et des municipalités.

844. Briançon, le 26 mars 1790. Messieurs nos chers frères et patriotes..... — Les commissaires de la garde nationale du Briançonnais : ROSSIGNOL, IZOARD, VASSEROT (sig. autog.) *S. l. n. d.*, in-4°, 2 p. (A. A.)

Circulaire invitant à la fédération fixée au 29 avril dans la plaine des Crottes, près d'Embrun.

845. Les deux gentilshommes ou le patriotisme

français, comédie en deux actes et en prose, par M. LEGRAND, de Soissons, acteur dans la troupe de M. Clairanson, représentée pour la première fois sur le théâtre de Grenoble, le 26 mars 1790. *A Chalon-s.-S., de l'imprimerie de Delorme Delatour, imprimeur du roi et de la ville*, 1790, in-8°, 26 p. (C.)

A la fin de la p. 26, se trouve la permission de jouer et d'imprimer cette pièce « à Grenoble, le 8 mars 1790, MICHON exerçant la police. »

846. Proclamation du roi (Louis XVI) sur un décret de l'Assemblée nationale concernant les pouvoirs des commissaires nommés par Sa Majesté pour la formation des assemblées primaires et administratives. Du 30 mars 1790. *Grenoble, imprim. Royale* (1790) in-4°, 2 p. n. chiff. (G.)

847. Rennes, le 31 mars 1790. Amis et compatriotes. *S. l. n. n. n. d.*, in-8° 7 p. (G.)

Lettre des gardes nationaux de Rennes, en réponse à celle adressée par les gardes de Grenoble : « L'intervalle qui nous sépare, ne nous permet pas de vous porter nous-mêmes l'expression de nos sentiments et d'adhésion aux principes de votre adresse, au serment patriotique que vous allez proférer. Ces principes sont gravés dans nos cœurs, et nous vous prions d'être auprès de tous nos frères qui se rassembleront dans vos murailles, les interprètes du plus inviolable attachement. »

848. Tableau des électeurs nommés dans les

assemblées primaires du département de l'Isère, divisé par districts et par cantons, dans l'ordre du procès-verbal de démarcation, déposé au Comité de constitution par les députés de l'Isère et adressé aux commissaires du roi pour la formation de ce département. *A Grenoble, de l'imprimerie Royale, chez J. Allier, imprimeur, s. d.* (avril 1790) 62 p.1 f. n. chiff., supplément, et un second suppl. de 2 ff. n. chiff. (G.)

849. Réponse pour M. DUBESSÉ, à la brochure intitulée : Mémoire pour servir à la justification du Conseil général de la ville de Romans par un citoyen de la même ville, 1790, *s. l.* in-8°, 7 p. (G.)

L'auteur est M. Dubessé; il se disculpte des injures lancées contre lui; il retrace ce qui s'est passé à Romans depuis le jour de la Fédération du 14 février 1790.

V. *Affiches du Dauphiné*, n° 40, 3 avril 1790.

850. Copie de la lettre écrite par M. le baron de Gilliers au rédacteur de la feuille du Patriote de Grenoble. Romans, le 4 avril 1790. *A Grenoble, de l'imp. de Vve Giroud et fils* in 8° 7 p. (G.)

Réponse à un article de la feuille du *Patriote* du 1er avril. « Je suis M, du nombre de ceux qui désirent le rétablissement de l'autorité royale... mais je le désire tel qu'il a été décrété par l'Assemblée nationale. Les décrets de l'Assemblée nationale voilà ma route ». Suit la copie de la lettre écrite par le baron de Gilliers à M. ALLIER, imprimeur à Grenoble, il le prie de faire parvenir sa réponse au rédacteur de la feuille en question.

851. Adresse de la Société des Amis de la Constitution de la ville de Crest, aux principales municipalités de la province. Règlement de ladite Société. Du 6 avril 1790. *Valence, Viret, s. d.* in-8° 13 p. (G.)

« Faites entrevoir au Peuple les grands avantages dont les décrets vont le faire jouir; apprenez-lui à connaître les droits et les devoirs de l'homme en société. » Suit, p. 7, le Règlement de la Société des Amis de la Constitution établie à Crest, en XV articles.

852. Lettre d'adhésion de la milice nationale de Cortée en Corse à la Fédération de Grenoble. Du 6 avril 1790, in-8° *s. l.* 7 p. (G.)

Imprimée en italien avec la traduction française en regard.

853. Proclamation des maire et officiers municipaux de la ville de Grenoble. (Du 9 avril 1790). *A Grenoble, de l'imp. de J.-M. Cuchet, imprim. des Etats et de la ville* in-8°.

Au sujet des précautions de police à prendre le jour de l'Assemblée fédérative.

854. Adresse d'un soldat de la milice nationale à l'Assemblée fédérative de Grenoble. *S. l. n. d.* (1790) in-8° 8 p. (G.)

Contre plusieurs décrets de l'Assemblée nationale.

855. Principes élémentaires de la monarchie

française, ou catéchisme patriotique, par un citoyen dauphinois (J. A. Doncieux fils, de Bourgoin). *S. l.* (1790) in-8°, 43 p. (T.)

856. Extrait des registres des délibérations de la compagnie des Dragons nationaux da la ville de Gap (du 5 avril 1790). *Grenoble, Vve Giroud et fils 1790*, in-8°, 4 p. n. chiff. (A.A.)

La compagnie des dragons nationaux de la ville Gap, décide qu'une députation de dix membres sera envoyée à la fédération de Grenoble « et que voulant participer autant qu'il était en elle à la fédération, elle assisterait le 11 courant à 10 h. du matin en armes, à une messe solennelle, afin de s'unir de cœur et d'esprit avec ses compatriotes et frères d'armes, et de jurer d'adhérer à tout ce qu'ils arrêteraient pour le bien de la patrie et le salut de l'Etat. »

857. Fédération de la ville d'Orange. Procès-verbal du 11 avril 1790. *Orange, Nicolau*, in-12, 20 p.

Le 11 avril 1790 se réunirent en armes sous les murs d'Orange des détachements des gardes nationales de la principauté, du Dauphiné, du Vivarais, etc. Cette assemblée composée de 4.000 hommes représentait, en comptant les adhésions, plus de 60.000 gardes nationaux.

858. Mémoire pour la ville de Bourgoin, en Dauphiné, à Nosseigneurs de l'Assemblée nationale. *De l'imp. de Sentier père, place Saint-Michel, 7*, in-4°, 8 p. (G.)

Une délibération du 6 janvier 1790 avait député MM. Tranchant

et SAINT-CLAIR dans le but de faire des démarches pour obtenir que Bourgoin soit choisi pour être chef-lieu de district. Ce mémoire, non daté, doit être du 5 ou 11 avril 1790.

859. Consigne générale pour la journée de la Fédération (à Grenoble) *Grenoble, Vve Giroud 1790* in-8°, 8 p. (G.)

860. A la fédération de Grenoble S. *l. n. d.* (1790), in-8°, 11 p. (G.)

... Soldats citoyens ! réunis sous nos murs pour faire exécuter les décrets de l'Assemblée nationale, l'honneur, la liberté sont vos guides; ne craignez pas de vous égarer... Soldats patriotes, méfiez-vous sans cesse des ennemis de la Révolution ; des nouvelles qu'ils sèment avec art, de toutes les démarches qu'ils font pour faire rendre aux ministres d'un roi vertueux le pouvoir de vous opprimer. Jurez sur l'autel de la patrie de maintenir de tout votre pouvoir la constitution du royaume ; jurez par l'honneur de voler au secours de vos frères. »

MÉDAILLE DE LA FÉDÉRATION DE GRENOBLE
11 AVRIL 1790

— Petite plaque de carton ovale, recouverte d'une étoffe de soie bleu de ciel et ornée, dans une double couronne qui suit la forme du carton, de trois fleurs de lis d'or, posées deux et une, entre lesquelles est un dauphin d'argent à droite, barbé et crêté de gueules, le tout brodé en paillettes et en cannetilles d'or et d'argent, et relevé avec de la soie rouge et noire. Collection de M. le baron de Franclieu. Ce dessin qui a été publié par M. G. Vallier dans son *Essai sur les fédérations martiales en Dauphine*, m'a été gracieusement communiqué par son auteur.

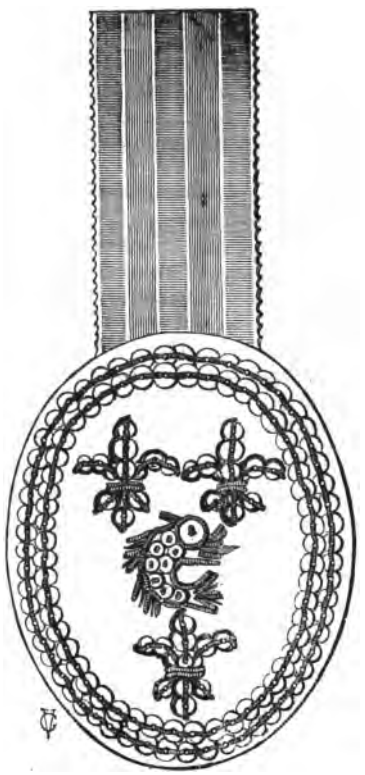

861. Procès-verbal de la fédératron de Grenoble. *A Grenoble, chez J. M. Cuchet, imprimeur des États de la ville* M D C C L X L × 4 (1790 avril) in-8°, 71 p.

Pièce intéressante tant pour les détails minutieux qu'elle donne sur cette fête que par la quantité de noms propres qu'elle renferme.

Elle contient : La délibération du corps municipal de Grenoble du 5 mars 1790.

Délibération de la garde nationale de Grenoble relative à la fédération de Valence (26 janv. 1790).

Lettre d'invitation aux gardes nationales des divers lieux du royaume (10 mars 1790).

Liste des détachements, députations, adhésions des gardes nationales de Dauphiné. — Des autres provinces du royaume.

Récit de la fête du 11 avril 1790, qui eut lieu au *champ de la Fédération* : au milieu du camp était placé un autel ; à l'entrée du camp une estrade destinée à placer l'orchestre. Dans les frises à l'entrée du camp, on lisait ces inscriptions :

La souveraineté réside dans la Nation.
Tous les hommes sont égaux en droits.
La loi et le Roi
Une nation est libre au moment où elle veut l'être

Et les inscriptions suivantes :

L'amour et la liberté les rassemble;
L'union les rend invincibles :
C'est pour la paix qu'ils sont armés :
Malheur à ceux qui voudraient la guerre !

Deux messes furent célébrées, l'une par M. Savoye, chanoine de la cathédrale, aumônier de la garde nationale ; l'autre par le R. P. Duboille, procureur des Dominicains. — Discours prononcé par M. Dolle, commandant.

A la p. 36 : Serment fédératif prononcé le 11 avril 1790. Suivent 16 pages de signatures. A la p. 55 et suiv. : Discours de M. ROISON, lieutenant-colonel de la légion Viennoise. — De M. MACORS, commandant du détachement de la Guillotière. — De M. le commandant de la députation du Bourg-de-Vaise. — De M. du SERRE, député de la Voute, en Vivarais. — De M. SIMOND, colonel du détachement de la Côte-Saint-André, — De M. le maire de Grenoble (12 avril). — Consigne générale pour la journée de la fédération. P. 63-68. Adresse à l'Assemblée nationale par la garde nationale de Grenoble. — Délibération du corps municipal de la ville de Grenoble du 3 mai 1790 et addition contenant les gardes nationales omises dans les premières listes

862. Serment fédératif prononcé le 11 avril 1790, dans le camp de la Fédération, sous les murs de la ville de Grenoble. *Grenoble, imp. de Vve Giroud 1790,* in 8°, 3 p. n. chiff. (G.)

« NOUS, députés des gardes nationales de la majeure partie de la France... jurons sur l'autel de la Patrie, en présence du Dieu des armées, de maintenir de tout notre pouvoir la nouvelle constitution du royaume, d'être fidèles à la nation, à la loi et au Roi, d'executer et de faire exécuter les décrets de l'Assemblée nationale sanctionnés par Sa Majesté », etc.

863. Relation de la fédération des milices nationales, réunies à Grenoble les 10, 11 et 12 avril 1790. Extrait du *Journal patriotique de Grenoble,* n° 26. *A Grenoble, de l'imp. de J. Allier,* 1790, in-8°, 8 p. (G.)

Curieux récit. — Voyez les *Annales patriotiques* et la *Gaîté patriotique* ou *choix de bons mots* etc., qui ont donné la relation de la fédération de Grenoble.

864. Copie de la lettre des citoyens de Lyon,

composant le détachement à la fédération martiale de Grenoble, à la garde nationale de Lyon. Du 12 avril 1790. Signée : BOLLIOUD DE CHANZIEU, commandant le détachement. *Lyon, A. Delaroche,* 1790, in-4°, 4 p.

Autre édition. *Paris, chez Baudoin, imp. de l'Assemblée nationale,* in-8°, 4 p. (G.)

Pièces donnant les particularités de la cérémonie célébrée le 11 avril 1790, au champ de la Fédération (Esplanade de la Porte de France). L'impression lyonnaise est fort rare.

865. Avantages de la nouvelle division du royaume, ou réponse aux observations de la commission intermédiaire des Etats de Dauphiné, par DUMOLARD. *S. n. n. l.* 1790, in 8°, 61 p.

Les observations de la commission intermédiaire auxquelles répond Dumolard, ont été imprimées sous ce titre : *Extrait du procès-verbal de la commission intermédiaire des Etats de Dauphiné,* du jeudi 17 déc. 1789. *S. l. n. d.*, in-8°, 12 p.

866. Discours prononcé par M. Vincent DUMOLARD, avocat à Grenoble, le 12 avril 1790, dans la séance publique de la Société des amis de la constitution. *Grenoble, imp. Allier,* in-8°, 12 p. (G.)

« Heureux Grenoble! tu vis naître dans tes murs la première aurore de cette constitution glorieuse, et les cités de ce vaste empire te nomment avec joie le berceau de leur liberté...

« Liberté, Egalité! Voilà notre cri de ralliement. Les citoyens vertueux de tous les états sont nos amis et nos frères. Lorsqu'ils désireront partager nos travaux utiles, nous les verrons siéger parmi nous avec reconnaissance. »

867. Romans le 14 avril 1790. *Messieurs... S. l. n. n.*, in-4°, 2 p. n. chif. (G.)

Lettre circulaire adressée par la municipalité de Romans, au sujet de deux personnes « se disant officiers de notre garde nationale » qui auraient parcouru les villes et villages voisins, faisant des discours. « La mission de ces deux personnes n'a point eu notre aveu, et que toujours aussi zélés de la liberté et de la révolution, nous n'oublierons jamais le serment solennel que nous avons fait de sacrifier, pour les défendre, nos biens et notre vie. » Signatures autographes, de Duport Roux, maire, Pinet, officier municipal, Revol officier municipal.

Cette lettre, à l'adresse du maire et officiers municipaux de Grenoble, est scellée du sceau de la ville de Romans, en cire rouge.

868. A mes concitoyens. (Signé : ALLEMAND-DULAURON). *S. l. n. n. n. d. (Grenoble* 1790), in-8°, 8 p. (G.)

Réponse à des reproches faits à M. Allemand-Dulauron, à l'occasion du serment prêté à Grenoble par les gardes nationales, convoquées le 11 avril 1790, pour la Fédération. On reprochait à Allemand d'avoir fait changer la formule du serment pour y introduire une phrase formelle au sujet du pouvoir royal, « Je viens de vous offrir la vérité, jugez. »

869. Lettre d'un membre du comité de la garde nationale de Grenoble. (DUCHESNE, avocat), servant de réponse à l'article inséré dans le Journal patriotique de la même ville, du 15 avril 1790, ensuite d'une délibération prise par la Société des amis de la constitution, in-8°, 8 p. (G.)

Relative à l'une des formules de la prestation de serment insérée dans le projet présenté à l'armée.

870. Délibérations des municipalités et commune de Penol, département de l'Isère, des 12 et 16 avril 1790. *S. l. n. d.*, in-8°, 12 p. (G.)

Relatives au vœu des habitants de Penol, de former une municipalité et de se désunir d'avec l'annexe de Marcilloles.

871. Mémoire pour les commune et municipalité de Penol, dépendantes du département de l'Isère, 1790. Signé : SERVONNAT, maire de Penol, in-8°, 14 p. (G.)

Même sujet que le n° précédent.

872. Lettre circulaire des officiers municipaux de la ville de Vienne. Du 18 avril 1790. *S. l. n. d.*, in-4°, 6 p. (G.)

Signée : Pioet maire, Peyrieux, Reymond, Almeras-Latour, Badin etc. « Nous nous félicitons avec tous les amis de la patrie, de voir approcher le jour, où la nation dans tous les départements de la France va mettre le sceau à la Revolution : nous le désirons aussi vivement qu'eux, ce jour mémorable, ou abjurans de vains préjugés et d'antiques privilèges, les Français ne formeront plus qu'une seule famille unie par les mêmes sentimens et le même intérêt... »

873. Consigne générale pour la confédération des gardes nationales des Hautes-Alpes aux Crottes, près Embrun. Avril 1790. *S. l. n. d.* in-8°, 3 p. (A.)

874. Procès-verbal de la confédération des gar-

des nationales du département des Hautes-Alpes, faite au camp des Crottes, le 20 avril 1790. *A Grenoble, chez J. M. Cuchet, imprimeur des Etats et du Briançonnais* 1791 in-8° 38 p. (C.)

Contient la relation de cette fête patriotique, le discours que M. de MÉPIEU prononça à la suite de la formule du serment, suit p. 9 à 23, la liste des détachements qui ont paru à la fédération et les noms des officiers qui les commandaient, p. 23 à 38. Suivent les discours (de M. de MÉPIEU, de M. BLANC, capitaine de chasseurs au nom de la garde nationale d'Embrun, de M. FANTIN DES ODOARDS, colonel des milices nationales du Haut-Embrunais, de M. ARDOIN, major commandant de la garde nationale d'Embrun, de M. BONNOT fils), ainsi que les adresses convenues pour le roi et l'Assemblée nationale.

875. Délibération de la garde nationale de la ville de Valence. Du 20 avril 1790. *Valence, imp. de Viret,* in-8° 4 p.

Au sujet de la rectification d'une phrase insérée dans le serment prêté le 31 janv. dernier.

876. Procès-verbal des citoyens actifs et garde nationale du Bourg-lès-Valence en Dauphiné. *A Valence, chez J. J. Viret, s. d.* (1790) in-8° 3 p.(G.)

Le serment prêté à la fédération faite à Valence le 31 janvier 1790, n'étant point conforme à celui renfermé dans le *procès-verbal imprimé* les citoyens de Valence déclarent et donnent la teneur exacte de celui qui y fut prononcé.

877. Délibération de la ville de Crest. Du 21 avril 1790. *Valence, Viret,* (1790) in-8° 4 p. (G.)

Au sujet de la lettre adressée par les officiers municipaux de Vienne du 18 de ce mois, réfute un passage de la p. 5 : « Puissent ces terribles images inspirer aux faibles et aux lâches les sentiments qui nous animent ! etc... » — adhère cependant au contenu de la lettre.

878. Adresse des marchands gantiers de Grenoble, du 21 avril 1790, à l'Assemblée nationale. Signée RIVET et LAVILLE, syndics. *S. l. n. d.* (*Grenoble 1790*). In-8° 3 p. (G.)

« Si notre commerce languit de plus en plus, vos immortels décrets raniment à chaque instant notre confiance, et nous voulons concourir, autant qu'il est en nous, à l'accomplissement du grand œuvre qui vous occupe...Le corps des marchands gantiers vous adresse les 2,000 livres dont il délibéra l'offrande le 21 octobre de l'année dernière, et qu'il nous soit permis de le dire, ce don n'a pas influé sur la somme de nos contributions patriotiques. »

879. Délibération du Conseil général de la commune de Grenoble du 21 avril 1790. *Grenoble, Cuchet s. d.* (21 avril 1790.) in-8° 4 p. (G.)

Au sujet de la rédaction du projet de serment fédératif

880. Règlement de la Société Viennoise des Amis de la Constitution. *S. l. n. n. n. d.* (avril 1790) pet. in-8°. 15 p. (C.)

Règlement en XXVI articles. « La Société adopte toutes les dispositions de celui que la Société des Amis séante à Paris lui a fait passer en se l'affiliant. »

881. Adresse aux amis de la liberté, *s. l. n. d* (22 avril 1790) in-8° 48 p.

« Si la main de Catillina présentoit des lois... etc. » Calomnies contre BARNAVE, MIRABEAU et autres.

882. Avertissement. *S. l. n. n. n. d.* (Grenoble, 22 avril 1790) in-4° 2 ff. (G.)

Au sujet d'une prétendue délibération prise à Nîmes le 20 avril dernier par de prétendus catholiques, et colportée dans Grenoble et tendant « à rallumer en France les torches du fanatisme » à la 2· f., les dix commandements patriotiques, composés par M. AUBRY-BASSAULT.

883. Règlement provisoire de la ville des Echelles Entre-deux Guiers, du 23 avril 1790. *Grenoble, de l'imp. de J.-M. Cuchet, imp. des Etats et de la municipalité des Echelles-Entre-deux-Guiers*, in-4°, 4 p. (C.)

Règlement en XXI articles suivi des lettres écrites au roi et à l'Assemblée nationale par la municipalité de cette ville. On lit dans cette dernière : « Fixez, Nosseigneurs, quelques moments vos regards sur cette multitude de laboureurs, autrefois si négligés; rassemblés dans les Temples couverts de chaumes, ils prient l'Eternel pour l'exécution entière de vos vertueux desseins. »

884. Commission donnée par le Roi, pour la formation des Assemblées primaires et des Assemblées administratives du département de l'Isère. (7 mars 1790.) *A Grenoble, de l'imprimerie du Roi* (*J. Allier.*) in-4°, 19 p.

Cette commission fut adressée à MM. Chevalier de Rivoire, Royer aîné et Savoye de Rollin.

A la suite on trouve : *Instruction que le Roi a ordonné être*

remise aux commissaires nommés par Sa Majesté, pour la formation des Assemblées primaires et des Assemblées administratives (14 mars 1790.)

Proclamation du roi, concernant les pouvoirs des commissaires nommés par Sa Majesté pour la formation des Assemblées primaires (30 mars 1790.) — *Extrait des registres de la municipalité de Moirans. (24 avril 1790.)* (Serment civique des commissaires nommés par le Roi. (Discours de MM. Royer et de M. de Rollin.)

885. Lettre circulaire du chevalier Du Bouchage, proc. syndic des Etats de Dauphiné aux officiers municipaux. Grenoble le 26 avril 1790. *s. l. n. d.*, in-4°, 2 p. n. chif. (G.)

Au sujet de la perception de la contribution patriotique qui doit s'effectuer le plus promptement possible.

886. Contribution patriotique. Tableau des déclarations faites par les citoyens de Grenoble depuis le 26 avril 1790 après l'arrêté du premier registre. *A Grenoble, de l'imp. de J.-M. Cuchet imp. des Etats et de la ville*, in-f°, placard sur 2 col.

Suit une liste, par ordre alphabétique, comprenant 46 noms.

887. Vienne en Dauphiné, ce 27 avril 1790. Adresse à l'Assemblée nationale. Nosseigneurs... Signée : Les officiers municipaux. Pioct, maire; Peyrieux, Guillermin, Reymond, Almeras-Latour, Terrat, Badin, etc. *s. l. n. n.* in-4°, 3 p. (G.)

Réfutation d'une lettre de la municipalité de Crest du 21 avril,

« qui voudrait faire inspirer au public des doutes sur nos sentiments » Voyez au 21 avril 1790.

888. Règlement de la société des amis de la constitution établie à Grenoble affiliée à celle de Paris. Signé : FAIRIN, prêtre de l'oratoire, président, LOYER et AMAR, secrétaire. *A Grenoble, de l'imprimerie de J. Allier, imp. de la Société des amis de la Constitution*, in-12, 15 p. (C.)

La société de Grenoble pour s'unir plus entièrement à celle de Paris arrêta qu'elle changerait son nom de *Société patriotique* en celui de *Société des amis de la Constitution* (25 mars 1790.)

889. Ville de Grenoble. Contribution patriotique. Rôle des citoyens qui ont fait leurs déclarations pour la contribution patriotique, certifié véritable le 30 avril 1790. Signé : BARRAL, maire ; GÉNEVOIS-DUROISON, ROYER-DELOCHE, etc. *Grenoble de l'imp. de J.-M Cuchet, imp. des Etats et de la ville*, in-4°, 24 p. (G.)

Suit une liste alphabétique des citoyens, comprenant 874 noms.

890. Arrestation faite au Pont-de-Beauvoisin à dix heures et demie du soir, du sieur Bertrand-Bonne, coopérateur de la conspiration Maillebois, aide de camp du maréchal de Broglie, et autres nouvelles de France, *sur l'imprimé de Paris. A Marseille, de l'imp. de F. A. Favet. S. l.* (avril 1790) in-8°, 8 p., (C.)

Voyez à ce sujet le supplément au nº 35 du *Journal patriotique* (6 mai 1790) intitulé : Relation de quelques circonstances relatives à la capture du chevalier de Bonne-Savardin, tirées d'une lettre écrite du Pont-de-Beauvoisin.

891. Grenoble, le (1er mai 1790) Messieurs, (lettre des commissaires du roi, pour la formation du département de l'Isère. Signé : SAVOYE DE ROLLIN, CHEVALIER, ROYER.) (sig. autog.) *S. l.* in-4°, 4 p. n. chif. (C.)

Ils adressent, afin de convoquer les Assemblées primaires et administratives du département:

1º La liste des communautés.

2º Des tableaux pour inscrire les noms des citoyens actifs. Suit un modèle de tableau.

892. Lettre écrite à un citoyen de Romans par un autre citoyen de la même ville de résidence à Paris. Du 1er mai 1790. *S. l. n. n. n. d.* in-8°, 4 p. (C.)

893. Instruction pour les receveurs généraux et particuliers des finances sur le recouvrement de la contribution patriotique. *A Grenoble de l'imp. de J.-M. Cuchet, imp. des Etats. S. d.* (2 mai 1790) in-4°, 8 p., plus 5 tableaux.

894. Délibération du corps municipal de la ville de Grenoble. Du 3 mai 1790. *Grenoble, Cuchet, s. d.*, in-4°, 4 p. (G.)

L'abbé Fairin, de l'Oratoire, a la tête d'une députation de la

société des amis de la Constitution se présente au corps municipal, lui apporte une somme de 1600 livres pour être employée au soulagement des malheureux et demande qu'une souscription publique, dans le même but, soit ouverte. Le corps municipal prend une délibération conforme.

895. A nies compatriotes qui doivent concourir à la formation des assemblées primaires et des assemblées administratives, *s. d.*, (mai 1790) in-8· 8.p.

896. Réponse des municipalités et gardes nationales réunies de Loriol et de Livron, à la lettre du président et des commissaires de l'assemblée des pénitents de Nîmes ; ladite réponse adressée aux officiers municipaux de la ville de Nîmes. A Loriol le 4 mai 1790. *S. l. n. n. n. d.* in-8°, 3 p. (G.)

Elles dénoncent aux citoyens « ce libelle dangereux dirigé contre la nation et contre les droits de l'Assemblée nationale. »

897. Délibération du conseil général de Montélimart, en date du 5 mai 1790. *S. l. n. n.*, in 8°, 8 p. (G.)

Autre édition. *Valence, J. J. Viret*, in 4°, 4 p. (G.)

Discours de M. Bauthéac de Grandval, maire, il soumet la lettre écrite par quelques citoyens de la ville de Nimes, du 20 avril dernier. Le Conseil général, par sa délibération, la « dénonce au Roi, à l'Assemblée nationale et à la France entière, comme contraire au respect dû à la personne de Sa Majesté... et comme tendant à altérer la paix et la tranquillité du royaume. »

898. Neuvaine. — Amende honorable. *S. l. n. d.* (6 mai 1790) 10 p.

composant le détachement à la fédération martiale de Grenoble, à la garde nationale de Lyon. Du 12 avril 1790. Signée : BOLLIOUD DE CHANZIEU, commandant le détachement. *Lyon, A. Delaroche*, 1790, in-4°, 4 p.

Autre édition. *Paris, chez Baudoin, imp. de l'Assemblée nationale*, in-8°, 4 p. (G.)

Pièces donnant les particularités de la cérémonie célébrée le 11 avril 1790, au champ de la Fédération (Esplanade de la Porte de France). L'impression lyonnaise est fort rare.

865. Avantages de la nouvelle division du royaume, ou réponse aux observations de la commission intermédiaire des Etats de Dauphiné, par DUMOLARD. *S. n. n. l.* 1790, in 8°, 61 p.

Les observations de la commission intermédiaire auxquelles répond Dumolard, ont été imprimées sous ce titre : *Extrait du procès-verbal de la commission intermédiaire des Etats de Dauphiné*, du jeudi 17 déc. 1789. *S. l. n. d.*, in-8°, 12 p.

866. Discours prononcé par M. Vincent DUMOLARD, avocat à Grenoble, le 12 avril 1790, dans la séance publique de la Société des amis de la constitution. *Grenoble, imp. Allier*, in-8°, 12 p. (G.)

« Heureux Grenoble! tu vis naître dans tes murs la première aurore de cette constitution glorieuse, et les cités de ce vaste empire te nomment avec joie le berceau de leur liberté...

« Liberté, Egalité! Voilà notre cri de ralliement. Les citoyens vertueux de tous les états sont nos amis et nos frères. Lorsqu'ils désireront partager nos travaux utiles, nous les verrons siéger parmi nous avec reconnaissance. »

867. Romans le 14 avril 1790. *Messieurs... S. l. n. n.*, in-4°, 2 p. n. chif. (G.)

Lettre circulaire adressée par la municipalité de Romans, au sujet de deux personnes « se disant officiers de notre garde nationale » qui auraient parcouru les villes et villages voisins, faisant des discours. « La mission de ces deux personnes n'a point eu notre aveu, et que toujours aussi zélés de la liberté et de la révolution, nous n'oublierons jamais le serment solennel que nous avons fait de sacrifier, pour les défendre, nos biens et notre vie. » Signatures autographes, de Duport Roux, maire, Pinet, officier municipal, Revol officier municipal.

Cette lettre, à l'adresse du maire et officiers municipaux de Grenoble, est scellée du sceau de la ville de Romans, en cire rouge.

868. A mes concitoyens. (Signé : ALLEMAND-DULAURON). *S. l. n. n. n. d. (Grenoble* 1790), in-8°, 8 p. (G.)

Réponse à des reproches faits à M. Allemand-Dulauron, à l'occasion du serment prêté à Grenoble par les gardes nationales, convoquées le 11 avril 1790, pour la Fédération. On reprochait à Allemand d'avoir fait changer la formule du serment pour y introduire une phrase formelle au sujet du pouvoir royal, « Je viens de vous offrir la vérité, jugez. »

869. Lettre d'un membre du comité de la garde nationale de Grenoble. (DUCHESNE, avocat), servant de réponse à l'article inséré dans le Journal patriotique de la même ville, du 15 avril 1790, ensuite d'une délibération prise par la Société des amis de la constitution, in-8°, 8 p. (G.)

Relative à l'une des formules de la prestation de serment insérée dans le projet présenté à l'armée.

de Crest. Du 9 mai, 1790. *De l'imprimerie de Viret, à Valence*, in-8°, 8 p. (G.)

Le maire, Paul-François-René-Lucretius SIBEUD, réfute la délib. des catholiques de la ville de Nimes, suit une délib. par laquelle il est arrêté que « les citoyens de la ville de Nimes seront invités, au nom des citoyens de la ville de Crest, tant catholiques que protestants, de revenir de leurs erreurs politiques. »

907. Relation et détail de ce qui s'est passé à Valence. *s. l. n. d.*, (mai 1790) in-8°, 8 p.

Voyez aussi n° 288 du 19 mai 1790 *Assemblée nationale. Paris, Cuchet.* Troubles arrivés à Valence, meurtre du commandant d'artillerie, p. 2 à 4.

908. Procès-verbal des officiers municipaux de Valence, contenant la relation fidèle et authentique de l'événement arrivé en cette ville, de l'assassinat commis par le peuple sur la personne du vicomte de Voisin commandant de la place et de l'école, et la découverte de la correspondance de cet aristocrate, au sujet d'un projet de contre-révolution formé par les princes (1790.) *S. l. Laurent Junior*, in-8°, 8 p. (V.)

909. Détails curieux et circonstanciés, sur la mort du vicomte de Voisin, commandant de l'école d'artillerie et de la place à Valence. Lettre d'un contre-révolutionnaire, et manuscrit incendiaire trouvé dans les papiers de cet aristocrate (Paris)

Chez Garnéry, libraire, rue Serpente, n° 17. S. d. (mai 1790) in-8°, 8 p. (G.)

M. de Voisin fut assassiné dans les rues de Valence le 9 mai 1790.

910. Procès-verbal de la municipalité de Valence, constatant les faits qui ont précédé et suivi la mort de M. le vicomte de Voisin, du 10 mars 1790. *S. l. n. d.* (Grenoble) in-8°, 8 p. (G.)

« En lisant ce triste récit, combien nos citoyens doivent se féliciter que Grenoble ne se soit pas souillé de ces scènes d'horreur ; elles sont atroces et rien ne saurait les excuser. »

C'est un extrait dn *journal patriotique de Grenoble* du 15 mai 1790, n° 39 p. 194-196.

911. Messieurs et chers confrères... *S. l. n. d.* (mai 1790) in-4°, 4 p. n. chif. (Bibl. de M. C. Perrossier.)

Récit du meurtre du vicomte de Voisin, à Valence.

912. Règlement de police de la municipalité de Fontaine. Du 10 mai 1790. *S. l. n. n.* in-8°, (tiré à 30 exemplaires) (M.)

913. Délibération du corps municipal de la ville de Grenoble. Du 10 mai 1790. *A Grenoble, de l'imp. de J.M. Cuchet, imp. des Etats et de la ville*, in-4° 3 p. (C.)

Autre édition, *Grenoble, Cuchet* in-f° placard sur 2 col.

Au sujet des troubles arrivés au marché au blé. « Il est défendu de vendre, acheter, mesurer ni débiter le grain ailleurs que sur la place ordinaire du marché. »

914. Réponse aux observations et à la lettre écrite par M. DUCHESNE aux amis de la Constitution, le 15 avril 1790, suivie d'une lettre d'envoi du 12 mai 1790 avec sign. autog. de MM. FAIRIN, AMAR et DUFOUR. *S. l. n. n. n. d.*, in-8°, 16 p.

Réfutation de la lettre de M. Duchesne du 15 avril, relative à la formule du serment.

V. Lettre d'un membre du comité de la garde nationale du 15 avril

915. Proclamation des maire et officiers municipaux (de Grenoble) du 12 mai 1790. *A Grenoble, de l'imp. de J. M. Cuchet, imp. des Etats et de la Ville*, in-f°, placard sur 2 col.

Avertissant que l'ouverture des assemblées primaires, pour la nomination des électeurs de la ville, se fera e 20 courant.

916. Procès verbaux des fédérations de la Roche des Arnauds et Pelleautier en Gapençais. 13 mai 1790, *Grenoble, Vve Giroud*, in-8°, 8 p. (A.)

917. Discours prononcé par M. RÉAL, avocat, le 16 mai 1790, dans une séance publique de la Société des Amis de la Constitution, établie à Grenoble.

A Grenoble, chez J. Allier, imprimeur de la Société des Amis de la Constitution, 1790, in-8°, 28 p. (G.)

« Nous entrons dans un âge de prospérité. La constitution la plus sage s'élève majestueusement au milieu de nous, malgré les orages inséparables d'une liberté naissante, » — il montre que « la Constitution a essentiellement pour but le soulagement de la classe laborieuse du peuple » et jette un coup d'œil rapide sur les avantages qu'elle assure au peuple, il fait connaître ensuite les ressources que Grenoble présente au commerce. « ... Nos fabriques de gants sont les plus estimées de l'Europe. Ce seul commerce, met en activité, 7000 citoyens, il nourrit à lui seul un quart de la population... »

Il termine ainsi : « Soyons unis, payons les impôts, et nulle puissance sur la terre ne pourra nous asservir. »

918. Consigne pour le détachement des volontaires de la garde nationale de Grenoble, qui vont à Lyon. (Du 17 mai 1790). *A Grenoble, de l'imp. de Vve Giroud et fils, au Palais, 1790* in-8°, 3 p. n. chiff. (M.)

919. Observations rapides présentées à Messieurs les électeurs du département de la Drôme, sur le lieu le plus favorable pour la fixation du directoire. *S. l. n. n. n. d.* (mai 1790), in-4°, 4 p. (G.)

Relatives à l'assemblée qui devait se tenir à Chabeuil le 19 mai pour déterminer la ville qui serait le chef-lieu du département de la Drôme. Ces observations sont en faveur de la ville de Crest.

920. Assemblée électorale de Chabeuil, départe-

ment de la Drôme 1790. *De l'imprimerie de Viret, à Valence. S. d*, in-8°, 21 p. (G.)

Liste contenant les noms de 388 électeurs.

921. Grand combat arrivé entre la Garde nationale et les dragons, à Montmélian, excité par un aristocrate de la maison du comte d'Artois,

Nouveau complot formé par la magistrature (Paris), *Garnéry. S. d.*, in-8° (B. N. LB. 39, 8816).

922. Relation de ce qui est arrivé à Montmélian, les 14, 15, 16 et 17 mai 1790, extraite d'une lettre de Chapareillan, frontière de Savoie... (Paris) *chez Garnéry, libraire, rue Serpente*, n° 17, in-8°, 8 p. (Bib. de M. LEVET.)

Relative à une émeute contre les émigrés.

923. Pétition du district de Briançon, département des Hautes-Alpes à Nosseigneurs les députés à l'auguste assemblée nationale. Messieurs... Briançon le 19 mai 1790. Les procureurs fondés du district : Ferrus, Fantin, Chaix, Lagier, etc.

— Adresse d'adhésion du district de Briançon, dép. des Hautes-Alpes, à Nosseigneurs les députés à l'auguste Assemblée nationale. Briançon, le 19 mai 1790. Les procureurs syndics du district : FERRUS, maire, Etienne LAGIER, maire, REY, maire, GUILLE, maire, CHAIX, maire, FANTIN, député de la vallée de Queyras, etc. *A Grenoble de*

l'imp. de J.-M, Cuchet, imp. des Etats et du pays Briançonnois. S. d., in-8°, 8 p. (A. A.)

Soumission et adhésion à tous les décrets. — « Demande de faire augmenter la garnison de Briançon qui, du côté du Piémont, est la clef et le boulevard non seulement de nos montagnes, mais même de tout le royaume. »

924. Humbles représentations des députés de Châtillon, du district de Die, à l'Assemblée des électeurs pour le département de la Drôme, à Chabeuil. *Valence, J.-J. Viret, s. d.* (18 mai 1790) in-4° 5 p. (B.-D.)

925. Service 1790. Administration du département de la Drôme. Assemblée électorale de Chabeuil. Etat de messieurs les députés électeurs du département de la Drôme, présents et assemblés à Chabeuil, dont les pouvoirs ont été vérifiés et qui ont été inscrits suivant l'ordre observé par les décrets de l'Assemblée nationale. *Valence, J.-J. Viret, s. d.* in-4°, 37 p. (B.-D.).

926. Adresse de la Société des Amis de la constitution à ses concitoyens, rédigée par M. Dumolard, avocat, membre ordinaire de la Société. *A Grenoble, chez J, Allier, impr. de la Société des Amis de la Constitution*, 1790 in-8°, 7 p. (G.)

Cette pièce est datée du 19 mai 1790 et signée : FAIRIN, prêtre de l'oratoire, président, AMAR et GENISSIEUX, secrétaires.

« Encore quelques mois de courage et le Temple de la Liberté

française s'ouvrira pour toujours. Courage, Français!... le moment approche ou l'astre du jour ne luira plus sur des peuples esclaves, la liberté marche à pas de géant. Tremblez sectateurs du despotisme; elle peut en moins de temps changer la face de l'Europe. »

927. De la part de messieurs les officiers de Vienne. *A Vienne, de l'imprimerie de la Vve Vedeilhié,* 1790 in-4° Placard (V.V.)

Portant convocation aux citoyens formant la garde nationale de Vienne de se réunir le lundi 24 courant à 9 h. du m. sur la place Neuve avec leurs armes d'où l'on se rendra dans l'ordre convenu par MM. de l'état-major dans l'Eglise cathédrale pour assister à la messe et à la bénédiction du drapeau et de suite à la place de la caserne pour prêter le serment civique avec la garnison et la maréchaussée en présence de la commune.

928. Lettre du commandant général colonel de la garde nationale du bourg de la Guillotière Le chevalier JANIN DE COMBE BLANCHE) à M. FERRAND, maire dudit bourg, du 22 mai 1790. *S. l. n. n.*, in-8°, 24 p. (G.)

Au sujet d'un libelle diffamatoire de M. FERRAND. Suit une correspondance au sujet du titre de chevalier que prenait M. JANIN DE COMBE BLANCHE.

929. Lettre de la légion de Saint-Hippolyte en Languedoc aux bas-officiers de la garde nationale de Grenoble (24 mai 1790) et réponse (2 juin). *Grenoble, Cuchet* in-8°, 8 p. (de T.)

930. Procès-verbal de la prestation du serment

civique des citoyens de Saint-Marcellin (23 mai 1790) in-8°.

« Les citoyennes de Saint-Marcellin, vêtues de robes blanches, garnies de rubans aux trois couleurs de la nation, se rendirent à la maison commune pour prêter le serment Mme de GRAND-CHAMP a porté la parole. M. le maire lui a répondu. »

931. Procès-verbal de la prestation du serment civique de la garde nationale de Vienne et de sa garnison. Du 24 mai 1790. *Vienne, Vve Vedeilhié 1790*, in-4°, 8 p. (G.)

P. 3. Discours de l'abbé GRANGE, professeur de rhétorique et aumônier de la légion Viennoise, dans l'église cathédrale de Vienne à la bénédiction du drapeau. — Discours de M. PIOCT, maire, et de M. PONS BROCARD BONIN, major de la Légion Viennoise.

932. Extrait des registres du Conseil général de la commune de Gap. Du 26 mai 1790. *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imprimeur des Etats et de la municipalité de Gap*, in-8° 4 p. (G.)

Improuve la lettre écrite par quelques citoyens (du 20 avril) qui voudraient soulever le peuple contre la Constitution..., supplie l'Assemblée nationale et le roi de conserver le siège épiscopal de Gap.

933. Lettre des officiers municipaux et de la garde nationale de la ville de Saint-Vallier, département de la Drôme, adressée à la Société des amis

de la Constitution établie à Grenoble. St-Vallier, 30 mai 1790 in-8° 3 p.

Improuve la délibération des citoyens de la ville de Nimes.

934. Délibération prise prise par la municipalité et garde nationale de Briançon, le 1er juin 1790. Signée : FERRUS, maire, VINCENT, ALBERT, JOUVE, etc. *Grenoble, Vve Giroud*, 1790, in-8°, 8 p. (G.)

Au sujet d'un article du Journal patriotique de Grenoble, n° 39, intitulé : *Sagesse et fermeté des communautés Briançonnaises*, Signé : CARRA. — La municipalité adresse un mémoire justificatif,qui fait connaitre « les sentiments de patriotisme des habitants de Briançon. »

935. Adresse des prêtres de la congrégation de Saint-Joseph, du collège de Grenoble, à l'Assemblée nationale, du 4 juin 1790. (Signée : MM. REVOL, DESIRAT, OGIER, LESBROS, PERRIN, CARLHIAN, DEVOUD, COLLET, HONOREZ, FAYOLLE, etc.) *Grenoble, Allier*, 1790, in-8°, 6 p. (G).

« Nous ne cesserons de publier hautement que l'unique espoir de la nation est dans l'assemblée de ses augustes représentants ; qu'elle doit recevoir ses décrets avec un dévouement absolu et que la moindre résistance devient un crime. »

936. Procès-verbal de la confédération des gardes nationales du Haut-Embrunois. Du 6 juin 1790. *Embrun, chez Pierre-François Moyse, imprimeur des gardes nationales du Haut-Embrunois*, in-8°, 22 p. (G.)

937. Grenoble le 12 juin 1790. Monsieur... *S. l. Grenoble, Cuchet,* in-4°, 2 p. (G.)

« Lettre de convocation à l'Assemblée électorale du département de l'Isère qui doit se tenir à Moirans et s'y ouvrir le 1er juillet. Signatures autographes de SAVOYE DE ROLLIN, CHEVALLIER et ROYER.

938. Grenoble le 12 juin 1790. Messieurs les officiers municipaux de... *S. l. n. d.*, in-4°, 2 p. n. chiff. (C.)

Lettre du procureur général syndic, le chevalier du BOUCHAGE, qui réclame l'état destiné à faire connaître le produit des biens ecclésiastiques.

939. Lettres patentes du roi, sur le décret de l'Assemblée nationale, du 5 juin 1790, qui autorise les officiers municipaux de Grenoble, à imposer la somme de 130,000 liv. dans l'espace de dix années et a emprunter les sommes nécessaires pour subvenir au paiement des dettes les plus urgentes. Paris le 17 juin 1790. *A Grenoble, de l'imp. de J.-M. Cuchet, imp. des Etats et de la ville,* in-f°, placard sur 2 col.

Suit l'ordonnance des maire et officiers municipaux pour la transcription de ces lettres sur les registres de la municipalité et leur impression. Du 26 juin 1790.

940. Du jeudi 17 juin 1790, à deux heures de relevée, dans la maison commune de la ville de Vienne, ou étaient assemblés MM. PIOCT, maire,

PEYRIEUX, ALMÉRAS-LATOUR, etc., le maire a dit : Messieurs... 17 juin 1790. *S. l. n. n. n. d.*, in-4°, 4 p. n. chiff. (G.)

A la suite du discours du maire, le corps municipal de Vienne et le procureur de la commune, déclarent la délibération et déclaration des catholiques de Nimes comme libelles séditieux, attentatoires au respect dû aux décrets de l'Assemblée nationale sanctionnés par le roi etc., etc.

941. Extrait des registres des délibérations de la communauté des maitres Boulangers de la ville de Vienne. Du jeudi 17 juin 1790, sur les dix heures du matin, dans la maison du sieur Benatru, l'un des syndics, où se sont assemblés aux formes ordinaires les maitres boulangers de cette ville. (Suit cette délibération). *A Vienne, de l'imp. de la veuve Vedeilhié*, 1790, in-4°, 3 p. n. chiff. (G.)

Relative à la déclaration dss catholiques de Nimes. — Suit une adresse à l'Assemblée nationale par laquelle les députés des boulangers de Vienne montrent leur indignation « des nouvelles manœuvres des aristocrates du midi » et jurent d'être fidèles à la constitution.

942. (Sans titre). Convocation par la municipalité d'Embrun, des délégués des gardes nationales de l'arrondissement, suivie du décret de l'Assemblée constituante. *S. l. n. n (Embrun, Moyse)*, 17 juin 1790, in-12, 4 p. (R.)

943. De la part de Messieurs les officiers municipaux de Vienne, injonction aux citoyens compo-

sant la garde nationale de faire exactement le service dont ils sont tenus. *A Vienne, de la veuve Vedeilhié*, 1790, in-f°, placard. (V. V.)

944. Grenoble, le 20 juin 1790. Messieurs, *s. l. n. n.*, in-4°, 4 p. n. chiff. (M.)

Lettre des officiers municipaux de Grenoble au sujet de la confédération nationale qui doit avoir lieu à Paris le 14 juillet. — Copie de la lettre envoyée à MM. les officiers municipaux de la ville de Grenoble par la commune de Paris. — BAILLY, maire. Paris, 12 juin 1790.

— La garde nationale de chaque municipalité devait choisir six hommes sur cent et les envoyer à Grenoble, au jour qui serait indiqué, les députés élus nommeront un député sur 200 hommes pour assister à la confédération nationale.

945. Délibération des maîtres tondeurs et teinturiers de la ville de Vienne, prise à l'occasion de l'envoi qui a été fait à leurs syndics, d'un paquet au timbre de Nismes contenant un écrit intitulé : « *Déclaration et pétition des catholiques de Nismes.* » Du 20 juin 1790. *S. l. n. d.*, in-4°. 4 p. (tiré à 400 exempl.) (G.)

Ils demandent à la municipalité de condamner au feu les imprimés séditieux des catholiques de Nimes.

946. Délibération des maîtres cordonniers de la ville de Grenoble (du 21 juin 1790). *Grenoble, de l'imp, de J. Allier, cour de Chaulne, s. d.*, in-8°, 7 p. (M.)

Elle dénonce la : *Déclaration et pétition des catholiques de Nîmes* à MM. les officiers municipaux de cette ville.

947. Adresse des municipalités et gardes nationales du district d'Embrun, département des Hautes-Alpes, à l'assemblée nationale. Du 22 juin 1790. *Embrun, imp. de Moyse*, in-8°, 3 p.

948. Procès-verbal de la prestation du serment civique. Extrait des registres de la maison commune de la ville de Romans (du 23 juin 1790). *De l'imp. de J. J. Viret, à Valence*, in-4°, 7 p. (G.)

Compte-rendu de la fête qui eut lieu à Romans sur le cours de Delley, il comprend les discours du maire, M. DUPORT-ROUX, aux gardes nationales, au bataillon des chasseurs royaux, aux citoyens ; discours de M. de GILLIERS, commandant des gardes nationales, de M. DUPORT-ROUX, chanoine de Saint-Barnard ; de Mme SABLIÈRE, au nom des dames et des mères de familles. — de Mlle DARTAN, jeune enfant de sept ans, fille de M. DARTAN, capitaine d'artillerie ; de M. SABLIÈRE, âgé de dix ans.

949. Délibération des différentes corporations de Grenoble. Du 28 juin 1790. *Grenoble, Allier 1790*, in-8°, 7 p. (G.)

Réfute la délibération des catholiques de Nîmes.

950. Discours prononcé le 29 juin 1790, jour de l'assemblée des électeurs de la garde nationale du district (de Valence) pour la nomination des députés à la fédération nationale, du 14 juillet prochain. *A Valence, chez J. J. Viret*, in 4°, 4 p. (G.)

951. La mort des aristocrates, précédée du détail de leur maladie, et des différentes crises qui les ont conduits au tombeau. Rapport de la Faculté de médecine, consultée sur la maladie des aristocrates. 29 juin 1790, signé MORITURUS, docteur régent. A la fin : par le sieur l'H... impr. *S. l. n. d.* in-8°, 7 p. (G.)

Affaire de Valence (assassinat du comte de Voisin). V. au 9 mai 1790.

952. Lettre et adresse à l'Assemblée nationale, par les ecclésiastiques du district de Valence. Du 30 juin 1790. *Valence Viret* in-f° placard sur 2 col. (G.)

Adhésion aux décrets de l'Assemblée. 91 prêtres prêtent le serment civique.

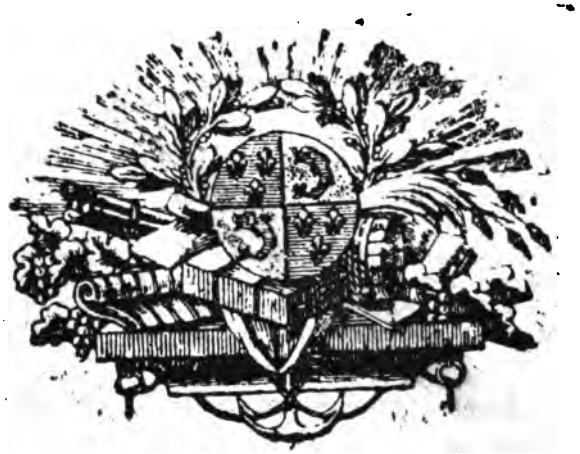

953. Procès-verbal de l'Assemblée électorale du département de l'Isère, tenue à Moirans, le 1er juillet 1790. *A Grenoble de l'imp. de J.-M, Cuchet, imp. du département de l'Isère*, in-4°, 77 p. (500 exemp.) (G.)

— Elle se tint dans l'église des pères Cordeliers de Moirans M. de BARRAL fut nommé président par 541 votants, on rédigea deux adresses, l'une à l'Assemblée nationale, l'autre au roi.

« Le 15 juillet dernier, jour de l'Assemblée, M. FORNAND-BANVINAY prononça un discours »

A la p. 71. Procès-verbal de la 1re séance de MM. les administrateurs du département de l'Isère (15 et 16 juillet) « Le conseil a déclaré que la 1re assemblée du directoire se tiendra à Grenoble le 26 juillet. »

954. Procès-verbal de l'Assemblée électorale du département de l'Isère tenue à Moirans le 1er juillet 1790. Des presses de Baratier et Mollaret à Voiron, en Dauphiné 1889, In-4°, 76 p.

Tiré à 60 exemp. sur papier simili-Japon, et à 15 exemp. numérotés sur papier velin à la cuve.

955. Aux Dauphinois, par M. MOUNIER. *S. l. n. d.*, (Genève 1er juillet 1790) in-8°, 31 p.

Brochure qui inculpe particulièrement la société des amis de la constitution de Grenoble. Il y est question de l'arrestation du chevalier de BONNE-SAVARDIN, des assassinats de M. de VOISIN à Valence et de M. FOURNIER à Claix près Grenoble.

956. Adresse des curés et vicaires de la vallée de Graisivaudan, au département de l'Isère, à l'Assem-

blée nationale. Fait à Grenoble le 2 juillet 1790. *A Grenoble, chez Cuchet. S. d.* in-8°, 4 p. (M.)

Les curés adhèrent à la nouvelle constitution. « Nous adoptons sans restriction, le nouveau régime ecclésiastique décreté par l'Assemblée nationale, comme une réforme qui sera toujours chère à la vraie vertu.. »
Cette adresse est signée par 60 curés et vicaires.

957. Chambéry, le 5 juillet 1790, Monsieur, lettre signée BOURGOIN, *s. l. n. d.*, in-8°, 4 p. (G.)

Lettre adressée à un citoyen de Grenoble au sujet de la contre-révolution. « Si vous êtes bon patriote, hâtez-vous donc, Monsieur d'apprendre ce que je vous dis à votre municipalité, à la Société philanthropique de Grenoble, pour se préparer incessamment à la défense. »

958. Tableau rapide de l'assemblée électorale de Moirans (du 10 juillet 1790.) *S. n. n. l. n d.*, in-12, 6 p. (G.)

Une note de l'exempl. de la B. de M. Chaper nous fait connaître l'auteur: Abel FORNAND DE BEAUVINAY, il raconte sous forme demi-plaisante l'assemblée de Moirans et surtout les discours de l'auteur lui-même.

959. Proclamation des officiers municipaux le la ville de Vienne. du 9 juillet 1790, signée: PIOCT, maire, PEYRIEUX, REYMOND, CARRON, ODOU, LEYMIN, RONDET, TERRAT, BADIN, officiers municipaux, BENATRU, secretaire. *A Vienne, de l'imp. de la Vve Vedeilhié*, 1790, placard in-f° (V. V.)

La municipalité ordonne « que le 14 juillet de chaque année on solennisera pour une fête civique la restauration de la liberté en France. Enjoint à tous marchands, artisans et ouvriers de tenir mercredi prochain leurs magasins et boutiques fermés depuis 10 h. du matin jusqu'à 2 h. après-midi sous peine de 10 livres d'amende, requiert la légion Viennoise de se rendre sur la place Neuve à 10 h. du matin et invite tous les citoyens de se trouver sur la place des casernes à 11 h. 1/2 pour jurer conjointement avec la troupe de ligne, fidélité à la nation, à la loi et au roi, enjoint de sonner dans toutes les églises pendant la cérémonie et la veille après l'angelus et à tous les habitants d'illuminer sur les fenêtres qui donnent sur la voie publique à peine de 10 liv. d'amende contre chaque contrevenant. »

960. Société des amis de la Constitution. Extrait du procès-verbal de la société des amis de la constitution (de Paris) assemblée aux Jacobins le 3 juin 1790. *Valence, J. J. Viret*, in-4°, 4 p. (C.)

Cet extrait est relatif à la résolution prise par les sociétaires de n'user que des marchandises de manufactures françaises. signé : BARNAVE, président, CHABRILLAN, etc. il est suivi de l'adhésion donnée à cette délibération de la société de Paris par la société de Valence sous la présidence de Malleval. (9 juillet 1790.)

961. *Courrier de Montélimar. Montélimar Mistral 1790-1791*, in-4°.

C'est la suite des *Nouvelles annales du comté Venaissin* rédigées à Carpentras par Joseph Grasson, peintre de Montélimar, et imprimées à Carpentras chez la Vve Penne. Ce journal paraissait par numéros in-4° de 4 pages (souvent avec un supplément) deux fois par semaine, jusqu'au 1er octobre 1790 ensuite 3 fois. Le n° 1 est du 9 juillet 1790 et le n° 66 du 8 janvier 1791 (en tout 277 pages) Grasson avait choisi cette épigraphe : *Vérité, justice et liberté*, il fut continué par le même qui l'intitula : *Courrier de Montélimar*, jusqu'au n° 35 inclusivement de la 2e année (correspondant ou 15 juin 1791), à partir de ce n° et à

dater du 18 juin 1791 (n° 36 de la 2e année) cette feuille prit le nom de *Journal du Midi* par *M. Grasson de Montélimar*... Journal très rare dont il existe une collection à la bibliothèque de Carpentras.

962. Délibération des maires et officiers municipaux de la ville de Grenoble du 10 juillet 1790. *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. des Etats et de la ville*, in-f°, placard.

Les citoyens de la ville, les troupes nationales et militaires sont invités à se rendre le 14 juillet au cours de la porte de France pour y prêter le serment civique et pour y célébrer « la fête du patriotisme et de la liberté. »

963. Grenoble, ce 13 juillet 1790, Messieurs. *s. l. n. n. d.*, in-4° 3 p. n. chif. (G.)

Lettre adressée à MM. les officiers municipaux par le bureau municipal de Grenoble: GAUTIER, L.-B. GENEVOIS, A. ROYER... Il demande un état détaillé des biens ecclésiastiques situés sur le territoire des municipalités. La ville de Grenoble avait offert à l'Assemblée nationale une soumission de huit millions dans la vente des biens nationaux.

964. Assemblée électorale à Moirans. Billet de logement. N° du billet... N° de la maison.... M. [le curé] logera M. [Goubet, curé de La Mure], électeur du département de l'Isère, pendant que l'assemblée sera séante à Moirans (LUPPÉ MAIRE). *S. l. s. n.*, (14 juillet 1790), in-12 oblong. 1 f. (G.)

965. Procès-verbal du serment solennel prêté par

le régiment de Penthièvre dragons, conjointement avec les gardes nationales de Vienne et les autres citoyens de tout âge et de tout sexe le 14 juillet 1790. *S. l.*, in-4°, 11 p. (G.)

Discours du maire de Vienne. Réponse de M. PRUNELLE de ROISSONS, lieutenant-colonel de la légion Viennoise. Réponse du maire. Discours de M. DENANTES, chanoine de la cathédrale, réponse du maire. Discours de Mme FORNIER, de M. GIRANTON. Le fils cadet du sieur MOREL, instituteur de la ville, âgé de 13 ans, au nom des écoliers, a récité une pièce de vers. Enfin, discours de M. REVOLAT fils aîné, un des amateurs de la musique nationale.

A la p. *11*, *chanson* en 7 couplets :

. . . . . .

Pour vous qui de cette fête,
Venez faire l'agrément...
Viennois, ma bouche muette
Laisse agir le sentiment ;
Mes accents, (faible interprète !)
Vous rendraient mal en ce jour
Notre estime et notre amour. (bis)

966. Consigne pour la cérémonie du 14 juillet. *Grenoble*, *J. M. Cuchet*, in-8° 7 p. (Bib. de M. l'abbé Ginon).

La cérémonie eut lieu à l'Esplanade de la Porte-de-France. ou un autel fut dressé, la messe dite, le serment décrété par l'Assemblée nationale fut juré par toutes les troupes en levant la main droite.

967. Procès-verbal de la fête civique célébrée à Châtillon, district de Die, département de la Drôme,

le 14 juillet 1790. Extrait collationné sur le registre des délibérations de la municipalité de Châtillon. Chancel-Villeneuve, greffier. *Chez Viret, imp. du département de la Drôme*, in-8°, 4 p. (Bibl. de M. Cyp. Perrossier).

968. Commune de Montélimar. Procès verbal de la fête civique du 14 juillet 1790, *Valence, Viret*, in-4°, 8 p. (G.)

Discours de M. La Roche, sergent-major des grenadiers. Discours de M. Bauthéac de Granval, maire.

969. La Nation, la Loi et le Roi. Procès-verbal de la prestation du serment fédératif, et de la Fête civique du 14 juillet 1790. (*A Valence, chez J.-J. Viret, imprimeur du département de la Drôme*), In-4°, 10 p. (Bibl. de M. Cyp. Perrossier).

970. La fête du 14 juillet 1790 à Valence, par A. Rochas. *Valence*, 1889, in-8°, 8 p.

971. Procès-verbal de la prestation du serment de la commune de Crest. Du 14 juillet 1790. *Valence, Viret*, in 4°, 7 p, (G.)

Discours de M. Mottet, maire de Crest. Suit le serment.

972. Procès verbal de la fédération de la commune de la Garde Adhémar. Du 14 juillet 1790.

La fête eut lieu sur la terrasse du château où un autel, dédié à la patrie, avait été construit en planches. Le maire, M. DELAYE, prononça un discours patriotique.

973. Discours prononcé à Grignan par l'abbé de MONVAL, doyen du chapitre, le jour de la fédération 14 juillet, l'an second de la liberté. *Aix, imp. de Vve d'André Adibert* 1790, in-8°, 10 p. (G.)

« Je finis, et par où le pourrois-je mieux que par où j'ai commencé : Dieu, la loi, la nation, le Roi, la fraternité, la liberté, la patrie, pourrions-nous être assemblés sous de plus heureux auspices ? »

974. Mariages de Joseph Collet avec Louise De lhorme, et de Claude Gallien avec Adélaïde Gillet-Daubin. Du 14 juillet 1790, à Moirans. *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du dép. de l'Isère*, in-8°, 7 p. (M.)

Mariages célébrés le 14 juillet devant les membres de l'assemblée électorale du département de l'Isère séante à Moirans qui, « pour laisser un monument de sa bienfaisance, ont voulu doter deux filles pauvres et vertueuses du canton »

975. Arrêté du comité des recherches de l'hôtel-de-ville contre M. de Maillebois, lieutenant général des armées du roi. (15 juillet 1790), M. Bonne-Savardin, officier de cavalerie, et M. de Saint-Priest, ministre et secrétaire d'Etat, accusés de crime de lèze-nation et de complots de contre révolution.

Fuite favorisée de M. Bonne-Savardin. Son signalement. Arrestation (à Bourgoin), de M. Bruard

de Riolle, aussi soupçonné de projets de contre Révolution (1790) (*Paris*). *Imp. de Caillot et Courcier*, in-8°, 8 p. (G.)

976. Détail de ce qui s'est passé à Bourgoin au sujet de l'arrestation du sieur Trouard. *A Grenoble, de l'imp. de J. M. Cuchet, imp. des Etats de la ville, S. d.* (1790), in-8°. (G.)

Arrestation de Jean-François Trouard, ci-devant de Riolle et maire de Pont-à-Mousson, sous prétexte de sa prétendue ressemblance avec un ennemi du bien public.

977. Procès-verbal de l'assemblée des électeurs du district de Grenoble (du 17 au 19 juillet 1790. *Grenoble, imp. Cuchet 1790* in-4°, 19 p. (500 exempl.) (G.)

17 juillet. — Réunion dans la salle des concerts, 159 électeurs présents, nomment président M. de BARRAL, il prête le serment civique. Jean-Victor DUPORT est nommé secrétaire. Chaque électeur prête le serment. De la p. 6 à 10, liste des électeurs.

18 juillet. — Election des douze administrateurs du district.

19 juillet. — Election du procureur-syndic (M. HILAIRE) par 172 votants, du président de l'Assemblée du district. M. GENISSIEU, et d'un secrétaire M. MELCHIOR GAUTIER, de quatre membres qui doivent former le directoire du district. Enfin M. CUCHET est nommé imprimeur de l'administration du district.

978. Lettre circulaire de la municipalité de Vienne aux autres municipalités de Dauphiné. Du 27 juillet 1790. Signée : PIOCT, maire ; REYMOND, TERRAT, etc. in-4°, 3 p. (G.)

« Dites à vos frères que la constitution s'achèvera et s'établira malgré les efforts de ses ennemis, et démontrez-leur combien elle leur est avantageuse. »

979. Proclamation du maire Pioct et des officiers municipaux de Vienne pour rassurer les populations. *S. n. n. l.*. (27 juillet 1790) in-4°, 3 p. (C.)

980. Procès-verbal de l'assemblée électorale du district de Saint-Marcellin, département de l'Isère, tenue le 27 juillet 1790. *Grenoble, J. M. Cuchet*, 1790, in-4°, 24 p.

981. Observations sur les manœuvres employées par les agents de l'aristocratie pour surprendre et égarer le patriotisme de la ville de Briançon, par les auteurs de la lettre insérée dans le n° 39 du journal patriotique de Grenoble. *(Berard-Sunderson) S. l. n. n. n. d.* (juillet 1790) in-8°, 19 p. (C.)

982. Discours prononcé par le président de l'assemblée du canton de Valence (Saint Germain), à l'ouverture de ladite assemblée. *Valence, Viret*, (juillet 1790) in-4°, 4 p, (V.)

Ce discours a été imprimé d'après le vœu de l'assemblée, aux frais du bureau, signé : Saint-Germain président, Viret, Sibeud. Plan de Syeyes, Odouard, scrutateurs, Ollivier, secrétaire. Nomination des candidats aux places d'administrateurs et de magistrats du canton de Valence.

983. Compte-rendu par la commission intermé-

diaire des Etats de Dauphiné. *A Grenoble, chez J. M. Cuchet, imprimeur des Etats* 1790, in-4°. 5 paginations différentes formant 116 p. (G.)

5 parties: la première, de 55 p. et un tableau, après la p. 44. La 2e ayant pour titre : Etat de distribution de la somme de 55.000 livres accordée à titre de dégrèvement... 52 p. La 3e — Etat de distribution de la somme de 5,664 livres imposée sur la généralité de Grenoble, 6 p. La 4e — Etat de répartition de la somme de 10,000 livres accordée en 1789 à la province de Dauphiné pour être employée aux travaux de charité, 4 p. La 5e — Addition au tableau des dépenses ordonnées par la commission intermédiaire, 4 p.

984. Comptes que rendent les administrateurs du directoire du département des Hautes-Alpes à MM. du conseil d'administration, depuis le 2 août 1790. *Imp. J. Allier* 1792, in-4° 110 p. (A.)

985. Proclamation du directoire du district de Grenoble du 2 août 1790. *A Grenoble. chez J. M. Cuchet, imp. du départ. de l'Isère et du district de Grenoble*, in-f° placard (tiré à 250 exempl.) (C.)

Le directoire prévient les municipalités des villes, bourgs et villages qu'il est entré en activité... Suivent diverses instructions aux citoyens.

986. Procès-verbal de l'assemblée électorale du district de Vienne. (Du 2 au 6 août 1790.) *Vienne de l'imprimerie de la Vve Védeilhié*, in-4e, 21 p. (M.)

Réunion le 2 août dans la chapelle des Pénitents du Confalon de Vienne. Nomination en qualité de président de M. Louis-Thomas LABBE, avocat. Discours du président. M. DANTHON proclamé, secrétaire prononce une allocution. Prestation de serment de tous les membres de l'assemblée (132 membres). Nomination des administrateurs du district. Pétition de l'Assemblée électorale à l'Assemblée nationale par laquelle elle demande de fixer définitivement le directoire du département de l'Isère « dans une ville centrale et neutre, où les administrateurs puissent être a l'abri de toutes espèces d'influence. » Adresse a l'assemblée nationale, adresse au roi. Discours du président LABBE.

987. Procès-verbal de l'Assemblée électorale du district de la Tour-du-Pin, département de l'Isère, tenue le 2 août 1790. *A Grenoble, chez* J.-*M. Cuchet, imp. du département de l'Isère et du district de la Tour-du-Pin*, 1790 in-4°, 34 p. (tiré à 125 exempl.) (I)

Cette assemblée tint ses séances à la Tour-du-Pin du 2 au 5 août 1790 dans l'Eglise des RR. PP. Recollets. Jérôme PLANTIER, notaire à CRÉMIEU, administrateur du département est nommé président de l'assemblée, M. CUCHET, imprimeur de ce district, Jean Baptiste GUILLOUD, avocat, est nommé sécrétaire. On y trouve des discours de M. François LHOSTE, notaire, maire de la Tour-du-Pin, de M. PLANTIER, etc. Election des 12 membres de l'administration du district et du procureur-général syndic, M. Antoine-Joseph ALRICY, avocat à Crémieu.

988. Procès-verbal de la session préliminaire de l'Assemblée administrative du Département de la Drôme (Du mercredi 4 août 1790, à huit heures du matin.... jusqu'au 5 août....) *A Valence, chez* J. J. *Viret, imprimeur du département de la Drôme*, 8 p. in-8° (Bib. de M. Cyp. PERROSSIER.)

989. Discours prononcé par M. FLEURY, de Feyzin à l'assemblée électorale de Vienne, 4 août 1790 *S. l.* in-8° 14 p. (de T.)

990. Proclamation du Directoire du département de l'Isère (du 5 avril 1790). *A Grenoble, chez Cuchet, imp. du département de l'Isère* 3 p. (G.)

« Les personnes qui auraient à proposer des vues et des projets, soit pour établir des manufactures, soit pour dessécher des marais, défricher des terres incultes, sont invités à les communiquer. »

991. Joseph Serre, capitaine au 2e bataillon des Hautes-Alpes à ses concitoyens. 5 août 1790. *S l. n. d.* in-4° 3 p.

992. Instruction adressée par le directoire du district de Grenoble, aux municipalités et aux particuliers qui voudront passer des soumissions pour acquérir des biens nationaux (8 août 1790). Sign. : GÉNISSIEU, AMAR, RÉAL, BELLUARD, ALLEMAND-DESCHEMINS, HILAIRE et GAUTIER. A *Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère,* in-4° 1,200 exempl. (I.).

Autre édit., in-f°, placard (600 exempl.).

993. Offrande à la patrie ou prône sur la constitution, par M. Abel FORNAND, avocat à Vienne. (*Grenoble, Allier,* août 1790) in-12, 20 p. (C.)

Discours sur les bienfaits de la providence et « sur les fruits de cette divine constitution, qui a fait ressortir l'image de Dieu depuis si longtemps effacée. »

994. Instruction adressée par ordre du Roi au directoire du département de l'Isère (Fait à Saint-Cloud, ce 17 août 1790). A *Paris, de l'imp: Royale*, 1790, in-4°, 46 p.

« Les objets dont le directoire du département de l'Isère aura à s'occuper, dit cette instruction, sont au nombre de vingt-un -- 1° la remise des papiers par les précédents administrateurs, formes de la correspondance -- entretien, réparations des églises, contribution patriotique, vente des biens nationaux, suppression des droits féodaux, mendicité, prisons, etc., etc.

995. Mémoire sur la maison de charité, servant de manufacture de Blondes, établie à Sassenage, présenté à MM. du directoire du département de l'Isère, par Antoine-Henri Ducoin. A Grenoble, ce 20 août 1790. A *Grenoble, de l'imp. de Vve Giroud et fils au Palais*, 1790, in-4°, 13 p. (I)

Ducoin fait l'historique de sa manufacture, d'abord placée dans le château de Sassenage pendant quatorze ans, puis dans le même bourg où il édifia un bâtiment spécial, demande la continuation des secours qu'il avait obtenus du Gouvernement pour le maintien de cet établissement en cas de cessation de secours.

996. Lettre pastorale de Mgr l'archevêque de Vienne (Charles-François Daviau du Bois de Sanzay) au clergé séculier et régulier et aux fidèles de

son diocèse. Du 22 août 1790. *S. l. n. d.* 1790, in-8· 29 p. (G)

997. Instruction adressée par ordre du roi au directoire du département de la Drôme. (Fait à Saint-Cloud, ce 22 août 1790). *Paris, imp. Royale*, 1790, in-4·, 46 p. (G.)

Suivent les objets dont le directoire du département de la Drôme aura à s'occuper sans le moindre délai pour l'année 1790, ils sont au nombre de 21.

998. Observations sur le décret de l'Assemblée nationale, pour la constitution civile du clergé et la fixation de son traitement, accepté et sanctionné par le roi, le 24 août 1790. Adressées aux citoyens du département de Finistère (par M. Le Coz, prêtre, procureur syndic du district de Quimper). A *Grenoble, chez J. M. Cuchet, imp. du département de l'Isère* (1790), in-4°, 26 p. (G.)

999. Proclamation du roi sur le décret de l'Assemblée nationale, qui désigne les villes où seront placés les tribunaux de districts du 28 août 1790. A *Grenoble, chez J. M. Cuchet, imprimeur du département de l'Isère (1790)*, in-4°, 20 p.

— Autre édition grand in-f°-placard, sur 4 col. et en 2 pièces.

Pour le Dauphiné, les tribunaux furent placés dans les villes suivantes : Hautes-Alpes : Gap, Briançon et Serres.

Drôme : Romans, Valence, Crest, Die, Montélimar, Le Buis.
Isère : Grenoble, Vienne, St-Marcellin et Bourgoin.

1000. Copie du procès-verbal, sur papier timbré, qui a été signifié et remis à M. de Charly, inspecteur général des maréchaussées, étant à Grenoble, par ordre de M. de la Tour-du-Pin, ministre de la guerre. *Grenoble, Vve Giroud et fils, 1790*, in-8°, 7 p. (G.)

M. de Charly, paraît-il, aurait communiqué au directoire du département de l'Isère, ses instructions, portant qu'il serait chargé par M. de la Tour-du-Pin, ministre, de former un bureau qu'il présiderait, pour informer extra judiciairement contre l'insurrection de la compagnie commandée par Ph. J. Gauthier d'Autéville.

1001. Prospectus sur l'établissement d'une caisse pour l'échange des assignats proposé aux citoyens par les officiers municipaux de la ville de Grenoble (1er sept. 1790). *A Grenoble, chez J. M. Cuchet, imprimeur de la ville*, in-4°, (C.)

Il donne quelques idées sur les principes qui pourraient servir de base à cet établissement.

1002. Proclamation du directoire du district de Grenoble, du département de l'Isère (du 4 septembre 1790). *Grenoble, J. M. Cuchet, 1790*, in-4°. (300 exemplaires).

Concernant l'aliénation des domaines nationaux.

1003. Adresse de la municipalité de Janneriat et Malatret, située dans le canton de Villette, au directoire du district de Vienne, et au directoire du département de l'Isère. Du 5 septembre 1790. *S. l. n. n. d.*, in-8°, 14 p. (G.)

Concerne l'éducation ; la répartition des contributions, le desséchement des marais, les manufactures, etc. A la p. 11 : postscriptum sur les assignats, p. 13 : Projet d'un bureau d'échange pour faciliter la circulation des assignats.

1004. Circulaire du directoire du département de la Drôme du 6 septembre 1790. Signée : DESJAQUES, vice-président ; SIBEUD, MELLERET, etc. *S. l.*, in-4°, 6 p. (G.)

Sur les charges locales et annuelles des communes.

1005. Extrait du procès-verbal du directoire du département de l'Isère (du 9 septembre 1790). *A Grenoble, chez J. M. Cuchet, imp. du département de l'Isère,* in-4°, 4 p. (I.)

Le directoire délibère de supplier l'Assemblée nationale d'ordonner que tous les paquets et lettres cachetés sur plis, qui seront envoyés par la poste aux administrations, etc. soient affranchis de tous frais de port.

1006. Attestations des services du sieur Cholat (né à Voiron en 1736), pendant la Révolution de France, commencée le 12 juillet 1789. Hôtel de Ville, comité militaire. *De l'imp. de Guillaume*

Junior, imp. libraire rue de Savoye n° 11. S. d. (1790), in-f°, placard encadré (G.)

Pièce signée le marquis de LA SALLE, par laquelle il certifie que « le sieur Cholat, marchand de vin, rue des Noyers, s'est porté avec le plus grand zèle, la plus grande bravoure et la plus grande intelligence au siège de la Bastille, où il a servi une pièce de canon qui a le plus contribué à la prise de cette forteresse. Qu'il a sauvé la vie au sieur Clouet. » etc. — 21 juillet 1789 — Suivent divers certificats signés des vainqueurs de la Bastille — 7 et 10 novembre 1790.

On remarquait à l'Exposition historique de la Révolution française en 1889 sous le n° 274 un dessin colorié représentant la prise de la Bastille par CHOLAT, l'un des vainqueurs (Collection de M. Champfleury).

1007. Discours prononcé le 12 septembre 1790, dans la séance publique de la société des Amis de la Constitution, établie à Grenoble par M. Dumolard, avocat, membre ordinaire de la société. A *Grenoble, de l'imp. de J. Allier, imp. de la société des Amis de la Constitution*, in-8° 17 p. (C.)

« J'ai vu la France abattue sous la verge d'un maître, vil jouet d'un million d'oppresseurs, torturée par des vampires de tout genre ; mais abrutie par l'ignorance et la superstition, s'enorgueillir de son antique opprobre et baiser les mains qui rivaient ses fers. J'ai vu... il fallait des institutions nouvelles et des hommes nouveaux... Patrie, liberté, égalité, je vous adore pour vous-mêmes et vous consacre mes jours, etc. »

1008. Verbal de ce qui s'est passé à Vienne le lundi 13 septembre 1790. *A Vienne, de l'imprimerie de la veuve Vedeilhié*, in-12, 7 p. (V. V.)

Sur le service solennel célébré dans l'église du collége en

l'honneur des gardes nationaux morts à Nancy. Oraison funèbre prononcée par Abel FORNAND, soldat de la légion de Vienne.

1009. Extrait des registres de l'hôtel de ville de Saint-Vallier du 13 septembre 1790. *Vienne, imp. Vve Vedeilhié* 1790, in-4°, 3 p. (G.)

— Au sujet des six tribunaux établis dans le département de la Drôme. La commune de St-Vallier, supplie les administrateurs de ce département de prendre en considération les motifs qu'ils exposent à l'effet de parvenir à une réduction avantageuse au public relative à la dépense de ces établissements qui s'élève à 231.900 liv.

1010. Extrait des registres des délibérations des administrations du district de Valence, département de la Drôme. Du 18 septembre 1790. Signé : CHARLON, président, URTIN, secrétaire. *Valence, Viret*, in-f° placard sur 2 col. (G.)

Arrêté relatif aux estimations des biens nationaux.

1011. Circulaire du directoire du département de la Drôme du 19 septembre 1790. Signée : DESJAQUES, vice-président, de ROUVIÈRE, MEILLERET... *S. l. n. n.*, in-4°, 2 p. (G.)

Relative à la vente des biens nationaux.

1012. Hôtel de ville de Paris. Comité de la Bastille. Déclaration authentique des services rendus à la chose publique pendant la Révolution de France

par Charles-Antoine LAUZIER, vainqueur de la Bastille, et commissaire-vérificateur, lieutenant de cette compagnie, membre de la société des amis de la constitution etc. Fait à l'hôtel de ville de Paris, au comité de la Bastille le 20 sept. 1790. *S. l. n. d.*, grand in-f°, placard encadré.

C'est un brevet d'honneur le reconnaissant vainqueur de la Bastille.

C. A. Lauzier était né à Die en 1774, département de la Drôme. Il était fils de Charles-Antoine Lauzier, avocat, président en l'élection de Grenoble et de Marianne Dupuy.

1013. Extrait du procès-verbal du directoire du département de l'Isère. (Du 10 septembre 1790) *s. l. n. d.* (*Grenoble, Cuchet.*) in-4°, 3 p. (I.)

— Délibération par laquelle le directoire demande au roi de vouloir bien donner des ordres pour qu'il soit incessamment délivré la quantité de 6.000 fusils qui seront distribués aux différentes gardes nationales du département...

1014. Instructions de l'administration du district de Romans sur les opérations des experts chargés de l'estimation des domaines nationaux. Du 20 septembre 1790. Signées : DELOLLE, président, MARTIGNAC, FAYARD... *s. l.*, in-4°, 7 p. (G.)

1015. Proclamation de l'Assemblée administrative du district de Montélimar. Du 22 septembre 1790. Signée : RIVIÈRE DE LAMURE, président, AYMÉ,

secrétaire *Valence, Viret,* in-f°, placard sur 2 col. (G.)

Retard dans le payement des impôts.

1016. A M. du Portail, ministre et secrétaire d'état de la guerre. Signé : DURAND DE CUNY. Du 22 sept. 1790. *S. l.* in-8°, (B.)

1017. Discours prononcé le 22 septembre 1790 dans la séance publique de la société des amis de la constitution établie à Grenoble par M. ENFANTIN, avocat, membre ordinaire de la société. *A Grenoble, de l'imprimerie de J. Allier, imprimeur de la société des amis de la constitution. S. d.*, in-8°, 20 p. (G.)

Sur la constitution.

1018. Proclamation de l'assemblée administrative du district de Montélimart. (Du 25 septembre 1790). A *Valence, chez J. J. Viret, imp. du départ.* in-f° placard. (C.)

Relative aux troubles arrivés à Taulignan à propos de la libre circulation des grains. Signée : RIVIÈRE DE LA MURE, président.

1019. Adresse à messieurs les administrateurs du département de la Drôme, par Laurent FAURE, à Grignan. Du 26 septembre 1790 *s. l.*, in-8°, 6 p. (G.)

Réflexions (4) dont le but est de faire diminuer le nombre des cantons et districts. etc.

1020. Instruction et mandat adressés par le conseil de l'administration du district de Grenoble aux municipalités de son ressort concernant la régie et l'administration des biens nationaux, approuvés par le directoire du département (27 septembre 1790). Suit l'extrait du procès-verbal du directoire du département de l'Isère du 29 septembre 1790. *A Grenoble, chez J. M. Cuchet, imp. du départ. de l'Isère.* In-4°, 4 p. (300 exempl.) (C.)

Autre édition, in-f° placard (300 exempl).

1021. Adresse des administrateurs du district de la Tour-du-Pin à leurs concitoyens (du 27 septembre 1790). A *Grenoble, chez J. M. Cuchet, imp. du départ. de l'Isère.* In-8°, 12 p. (C.)

Blâme « avec horreur les maximes dangereuses que renferme la lettre pastorale de l'archevêque de Vienne, au clergé de son diocèse ». du 22 août 1790.

1022. Instruction du directoire du département de l'Isère aux experts nommés pour l'estimation des biens nationaux (du 1er octobre 1790) *Grenoble, J. M. Cuchet,* in-4°, 8 p. (C.)

1023 Procès-verbal de l'élection des juges du district de Grenoble. Du 4 octobre 1790 et jours sui-

vants. A *Grenoble, chez J. M. Cuchet, imp. du départ. de l'Isère 1790* in-4°, 40 p. (600 exempl.).

Dans la première séance du 4 oct., nomination du président de l'assemblée, M. Barral. Discours de Pierre Marcel, chevalier de Saint-Louis. — Le 5. Messe célébrée par le père Enoch, directeur du séminaire. Appel nominal des électeurs, 179 présents. M. de Barral, élu premier juge du district de Grenoble.

Le 5 à 2 heures les électeurs (190) nomment M. Sadin, ci-devant vibailli du Graisivaudan. Vive discussion, M. Sadin n'ayant pas prêté le serment civique et ayant toujours manifesté des sentiments opposés à la Révolution, son élection de deuxième juge devra être annulée.

Le 6 oct. matin. — Discussion sur l'élection de M. Sadin. Elle est annulée.

Les 6 oct. et 7 oct. -- Elections de MM. Lemaitre, av. au Parl., 2e juge du district ; Piat Desvial, 3e juge ; Duchesne, avocat, 4e juge, et M. L. B. Genevois, 5e juge, et de M. Duport, premier suppléant des juges.

Le 8 oct. — Election de M. Genissieu, avocat, second suppléant des juges. Démission de MM. Piat-Desvial et Duchesne, 3e et 4e juges. Ils sont remplacés par MM. Genevois et Duport.

Election de M. Dumas, avocat, proclamé premier suppléant des juges.

9 oct. -- Elections de M. Alexandre Royer, avocat, 2e suppléant des juges, de M. Enfantin, avocat, 3e suppléant, et de M. Perrotin, avocat, 4e suppléant.

... Un *Te Deum* sera chanté, sur la proposition de M. Chevalier, dans l'église du séminaire, par le Père Enoch. — Discours du président de l'Assemblée, M. Barral. — P. 36, pétition de 162 citoyens de Grenoble, au sujet de l'annulation de l'élection de M. Sadin. -- Discours de M. Hilaire, procureur-syndic et électeur, prononcé à la dernière séance de l'assemblée électorale le 9 octobre.

1025. Adresse de la Société des amis de la constitution de la ville de Vienne à leurs concitoyens. *A Vienne, de l'imp. de J. Labbe, imp. du district*

de Vienne, rue des Clercs. S. d., (1790) in-8°, 4 p. n. chiff. (C.)

Cette pièce signée : l'abbé CHABROUD, DECOMBEROUSSE, GELAS, avocat, l'abbé TIXIER, prèsident, COCHARD, l'abbé BIZET, secrétaire, est relative à la nomination des juges de paix. Elle explique l'étendue et l'importance des fonctions de ces magistrats.

1026. Délibération de la municipalité du Touvet, concernant les marchés et foires à établir audit lieu. Du 3 octobre 1790. A *Grenoble. chez J. M. Cuhcet,imp. du département de l'Isère,* in-4°, 4 p. (G.)

1027. Discours de M. HILAIRE, procureur-syndic du district de Grenoble, prononcé à l'ouverture de de l'assemblée électorale, convoquée pour la nomination des juges du district et des suppléants, le 4 octobre 1790. A *Grenoble,de l'imp. de J. M. Cuchet, imp. du départ. de lIsère.* In-8°, 6 p. (M.)

1028. Discours prononcé par M. DUPORT, électeur du district de Grenoble, dans la séance du 6 octobre 1790. A *Grenoble, de l'imp. de J. M. Cuchet, imp. du départ. de l'Isère*, in-8°, 11 p. (600 exempl.) (M.)

Contre l'élection du vibailli Sadin dont l'élection fut annulée « Nous ne pouvons élire des ennemis de la constitution, sans trahir la patrie. »

1029. Vivre libre ou mourir. — Discours pro-

noncé à l'ouverture de la séance publique des Amis de la Constitution à Saint-Marcellin, le 11 octobre 1790 par M. BRENIER-MONTMORAND, président de la société. Messieurs, (suit ce discours). A *St-Marcellin, chez* A. *Beaumont, imp. des Amis de la Constitution*, in-4°, 12 p. (G.)

Il développe l'objet et l'utilité des sociétés patriotiques et l'esprit de la Constitution française.

1030. Procès-verbal de l'élection des juges du district de Saint-Marcellin (12 octobre 1790). *Grenoble*, J. *M. Cuchet 1790*, in-4°, 32 p. (C.)

1031. Nouveau projet de contre-révolution découvert. Copie d'une lettre écrite de Valence, délibération prise par les districts, et pétition faite à la municipalité de la dite ville, adressées à MM. de l'état-major de la garde nationale de la ville de Lyon. *S. l. n. d.* (12 oct. 1790), in-8°, 4 p. (G.)

1032. Discours prononcé à l'assemblée électorale du district de Gap par M. BONTOUX, l'un des électeurs et maire de la commune de Pelleautier, dont l'impression a été ordonnée par l'assemblée électorale du district, ainsi que des motions qui sont à la suite. A *Gap, chez* J. *Allier, imp. du département des Hautes-Alpes* (octobre 1790), in-4°, 11 p (A. A.)

1033. Discours prononcé par M. Joseph SERRES, chirurgien, à l'assemblée électorale du district de Gap, dans la séance du matin 16 octobre 1790. Messieurs... A *Gap, chez* J. *Allier, imp. du département des Hautes-Alpes 1790*, in-4° 8 p. (A. A.)

Soumet à l'Assemblée diverses propositions ; la réduction d'un district dans le département des Hautes-Alpes, etc.

1034. Procès-verbal de nomination et élection des juges et suppléants du district de Gap, dép. des Hautes-Alpes, 15 octobre 1790. *Gap*, J. *Allier 1790.* in-4°, 78 p. (A.)

1035. Pétition du sieur Jean Chabert, citoyen, actif du bourg de St-Donat, à Messieurs du conseil général de la commune. (St-Donat, ce 18 octobre 1790). *S. l.*, in-8°, 4 p., plus une feuille volante contenant l'exploit d'huissier. (Bibl. de M. Cyp. Perrossier.)

Contre M. de la Roche, seigneur de Charmes, au sujet de la banalité des moulins de St-Donat; l'un desquels était tenu par ledit Chabert.

1036. Mémoire pour l'agrandissement d'une filature et pour l'établissement d'une tissure de laine, de chanvre et de coton (par HACHE DUMIRAIL) *Grenoble Allier, 1790.* in-8°, 20 p. (C.)

V. *Journal patriotique de Grenoble* n° 106, 19 oct. 1790.

1037. Lettre circulaire à Messieurs les syndics des chapitres corps et communautés religieuses et tous autres possesseurs de bénéfices quelconques, de pensions sur bénéfices, débiteurs et fermiers de bénéficiers, dans l'étendue du district de Grenoble. Du 22 oct. 1790. *A Grenoble, chez* J. *M.* Cuchet, *imp. du département de l'Isère*, in-4°,(350 exempl.)

Autre édition, in-f° placard sur 2 col. (320 exemplaires.)

Les administrateurs composant le directoire du district de Grenoble demandent aux syndics des chapitres, communautés religieuses, bénéficiers, etc., de leur adresser le plus tôt possible l'état estimatif de tous les revenus ecclésiastiques, dont ils jouissent ainsi que des charges dont ils sont grevés pour faire liquider leurs traitements.

1038. Découverte d'une conspiration ou d'un projet de contre-révolution à Valence. 23 octobre 1790. A *Paris, chez* Champigny, *s. d.*, (1790), in-8°, 8 p.

Au sujet d'une conspiration découverte le 12 octobre 1790. Tandis que le prince de Condé, dit l'auteur, devait pénétrer par le Pont St-Esprit, le comte d'Artois devait arriver par le Pont de Beauvoisin avec 30 000 hommes.

1039. Prise de M. Bourbon-Bussy et de ses volontaires. *Grenoble, de l'imp. de* J. Allier *et se vend chez Falcon. S. d.* (27 oct. 1790), in-8°, 4 p.

1040. La cause et l'effet, — (avec cette épigra -

phe) : *ex opere probatur opifex.* (26 octobre 1790). *S. l. n. d.*, in-8°, 15 p.

Libelle aristocratique sur la nouvelle constitution, répandu avec profusion, à Grenoble, le 26 octobre 1790.

1041. (Lettre du procureur-syndic du district de Grenoble (HILAIRE), du 30 octobre 1790, adressée aux curés, *S. l. n. d.*, in-4°, 2 p., n. chif.

Demande de lui adresser le plus tôt possible les déclarations des biens, revenus et charges des bénéfices.

1042. Adresse à l'Assemblée nationale par les citoyens actifs de la ville de Vesoul, envoyée à la commune de Grenoble, (31 octobre 1790). *Vesoul, imp. J.-B. Poirson. S. d.*, in-8°, 8 p. (G.)

Ils demandent que le roi soit informé que ses ministres ont perdu la confiance de la nation — que les gardes nationales soient de suite organisées...

1043. Opinion d'un philanthrope sur la libre circulation des assignats Monnoie et sur ses effets. A *Grenoble, de l'imp. de veuve Giroud et fils.* 1790, in-8°, 15 p. (G.)

1044. Procès-verbal de la session de l'Assemblée administrative du département de la Drome, tenue à Romans, du 3 nov. au 5 déc. 1790. A *Valence, de l'imp. de Jean-Jacques Viret, imp. du département de la Drôme.* 1790, in-4°, 83 p. (M.)

P. 60. Discours de M. VIDAL, ancien professeur de belles-lettres et instituteur à Montélimar, sur un nouveau plan d'éducation de la jeunesse. — P. 63. Observation de M. QUINTIN DE BEAUVERD, sur le canal de Donzère. — Discours du procureur général, syndic, (M. AYMÉ), à la séance du 24 nov. 1790, sur la réduction des districts, il demande l'ajournement de la question à la session du département qui aura lieu en 1791. — Observations de M. QUINTIN DE BEAUVERD, sur le cours du Rhône et autres rivières. 29 novembre 1790. — Discours de M. LONG, chirurgien, prononcé le 2 déc. 1790, sur les maladies des gens de la campagne et sur les accouchements. — p. 53. Proclamation de l'Assemblée administrative du département de la Drôme, concernant le payement des contributions publiques et des droits appelés ci-devant féodaux, conservés à la nation et aux particuliers.

1045. Proclamation de l'Assemblée administrative du département de la Drôme, concernant le payement des contributions publiques. Romans le 4 novembre 1790. *Valence, Viret*, in-f°, placard sur 2 col. (G.)

1046. Proclamation des officiers municipaux de la ville de Grenoble, (du 6 nov. 1790). Signée : ROSSET, MICHAL, MICHON, DUMAS, officiers municipaux. A *Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. de la ville*, in-f°, placard.

Les citoyens actifs sont invités de s'assembler chacun dans leur quartier, le 14 nov., à neuf heures, pour procéder aux élections des officiers municipaux.

1047. Discours prononcé par M. SIBEUD, à l'Assemblée du département de la Drôme, tenue à

Romans le 6 nov. 1790. *Valence, Viret*, in-4°, 10 p. (G.)

Sur le vœu manifesté par quelques communes de réduire le nombre des tribunaux et des districts dans le département de la Drôme.

1048. Modèle du procès-verbal pour les Assemblées primaires des municipalités, concernant les élections des nouveaux membres des municipalités. *S. l. n. d.*, in-4°, 4 p., (C.)

Pièce datée; le 8 nov. 1790 et signée : AMAR, REAL, ROYER, (sign. autog.).

1049. Proclamation des officiers municipaux de la vile de Grenoble, (10 nov. 1790). A *Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. de la ville*, petit in-f°, placard.

Au sujet de l'élection d'un maire, en remplacement de M. BARNAVE, député à l'Assemblée nationale, qui avait été élu maire le 2 août dernier et qui venait de donner sa démission par sa lettre du 6 août.

1050. Opinion de M. Jean-Baptiste DOCHIER, administrateur du département de la Drôme, sur la question de savoir s'il existe des considérations d'utilité publique et d'économie, pour réduire, en l'état, les districts et les tribunaux établis dans ce département, et en dernière analyse quel doit être le nombre et l'époque de cette réduction. *Valence, Viret. S. d.* (1790), in-4°, 11 p. (B.-D.)

1051. Rapport des commissaires du département de la Drôme, sur la réduction de partie des districts de ce département rédigé par M. Antoine-Hyacinthe FLEURY. *Valence, Viret S. d.* (1790), in-4°, 8 p. et 1 p. tableau (G.)

1052. Avertissement de l'archevêque de Vienne (Charles-François d'AVIAU) au clergé seculier et régulier et aux fidèles de son diocèse, donné à Vienne le 11 nov. 1790. *S. l.*, in-8°, 20 p.

Sur la constitution civile du clergé.

1053. Proclamation du directoire du district de Grenoble du 12 novembre 1790, concernant le recouvrement des impositions directes et indirectes — le paiement des rentes et autres droits seigneuriaux déclarés dus et percevables jusqu'au rachat, par les décrets de l'Assemblée nationale sanctionnés par le roi ; la libre circulation des grains et farines dans l'intérieur du royaume, et la défense de les en sortir. *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet imp. du département de l'Isère, s. d.* (1790) in-4°, 8 p. (250 exempl.)

Autre édition, in-f°, placard sur 3 col. (300 exempl.)

1054. Extrait du procès-verbal de l'Assemblée administrative du département de l'Isère, séante à

Vienne, du 12 novembre 1790. Signé : AUBERT-DUBAYET, président, PUIS, vice-président : ROYER, AMAN, BRAVET... *Grenoble, Cuchet* in-4°, 6 p. (G.)

La formation actuelle des cantons et municipalités du district de Vienne, sera provisoirement maintenue jusqu'au 1er août 1791. Arrêté sur l'établissement de la contribution foncière.

1055. Adresse de la société des amis de la constitution de Saint-Marcellin aux bons citoyens: Signée: P. VALLIER, président, PACHOT, VALLIER, CATTIER, BONARD. secrétaire. *A Saint-Marcellin, chez A. Beaumont, imp. des amis de la constitution. S. d.* (1790), in-4°.

« Une providence sage avait fait échouer les complots des ennemis du bien public..... Pourquoi voyons-nous se relâcher les anneaux de cette chaine qui nous unissoit tous, Monstrueux égoïsme ! C'est là ton ouvrage..... O vous ! sur qui la patrie jette les yeux, pour vous confier les fonctions importantes de la répartition des impôts... N'abandonnez pas lâchement le poste où l'on vous aura placés... »

1056. Lettre adressée à M. de la Tour-du-Pin, ministre et secrétaire d'Etat de la guerre, par M. GAUTHIER-D'AUTEVILLE, prévôt général de la compagnie de maréchaussée de Dauphiné le 15 novembre 1790. *s. l.*, in-8°, 4 p. (G.)

« Vos instructions à M. de Charly sont attentatoires à l'autorité royale, etc. »

1057. Instruction de l'Assemblée administrative du département de l'Isère séante à Vienne aux

municipalités de ce département, (Vienne 15 nov. 1790.) *A Grenoble, chez J.M. Cuchet, imp. du département de l'Isère. s. d (1790)* in 4°, 8 p. (C.)

Sur les principes qui doivent diriger les municipalités dans l'exercice du pouvoir qui lui est confié.

1058. Proclamation de l'Assemblée administrative du département de l'Isère, séante à Vienne. Extrait du procès-verbal du 15 nov. 1790. Signé : AUBERT-DUBAYET, président, GAUTIER, procureur général syndic, DUPORT, sec. général.) *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet imp. du département de l'Isère*, in-4°, 4 p. (G.)

M. Daviau continuant d'accorder des dispenses de publication de ban, au mépris des décrets de l'Assemblée nationale qui suppriment son archevêché, l'assemblée arrête qu'elle fait défenses aux prêtres du département de l'Isère de donner la bénédiction nuptiale sur d'autres dispenses que sur celles de l'évêque du département de l'Isère.

1059. Copie du procès-verbal sur papier timbré qui a été signifié et remis à M. de Charly, inspecteur général des maréchaussées étant à Grenoble, par ordre de M. de la Tour-du-Pin, ministre de la guerre. *Grenoble, Vve Giroud 1790* in-8°, 7 p.

V. *Journal patriotique de Grenoble* n° 124 du 30 nov. 1790

1060. Proclamation de l'Assemblée administrative du département de la Drôme, concernant la circulation libre et réciproque, des grains et farines

entre les différents lieux de ce département, et ceux du comtat d'Avignon et du comté Venaissin. Du 18 nov. 1790. Signée : PAYAN, président... *Valence, Viret*, in-f°, placard sur 2 col. (G.)

1061. Extrait du procès-verbal de l'Assemblée administrative du département de l'Isère, (22 nov. 1790). *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet. S. d.,* in-4°, 4 p. (I.)

Relatif à la conduite de l'évêque de Grenoble et ses grands vicaires qui refusaient de donner des dispenses de ban à divers citoyens du département, sous prétexte qu'ils ne résidaient pas sur le territoire de l'ancien diocèse de Grenoble... Cette contravention devra être dénoncée à l'Assemblée nationale.

1062. Discours prononcé par M. AUBERT-DUBAYET, président de l'Assemblée administrative du département de l'Isère, dans la séance publique tenue dans l'église de Saint-Maurice, à l'arrivée de la Bannière fédérative, (le 23 nov. 1790), et imprimé par l'ordre de l'Assemblée. A *Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère. S. d.* (1790), in-4°, 4 p. (G.)

« ..... Oh Louis! daignez entendre par la voix d'un soldat patriote, le juste tribut d'amour d'un peuple libre et généreux; et vous François magnanimes, dont j'ose en ce jour devenir l'organe, que cette oriflamme tricolore élevée dans les airs, flotte seule et à jamais sur vos têtes, comme un signe de réhabilitation nationale. »

1063. Rapport concernant l'aménagement et

division des communaux, fait par M. VEYRON-LACROIX, administrateur du département de l'Isère, dans la séance de l'Assemblée dudit département, séante à Vienne, le 24 novembre 1790. *Grenoble, J.-M. Cuchet. S. d.,* in-4°. Bibl. Nationale. L K[16] n° 114.

1064. Discours sur la conservation des districts du département de la Drôme. Du 24 nov. 1790. *Valence, chez Pierre Aurel, imp. de la société de la constitution,* in-8°, 23 p. (G.)

L'orateur (FAYARD, procureur-syndic du directoire), demande que les six districts du département de la Drôme soient conservés, que les traitements des juges et des administrateurs soient à la charge de la nation et non des districts.

1065. Extrait du procès-verbal de l'Assemblée administrative du département de l'Isère, (dans la salle de la maison commune de la ville de Vienne), (du 26 nov. 1790). A *Grenoble, chez J.-M. Cuchet. imprimeur du département de l'Isère,* in-4°, 12 p. (I.)

M. Daviau, ci-devant archevêque de Vienne, sera poursuivi comme auteur d'un écrit incendiaire (Avertissement de M. l'archevêque de Vienne, au clergé de son diocèse, du 16 novembre), contraire aux décrets de l'assemblée nationale, et pour être puni comme criminel de lèze-nation. Suit un projet de décret proposé par l'Assemblée générale de l'administration des Bouches-du-Rhône, pour contraindre les évêques et ecclésiastiques, à exécuter les décrets sur la constitution civile du clergé.

1066. Déclaration du chapitre de l'église cathédrale Notre-Dame de Grenoble, du samedi 27 novembre 1790. Le chapitre extraordinaire de l'Eglise de Grenoble, a été tenu aux formes ordinaires. *S. l. n. d.*,in-8°, 3 p. (G.)

Déclare qu'on ne doit reconnaître pour pasteurs légitimes, que ceux qui sont institués selon les formes canoniques.

1067. Déclaration du chapitre de l'église collégiale Saint-André de Grenoble, du dimanche 28 novembre 1790, après vêpres, dans la salle de l'église collégiale et chapelle royale de Saint-André de Grenoble. *S. l. n. d.*, in-8°, 3 p. (G.)

Protestation contre l'ordonnance de l'Assemblée du département, séante à Vienne, du 25 de ce mois, qui prescrivait de mettre incessamment les scellés sur les portes des églises cathédrales et collégiales du département.

1068. Loi relative au payement d'une somme de deux mille livres, due au chapitre de Die, sur un secours à lui accordé par le clergé. Donnée à Paris le 1er décembre 1790. *A Paris, de l'imp. Royale.* 1790, in-4°, 2 p. (M.)

Ordonne au sieur de Quinson, ancien receveur général du clergé, de payer la dite somme au sieur Colaud de la Salcette, ci-devant chanoine de ce chapitre.

1069. Réfutation des principes contenus dans les dernières protestations de plusieurs membres

du clergé, par J.-V. DUMOLARD, membre de la société des amis de la constitution. *S. l.*, 2 déc. 1790, in-8°, 16 p. (G.)

« Magistrats François, et vous augustes législateurs... Ne voyez-vous pas que des scélérats veulent embraser avec les torches du fanatisme le temple de la liberté? »

1070. Extrait du registre des délibérations du conseil général du département du Rhône-et-Loire. Du 1er au 2 décembre 1790, concernant un imprimé ayant pour titre : avertissement de l'archevêque de Vienne, au clergé régulier et séculier de son diocèse. *Lyon, Bruysset*, 1790, in-f°.

Dans son réquisitoire, le procureur-général syndic, présente l'archevêque de Vienne, comme ne craignant pas « de se servir et d'intéresser la religion a de séditieux projets, et d'abuser des autorités les plus respectables pour séduire les âmes pusillanimes... En conséquence, nous requérons défense formelle à tous ecclésiastiques ou autres personnes, de recevoir ou distribuer cet *avertissement*, dont tous les exemplaires qui pourront se trouver dans cette ville seront saisis, etc., etc.

1071. Observations que le sieur Giroud, imprimeur-libraire à Grenoble, et directeur des affiches de Dauphiné, a faites à la municipalité de cette ville, en réponse aux interrogats qui lui ont été faites au sujet de ces feuilles et d'un autre imprimé (déclaration de M. l'Evêque de Soissons...) les 28 nov., 1 et 2 déc. 1790. *S. l. n. d.*, in-8°, 4 p. n. chiff. (G.)

« Il déclare qu'il lui est impossible, en l'état de se défendre contre l'imputation d'avoir donné atteinte à son serment (civique) par la feuille périodique dont il est le directeur.

Il est prêt à rendre compte de sa conduite devant tous les tribunaux qui peuvent en connoitre. »

1072. Procès-verbal de l'installation des juges du Tribunal de Gap et des discours qui y ont été prononcés. 2 décembre 1790. *Gap*, J. *Allier*, *1790*, in-4°, 13 p. (A.)

1073. Jugement de police, du 3 décembre 1790, contre divers particuliers, pour avoir imprimé, colporté, distribué des écrits séditieux et tendant à troubler l'ordre et la tranquillité publique. A *Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. de la ville*, in-4°, 10 p. (C.)

Supprime les brochures intitulées : *La Cause et l'Effet.* — *Avis aux vrais patriotes.* — Celles contenant les déclarations attribuées aux Evêques de *Soissons et de Quimper*, condamne Giroud, imprimeur, à 2,000 liv. d'amende, — ordonne que les brochures susdites soient et demeurent supprimées.

1074. Discours prononcé le 3 décembre 1790, dans une séance extraordinaire de la société des Amis de la Constiution établie à St-Marcellin, en présence des prêtres et ecclésiastiques de cette société, touchant la constitution du clergé, et envoyé par cette société à celle de Caen, par M. COLOMBIER fils aîné, avocat, membre ordinaire de la société.

Caen, chez P. Chalopin, rue Froide-Rue, in-8°, 14 p. (C.)

A la p. 14, extrait du registre des délib. de la société des Amis de la Constitution de Caen. Du 30 déc. 1790 ; cette société arrête que le discours de M. Colombier sera imprimé à ses frais au nombre de 500 exempl.

1075. Proclamation du directoire du district de Grenoble. Du 4 décembre 1790. *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du dép. de l'Isère*, in-4° 8 p. (350 exempl.)

Autre édition, in-f° placard (300 exempl.) (C.)

Concernant les déclarations du clergé séculier et régulier soit en corps, soit en particulier... la marche des employés des fermes qui vont se transporter sur la frontière. Suit la proclamation.

Signée : AMAR, vice-prés., RÉAL, BELLUARD, ALLEMAND, ROYER DES CHAMPS, HILAIRE, GAUTIER, etc.

1076. Procès-verbal d'installation de Messieurs les juges du district de Montélimar, département de la Drôme. Du 4 déc. 1790. *S. l.*, in-4°, 11 p. (G.)

Messe du Saint-Esprit, célébrée par le Père GUICHARD, gardien des cordeliers; suit un discours prononcé par M. BAUTHÉAC DE GRANVAL, maire de Montélimar. Prestation de serment par les juges nommés : MM. CHEYNET, FORQUET, AYMÉ père, DAFFLON et SALAMON.

1077. Proclamation de l'assemblée administrative du département de l'Isère séante à Vienne. Extrait

du procès-verbal du 6 déc. 1790. *A Grenoble chez* J.-*M. Cuchet*, in-4. 3 p. (I.)

— Relative à la conservation des biens et terrains communaux

1078. Loi relative à l'établissement de juges de commerce et de paix, demandés par les assemblées administratives des départements de Puy-de-Dôme, de la Marne et autres ci-énoncés. Paris, 10 décembre 1790. A *Grenoble, chez* J.-*M. Cuchet, imp. du département de l'Isère*, in-f. placard (C.)

Il sera nommé deux juges de paix à Grenoble pour l'intérieur, un troisième pour l'extérieur de cette ville et le faubourg.

1079. Loi qui établit des juges de paix et de commerce, sur la pétition des départements de Saône-et-Loire, de l'Isère, etc. Paris, 12 déc. 1790. A *Grenoble, chez* J. *M. Cuchet, imp. du département de l'Isère*, in-f. placard (C.)

Il sera nommé deux juges de paix dans la ville de Vienne (Isère).

1080. Procès-verbal d'élection de juge de paix, département de la Drôme, district de Montélimar, canton de Donzère. Du 12 décembre 1790. *S. l.*, in-4° (G.)

Discours de M. Antoine DELAYE... M. Aymard LIOTARD est proclamé juge de paix.

1081. Liste des notables choisis en remplacement de ceux nommés au mois de novembre 1789, pour faire pendant une année (à Grenoble) les fonctions d'adjoints dans les actes de la procédure criminelle, (Suivent 40 noms dont 3 biffés.) *s. l. n. n. n. d.*, (1790) in-4°, 3 p. (C.)

1082. Lettre de M. l'Evêque de Grenoble (DULAU D'ALLEMANS). A Paris, ce 13 décembre 1790, *s. l. n. n.*, in-4°, 4 p. n. chiff.

« Eloignez de vous, depuis trop longtemps, mon plus grand chagrin est de ne pouvoir conférer avec le clergé de mon diocèse sur les maux de l'Eglise dans ces jours malheureux. » Il annonce l'envoi à tous ses coopérateurs de l'instruction pastorale de l'Evêque de Boulogne.

1083. De par M. le Procureur syndic du district de Grenoble. 13 déc. 1790. *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère*, in-f° placard (C).

Tous les citoyens actifs sont avertis de se réunir dimanche 26 déc. à 9 h. du matin au Bourg-d'Oisans pour procéder à la nomination d'un juge de paix et de quatre prud'hommes assesseurs.

1084. Grenoble, 13 décembre 1790. Le procureur syndic du district de Grenoble. *S. l. n. d.* in-4° 3 p. (C.)

Lettre circulaire par laquelle il prévient que l'assemblée administrative du département a arrêté que les cantons des quatre

districts seront provisoirement maintenus jusqu'à la session de 1791.

1085. Discours prononcé par J.-F. EYMARD, étudiant en droit à Grenoble, le 16 décembre 1790, dans la séance publique de la société des amis de la Constitution. *Grenoble*, J. *Allier*, *s. d.* in-8° 14 p. (G.)

1086. Lettre pastorale de Mgr l'archevêque d'Embrun (Pierre-Louis de LEYSSINS) au clergé de son diocèse, au sujet du serment ordonné par l'Assemblée nationale. ***Embrun***, ***imp. de Moyse*** (24 décembre 1790) in-4° 4 p. (A.)

Autre édition *Paris*, *Guerbart*, *s. d.*, in-8°, 7 p. (A.)

L'auteur de cette lettre pastorale est sans doute le P. ROSSIGNOL, jésuite, comme le permet de le penser un passage de l'histoire de ses œuvres *Turin Soffietti* 1802, in-8°, p. 14. On y reconnait la violence de son style. La municipalité d'Embrun ayant trouvé cette lettre rédigée en termes *indécens et séditieux* assigne devant elle l'archevêque de LEYSSIN qu'elle condamne à une amende de 600 livres.

1087. Procédure et jugement de la municipalité d'Embrun contre le sieur LEYSSIN, évêque des Hautes-Alpes, auteur d'une lettre pastorale séditieuse et incendiaire. *Embrun*, *imp. de Moyse* 24 déc. 1790, in-4° 3 p.

Condamnation de M. de LEYSSIN à 600 livres d'amende en faveur des pauvres de l'hôpital général d'Embrun

1088. Instruction adressée par ordre du roi aux directoires de département, du 16 décembre 1790, portant qu'il sera accordé sur les fonds du trésor public une somme de quinze millions pour subvenir aux dépenses des travaux de secours qui seront établis dans les 83 départements en exécution dudit décret,.. D'après les ordres du roi ce 26 déc. 1790. *Valence, Pierre* **Aurel**, in-4°, 11 p. (G.)

1089. Ouvrage dédié aux amis de la liberté par un patriote. (Laurent FAURE. de Grignan) *s. l. n. d.* (1790) in-8°, 48 p. (G.)

Discours prononcé par FAURE à l'Assemblée électorale de Chabeuil 22 mai 1790. Adresse à M. BAILLY, maire de Paris, 10 juillet 1790. Discours à la fédération de Grignan 14 juillet 1790. Suit la liste des placets et lettres adressés par M. FAURE à divers personnages, dépouillement des archives de Grignan, titres portant privilèges pour cette commune, etc.

1090. Requête présentée au tribunal des maréchaux de France par les officiers et cavaliers de la maréchaussée des départements de l'Isère, de la Drôme et des Hautes-Alpes contre le sieur Gautier. *Grenoble*, J.-*M. Cuchet*, *S. d.* (1790) in-4° 11 p.

Factum signé, DURAND, contenant les griefs reprochés à GAUTIER-D'AUTEVILLE, nommé grand-prévôt de la maréchaussée de Dauphiné en 1790 et qui ne put jamais parvenir à entrer en possession de cette fonction.

1091. Lettre adressée à M. du Portail, secrétaire

d'Etat de la guerre par M. Gautier-d'Auteville, prévôt général des maréchaussées du Dauphiné, suivie d'une relation d'une récapitulation des faits et des preuves et de pièces justificatives à leur appui. *S. n. n. l.* in-8°.

1092. Extrait du registre des délibérations du département de la Drôme. Du 31 décembre 1790. *Valence, Viret,* in-f° placard sur 2 col.

« Tous les membres des corps administratifs seront, comme tous les autres citoyens, assujettis au logement des gens de guerre. »

1093. Rapport des commissaires départements de l'Isère, de la Drôme et des Hautes-Alpes réunis à Grenoble en vertu de l'article X des lettres patentes du roi, sur le décret du 22 déc. 1789. 31 déc. 1790. *Grenoble, Cuchet* in-4° 46 p. avec un tableau plano.

ARMES DU PRIEURÉ DE SAINT-ROBERT

1094. Première publication. De par les administrateurs composant le directoire du département de l'Isère. *A Grenoble, chez Cuchet*, in-f°, placard (C.)

Domaines nationaux en vente: celui des ci-devant religieux minimes de Grenoble, à la Plaine. — Adjudication an 31 décembre 1790. Estimation 30.982 liv. 1s. 6d. -- immeubles possédés par les ci-devant religieux de Saint-Robert. — Estimation 19.785 liv. 3 s. 4 d.

1095. Agonie, mort et descente aux enfers des treize parlements du royaume etc. au Tartare 1790, in-8°.

Très curieux; rempli de personnalités.

1096. La fièvre putride aux aristocrates ou le cousin germain de Jean-Bart par l'auteur du brigadier sincère. Grenoble 1790, in-8°, 20 p.

Dialogue en vers français mêlé de vers patois.

1097. Adresse du département de la Drôme à l'Assemblée nationale. Messieurs... Signée: les administrateurs composant le directoire du département de la Drôme: DESJACQUES, vice-président, SIBEUD REY, ROUVIÈRE, ALLEMAND, BAYLE, MELLERET, BRUN, URTIN, AYMÉ, procureur-général syndic. *A Valence, chez P. Aurel, imp. du département de la Drôme. s. d.* (1790) in-f° placard sur col.2 (G.)

« Ils attestent la ferme résolution où ils sont de maintenir de tout leur pouvoir les décrets et notamment ceux qui assurent la monarchie. »

1098. Adresse à l'Assemblée nationale de la part des collegiés titulaires de l'Eglise primatiale de Vienne en Dauphiné. *S. l. n. d.*, (1790) in-4°, 8 p. (G.)

« Les représentants de la nation devant s'occuper incessamment de l'organisation du clergé les collégiés de l'église de Vienne demandent qu'ils daignent bien s'intéresser à leur sort — suit un historique de la constitution de l'église de Vienne — cette église était composée de 100 titulaires, 80 chanoines et 80 collégiés.

1099. Adresse de la société des amis de la constitution établie à Grenoble, à l'Assemblée nationale, rédigée par M. DUMOLARD, avocat, membre ordinaire de la société. *Grenoble, imp. Allier, S. d.* (1790) in-8° 12 p. (G.)

Autre édition. *A Valenciennes de l'imprimerie de J.-J. Prignet*, in-8° 8 p. (C.)

Il demande la publicité des séances des assemblées administratives.

1100. Instruction familière sur les principes de la constitution française présentée, au peuple, par un membre de la société des amis de la constitution à Valence, département de la Drôme, et imprimée par ordre de la société. *A Valence de l'imp. de*

Pierre Aurel, imprimeur de la société des amis de la constitution 1790, in-12, 20 p. (G.)

1101. L'histoire du jour. A *Grenoble, chez J. Allier, imp. des amis de la constitution. s. d. (1790)* in-8· 13 p. (G.)

Contre la constitution civile du clergé. — « O mes concitoyens, jusques à quand écouterez-vous des prêtres rebelles aux lois de la patrie ? Jusques à quand vous laisserez-vous abuser par leurs perfides instructions ? »

1102. Exposé de la conduite de M. l'abbé Rolland député à l'Assemblée nationale et sa réponse à une fausse inculpation, *imp. de Moutard 1790*, in-8·, 7 p. (A.)

1103. Mémoire présenté à nosseigneurs de l'Assemblée Nationale, par JEULLIET, en qualité de député des maîtres de forges et fabricants d'acier de Rives, en Dauphiné. *Paris, imp. Nationale* 1790, in-4°, 16 p.

A la p. 13. Copie de la requête des fabricants en coutellerie de Saint-Etienne en Forez à nos seigneurs de la commission intermédiaire des Etats de la province de Dauphiné.

1104. Relation d'une partie des troubles de la France, pendant les années 1789 et 1790, suivie de réflexions sur le moyen d'en arrêter les progrès. *A Paris chez tous les marchands de nouveautés*, 1790, in-8.

A la p. 94 et suiv. on trouve sous le titre, *Dauphiné*, les relations suivantes : Insurrection des habitants d'Avançon et de Valserre contre M. Despréaux, leur seigneur. Avril 1789. — Pillages et incendies en Dauphiné, Juillet. Soulèvement du peuple de Gre noble, septembre. — Assassinat de M. de Voisin, à Valence, 1790 — de M. Fournier, à Claix, 6 juin 1790.

1105. Les intrigues du cabinet de la duchesse de Polignac, pièce curieuse, calquée sur la narration d'un valet de chambre de cette duchesse, qui a tout écrit, après avoir tout entendu. On trouve à la suite la correspondance du sieur MOUNIER avec quelques aristocrates, et sa réponse, communiquée par une religieuse de Montfleury. *S. l.* 1790, in-8°, pièce. Cat. de la bib. Nationale. T. X. n° 8617.

1106. Observations sur les villes de Gap et d'Embrun, considérées relativement à leur localité et à leur importance, dans le département des Hautes-Alpes. (*Paris*) *de l'imp. de Moutard, rue des Mathurins. S. d.*, (1790), in-8°, 8 p. (G.)

Signées ROLLAND, curé du Caire, député de l'assemblée nationale, LE MOYNIER DU BOURG. Pièce relative à l'établissement du siège épiscopal dans le département des Hautes-Alpes.

1107. Proclamation des officiers municipaux de Vienne. *A Vienne de l'imp. de la veuve Vedeilhié* 1790, in-4°, placard. (V. V.)

Portant ouverture des assemblées primaires pour la nomination des électeurs, indiquant que les paroissiens de Saint-Sevère et de Saint-André le Bas, s'assembleront dans l'église de Saint-

André le Bas, ceux de Saint-Martin et de Saint-André-le-Haut, dans l'église du collège, et ceux de N.-D de la vie et de Saint-Georges, dans l'église des Pénitents noirs, et indiquant que suivant la délib. du conseil général de la commune tout citoyen qui paye 36 sous d'impositions directes, est citoyen actif.

1108. L'éloge de MM. les patriotes-citoyens de Marseille, par un Grenoblois. *S. l. n. d.*, in-8°, 8 p. (Bibl. Nationale L^{B} ^{39}-8733.

1109. Adresse de la municipalité de Loriol aux habitants de la campagne, rédigée par M. B. (Pierre Alph. BERENGER, curé de Loriol) l'un des officiers municipaux et membre de la Société des Amis de la constitution. Signée : BRUGIÈRE, BREZ, BERENGER, curé, officier de la municipalité, *s. l. n. d.*, (1790), in-8°, 8 p. (G.)

1110. Adresse aux habitants des campagnes (par BERENGER) *A Grenoble, chez J. Allier, imprimeur de la société des amis de la constitution* 1790, in-8°, 8 p. (G.)

« Habitants de la campagne! écoutez un instant des amis qui vont vous entretenir de vos intérêts et votre bonheur. »

« Attachez-vous à l'Assemblée nationale comme à un fondement inébranlable...»

Cette adresse a été imprimée et répandue dans le département de la Drôme au nom de la commune de Loriol. Réimprimée par la Soc. Pop. de Grenoble qui y a changé quelques mots et ajouté une longue phrase. p. 3 lig. 9 à 15.

1111. Adresse du directoire du district de Vienne,

département de l'Izère, à l'Assemblée nationale. Messieurs... Signée : CHASTE, président ; BOUTHIER, vice-président ; JAILLET, GUY, PERIER, administrateurs, DANTHON, procureur syndic, TESTE, DUBAILLER, secrétaire. *A Vienne, de l'imp. de la Veuve Védeilhié, s. d.* (1790) in-12, 16 p. (I.)
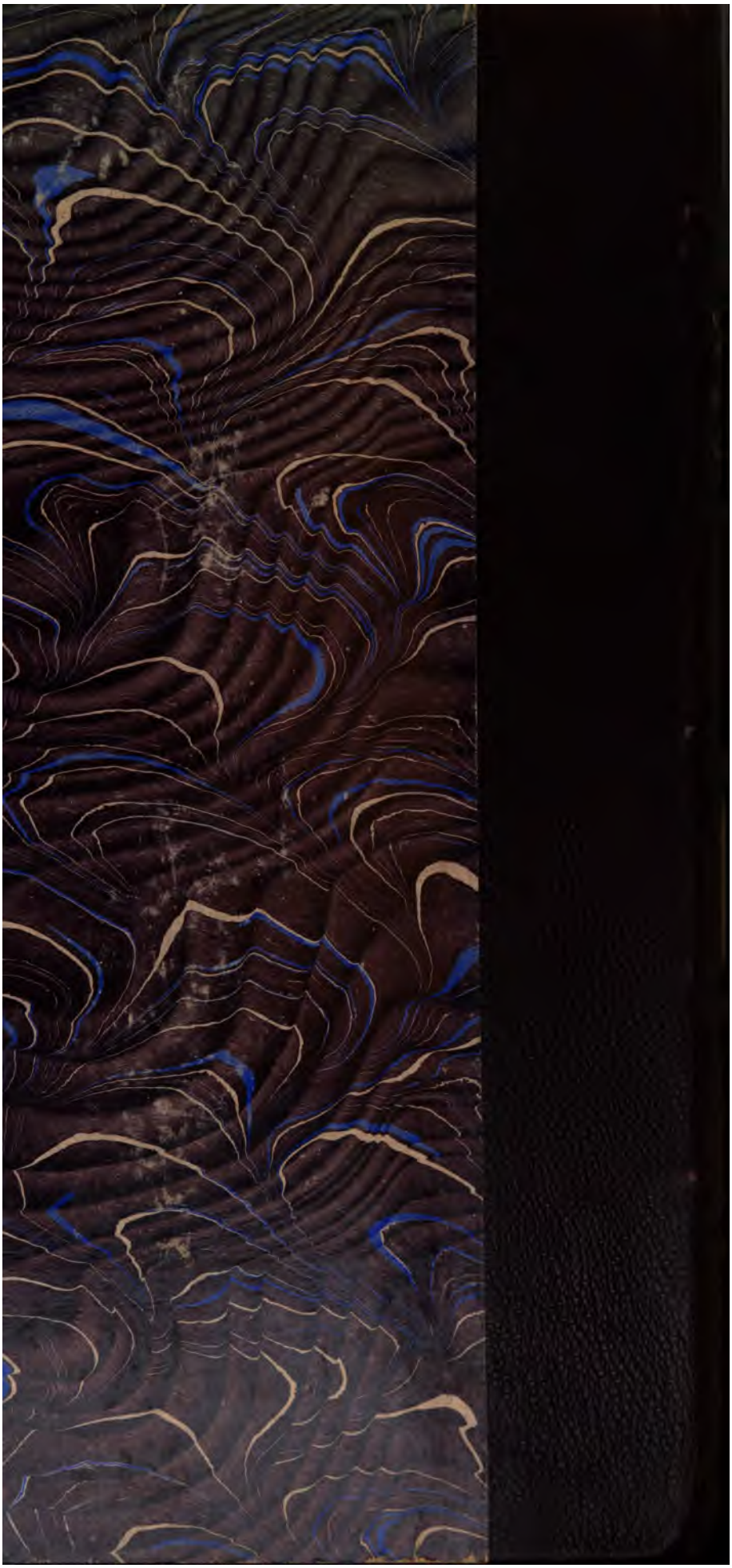
Au sujet de l'organisation des tribunaux.